

**UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS II)
(DROIT – ECONOMIE - SCIENCES SOCIALES)**

N° attribué par la bibliothèque

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

THESE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS II)

Droit – Economie - Sciences Sociales

Discipline : Sciences de l'Information et de la Communication

Présentée et soutenue publiquement par

Le Lieutenant Colonel Hamid ISKANDAR

L'EVOLUTION DE L'IMAGE DE L'ARMEE LIBANAISE

1990 - 2000

Directeur de thèse : Monsieur le Professeur Jacques BARRAT.

M. Claude Collin – Delavaud, Professeur émérite à l'Université Paris VIII, rapporteur.

M. Jean Pierre Lainé, Docteur d'Etat ès Lettres, rapporteur.

M. Francis Balle ,Professeur à l'Université de Panthéon – Assas .

M. le Professeur Alain Roux – INALCO.

L'analyse de l'image de l'armée libanaise est inspirée par le peu d'études qui existent sur cette institution . Toutefois une double problématique sous-tend notre recherche : l'armée est conçue en tant qu'actant collectif perceptible notamment dans son rôle d'unificateur. Elle s'oppose surtout à l'une des peurs caractéristiques de la guerre libanaise : la partition. De ce fait , la problématique vise à saisir en premier lieu l'image de l'armée libanaise, pour tisser le lien en un deuxième lieu entre les faits sociaux, (en l'occurrence la guerre et puis la paix), et le règne de l'image. Nous avons pris comme support, l'hebdomadaire libanais francophone, *La Revue Du Liban* pendant l'année 1992. Cette année marque la reprise de la vie politique dans la période d'après guerre ,et le déclenchement du processus du développement du pays. Dans cette perspective, une première partie expose l'aspect évènementiel de la guerre du Liban et les principales dates qui ont marqué cette période. Un arrêt sur la création de l'armée libanaise jusqu'à sa restructuration après l'accord de Taëf qui a mis fin à la guerre, permet d'insister sur le défi que cette institution a surmonté, pour se réunifier et se reconstruire dans une courte durée. La deuxième partie est une étude du système d'information au sein de l'armée, son organisation administrative et l'évaluation des effets médiatiques de ses activités. La troisième partie examine attentivement les informations relatives à l'armée libanaise dans la *revue* en question pour saisir, à partir de ces données, son image de marque. A travers l'étude d'une série d'échéances majeures de toute l'histoire militaire et spécifiquement la période post1990, nous avons révélé l'image de l'armée à travers les fonctions que le média lui attribue.

The evolution of the image of the Lebanese Army

An analysis of the image of the Lebanese army is motivated by the few studies that exist on this institution. Nonetheless, this research is based on two issues : the army is designed to be a collective entity, most notably in its role as a unifier. As such , it primarily counters one of the characteristic fears of the Lebanese war : that of separation. Based on this concept, the discussion aims at grasping first of all the image of the Lebanese army, in order to secondly discover the link between social events (in this case war and then peace), and the omnipresent power of image. We have selected as supporting medium the french weekly« *La Revue Du Liban* » during 1992. This year marks the resumption of political life in the post-war period, and the launch of the peace development process. With this perspective in mind, the first part explores the factual aspects and events of the Lebanese war, and the principal dates that marked this period. A pause to discuss the creation of the Lebanese army up until its restructuring after the Taef agreement, which ended the war, allows us to focus on the huge challenges that this institution surmounted in order to reunite and build itself in a short time. The second part is a study of the information systems within the army, its administrative organization, and an evaluation of the effects of the media on its activities. The third part examines closely information contained in articles relative to the lebanese army in "*la revue*", in order to fully appreciate its brand name image. By studying a series of key dates and major

events in the history of the military, and specifically the period after 1990, we have thus revealed the image of the army by way of the functions that the media attributes to it.

Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication

Institut Français de Presse

Université Panthéon-Assas (Paris II)

92 rue d'Assas - 75006 Paris.

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance et tous mes remerciements à Monsieur le Professeur Jacques BARRAT, Professeur des Universités, Professeur à l'Université PANTHEON-ASSAS(PARIS II), Ancien Secrétaire Général de l'Office Franco-Québécois pour la jeunesse, ancien Conseiller de coopération et d'action culturelle près l'ambassade de France en Roumanie, ancien Directeur de l'Institut Français à Bucarest, de m'avoir accueilli au sein de son unité de recherche. Il a bien voulu m'orienter dans mon travail et m'a prodigué ses conseils et ses savoirs essentiels dans le domaine de mes recherches. Ses directives et ses critiques m'auraient guidé au cours de l'élaboration de cette thèse. Et je tiens à remercier également, sans les nommer, tous ceux qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à l'accomplissement de ce travail.

DÉDICACE

**A l'armée libanaise,
symbole de fierté ,d'honneur et de l'unité du Liban.**

**A tous ses grands hommes qui ont sacrifié leur vie,
de leur sang et leur corps pour garder cette institution solide,
unifiée et garante de l'indépendance et de l'entente nationale.**

**A mon fils Mark, mon inspiration et la joie de ma vie,
je dédie cette thèse.**

PRÉCAUTIONS

**L'Université de PANTHEON-ASSAS(PARIS II)
n'entend donner aucune approbation ni improbation
aux opinions émises dans cette thèse ;
elles doivent être considérées comme propres à leur auteur.**

**Il en est de même pour
L'ARMEE LIBANAISE.**

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE

**DE LA GUERRE DU LIBAN JUSQU'A LA LIBERATION DU SUD
DE LA CONSTITUTION DE L'ARMEE JUSQU'A SA
RESTRUCTURATION**

PREMIER CHAPITRE

Le Liban en guerre (1975 –1988) : l'armée divisée

DEUXIEME CHAPITRE

**Une guerre qui n'en finit pas (1988-1990) : deux gouvernements
concurrents**

TROISIEME CHAPITRE

La période post-1990 : réhabilitation et reconstruction

QUATRIEME CHAPITRE

La constitution de l'armée

CINQUIEME CHAPITRE

La reconstruction de l'armée

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

DEUXIEME PARTIE

**LE SYSTEME D'INFORMATION AU SEIN DE L'ARMEE
LIBANAISE**

PREMIER CHAPITRE

L'information dans l'armée

DEUXIEME CHAPITRE

L'organisation administrative de l'information de l'armée libanaise

TROISIEME CHAPITRE

L'orientation menée au sein du service militaire

QUATRIEME CHAPITRE

Les effets médiatiques des activités de l'armée et leur impact sur l'opinion publique

CINQUIEME CHAPITRE

Les perspectives de développement de l'information de l'armée libanaise

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

TROISIEME PARTIE

L'IMAGE DE L'ARMEE A TRAVERS LA *REVUE DU LIBAN*

PREMIER CHAPITRE

Panorama des médias libanais

DEUXIEME CHAPITRE

La rétrospective de l'année 1991 : l'importance fondamentale de 1992

TROISIEME CHAPITRE

Les informations relatives à l'armée publiées par la *Revue Du Liban* au cours de l'année 1992

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS

- A.L.A.** Armée du Liban Arabe
- A.L.S.** Armée du Liban-Sud
- A.R.P.A** l'Agence des Projets des Recherches Avancées
- B.D.L.** Banque Du Liban
- C.N.S.S.** Caisse Nationale de la Sécurité Sociale
- C.R.L.** Croix Rouge Libanaise
- C.R.I.** Croix Rouge Internationale
- C.D.R.** Conseil pour le Développement et la Reconstruction
- C.O.M.** Chambre des Opérations Maritimes
- F.I.N.U.L** Force Intérimaire des Nations Unies du Liban
- F.A.D.** Force Arabe de Dissuasion
- F.L.** Forces Libanaises
- F.M.** La Force Multinationale
- F.M.S.B.** La Force Multinationale de Sécurité à Beyrouth
- F.M.I.B.** La Force Multinationale d'Interposition à Beyrouth
- L.L.** Livre libanaise
- O.L.P.** l'Organisation de Libération de la Palestine
- O.M.C.** Organisation Mondiale pour le Commerce
- O.N.U.** Organisation des Nations Unies
- O.P.A.** Offres Publiques d'Achat
- P.I.B.** Produit Intérieur Brut
- P.N.L.** Parti National Libéral
- P.S.P** Parti Socialiste Progressiste
- R.D.L.** Revue Du Liban
- S.H.A.T.** Service Historique de l'Armée de Terre française
- S.M.I.G.** Salaire de base Minimum Interprofessionnel Garanti
- T.V.A.** Taxe à la Valeur Ajoutée
- U.R.S.S.** Union des Républiques Soviétiques Socialistes

CARTE DU LIBAN



LE LIBAN EN CHIFFRES

Chiffres de l'année 1999

Superficie	10452 KM2
Population	3.563 millions
Densité de la population par KM2	312 habitants
Croissance de la population	1.6
Espérance de vie à la naissance	70.9 ans
Population urbaine en %de la population totale	90.0
Taux de croissance	2.9
PIB en milliards de dollars	16.712
PIB par habitant en dollars	4500
Part des services en % du PIB	76
Taux de scolarisation primaire	90.0
Taux de chômage	18.0

Sources :

CIA fatbook –L'état du monde –the economist intelligence unit –rapport mondial sur le développement humain .

AVERTISSEMENT

Dans une société hétérogène qui a été menacée de division interne par une longue guerre civile mêlant milices, partis, armées étrangères ... s'est manifesté spontanément un discours de non-confiance à l'égard de l'armée nationale. La guerre a dessiné au Liban et durant des années une netteté du partage comme le définit le dissident soviétique Alexandre Zinoviev¹ d'une manière corrosive et lucide : « Il est admis que le monde se partage très rigoureusement en deux parties : 1° nous ; 2° tout le reste »².

1. Pourquoi ce sujet ?

Tout au long de la guerre il a été question de « l'exclusion de l'autre », il sera question à travers les efforts déployés par l'armée et la politique de l'Etat, une fois les armes baissées, de « l'inclusion de l'Autre ». Démontrer ce fait est une des raisons qui nous ont poussé à effectuer le présent travail.

La guerre du Liban commence en avril 1975 par un accrochage meurtrier entre « phalangistes³ » (libanais chrétiens) et militants palestiniens⁴.

Peu de temps après, les institutions politiques se sont divisées. L'armée libanaise aussi. Soit elle n'intervient pas dans les événements et elle est paralysée, soit elle intervient et elle est divisée.

La destruction du politique s'accompagne également d'une division d'ordre confessionnel avec d'un côté les musulmans et de l'autre les chrétiens.

¹ Il fut déchu de sa citoyenneté soviétique dans les années 70. Un long exil allait s'ensuivre, à Munich avant de retourner dans sa patrie russe.

² A. Zinoviev, *L'antichambre du paradis*, L'Age d'Homme, 1979.

³ Le parti des *Phalanges* « Kataëb » est fondé en 1936 par Pierre Gemayel (1905-1984).

⁴ A l'écart du conflit israélo-arabe depuis 1949, le Liban bénéficiait d'une relative stabilité politique, et Beyrouth, était imposée comme une importante place bancaire et commerciale ... C'est l'afflux des réfugiés palestiniens qui aide à la déstabilisation du pays.

Certes, notre but n'est pas de traiter les causes et les aspects du conflit libanais, toutefois, pour le besoin de l'analyse nous nous arrêterons sur une chronologie rapide des événements.

Nous tenterons dans notre travail de saisir l'image de marque de l'armée libanaise dans la *Revue Du Liban*, un hebdomadaire francophone⁵, durant l'année 1992.

Nous apercevrons comment l'armée qui a été l'une des premières institutions divisées après le déclenchement de la guerre, a œuvré pour un "nous" indistinct⁶. Il s'agit ici du "nous" politique, mais nous pouvons en parler non seulement dans la seule sphère du politique. F. Alberoni⁷, dépeint fort justement « l'innamoramento », la formation d'un nous, comme "le début d'un mouvement politique à deux". Amoureux, politique, il s'agit bien toujours de lien, c'est à dire d'un processus vital, constitutif du sujet⁸.

La netteté du partage qu'évoque Zinoviev contraste ici avec l'épithète d'un "nous" indistinct. C'est ce contraste qui nous a fait proposer notre problématique que nous développerons un peu plus loin.

Nous ne traiterons pas des enracinements morpho-syntaxiques du pronom mais de sa structure actantielle déterminée par un sujet collectif qu'est l'armée.

La parole militaire dans une République est bien une parole d'officiers, mais reste celle des dominants légitimes. L'image du groupe dit la structure sociale du groupe dont deux des piliers sont la hiérarchie et la collectivité.

Une autre raison nous a motivé dans notre choix, celle de démontrer que le groupe (ici l'armée en question) subit une extension référentielle, vers la nation tout entière, et ceci est fort significatif dans le cas libanais.

⁵ Nous aurons l'occasion de le présenter au cours de l'analyse.

⁶ Démarqué d'un ouvrage récent de J. C. Milner, *Les noms indistincts*, Paris, Le Seuil, 1983.

⁷ F. Alberoni, *Le choc amoureux*, Paris Ramsay, 1981

⁸ Se référer au périodique *Mots*, 1985 n° 10.

Dans cette perspective nous plaçons l'acteur "armée" détenteur du rôle d'un actant collectif, et qui est perceptible notamment dans son rôle d'unificateur (rappelons que sur le plan physiologique la constitution de l'armée tient compte de la confession, nous reviendrons en détail sur ce point dans un chapitre de la thèse). De là, cet acteur s'oppose surtout à l'une des peurs caractéristiques de la guerre libanaise : la partition.

En fait, une étude lexicale des discours politiques de la guerre révélera une haute fréquence des occurrences se rapportant aux termes : *unité, union, unifié, partition, morcellement, division ...*

L'armée qui dans l'imaginaire collectif et national connote les idées nobles de défense au plan sécuritaire (parer aux menaces extérieures ou intérieures, à la sécurité individuelle et collective) est aussi un indicateur de puissance et un signe du modèle social de l'Etat auquel elle appartient .Elle a surtout porté l'image (stéréotypée déjà de par sa fonction) de l'unificateur sur le plan national et a été un véritable mot culte à partir duquel fonctionne une série de termes axiogènes.

Ainsi, *armée* est en effet représentée comme archilexème précédent ou suivant une série de termes descriptifs de l'ethos du groupe : *rigueur, méthode, discipline ...* Mais en temps de guerre, ce terme se voit accompagné surtout de *devoir, dignité, compétence, courage, exemplarité, garantie ...* toutes appréciées par les civils.

Ces valeurs ou cette image sont par ailleurs intégrées dans le contexte lexical de la transmission et de la préservation signalant une sorte de militantisme éthique des militaires. Et le terme *servir* prendrait alors toute sa véritable dimension au sein du service national.

La représentation de l'armée comme monde militaire des valeurs n'a pas d'existence autonome : elle s'appuie, en s'y opposant, sur celle d'un monde antagoniste où les valeurs authentiques sont vues sous l'angle de la perte ou de la décadence. Nous placerons l'armée sur cet axe au cours de l'analyse par opposition au monde antagoniste que nous déterminerons en détail.

Et par opposition avec une image qui lui a été donnée par la guerre (nous reviendrons sur ce thème pour en ressortir non seulement les images négatives mais positives aussi ; pour le moment nous retiendrons les négatives seulement).

Ainsi, *garantie, autorité et crédibilité* qui n'allaient pas toujours de concret avec l'armée pendant la guerre, feront partie de notre problématique axée sur l'image d'après-guerre de l'armée. De là, notre problématique placera l'image de l'armée fragile et brisée face à l'acquisition dans l'esprit des citoyens de l'image d'une armée dotée d'une crédibilité, qui se porte garante du citoyen, de la paix et de l'ordre et ayant l'autorité sur le territoire.

Scientifiquement parlant, rien de ce qui va nous retenir n'est donné à priori, ni l'existence d'un champ de "valeurs sociales" ni la réalité des "rapports sociaux", ni même les "changements sociaux". "Tout ce qui fait sens est construit par conséquent présuppose un *faire, d'ordre cognitif*"⁹.

De ce fait, la problématique que nous proposons vise à saisir en premier lieu l'image de marque de l'armée libanaise, pour tisser ensuite le lien entre les faits sociaux (en l'occurrence la guerre et puis la paix) et le règne de l'image.

Nous prendrons comme support la RDL (*Revue Du Liban*) pendant l'année 1992. Nous tenterons donc, d'examiner de près l'information sur l'armée durant cette période.

Outre les raisons que nous avons citées, plusieurs autres motifs nous ont incités à choisir le sujet :

Un motif personnel qui résulte de notre appartenance à l'armée libanaise, mais aussi à l'armée comme l'unique institution chargée de défendre la souveraineté et l'indépendance du pays, étant ainsi la seule garantie de sa stabilité, de son unité et de son existence. Ainsi cette thèse relève d'une passion de l'institution doublée par une autre, celle de se mettre au service de son pays.

Un deuxième motif qui relève du domaine scientifique de recherche dans lequel nous estimons évoluer et apporter notre participation.

⁹ Landowski Eric, *La société réfléchie*, Le seuil, 1989 Paris.

Ainsi qu'un troisième en rapport avec la nouveauté du sujet lui-même sur le plan public, bien que plusieurs chercheurs aient travaillé sur le thème de l'armée mais un petit nombre parmi eux a traité l'image de l'institution à travers les médias.

2. Les difficultés rencontrées

Cependant nous avons rencontré des difficultés dans notre travail surtout quant au peu d'informations auxquelles nous avons pu avoir accès. Le sujet est pauvre en documents car l'armée est une institution qui adoptait en général une attitude pratique et une action entourée d'un climat de discrétion.

Ainsi que la disparition des archives de certains documents nécessaires à compléter certains aspects de la recherche ou qui pourraient contribuer à parvenir à des déductions utiles à certains chapitres de l'étude.

Une autre difficulté en rapport avec les sources des informations ; ces sources ne sont pas très variées ce qui pourrait influencer l'objectivité de la recherche, d'où notre effort de tenir bien compte de la scientificité des informations.

INTRODUCTION

C'est avec le déclenchement de la guerre du Liban en 1975, une guerre longue et dévastatrice, que le Liban commence à plier l'une de ses plus belles images de prospérité et de civilisation. Il s'agit d'un moment important de l'évolution politique et sociale de ce pays.

Pendant 15 ans, le Liban a eu des moments de guerre active et des moments de trêve, des changements de protagonistes, des alliances et des retournements d'alliances ; des négociations et des boycottages ; des manifestations massives de soutien et de protestation, le tout couronné par des projets en œuvre de stabilisation politique, juridique, économique et surtout militaire. Pour la première fois de son histoire, le Liban se trouve privé de président de la république mais avec deux gouvernements, l'un d'eux est formé de militaires, chacun cherchant à se légitimer juridiquement et légalement

En novembre 1989, l'accord de Taef naît, pour mettre fin à cette guerre et dicter les normes et les bases de réforme et de reconstruction du Liban sur tous les niveaux. Et c'est à partir de cet accord que l'armée libanaise fut restructurée en vue de nouvelles orientations qui lui donnèrent sa nouvelle image. Pour la première fois l'institution militaire adopte une nouvelle doctrine qui distingue franchement entre l'ennemi Israël et les amis et frères arabes en consolidant les relations spéciales avec la Syrie.

L'armée a été reconstruite sur une base nationale et non confessionnelle, par un brassage délicat de toute la mosaïque du peuple libanais. Elle a réaffirmé sa volonté de remplir son devoir national et patriotique dans le même esprit de discipline et de fermeté qui l'a caractérisée tout au long de sa période de reconstruction.

En réussissant à constituer le pilier essentiel du salut national, de la garantie de sécurité et de l'indépendance, l'armée a pu obtenir l'appui de toute la population libanaise. Elle a joué un rôle de protecteur de la légalité et de garant des libertés et du processus de la reconstruction du pays sous l'ombrelle de la sécurité nationale stabilisée.

C'est dans ce cadre qu'on va mener notre étude sur l'image de l'armée libanaise vue par l'opinion publique et les masses médias, en choisissant comme support de recherche le magazine de la *Revue Du Liban* et de l'Orient Arabe.

Notre thèse est composée de trois parties.

Nous nous intéresserons dans la première partie de notre travail à l'aspect événementiel de la guerre du Liban, en revenant en substance sur les principales dates qui ont marqué cette période sans toutefois analyser la situation en évoquant les données internes puis externes de la crise libanaise puisque tel n'est pas notre objectif et ne servira pas notre analyse.

Et puis de s'arrêter sur la création et l'historique de l'armée libanaise jusqu'à sa restructuration par le général Emile Lahoud¹⁰, après l'accord de Taëf et de mettre l'accent sur le défi qu'elle a surmonté, celui de son unification et de sa reconstruction en une courte durée.

La deuxième partie est une étude du système d'information au sein de l'institution. Elle consiste à examiner de près la philosophie de l'information dans l'armée, si philosophie il y a, et de s'arrêter sur les lois de l'institution relatives à l'information.

Ensuite nous traiterons des étapes de la politique de l'orientation adoptée par la « Grande Muette » depuis sa constitution jusqu'à la période d'après-guerre.

Quant à l'organisation administrative de l'information de l'armée, notre travail s'attache aussi à développer les différents organes investis de l'information interne et extérieure au sein de l'institution qui sont habilités à émettre, traiter ou recevoir toutes les informations militaires.

Nous tenterons d'évaluer ensuite les effets médiatiques des activités socioculturelles de l'armée ainsi que d'étudier l'impact de la communication militaire sur l'opinion publique pour clore cette partie avec les perspectives de développement de l'information de l'armée libanaise.

¹⁰ Le président actuel de la République libanaise.

Dans la troisième partie, nous nous livrons à un examen attentif des informations relatives à l'armée que nous avons recensées dans le corpus choisi.

Nous essayerons à partir des données de saisir l'image de l'armée à travers la revue en question et à travers la comparaison de l'ensemble des images (si plusieurs il y a) ou à travers une comparaison entre l'image de l'armée pendant la période, objet de notre analyse, qui est post-1990, date de la fin de la guerre du Liban et pendant les années de crise. Une étude contrastive des images donc s'impose, ainsi qu'une observation de la dynamique de cette image dans son renouvellement en mettant en évidence les variations qu'elle subit.

Nous sommes conscients que travailler sur une période récente et sur une institution auquel nous appartenons porte le risque d'interférence entre la subjectivité du chercheur et l'objet étudié. C'est pourquoi notre souci est l'objectivité du chercheur et la scientificité du travail.

Toutefois, nous entamerons notre analyse par une chronologie des événements majeurs qui se sont déroulés au pays depuis l'éclatement de la guerre jusqu'à la libération du Sud du Liban, et par une partie historique en rapport avec l'armée.

PREMIERE PARTIE

DE LA GUERRE DU LIBAN
JUSQU'A LA LIBÉRATION DU SUD
DE LA CONSTITUTION DE
L'ARMÉE JUSQU'A SA
RESTRUCTURATION

I PREMIER CHAPITRE

LE LIBAN EN GUERRE (1975 –1988) : L'ARMÉE DIVISÉE

I.1 Du déclenchement jusqu'à l'invasion israélienne (1975–1982)

I.1.a La « guerre des deux ans » (1975-1976)

C'est la période qui s'étend entre le 13 avril 1975 et le 10 novembre 1976. L'armée s'est trouvée pendant cette période dans une impasse difficile en raison de la division de l'autorité politique quant à la charge à lui incomber, celle de maintenir l'ordre. Et si l'on a eu recours à l'armée dans quelques circonstances, la poursuite de la guerre a contribué pour sa part à sa division.

Le 13 avril 1975, la guerre se déclenche dans un quartier situé dans la proche banlieue de Beyrouth, à Ain-El-Remmaneh, par un accrochage meurtrier entre « Kataeb » (*les phalanges*), parti chrétien, et militants palestiniens radicaux. A cette date, les Palestiniens, présents au Liban depuis 1948, (nous reviendrons en détail un peu plus loin sur le facteur palestinien dans la guerre du Liban) célébraient par une parade militaire le premier anniversaire de l'opération qui avait eu lieu un an auparavant à Kriyat-Schmoné, au nord d'Israël. De leur côté, les chrétiens participaient à la consécration de l'église Notre Dame de la Délivrance à Ain-el-Remmaneh. C'est donc un jour de fête pour les Palestiniens et pour les chrétiens.

Mais la fête religieuse est interrompue lorsque des accrochages¹¹ ont eu lieu entre des membres du parti chrétien « Kataeb » (*les phalanges*) et des militants palestiniens. Ce sera le début d'une guerre longue de quinze années.

Ainsi, pour protester contre les interventions palestiniennes dans la vie politique libanaise - déjà au mois de février, l'armée avait refoulé à Saïda (Liban-Sud) une manifestation populaire contre la vie chère, à laquelle s'étaient joints des

¹¹ Il n'y a pas une seule version sur le début de la guerre.

*fidayins*¹² en armes - six ministres démissionnent le 17 mai 1975. Peu après, on compte quatorze ministres démissionnaires sur dix-sept si bien que le 15 mai, le président du Conseil Rachid El-Solh démissionne lui même rejetant la faute sur les phalangistes et faisant porter l'accent sur les réformes du système politique à entreprendre.

La destruction du politique s'accompagne également d'une division d'ordre confessionnel avec d'un côté les musulmans et de l'autre les chrétiens.

Les musulmans (les forces de gauche du pays) sont les premiers à se regrouper au sein du "Mouvement National" (rassemblant Palestiniens et progressistes musulmans libanais sous la direction du druze Kamal Joumblatt) qui publie le 18 août 1975 un « programme des partis et des forces nationales et patriotiques en vue d'une réforme du système politique du Liban ». A travers son alliance avec les Palestiniens, le leader druze vise la suppression du confessionnalisme (et donc la possibilité pour un non-maronite d'accéder à la présidence de la République). Déjà se dessinait, entre le Mouvement national, les élites musulmanes frustrées par le partage communautaire et les Palestiniens, la coalition qui allait affronter durant deux ans les forces conservatrices dominées par les maronites et appuyées par quelques brigades de l'armée.

Un an plus tard est créé le «Front Islamique» qui regroupe les anciens présidents de Conseil et représente l'islam sunnite.

Les chrétiens de leur côté, fondent, à la fin du mois de janvier 1976, le «Front de la Liberté et de l'Homme», qui devient un peu plus tard le «*Front Libanais*» auquel appartiennent les Phalanges. Il est constitué du Parti National Libéral (PNL) de Camille Chamoun avec sa milice les « Numur » (*Les Tigres*), des « Kataeb » (*Les phalanges*) de Pierre Gemayel, des chrétiens du Nord Soleiman Frangié avec sa milice « Marada », de l'Ordre des Moines Libanais dirigé par le père Charbel Kassis, des « Horras all Arz » (*Les Gardiens du Cèdre*) de Saïd Akl avec ses chevaliers conduits par Etienne Sakr, du « Tanzim » (*l'Organisation*) du docteur Fouad Chémali avec sa milice dirigée par Georges

¹² Le terme *fidayins* est employé pour désigner les combattants palestiniens.

Adwan ainsi que de divers groupements chrétiens indépendants. Les organisations du «*Front Libanais*» occupent une place prépondérante.

La guerre met aux prises ces organisations aux forces qu'on appelle alors islamo-progressistes, d'ailleurs la presse va étiqueter ces deux coalitions complexes et changeantes en terme de «conservateurs chrétiens» et «islamo-palestino-progressistes».

Sur le terrain il en va de même, les populations de confessions différentes vont être terrorisées et vont quitter la zone à domination de confession différente. Des individus vont être abattus au vu de leur confession qui figure obligatoirement sur leurs cartes d'identité¹³.

La situation dans le pays est que «l'authentique clivage confessionnel l'emporte sur toute autre considération. L'échiquier politique se dispose pour le combat confessionnel et chacune des parties œuvre en vue de l'homogénéisation religieuse de son territoire »¹⁴.

C'est ainsi, quand à partir du mois d'août, le conflit se généralisa, les deux coalitions allaient s'affronter durant deux ans.

Echappant au contrôle d'une armée paralysée par ses loyautés contradictoires, les affrontements entre ces deux groupes se propagent à l'ensemble du pays, dressant village contre village, vallée contre vallée et quartiers contre quartiers. Le gouvernement avait perdu toute autorité, le pouvoir appartenait aux factions, structurées pour une large part autour des clans traditionnels.

«Le fait que l'armée regroupe des éléments de confessions différentes contribue soit à la rendre inutile soit à la faire éclater »¹⁵. Ainsi, l'armée libanaise, forte de 17 000 hommes en 1975-1976, subit le même sort que les institutions politiques. Ou elle n'intervient pas dans les événements et elle est paralysée, ou elle intervient et elle est divisée. Influencée par les événements, l'armée libanaise

¹³ Actuellement sur les nouvelles cartes d'identité ne figure pas la confession.

¹⁴ Sarkis Jean, *Histoire de la guerre du Liban*, PUF, 1993, p. 28.

¹⁵ Sarkis J. *ibid.* p.30.

éclate donc en une multitude de tendances sur la base des clivages confessionnels de la société libanaise¹⁶. Elle ne jouera pratiquement aucun rôle et finira par se disloquer.

La guerre s'étend sur tout le territoire libanais. Embuscades, guérilla urbaine à la kalachnikov, tirs de francs-tireurs non identifiés sont bientôt suivis par l'entrée en lice de canons et de lance-roquettes. Les civils sont les cibles privilégiées de bombardements et de tirs aveugles, d'attentats, d'enlèvements et d'assassinats, tandis que les pillages et les destructions alimentent les cycles de représailles. Durant l'automne de 1975, s'engage à Beyrouth, la bataille dite des "grands hôtels" qui se solde par la défaite des Phalanges. Le centre de Beyrouth brûle, les grands hôtels sont le siège d'âpres batailles entre « Kataëb » et forces progressistes¹⁷, les grandes banques qui faisaient la réputation et la richesse du pays sont pillées.

La mission de conciliation de M. Couve de Murville, président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale française, qui eut

¹⁶ Ainsi, dès la fin du mois de janvier 1976, le lieutenant Ahmed El-Khatib, sunnite pro-palestinien, entre en rébellion contre l'Armée libanaise et fonde l'Armée du Liban Arabe (ALA). Un peu plus tard, la brigade à majorité chrétienne de Sabra (Jounieh) se constitue en Armée de Libération Libanaise (A.L.L.) à laquelle se rallieront plusieurs casernes. Le 11 mars 1976, le brigadier Aziz El-Ahdab également sunnite réussira à s'emparer de la télévision tentant un coup d'Etat militaire qui échouera. Encore un peu plus tard, seront créées "les avant-gardes de l'armée libanaise arabe" par le major Fahim El-Hajj. Certains officiers druzes se constituent en "avant-gardes de l'armée Maani" dit aussi "Mouvement du Jihad druze" opposé à Kamal Joumlatt. Se constitue encore l'Armée de Défense du Liban Sud qui deviendra l'"Armée du Liban Sud" (ALS) à tendance pro-israélienne dirigée par le major Saad Haddad. Au nord, le colomel Antoine Barakat rallie, dans la région de Zghorta, les forces armées favorables à Soleiman Frangié. Se référer à Sarkis J., *ibid.* p. 30.

¹⁷ En particulier *Les Mourabitoun*, combattants sunnites menés par le jeune Ibrahim Qoleilat.

lieu au Liban puis en Syrie du 19 novembre au 2 décembre 1975 ne parvient pas à réconcilier les opposants.

Alors que les Palestiniens s'emparent de Damour en janvier 1976, les chrétiens passent à la contre-offensive à Beyrouth et occupent le quartier musulman de la Quarantaine.

Mais lorsque la Syrie impose un cessez-le-feu le 22 janvier 1976 sur la base du projet en dix sept points du président Soleiman Frangié qui atténue fortement le confessionnalisme et propose un rééquilibrage du partage des pouvoirs entre communautés, Beyrouth était déjà traversée par une ligne de front, « une ligne verte », qui sépare l'Est chrétien de l'Ouest musulman. Le pays était lui-même morcelé en unités territoriales tenues par les chefs de guerre. Le Liban vit alors une trêve de quelques mois mais le combat reprend le 18 mars 1976.

Très rapidement, en raison de la supériorité numérique des progresso-palestiniens, les chrétiens subissent des revers sur tous les fronts et se retrouvent encerclés dans le nord de la montagne. On va droit à la partition du pays.

En effet, en quelques mois, la guerre dessine à travers le pays les frontières entre les deux principaux protagonistes. Les habitants chiites et palestiniens des camps et des banlieues de l'entrée Nord de Beyrouth sont expulsés par la force en janvier 1976 ; en riposte, les chrétiens de Damour, petite ville côtière au Sud de la capitale, doivent fuir par mer. Des deux côtés, plusieurs centaines de personnes sont massacrées. Au printemps de 1976, les milices des mouvements progressistes et les organisations palestiniennes qui les ont rejointes les unes après les autres profitent de l'éclatement de l'armée, en mars 1976 ,et resserrent leur étau autour des forces chrétiennes et menacent Beyrouth-Est où le président Frangié se réfugie parmi ses alliés du *Front Libanais* dirigé par Camille Chamoun et Pierre Gemayel.

Ainsi, le président Frangié réclama du secours et demanda l'intervention de la Syrie, qui trouva là l'opportunité - les troupes syriennes pénétrèrent dans Beyrouth en novembre - de lutter contre la montée en puissance des Palestiniens.

De juin à octobre 1976, la progression des troupes syriennes se heurte à une sérieuse résistance palestinienne, en particulier à l'entrée de Saïda, ainsi qu'aux réticences de la communauté arabe au nom de laquelle la Libye et l'Algérie tentent en vain une mission d'interposition. Simultanément, les combats font rage dans la capitale et ses banlieues, avec un acharnement particulier autour du camp palestinien de Tell el-Zaatar qui contrôle les débouchés de la capitale vers la montagne. Le 12 août 1976, la forteresse tombe aux mains des « Kataëb » et du P.N.L.(Parti National Libéral) au bout de cinquante deux jours de siège.

A l'appel de Yasser Arafat, le dirigeant de l'Organisation de Libération de la Palestine (l'OLP)¹⁸, la Ligue arabe décide au Caire d'arabiser le conflit, ce qui signifie l'intervention militaire et diplomatique des puissances régionales arabes. Le 16 octobre 1976, une conférence se tint à Riyad avec les représentants de l'OLP, du Liban, de l'Arabie Saoudite, de l'Egypte et du Koweït qui entérina la présence des troupes syriennes sur le sol libanais et mit fin aux hostilités. Elle fut suivie, le 25 octobre, d'un sommet de la Ligue Arabe au Caire qui entérine l'accord de Riyad et créa une Force Arabe de Dissuasion (F.A.D.), composée essentiellement d'un contingent de la Syrie et des contingents symboliques d'Arabie Saoudite, des Emirats Arabes Unis, du Soudan, de la Libye et des deux Yémens, nominalement dirigée par le président du Liban et dont le mandat pouvait être renouvelé de six mois en six mois.

Pendant quelque temps, malgré l'assassinat de Kamal Joumblatt le 16 mars 1977, la situation du Liban devait se stabiliser.

Et la guerre des deux ans ne cesse qu'à l'entrée dans Beyrouth, le 15 novembre 1976, de la F.A.D. qui met fin à la guerre sur fond de ruines et de bombardements intermittents. A l'ombre de la sécurité qu'a introduit cette force, l'armée libanaise a vu ses unités se regrouper petit à petit.

¹⁸ L'OLP est créée en 1964.

I.1.b Entre guerre et paix (1977-1981)

L'« arabisation » de la crise ne favorise guère le dialogue entre libanais. Elle enferme les adversaires dans leur opposition irréductible, installe le Liban dans la guerre.

Le 8 mai 1976, Elias Sarkis, gouverneur de la Banque du Liban, a été élu par les députés pour succéder à Sleiman Frangié.

Le gouvernement de technocrates, formé en décembre 1976 sous la présidence de Sélim el-Hoss, s'engage à accorder la priorité à la reconstruction du pays. Mais l'aide arabe promise n'arrive pas et près d'un quart de la population, réfugiée dans les Etats arabes voisins, à Chypre et en Occident, hésite à regagner le pays, même si la prospérité paraît résister à la guerre, à la faveur de la hausse vertigineuse des revenus pétroliers. Car, à l'intérieur, le ramassage des armes lourdes reste symbolique et la sécurité précaire. La violence continua néanmoins. Et non seulement les efforts pour rétablir l'entente nationale ne progressent pas, mais, tandis que la coordination s'améliore entre la F.A.D. et les mouvements palestiniens, de nouveaux et violents affrontements se déroulèrent entre l'armée syrienne et les milices chrétiennes en février, en avril et, surtout, de juillet à octobre 1978, ponctués par d'intenses bombardements des quartiers résidentiels de Beyrouth-Est. Les forces de Damas quittent les régions chrétiennes qu'elles encerclent désormais entre Batroun et Beyrouth et dominant depuis les hauteurs du Mont-Liban. En juin 1978, Tony Frangié, le fils de l'ancien président, et sa famille furent assassinés et une profonde rupture des maronites du nord du Liban représentée par Soleiman Frangié, avec le *Front Libanais* et les phalangistes de Pierre Gemayel allié à Camille Chamoun, se consacra.

Dans un pays de plus en plus divisé, le problème central demeure celui de la restauration de l'autorité de l'Etat. Réunis à Beit el-Din à la mi-octobre 1978, les bailleurs de fonds de la F.A.D., menés par l'Arabie Saoudite et le Koweït, réclament en vain la reconstitution d'une armée nationale et son envoi dans tout le

pays. La promesse des chefs d'Etat arabes à Fès, le 25 novembre 1981, de mettre en œuvre une stratégie commune de défense du pays va rester lettre morte.

I.2 L'invasion israélienne de 1982 et ses conséquences

I.2.a Le Liban lié à la question palestinienne

Mais après cinq années, le Liban, à l'armée paralysée, au gouvernement sans pouvoir suite à l'état de guerre qui persiste dans le pays depuis 1975 et à la population lasse des ravages qu'elle a provoqués, est encore une fois victime des tensions régionales. L'intervention d'Israël va ranimer le conflit et porter le chaos à son paroxysme.

Aussi, distinguerons-nous deux phases : l'invasion israélienne qui broie la société libanaise ; et la normalisation syrienne qui contribue à instaurer le calme dans le pays.

Depuis le début des années soixante dix, il y a un lien étroit entre la question palestinienne et les affaires libanaises. Le Liban, en effet, n'est pas épargné par le problème palestinien depuis la création, en 1948, de l'Etat d'Israël. Dès cette année, le pays avait accueilli des réfugiés arabes de Palestine, plus de 140 000, installés dans une quinzaine de camps aux abords des grandes villes. Mais, après la guerre de Six Jours et l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza par Israël en 1967, surtout après la répression jordanienne contre les palestiniens en septembre 1970 («Septembre noir») et en juin-juillet 1971, le nombre des réfugiés grossit sensiblement : les Palestiniens du Liban sont alors entre 200 000 (selon le centre de recherches de l'Organisation de Libération de la Palestine) et 500 000 (selon les «Kataëb»).

Le fait que le Liban soit un Etat (le seul d'ailleurs) dans lequel l'O.L.P. pouvait s'imposer, le seul terrain à partir duquel les organisations de résistances

opèrent¹⁹, et par conséquent, la cible privilégiée des représailles israéliennes en cas d'attentat installera une situation de désaccord entre deux grands blocs dans le pays. La lutte de l'O.L.P contre Israël devient ainsi le point principal qui opposera d'un côté, ceux qui réclament la suspension des opérations des Palestiniens et la restauration de l'ordre étatique sur tout le pays ; en face, les solidaires de la Résistance Palestinienne, qui lient étroitement le destin du Liban à celui des palestiniens.

I.2.b La première invasion d'Israël du Liban :

L'Opération du Litani (14 mars 1978)

C'est en 1968 que le Sud du Liban est entraîné dans le conflit israélo-arabe avec l'installation des premiers commandos palestiniens et les bombardements israéliens. Les attaques de la résistance palestinienne poussent les dirigeants israéliens à adopter une stratégie «préventive» dans le Sud du Liban. Dans ce contexte, Israël envahit pour trois mois le Sud du Liban le 14 mars, une opération terrestre et aérienne de plusieurs jours jusqu'au Litani. Ce n'est qu'en juillet, et à la suite de pressions importantes, que le retrait israélien laisse place à la Force Intérimaire des Nations Unies du Liban (F.I.N.U.L.) créée par la résolution 426²⁰ du Conseil de sécurité, sauf sur une bande de territoire, longue de 100 kilomètres, large de 8 à 15 km en moyenne²¹, et qui suit le tracé de la

¹⁹ "L'Accord du Caire" du 1969 permet aux palestiniens de mener une lutte armée contre Israël à parti du Sud du Liban.

²⁰ La résolution 425 (figure en annexe) du Conseil de Sécurité, voté le 19 mars 1978 et la résolution 426 du Conseil de sécurité votées quelques jours après l'invasion israélienne du Liban cette année là , exigent « le retrait total et inconditionnel des troupes israéliennes jusqu'aux frontières internationales entre les deux pays » (résolution 425) et la formation « de la FINUL pour aider le gouvernement libanais à recouvrer sa souveraineté après le retrait israélien. » (résolution 426).

²¹ Après l'invasion israélienne du Liban en 1982 et le retrait partiel de l'armée israélienne de 1983 à 1985, les limites de cette "zone de sécurité" furent élargies et le nombre de

miliciens de l'ALS porté à 3.000. Israël y avait également créé en 1984, à Khiyam un centre de détention et d'interrogatoires.

Le maintien de cette zone tampon de 850 km² (près de 10% de la superficie du Liban), dépendant totalement du bon vouloir de Tel Aviv, a suscité un débat animé au sein des plus hautes instances israéliennes tandis que des centaines de soldats et d'officiers israéliens continuaient de stationner dans cette zone occupée.

A la suite de l'opération "Raisins de la Colère" menée en avril 1996 par Israël au nord de cette zone - opération qui avait notamment fait 103 victimes parmi des civils libanais qui avaient trouvé refuge dans un camp de la FINUL- un groupe de contact composé de la France, Israël, le Liban, la Syrie et les Etats-Unis fut établi pour suivre l'évolution de la situation.

L'opinion publique israélienne acceptait de moins en moins cette occupation qui a coûté, depuis ses débuts, la vie à plus de 300 soldats israéliens (on cite même le chiffre de 700) lors d'accrochages avec le Hezbollah ,39 militaires israéliens au moins trouvèrent la mort dans cette zone en 1997 et 24 en 1998.

En février 1999, l'armée israélienne avait étendu cette occupation au village d'Arnoum, geste vraisemblablement motivé par les élections israéliennes de mai 1999. Quelques jours plus tard, le mouvement de résistance Hezbollah tuait sept militaires israéliens dans deux incidents séparés. Parmi les victimes se trouvaient plusieurs hauts gradés de l'armée israélienne, dont un général de brigade, le plus haut officier jamais tué au Liban depuis l'invasion israélienne de 1982.

Dès son élection comme Premier Ministre israélien, Ehud Barak s'était déclaré déterminé à retirer l'armée israélienne de cette zone pour le 7 juillet 2000. Malgré l'absence d'accord avec la Syrie sur le Golan, le plan de retrait, qui portait le nom de code "Nouvel Horizon" dans la perspective d'un accord, fut révisé et s'appela "Crépuscule".

En l'absence d'un plan concerté avec le gouvernement libanais et la Syrie, Israël souhaite un redéploiement de la FINUL vers le Sud, jusqu'à sa frontière.

Le retrait israélien a effectivement commencé au début du mois de mai 2000 et c'est terminé le 24, sans incident majeur.

frontière israélo-libanaise à partir de Naqoura, sur la Méditerranée jusqu'au Mont Hermon et à la rivière Litani²². Israël confie le contrôle de cette «ceinture de sécurité»²³ à l'«Armée du Liban Libre »²⁴ forte de 1 500 hommes, environ 1 000 soldats commandés par le colonel dissident Saad Haddad, pro-israélien qui empêche l'avancée de l'armée régulière dans l'extrême Sud.

²² dont Israël aurait utiliser, selon de nombreuses sources concordantes, une partie des eaux.

²³ Dans cette enclave, restaient quelques 100.000 (dont 60% de musulmans chiites et 35% de chrétiens) des 800.000 habitants de la région.

²⁴ Milice chrétienne armée, entraînée et financée par Israël et qui contrôla jusqu'en mai 2000 la "ceinture de sécurité" créée par Israël au Sud du Liban.

Celui-ci²⁵ soutenu par l'armée israélienne empêche l'avancée de l'armée régulière dans l'extrême Sud et proclame, le 18 avril 1979, « l'Etat du Liban-Sud », depuis lequel ses forces bombardent les zones «palestino-progressistes», en particulier Saïda en mars et mai 1980. Cette même année de 1979 vit aussi le

²⁵ Il est alors radié des cadres de l'armée libanaise et inculpé de rébellion. En mai 1980, cette milice est rebaptisé "Armée du Liban-Sud". Après l'invasion israélienne du Liban durant l'été 1982, Haddad suit l'armée israélienne dans sa poussée vers le nord et déplace son QG de Marjayoun à Saïda. Il la suivra aussi dans sa retraite qui s'étale de 1983 à 1985, tout en élargissant quelque peu les limites de la région qu'il garde sous contrôle. L'ALS gérait pour le compte d'Israël un centre de détention créé à Khiyam en 1984 où furent détenus et interrogés de nombreux suspects ainsi que des personnes prises en otages pour servir éventuellement de monnaie d'échange dans des tractations ultérieures. Suite au décès de Saad Haddad, Antoine Lahad le remplaça, en janvier 1984, à la tête de l'ALS.

Les perspectives d'un éventuel retrait israélien du Sud du Liban ont entraîné dès la seconde moitié de 1999 de nombreuses défections dans les rangs de l'ALS, certains de ces déserteurs monnayant leur liberté contre des informations qui ont conduits à des embuscades provoquant la mort de plusieurs militaires israéliens.

En juin 1999 l'ALS a commencé à se retirer de la partie septentrionale de la soit-disant "Zone de Sécurité", dans la région de Jezzine dont elle avait prit le contrôle en 1985.

En janvier 2000, le "colonel" Aqel Hashem, chef en second de l'ALS, fut tué par la résistance armée du Hezbollah. Ce succès du Hezbollah a encore miné davantage le moral de la milice pro-israélienne dont les hommes se trouvaient confrontés à des perspectives bien incertaines du fait du retrait israélien programmé pour juillet 2000.

Alors qu'Israël tentait de trouver des solutions pour assurer la sécurité des miliciens au-delà de cette date, le "général" Antoine Lahad, chef de l'ALS, en demandant à des pays occidentaux d'en accueillir et en envisageant de déplacer en Israël certains d'entre eux ainsi que leurs familles, lançait le 3 avril un appel au gouvernement libanais pour qu'il annule les condamnations à mort prononcées contre des membres de sa milice.

A la mi-mai, dès qu'Israël commença son retrait de la zone, la moitié des miliciens de l'ALS, craignant de tomber aux mains du Hezbollah, se rendirent à l'armée libanaise, tandis que l'autre moitié demandaient l'asile avec leur familles en Israël.

triomphe, à Téhéran, de la révolution chiite menée par l'ayatollah Khomeiny. L'Iran devint alors l'un des acteurs régionaux du conflit libanais. Le régime des mollahs soutint sans discontinuer la milice chiite du « Hezbollah »²⁶ et les groupes du « Djihad islamique », qui multiplièrent les attentats, au Liban mais aussi en Israël.

La situation au Liban politique et militaire est chaotique. Le président Sarkis remplace, le 25 octobre 1980, Sélim el-Hoss par Chafiq Wazzan à la tête d'un cabinet de « dialogue national » aux ministres plus nombreux. Les forces syriennes contrôlent le Nord et la plaine de la Bekaa, tandis que le Sud et Beyrouth-Ouest sont aux mains des partis progressistes, de l'OLP et des organisations musulmanes, dont la nouvelle organisation chiite « Amal »²⁷.

Dans la zone du Liban chrétien, pouvoir militaire et pouvoir politique sont unifiés par étapes au prix de sanglants affrontements dont les Kataëb sortent vainqueurs, du 16 avril au 4 mai puis du 7 au 9 juillet 1980. Désormais, Béchir Gemayel, préside au commandement de la milice de la région, les « Forces Libanaises »²⁸ qui substituent leur loi à celle de l'armée et de la police.

Mais les combats se multiplièrent, s'ajoutant à cela les positions stratégiques qu'occupent les syriens dans la Békaa. Israël se sent directement menacé. Les mises en gardes qu'il formule et les menaces d'interventions ne seront pas prises au sérieux.

La volonté syrienne de contrôler la situation militaire dans la Bekaa afin d'empêcher une attaque israélienne empruntant la plaine intérieure libanaise provoque un triple affrontement au printemps de 1981 : d'abord entre la F.A.D. et

²⁶ " Hezbollah " (Parti de Dieu), milice liée à " Amal Islamique " fondé en 1982.

²⁷ " Amal " (espoir), parti fondé en 1974 par l'Imam d'origine iranienne Moussa Sadr disparu en Lybie 1978.

²⁸ Milice chrétienne, fondée par Béchir Gemayel en juillet 1980.

les « Kataëb » qui cherchent à occuper Zahlé²⁹ et à inclure la ville dans leur zone de contrôle. Puis entre la F.A.D. et Israël qui fournit un appui aérien aux « Kataëb » contre les hélicoptères de Damas et exige le retrait des missiles d'origine soviétique Sam 2 et Sam 6 installés dans la Bekaa depuis le 29 avril 1981. Soutenue par l'Arabie Saoudite et l'U.R.S.S., la Syrie maintient ses missiles et reprend le contrôle de Zahlé ; mais les combats se sont propagés jusqu'à Beyrouth, où les quartiers chrétiens de l'Est ont subi, eux aussi, de lourds bombardements tandis que le quartier populaire de l'Université Arabe compte plus de 300 morts après le passage de la chasse israélienne le 17 juillet.

Finalement l'affrontement se transporte dans le Sud, entre Palestiniens et Israéliens avec lesquels l'envoyé spécial du Président américain Ronald Reagan au Proche-Orient, Philip Habib, négocie trois mois pour obtenir le cessez-le-feu du 24 juillet 1981. Les opérations militaires seront gelées pendant presque un an.

La situation était que les accords de camp David 1979 entre l'Egypte et Israël qui ont été considérés comme sortie du rang de la solidarité arabe, ont eu des retombées négatives sur la région et surtout sur le Liban. Ainsi des activités armées palestiniennes se sont élaborées, ce qui constituait un prétexte pour les Israéliens de viser et d'attaquer ces organisations au Liban et de vider le Sud de la population.

Ainsi aux attaques de la part des palestiniens à partir du Sud du Liban les ripostes israéliennes n'épargnaient pas la population civile. Et l'armée libanaise à qui l'on a confié d'aider la FINUL comme accomplissement de la résolution 425 de l'ONU , d'étendre l'autorité de l'Etat sur tout le territoire se trouvait confronté

²⁹ Cette ville aux toits de tuile rouge est idéalement située sur les premiers contreforts du Mt Sannine, en bordure du plateau de la Békaa, à 945 m d'altitude. La réputation culturelle de Zahlé n'a d'égale que sa primauté, commerciale et administrative dans la Békaa (qui représente 42,27% du territoire libanais), ainsi que son rang de 3ème ville du pays, (150,000 h.). Elle est également un centre agricole important, produisant des légumes, des fruits, des céréales et surtout du raisin.

aux organisations palestiniennes et aux milices libanaises existantes au Sud du pays.

I.2.c L'opération «Paix en Galilée» (6 juin 1982)

En ce début d'année 1982, l'administration américaine demeure attachée à la préservation du cessez-le-feu alors que celui-ci ne sera pas respecté.

Compte tenu des faits, Raphael Eytan, chef d'Etat-major de l'armée israélienne finit par déclarer, le 14 mai, que "le seul moyen de venir à bout des Palestiniens est de leur faire payer un prix qu'ils ne peuvent supporter"³⁰.

Le 3 juin, l'ambassadeur d'Israël à Londres, Shlomo Argov, est assassiné³¹. Israël qui considérait que toute action menée contre l'un de ses ressortissants dans le monde doit être interprétée comme une rupture du cessez-le-feu et entraîner des représailles riposte. L'assassinat entraîne donc des représailles massives. C'est ainsi que le lendemain l'aviation israélienne effectue des raids sur les camps palestiniens de la banlieue de Saida au Sud-Liban ainsi que sur Beyrouth ; l'O.L.P, de son côté, tire sur la Galilée, tue une personne et en blesse plusieurs. Israël déclenche alors l'opération «paix en Galilée» le 6 juin, dans laquelle il engage jusqu'à 100 000 soldats³². 1 250 chars d'assaut y participent, ainsi que 1 500 chars blindés et pas moins de 400 avions de chasse, en sus de la flotte maritime qui a

³⁰ *El Ezzi Ghassan, L'invasion israélienne du Liban, 1982, L'Harmattan, 1990.*

³¹ L'acte est désavoué par l'O.L.P. et revendiqué par le groupe dissident d'Abou Nidal.

³² Le communiqué officiel du gouvernement israélien explique l'opération de la manière suivante :

"Le gouvernement a donné l'ordre aux forces israéliennes de défense de placer l'ensemble de la population civile de la Galilée hors de portée des tirs des terroristes qui ont concentré leurs bases et leurs quartiers généraux au Liban. L'opération a reçu le nom de "Paix en Galilée" : durant cette opération l'armée syrienne ne sera pas attaquée, sauf si elle attaque nos forces. Israël continue d'aspirer à la signature d'un traité de paix avec un Liban indépendant dont l'intégrité du territoire aura été préservée". Cf. Sarkis J. , *ibid.* p. 68.

accompagné l'opération. Par opposition à 25 000 soldats syriens de la F.A.D. et environ 20 000 combattants palestiniens et libanais³³.

L'armée israélienne dépasse la zone de sécurité tenue par la F.I.N.U.L. au Liban-Sud, à l'aube du dimanche 6 juin 1983 et refoule quelque 20 000 combattants palestiniens vers le Nord du pays. L'opération provoque l'exode de 200 000 libanais vers Saïda et Beyrouth.

Le gouvernement israélien s'empresse d'assurer qu'il ne s'agit que du nettoyage d'une zone de 40 kilomètres de profondeur comme objectif limite à l'intérieur du Liban, la liquidation de la résistance palestinienne, et d'en faire pour la Galilée un glacis protecteur. Mais l'armée israélienne franchit la ligne des 40 km Nord, initialement annoncée comme objectif limite par le ministre de la Défense Ariel Sharon, et atteint la capitale Beyrouth en l'espace de quatre jours.

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies, de son côté, se mobilise dès les deux premiers jours du conflit, adoptant le 5, la résolution numéro 509 exigeant le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël.

L'ex-URSS, la communauté européenne ainsi que la Ligue Arabe demandent aussi le retrait d'Israël. De son côté, Philippe Habib entreprend une sixième tournée de négociation au Proche-Orient.

L'opération se conjoint avec l'achèvement du mandat du Président libanais Elias Sarkis, les élections présidentielles auront lieu vers la fin du mois d'août. Sur la scène des candidats figure le nom du chef des "Forces Libanaises" (parti chrétien) Béchir Gemayel³⁴ qu'on accusait au Liban d'être pro-israélien, et d'être donc prêt à signer un accord de paix avec Israël.

³³ Cf. *La marche militaire dans le vingtième siècle*, publication du commandement de l'armée libanaise.

³⁴ Fils cadet de Pierre Gemayel le fondateur du parti « Kataeb ». Béchir est fondateur du parti « les Forces Libanaises ».

I.2.d La médiation de la Force Multinationale

➤ **La solution est américaine**

Le problème libanais fut internationalisé suite à l'invasion israélienne. Ainsi, le Conseil de Sécurité de l'O.N.U déclare plusieurs résolutions, 508 (le 5 juin) et 509 (le 6 juin), qui assurent le retrait des forces israéliennes et un cessez-le-feu. Mais malgré ces résolutions, l'armée israélienne encercle les quartiers Ouest de Beyrouth où sont retranchés le commandement et les combattants de l'O.L.P. Dans le Chouf et la Békaa, les troupes syriennes s'effondrent le 11 juin, avec des pertes énormes. Le siège des quartiers Ouest de Beyrouth est appuyé, du 1 au 12 août, par d'intensifs bombardements aériens de la ville, où demeurent plus de 200 000 civils.

Eu égard à cette situation, la diplomatie européenne de son côté, réagit très vite et propose plusieurs projets à travers ses communautés. Mais les Etats-Unis, en la personne du Président Reagan et de son secrétaire d'Etat Alexander Haig, ont réussi à bloquer toute solution onusienne.

Le 8 juin l'Espagne propose un projet dans lequel l'armée israélienne doit se retirer dans six heures, mais les Américains utilisent leur veto. La France, quant à elle, propose plusieurs solutions : le 24 juin, elle demande la neutralisation de Beyrouth –Ouest. De nouveau, les Américains appliquent leur veto, bien que le projet français ait obtenu quatorze voix favorables.

Le 2 juillet, la France présente un projet de résolution franco-égyptien au Conseil de sécurité, qui n'aboutit pas. Même Brejnev proposa, le 13 juillet le déploiement d'une force de l'O.N.U mais le veto américain se renouvelle contre toute proposition affectant tangiblement l'avancée israélienne au Liban.

L'opposition américaine à toute solution proposée a pu éloigner un éventuel rôle européen et a laissé le champ libre devant les Américains pour appliquer la leur à travers leur envoyé spécial Philipp Habib.

Un problème s'imposait, celui d'évacuer les combattants palestiniens encerclés par les Israéliens à Beyrouth. Les négociations dirigées par Philipp

Habib avec les Israéliens, l'O.L.P et le Liban aboutissent à l'intervention de la Force Multinationale.

➤ **La Force Multinationale d'Interposition à Beyrouth (F.M.I.B.)**

Alors que Ronald Reagan se fait menaçant, Jérusalem accepte le 19 août un nouveau plan Habib destiné à permettre l'évacuation des Palestiniens munis de leurs armes individuelles, sous contrôle du F.M.I.B.

La F.M.I.B comprend environ deux milles militaires. La France est représentée par huit cent cinquante soldats, les Etats-Unis par huit cent vingt, et l'Italie par cinq cent trente.

Trois zones d'opération ont été attribuées à la F.M.I.B : le port de Beyrouth, la ligne verte qui sépare les deux secteurs de la capitale et la route reliant Beyrouth à Damas.

Sur le plan militaire, la F.M.I.B n'avait pas d'Etat-major, chaque contingent reste sous le commandement des autorités de l'Etat dont il relevait et est financé par son Etat. Mais il existait cependant un organisme de liaison, chargé de coordonner l'action de ces contingents.

Quant au rôle de la F.M.I.B :

D'après le plan de M. Habib, trois missions ont été confiées à la F.M.I.B:

-Assurer la sécurité physique du personnel palestinien pour le départ de Beyrouth.

-Assurer la sécurité physique des autres habitants de la région de Beyrouth.

-Favoriser la restauration de la souveraineté et l'autorité du gouvernement libanais dans tout le secteur de Beyrouth.

Le 21 août, l'embarquement commence et simultanément arrivent les premiers éléments du contingent français qui sera suivi du contingent américain, et le 27 du contingent italien.

L'opération d'évacuation des combattants palestiniens s'est effectuée du 21 août au 3 septembre par voie terrestre vers la Békaa. Et les forces de l'armée libanaise se sont déployées dans Beyrouth pour étendre l'autorité de l'Etat.

Le mandat de la F.M.I.B., est d'un mois dès le premier débarquement du contingent. L'opération d'évacuation totalement achevée, le premier rembarquement du contingent américain s'effectue le 10 septembre, suivi par le contingent italien le 12, et le contingent français le 15.

Mais la situation ne va pas du tout s'améliorer. Le départ vers divers pays arabes de près de 15 000 combattants palestiniens dont le matériel lourd est laissé à l'armée libanaise, le repli des Syriens au Nord de la Békaa et la fermeture des bureaux de l'O.L.P. constituent une victoire d'Israël au Liban bien que l'invasion israélienne lui ait causé la perte de 500 hommes³⁵.

Le 23 août, le président Sarkis ayant achevé son mandat, Béchir Gémayel est élu président de la République. Chef du *Front Libanais*, il s'affirme comme le président de toute la nation et tente d'en rassembler autour de lui, les forces vives, qu'elle qu'en soit la confession. Le 14 septembre, le Président Béchir Gemayel récemment élu est assassiné au siège général du parti phalangiste. Pour les Libanais, l'espoir a duré vingt deux jours.

Israël avait fait un blocus terrestre et maritime qui a duré 83 jours sans pouvoir pénétrer la capitale Beyrouth. Le lendemain de l'assassinat, des massacres³⁶ de la population palestinienne ont été commis dans les camps de Sabra et Chatila, où 450 civils palestiniens sont morts d'après les sources des autorités libanaises et 750 à 1 300 d'après l'O.L.P. Les forces israéliennes

³⁵ Cf. *La marche militaire dans le vingtième siècle*.

³⁶ Les massacres ont été liés à des unités de la milice des Forces Libanaises et le nom de Hobeika Elie a été signalé à cet effet. Il est assassiné le 24 janvier 2002 à Beyrouth.

profitèrent du chaos et pénétrèrent dans la capitale³⁷. En Israël, la rue se mobilisera contre ce que l'on peut considérer comme l'une des grandes tragédies de l'histoire. Ariel Sharon sera limogé.

Ces massacres déclenchent la réprobation générale. La décision unilatéralement prise par le gouvernement américain, en avance sur le calendrier prévu, de rembarquer ses troupes, nous ne pouvons pas la prendre sans considération, parce que d'après le plan Habib le mandat de la F.M.I.B s'achève un mois après le premier débarquement de la F.M. qui s'est effectué le 21 août par l'arrivée du contingent français. Alors le rembarquement de la F.M aurait du se faire le 21 septembre.

La France fut grandement surprise par la décision américaine. L'ambassadeur français au Liban a déclaré : " Il était, certes, politiquement difficile pour un contingent de rester alors que les autres s'en allaient. A vrai dire, la décision du départ prise par le gouvernement américain avait placé toutes les parties concernées dans une situation critique"³⁸

De son côté, M. Yasser Arafat a dénoncé le retrait prématuré de la F.M.I.B qui, selon lui, a laissé des civils innocents sans protection.

Le 21 septembre Aminee Gemayel³⁹ succède à son frère assassiné, Béchir, à la tête de l'Etat, rappelle la Force Multinationale à Beyrouth composée d'Américains, de Français, d'Italiens et de Britanniques et entreprend la pacification des esprits.

³⁷ Cf. *la marche militaire dans le vingtième siècle*.

³⁸ Abou Diab Khattar, *Le rôle de la Force Multinationale au Liban de 1982 à 1984*, PUF, 1986.

³⁹ Fils de Pierre Gemayel, fondateur du parti " Kataëb ", frère de Béchir Gemayel (né en 1947) qui a été élu Président de la République en août 1982 et assassiné 14 septembre 1982. Amine Gemayel est élu président de la République le 23 septembre 1982, né en 1942, il est à quarante ans, le plus jeune président qu'a connu la République.

➤ **La Force Multinationale de Sécurité à Beyrouth (F.M.S.B.)**

La F.M.S.B s'est déployée à Beyrouth à partir du 24 septembre 1982. Elle était constituée de trois contingents des même pays partisans de la première F.M.I.B.

Le contingent français était composé de 2 000 hommes stationnés à Beyrouth-Ouest . Au cours de l'automne 1983, les autorités françaises ont augmenté la sécurité du contingent français, en envoyant le porte-avions Foch et ses Super-Etendard et puis le bâtiment de guerre Clémenceau.

Le contingent américain comprenait 1 600 marines installés dans la zone de l'aéroport de Beyrouth soutenu par 14 hélicoptères Cobra et le bâtiment de marine Eisenhower. Au mois de septembre 1983 le contingent a été renforcé par le porte-avions Kennedy et le cuirassé New Jersey, le plus grand bâtiment de guerre dans le monde, avec ses canons de 420 millimètres.

Le contingent italien se composait d'environ 2 000 hommes avec des armes légères.

Six semaine après le déploiement de la F.M.S.B., le Président libanais Amine Gemayel a souhaité porter à trente milles hommes l'effectif de la F.M.S.B. afin de remplacer les forces étrangères, israéliennes et syriennes, présentes au Liban qui devraient quitter le pays. Gemayel, qui a fait un tour dans les capitales occidentales, a sollicité la Grande-Bretagne, la Corée du Sud, les Pays-Bas, la Suède, la Belgique et l'Autriche en espérant qu'ils participent à la F.M.S.B. Tous les pays ont répondu négativement exceptée de la Grande-Bretagne. Le contingent de cette dernière a débarqué en février 1983, composé de 110 hommes.

La F.M.S.B a été organisée de la même façon que la première, mais cette fois-ci le comité de coordination était présidé par le Président libanais.

Quant à la durée du mandat de la F.M.S.B, il était impossible de fixer une durée définie, d'après Washington, ce serait une erreur de déterminer dès à présent comment sera le Liban dans dix, vingt ou trente jours, celle-ci dépendait du succès d'un règlement global qui pouvait mettre un terme à la crise libanaise.

Le rôle de la F.M.S.B. était d'apporter son appui au gouvernement libanais et à ses forces armées, dans leurs efforts pour reprendre le contrôle de Beyrouth et ses alentours et de protéger et d'assurer la sécurité des populations civiles à Beyrouth et dans les camps palestiniens. En effet les deux contingents américain et français appuieront l'armée libanaise et contribueront à la formation des soldats libanais.

La zone du déploiement de la F.M.S.B a dépassé Beyrouth-Ouest pour couvrir les contours du Grand Beyrouth .

I.2.e Les négociations libano-israéliennes et ses conséquences

Les allégeances du président Gemayel envers la Syrie lui permettent de recueillir les soutiens de Frangié, d'Ibrahim Koleilat, chef d'une milice de gauche, et de Walid Joumblatt inquiet des manœuvres israéliennes visant à opposer druzes et maronites du Chouf.

En fait, le sexennat d'Amine Gemayel commence sous le signe de l'espoir. L'armée israélienne évacue Beyrouth et son aéroport international fin septembre. Plusieurs passages sont rouverts entre les deux parties de Beyrouth. et très rapidement, des projets de reconstruction de la ville réunifiée voient le jour. De nombreux émigrés reviennent et avec eux de l'argent et des projets. Les États-Unis offrent un soutien financier et une assistance technique pour la reconstruction de l'administration et les infrastructures de l'armée. Le calme dans le pays est pourtant tout à fait relatif car si la capitale connaît maintenant la paix, on se bat encore à Tripoli, à Baalbeck et dans le Chouf.

Une négociation bilatérale de paix s'ouvre à Naqoura, près de la frontière libano-israélienne entre les deux pays, le 28 décembre 1982, et ce, sous le patronage des Américains. En effet, le ministre américain des Affaires Etrangères Georges Shoults avait participé à quelques réunions qui se sont concentrées sur la conclusion d'un pacte et des arrangements sécuritaires entre les deux pays.

La négociation aboutit, le 17 mai 1983, à un accord stipulant la fin de l'état de guerre et un retrait israélien conditionné par un retrait simultané des forces palestiniennes et syriennes. En dépit des clauses accordant un droit de police à l'armée israélienne dans le Liban Sud, le Parlement donne son accord à la ratification le 14 juin, par 64 voix sur 91.

La Syrie et l'OLP sont hostiles à ce protocole tout comme le clan palestino-progressif qui, emmené par Walid Joumblatt, Rachid Karamé et Sleiman Frangié se constituent en un «Front de salut national» et rompt la trêve.

Les affrontements repartent de plus belle, alimentés par la duplicité des Israéliens qui replient leurs troupes au Sud du fleuve Zahrani en remettant les territoires qu'elles occupaient, non au pouvoir central de Beyrouth mais aux Druzes du Chouf. La montagne du "Chouf" est donc tombée sous le pouvoir du P.S.P. (Parti Socialiste Progressiste) après le retrait israélien, Beyrouth-Ouest et sa banlieue Sud passe le 7 février, sous le contrôle du mouvement « Amal » et le P.S.P.. Il s'ensuit des combats sanglants entre *Phalanges* et Druzes puis entre Druzes soutenus par la Syrie et Palestiniens appuyés par l'armée libanaise. Car la situation au Liban était un étrange chassé-croisé. L'armée s'est déployée après dans la région du retrait pour maintenir l'ordre.

I.2.f La conférence de Genève : L'annulation de l'accord du 17 mai 1983 entre le Liban et Israël

La conférence de Genève pour le dialogue national qui s'est déroulée entre les parties libanaises en conflit en automne 1983, n'a pas pu arrêter le conflit malgré le patronage séoudien et syrien du congrès. Et, en ce début de l'année 1984, les affrontements persistent à Beyrouth et dans le Mont-Liban entre des unités de l'armée libanaise et quelques milices opposées à l'accord du 17 mai. D'ailleurs, la division dans le politique a entraîné de nouveau l'éclatement de

l'armée, ainsi des unités se sont détachées de la direction centrale et quelques membres se sont ralliés aux partis en conflit.

A ce moment, de nouveaux développements se sont produits : le 6 février 1984, les milices chiites pro-syriennes *Amal* ont pris le contrôle de Beyrouth-Ouest avec l'aide de la 6^{ème} brigade de l'armée libanaise qui s'est révolté contre le commandement.

Sur un autre plan, le gouvernement libanais annonce le 5 mars, l'annulation de l'accord libano-israélien. Le congrès pour le dialogue national qui a eu lieu à Lausanne en Suisse a abouti à un changement gouvernemental et à la nomination du général Michel Aoun commandant en chef de l'armée, le 23 juin 1984. Sur le plan sécuritaire, un comité avait été formé avec comme mission la garantie du cessez-le-feu.

Fin mars, le vice-président syrien Abd el Halim Khaddam réunit les factions libanaises à Lausanne pour préparer un protocole connu sous le nom *d'accord tripartite* qui sera signé le 28 décembre 1985 par Berri Nabih (chef du parti Amal), Joumblatt Walid (chef du P.S.P.) et Hobeika Elie pour les chrétiens.

I.2.g Le retrait de la Force Multinationale de Sécurité à Beyrouth

L'immersion de la F.M.S.B. dans l'impasse libanaise en soutenant le pouvoir libanais, n'a pas fait aboutir l'armée libanaise à soutenir son pouvoir. La F.M.S.B. ne trouve comme solution pour sortir de cette impasse que le retrait.

La décision américaine du retrait de son contingent, annoncée par le Président Reagan, a surpris les Français et délassé les Britanniques et les Italiens.

Reagan qui avait déclaré "un retrait américain du Liban aurait un effet désastreux sur notre politique dans le monde... si nous partons, c'est la fin du Liban⁴⁰", n'a pas pu maintenir sa promesse après le déroulement des combats, le 3 février 1984, dans la banlieue Sud de Beyrouth, entre l'armée libanaise d'un côté et les combattants chiites du mouvement « Amal » de l'autre. Les combats se sont

⁴⁰ Sarkis J. *ibid.*

aggravés le 6 par l'assaut de différentes oppositions conduites par la coalition du mouvement « Amal » et du P.S.P. à Beyrouth-Ouest pour adhérer la banlieue Sud de Beyrouth. L'armée libanaise n'a pas pu résister face aux combattants de l'opposition, elle subit une division : les soldats chiites de l'armée rejoignent leurs coreligionnaires présentés par l'opposition.

L'achèvement des événements à Beyrouth-Ouest par le recul de l'armée libanaise devant les combattants de l'opposition a déçu les Américains et en plus a placé le contingent américain, qui se trouve dans la zone de l'aéroport, face aux combattants de l'opposition.

Outre cela, plusieurs éléments ont contribué à la prise de décision américaine, comme la stratégie des attentats, par exemple, qui a pu dissuader la diplomatie américaine, en frappant en avril 1983 l'ambassade américaine, en octobre 1983 les contingents américain et français (il y aura respectivement 241 et 58 morts) et le 18 Janvier 1984, en assassinant le Président de l'Université Américaine à Beyrouth. Ces actes seront interprétés comme actes anti-américains.

L'opposition américaine, contre l'engagement et le maintien des soldats au Liban, est représentée par les Démocrates. Des opposants, au sein même du parti républicain s'élevaient contre le maintien des "marines" au Liban comme le Président de la Chambre des Représentants, Thomas O'Neel, qui était pour l'envoi des "marines", il passait à l'autre camp en déclarant : "notre seule mission consiste actuellement à récupérer les cadavres de nos soldats qui périssent là-bas".

La présence américaine au Liban est devenue un obstacle pour la campagne préélectorale pour la candidature républicaine, dans la période du début des élections américaines en 1984. Les conseillers du chef de la Maison Blanche ont reconnu que "le risque inhérent à l'engagement américain au Liban constituait la seule menace pour la réélection de Reagan⁴¹". L'engagement américain au Liban est devenu un dossier chaud du candidat Reagan.

⁴¹ Abou Diab K. *ibid.*

Quant à l'opinion publique, en septembre 1983 les sondages qui montraient que 59 pour cent des Américains étaient contre le maintien des "marines" au Liban, sont grimpés jusqu'à 74 pour cent en Février 1984.

Le retrait du contingent américain s'est achevé le 26 Février 1984 sous la couverture des tirs des canons du New-Jersey.

Les Italiens sont restés, durant la mission de la F.M., loin de tout engagement dans l'impasse libanaise. Ils ont même critiqué la voie américaine et française en appliquant la force. Leur mission n'est pas sortie du cadre humanitaire. Pour cela, ils sont restés loin de toute attaque terroriste engagée par l'opposition libanaise.

Le 7 Décembre 1983, le gouvernement italien de M. Craxi a décidé de réduire progressivement les effectifs et les tâches de son contingent en souhaitant un plus grand engagement de l'O.N.U. Le 24 décembre, le Président de la République Italienne M. Pertini a déclaré : "les Américains ne sont pas à Beyrouth que pour protéger les Israéliens ... il est urgent de retirer nos troupes avant qu'elles ne soient impliquées dans des affrontements sanglants⁴²". Le premier janvier 1984, le gouvernement italien décida de retirer la moitié de son contingent, mais après l'aggravation des événements du début de mois de février et la décision du gouvernement américain de retirer son contingent, le gouvernement italien opta pour le retrait total de ses soldats qui s'est achevé le 20 Février 1984.

Quant à la Grande-Bretagne, son contingent modeste et presque symbolique au Liban, était le premier qui avait quitté le pays, le 7 Février 1984, encouragé par la décision américaine. Il y avait eu presque une unanimité dans la Chambre des Communes au sujet du retrait de son contingent.

De nouveau, les Français se sont trouvés seul dans l'impasse libanaise délaissés par les autres contingents. Une fois de plus, les Américains ont pris la décision du retrait unilatéralement sans consulter les pays associés de la F.M.S.B., conformément à la décision du retrait de la F.M.I.B. le 10 Septembre 1982.

⁴² Abou Diab K. *ibid.*

Ce manque de coopération nous montre les difficultés des relations euro-américaines et surtout franco-américaines. Un haut responsable du Quai d'Orsay a déclaré que "la décision américaine avait été prise unilatéralement sans aucune coordination avec la France, même sans une simple communication".

Durant l'impasse libanaise la diplomatie française n'a pas cessé de recourir à une solution onusienne au Liban, elle a même essayé d'internationaliser le conflit, avant de quitter le Liban, en essayant de faire participer l'ex-Union Soviétique à la solution. Mais cette dernière l'a heurtée par son droit de veto, le 26 Février 1984, pour empêcher le déploiement des "Casques Bleus" de l'O.N.U.

Il ne reste pour la France que le rembarquement de son contingent qui s'est achevé le 31 Mars 1984 avec l'arrivée de 40 observateurs français dans la capitale Beyrouth pour contribuer à l'instauration d'un cessez-le-feu.

Le départ des contingents de la F.M.S.B. a été qualifié par les mass média comme un échec.

Mission inachevée après un retrait qui laissait un pays meurtri et prêt à s'effondrer et qui survenait à un moment où les objectifs assignés à la F.M. étaient loin d'être atteints.

Après le retrait de la F.M.S.B. les unités de l'armée libanaise ont été à nouveau unifiées sous la nouvelle autorité militaire. Et entre temps, en 1985, s'est déclenchée «la guerre des camps» palestiniens entre des organisations palestiniennes armées et des unités de l'armée libanaise en raison de la tentative de la part des combattants palestiniens d'étendre leur pouvoir en dehors des camps qui leur sont réservés à Beyrouth et dans le Sud.

«La guerre des camps» durera jusqu'en mars 1988 quand la F.D.A. regagna de nouveau Beyrouth, mais la *Centrale Palestinienne* aura dû, sous protection américano-française, évacuer Tripoli le 15 septembre 1985.

Au Sud Liban, Tsahal s'est retiré le 16 janvier 1985 pour ne garder que le contrôle d'une bande de sécurité confiée au général libanais dissident Antoine Lahad.

Mais il est encore trop tôt pour que la paix syrienne règne au Liban. Le refus du président Gémayel d'entériner «l'accord tripartite» provoque en effet à partir de janvier 1986 de nouveaux affrontements entre une partie des chrétiens et les partisans dudit accord. En octobre, c'est la reprise des combats entre Chiites et Palestiniens, tandis que le *Hezbollah* d'obédience chiite et pro-iranien, dirigé par le Cheikh Fadlallah fait son apparition sur la scène libanaise et accuse *Amal* et les Palestiniens de collusion avec l'Occident. Pour parfaire le chaos, depuis 1985, des groupuscules pratiquent enlèvements et assassinats d'Occidentaux. Après les affrontements entre *Amal* et le PSP, l'armée syrienne entre à Beyrouth-Ouest le 21 février 1987.

Lorsqu'un an plus tard, à l'automne 1988, la présidence d'Aminee Gémayel s'achève, l'armée syrienne maintient l'ordre dans les deux tiers du territoire libanais.

II DEUXIEME CHAPITRE

UNE GUERRE QUI N'EN FINIT PAS (1988-1990) :

DEUX GOUVERNEMENTS CONCURRENTS

II.1 Des élections inachevées

Le mandat présidentiel d'Amine Gemayel s'achève le 22 septembre 1988 sans l'ébauche d'un accord au sujet de son successeur, en dépit des pressions conjuguées des États-Unis et de la Syrie. Les députés n'arrivent pas à s'entendre sur un nom. Pour autant, la tragédie n'est pas terminée.

A l'origine de la phase récente de la guerre du Liban se trouve la vacance institutionnelle au sommet de l'Etat par le départ du président Amine Gemayel le 23 septembre. A cette date, le président Gemayel avait achevé son mandat ; cependant le choix de son successeur s'était alors révélé irréalisable.

Pourtant un climat d'optimisme régnait sur les milieux libanais, durant les derniers mois de 1988, qui affirmaient que l'échéance présidentielle allait bien se dérouler, d'autant que les éléments de la crise libanaise, étaient plus compliqués qu'ils ne le paraissaient.

Dans son livre , "Liban : les guerres de l'Europe et de l'Orient, 1840-1992", Georges Corm développe cette idée ; pour lui, l'optimisme était basé sur deux événements: "le premier a été le soulèvement en Cisjordanie qui a fait croire que les grandes puissances allaient concentrer de nouveau leur attention sur la crise du Moyen-Orient et, par suite, sur le Liban (...) Le second événement a été, au cours de la même période, l'initiative de Georges Schultz (ministre des Affaires étrangères des Etats-Unis)⁴³, ses déplacements au Moyen-Orient et son intérêt

⁴³ «Les Etats-Unis proposent un plan d'exécution très rapide des dispositions palestiniennes de Camp David. C'est le plan Schultz de feu (publié au début mars) : autonomie cisjordanienne et gaziote de mai à la fin de novembre, et négociation sur le statut définitif de ces territoires entre le 1er décembre 1988 et le 30 novembre 1989 dans le cadre d'une conférence internationale de paix israélo-arabe comportant une délégation

pour le Liban, dont il discute avec le président syrien "⁴⁴, mais, loin des forces politiques libanaises en présence .

Au cours des deux mois d'août et de septembre, à deux reprises, le Parlement⁴⁵ chargé d'élire un nouveau président ne parvenait pas à se réunir à Beyrouth.

La Syrie avait proposé d'abord Soleiman Frangieh, ancien président de la République de 1970 - 1976. Mais Samir Geagea, chef des "Forces Libanaises", et le général Michel Aoun, le commandant en chef de l'armée, se mirent d'accord pour éviter la tenue, le 18 août de la séance parlementaire consacrée à l'élection du président de la République, privant Frangieh d'un succès certain.

Devant l'impasse créée à la fois par la candidature Frangieh et le boycottage politique de l'Est chrétien pour contrecarrer cette élection, la tension demeure grande entre les deux camps et la livre libanaise perd 12% de sa valeur face au dollar en moins d'une semaine⁴⁶.

II.1.a L'engagement syro-américain dans les présidentielles

Ensuite, dans le but d'assurer le bon déroulement des élections, Washington s'était engagé dans la bataille présidentielle et avait envoyé, le 13 septembre, Richard Murphy, le sous secrétaire d'Etat américain aux affaires du Moyen-Orient, qui avait entrepris une médiation à Beyrouth auprès du président Gemayel et à Damas auprès du président Hafez Al Assad.

"Rarement présidentielle libanaise sera à ce point passée au-dessus de la tête des libanais, pourtant habitués à ce qu'elle soit téléguidée de l'étranger"⁴⁷.

jordano-palestinienne». (Cf. CARRÉ Olivier, «*L'Orient arabe aujourd'hui, Le conflit israélo-arabe (1947-1989)*» in *Universalis* édition 1990 pp. 1521-1540).

⁴⁴ CORM Georges, *Liban : les guerres de l'Europe et de l'Orient, 1840-1992* , Editions Gallimard (collection Folio/Actuel),1992 p. 212.

⁴⁵ Il ne reste plus que 76 députés sur les 99 qui avaient été initialement élus en 1972.

⁴⁶ *Le Monde* 31 août 1988.

⁴⁷ GEORGE Lucien , *Le Monde* 17 septembre 1988.

Les spéculations sur les pourparlers de Damas agitaient tout le monde politique de Beyrouth.

"Elles permettent toutes les interprétations. En particulier, la longueur⁴⁸ et le rythme des entretiens sont considérés comme signes de complication ..."⁴⁹.

Le 18, Murphy transmet, après plus de vingt heures d'entretien avec les dirigeants syriens et le président Asad, aux responsables chrétiens à Beyrouth, les termes de l'accord syro-américain qui porte sur la proposition d'un candidat unique de compromis Michaël Daher, député du Liban Nord, et souhaite que "toutes les parties prenantes fassent écho favorable à cette orientation afin d'éviter le chaos comme seule alternative"⁵⁰, selon lui, au rejet de la candidature de Daher.

L'accord Murphy-Asad soulève à l'Est de Beyrouth un tollé de protestation visant le principe même de la désignation par l'extérieur d'un président pour le pays. Geagea et Aoun rejettent donc d'un même mouvement cet accord, ce qu'ils devaient qualifier par la suite de "diktat" et tout à fait contraire à l'esprit même de l'initiative américaine qui consistait précisément à amener Damas à choisir un candidat dans la liste proposée par le camp chrétien⁵¹.

⁴⁸ Quinze heures d'entretien avec trois responsables syriens, le vice-président Abdel Halim Khaddam chargé du dossier libanais, le ministre des Affaires Etrangères Farouk al Chareh et le ministre de l'économie et du commerce extérieur Mohammad Imadi, dont huit heures avec Khaddam.

⁴⁹ Lucien George, *Le Monde* 17 septembre 1988.

⁵⁰ Voir *an-Nahâr* et *L'Orient le Jour*, 18 septembre 1989. Murphy après s'être entretenu avec Gemayel et le Patriarche Sfeir aurait dit à ses interlocuteurs: "Si vous refusez, débrouillez-vous tout seuls".

⁵¹ En marge du sommet arabe d'Alger, en juin 1988, le président Gemayel qui rencontre son homologue syrien, s'y entendirent pour que le second remette au premier une liste de noms de candidats. Alors c'est à Gemayel d'avancer quatre ou cinq noms parmi lesquels la Syrie choisirait le futur chef de l'Etat. Dès le début de juillet 1988, le président libanais ouvre un dialogue avec les " Forces Libanaises " pour se mettre d'accord. Un veto sur trois noms, Soleiman Frangieh, ancien président et fidèle pour la Syrie, Raymond Eddé

C'est sur le thème du refus d'un candidat désigné par l'extérieur donc, en l'occurrence Damas et Washington, que s'est exprimé le "non" de l'Est politique.

L'attitude américaine a quelque peu inquiété le camp politique chrétien qui ne s'attendait pas à se retrouver tout à la fois face à Damas et à Washington.

Washington verra t-il ses efforts récompensés en récupérant trois de ses otages? Il était certes trop tôt pour l'affirmer. Le 18 septembre 1988, pour la première fois, le "Djihad Islamique pour la Libération de la Palestine" s'est manifesté en réitérant son offre de libérer Robert Polhil, Alann Steen et Jesse Turner, ainsi que leur collègue indien, détenteur d'une carte de résident permanent aux Etats-Unis, Mithileswhar Singh, contre une attitude positive des Etats-Unis face au soulèvement palestinien dans les territoires occupés ⁵².

La Syrie veut Frangieh, la coalition Gemayel-Geagea-Aoun n'en veut absolument pas. Un troisième courant a fait émergence, et les députés maronites se regroupèrent autour du Patriarche maronite favorisant une tentative consistant à faire parvenir par le biais du Patriarche une liste de cinq présidentiables parmi lesquels Damas opérerait son choix, tourna court elle aussi : les "Forces Libanaises" et le général Aoun s'étaient montrés résolus à empêcher l'élection d'un candidat pro-syrien.

Alors le danger d'une vacance du pouvoir se précisait et Gemayel tente de préparer une dernière visite à Damas dans les derniers jours de son mandat, en souhaitant trouver une solution.

Quarante-huit heures avant la fin de son mandat, le 21 septembre, il se rend à Damas. Cette visite survenue après deux ans de boycottage de son gouvernement par la Syrie avait été interprétée dans le camp chrétien comme une tentative de rapprochement avec Damas destinée à écarter du clan politique Aoun et Geagea. Ces deux derniers se rencontrent, pendant la visite de Gemayel à

réfugié en France dès 1975, et le général de l'armée libanaise, Michel Aoun. L'accord portait sur trois députés parmi eux, René Moawwad.

⁵² CHIPAUX Françoise *Le Monde* 20 sept. 1988.

Damas, pour la première fois depuis leur rupture en septembre 1986⁵³ au ministère de la Défense "pour se concerter sur la meilleure façon de rendre inopérant ce déplacement qu'ils désapprouvaient"⁵⁴. L'échec de la visite est total. Depuis, le Président Gemayel a été contraint à l'exil⁵⁵.

La réunion de la dernière chance est fixée au 22 septembre, à la veille même de l'expiration du mandat Gemayel, pour l'élection d'un président de la République. Les "Forces Libanaises" sont déterminées avec l'appui de l'armée du général Aoun à bloquer l'élection du candidat de Damas, en empêchant les députés résidant à Beyrouth-Est de se rendre au parlement. Sur le plan du quorum parlementaire, la situation est totalement bloquée, trente-neuf députés se trouvant en secteur chrétien, trente-trois en secteur musulman et quatre à l'étranger.

A quelques minutes de la fin de son mandat, dans la nuit du 22 au 23 septembre, comme la Constitution lui en donne le droit, Gemayel désigne le commandant en chef de l'armée, le général Aoun, en tant que Premier ministre, chargé d'assurer l'intérim du pouvoir, fonction qui lui confère selon la constitution les pouvoirs d'un président par intérim. Celui-ci forme un cabinet qui compte six ministres officiers: trois chrétiens dont Aoun lui-même, et trois musulmans ; ces derniers n'y siégeront pas.

Immédiatement, à Beyrouth-Ouest, Selim Hoss, premier ministre par intérim depuis l'assassinat de Rachid Karami le 1 juin 1987, en attendant la nomination d'un premier ministre en titre qui n'est jamais intervenue⁵⁶, déclare

⁵³ A la suite de l'assassinat du commandant de la cinquième brigade de l'armée, le colonel Khalil Kanaan.

⁵⁴ BAQRADUNI Karim, *Le piège, De la malédiction libanaise à la guerre du Golfe*, Grasset & Fasquelle et éditions FMA, Paris, 1991, p. 229-230.

⁵⁵ Il rentre au Liban en 2001 après une dizaine d'années passés en dehors du pays.

⁵⁶ Depuis le début de 1986, lorsque avorte l'Accord Tripartite de Damas - signé par les représentants des trois principales milices libanaises : " Amal " (chiite), " Parti socialiste progressiste" (druze) et les " Forces Libanaises " (chrétiens). L'accord prévoit la déconfessionnalisation progressive du système politique libanais et l'instauration de liens

cette nomination illégale et maintient son gouvernement rival de cinq membres. Le gouvernement de Hoss ne reconnaît pas le nouveau cabinet.

Désormais, pendant près d'un an et demi, le Liban comptera deux Premiers ministres rivaux qui devront tant bien que mal s'entendre pour faire fonctionner la machine administrative, deux gouvernements rivaux, installés l'un à Beyrouth-Est, l'autre à Beyrouth-Ouest se réclament de la légalité libanaise instaurant une situation sans précédent de double pouvoir. Le gouvernement Hoss nomma alors le général Sami al Khatib chef de l'armée le 1 décembre 1988 qui œuvrera pour le rassemblement et l'organisation des membres de l'armée dans la région sous l'autorité du gouvernement Hoss⁵⁷.

Chacun des deux gouvernements affirme représenter la légalité et la continuité de l'Etat face à la vacance du siège présidentiel.

La plupart des Etats continuaient à traiter avec les deux, à la double exception de la Syrie et de l'Irak, l'une récusant Aoun l'autre Hoss⁵⁸.

Cette situation consacrait la partition du pays.

II.1.b L'intervention de la France

Les élections présidentielles libanaises avaient mobilisé aussi la communauté européenne.

Les Douze avaient réagi en faveur des élections dès 13 juin 1988 à Luxembourg. Ils avaient lancé " un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles apportent leur soutien à la préparation et au bon déroulement des élections⁵⁹ ". Le 15 septembre 1988, à Athènes, ils considèrent que de graves

privilegiés entre le Liban et la Syrie - le gouvernement est paralysé et ne se réunit plus ; le 23 septembre 1988, un seul ministre chrétien y subsiste les autres ayant démissionné.

⁵⁷ La marche de l'armée libanaise dans le vingtième siècle.

⁵⁸ Nous renvoyons le lecteur pour plus de détails à SARKIS J., 1993.

⁵⁹ *Politique Etrangère*, juin 1988.

dangers apparaîtraient si, en dépit des efforts entrepris, l'élection présidentielle n'avait pas lieu dans les délais constitutionnels⁶⁰.

La France, de son côté, avait essayé, de régler le jeu des élections à travers une initiative distincte de celle des Etats-Unis. Le président français, François Mitterrand avait envoyé à Beyrouth une première délégation, Gilbert Pérol, secrétaire général du Quai-d'Orsay et Alain Jammet, directeur d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient au ministère des Affaires Etrangères, avec une mission de rapprochement inter-libanaise et ensuite une deuxième délégation, le ministre Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat aux relations culturelles internationales, et Jean-Claude Cousserand, conseiller technique au cabinet du ministre des Affaires Etrangères. L'initiative comportait également des démarches auprès des autorités syriennes et israéliennes⁶¹.

Le plan français, d'après le message des émissaires français, consistait d'abord à convaincre Assad que les Syriens vont finir par perdre des plumes au Liban " votre intérêt régional bien compris passe par un minimum de souveraineté libanaise⁶²" Tel est le message que les émissaires français s'efforçaient de faire passer à Damas depuis plusieurs semaines.

Puis, à un deuxième niveau, l'opération visait à organiser, sous la protection de la F.I.N.U.L., l'élection présidentielle.

Beaucoup de libanais se réjouissaient de retrouver la France active sur la scène libanaise. Le Patriarche Sfeir exprimait sa satisfaction d'avoir reçu une lettre du président Mitterrand et de l'effort qu'exerce la France à partir de ses diplomates entre la Syrie et les Etats-Unis, le patriarche déclarait : " nous avons une longue tradition de contacts derrière nous. Autrefois, mes prédécesseurs les patriarches, quand ils avaient des ennuis n'hésitaient pas à en appeler aux rois de France, et les

⁶⁰ *Politique Etrangère* , septembre 1988.

⁶¹ *Le Monde* , 19 sept. 1988.

⁶² *Le Nouvel Observateur* , n° 3-9 nov 1988.

rois de France nous protégeaient à cause de leur politique de la Sublime Porte...⁶³".

Le plan français paraît simple, ambitieux mais un peu tardif. En effet, après l'inquiétude du camp chrétien par l'attitude américaine, l'initiative française laissait sceptique beaucoup de responsables libanais qui, en privé, " n'hésitent pas à parler de " folklore " destiné avant tout à l'opinion française, dont une partie se mobilise traditionnellement en faveur des chrétiens du Liban⁶⁴ ".

" La France intervient trop tard et avec de bonnes paroles réconfortantes mais inutiles et dépassées dans les circonstances présentes " disait un parlementaire libanais⁶⁵.

Dumas avait affirmé " que la France n'a pas été absente de l'élection présidentielle libanaise, mais que les efforts faits pour cette élection puissent avoir lieu dans des conditions acceptables par tous les libanais avaient été contrariées par la stratégie des Etats-Unis, consistant à traiter cette affaire avec la Syrie⁶⁶ ".

II.2 " La guerre de libération " (14 mars 1989)

Dès son installation au palais de Baabda, le général Aoun va s'employer à rétablir l'autorité de l'Etat en s'attaquant aux milices chrétiennes de Samir Geagea, les «Forces Libanaises» et en décrétant la fermeture des ports par lesquels transite la drogue, source de revenus pour les différentes factions.

Mais Aoun proclame «le début de la guerre de libération contre l'occupant syrien» et annonce que son cabinet a décidé «de prendre les mesures garantissant un retrait immédiat des troupes syriennes cantonnées au Liban»⁶⁷.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Le Monde* , 22 septembre 1988.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Politique Etrangère* , avril 1988 p. 58.

⁶⁷ *an-Nahâr* du 15/3/89.

Le 14 mars 1989, le pays a vécu la journée de bombardement la plus angoissante et la plus sanglante depuis cinq ans. Au soir de ces combats Aoun s'en prend de façon très violente à la Syrie. L'appui matériel et l'encouragement qu'il reçoit de l'OLP et de l'Irak, durant cette période, n'empêchent pas l'isolement du réduit chrétien (1500 km², 900 000 habitants) et la détérioration de la situation à Beyrouth à un point tel que Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à l'aide humanitaire, est amené à diriger une opération de secours en avril 1989.

Durant plus de six mois, le Liban sera le théâtre des bombardements à l'arme lourde, destruction massive de l'infrastructure économique et sociale, conditions de vie rendues impossibles.

La tension commence lorsque, le 24 février 1989, le gouvernement de transition décrète la fermeture de tous les ports illégaux et la remise en fonction, le 6 mars 1989, de la "Chambre des Opérations Maritimes" (C.O.M.) après plus de quatre ans de congé forcé. Cet organisme doit permettre au gouvernement d'exercer le contrôle effectif sur le mouvement des navires marchands dans tous les territoires libanais grâce à une coordination entre les organismes étatiques à terre, la marine et l'armée de l'air, et d'interdire aux navires l'entrée dans les ports illégaux du pays contrôlés au Sud par les milices "Amal" et "le Parti Socialiste Progressiste", la milice druze.

Sur le plan pratique, les autorités avaient pour le moment le contrôle des trois bassins opérationnels du port de Beyrouth. L'Ouest riposte immédiatement à cette mesure qu'il considère comme un blocus imposé aux ports situés dans ses régions, et menace de bombarder les ports situés dans le secteur chrétien.

L'affaire des ports entre les deux Beyrouth compromet l'initiative arabe qui s'était penchée sur la question libanaise depuis janvier 1989. Aoun s'en prend violemment à la Syrie, l'accuse d'user des ports illégaux pour "exporter le terrorisme, la drogue et les armes"⁶⁸. La situation entre les deux était déjà chargée au moment des élections présidentielles, le général Aoun avait expressément accusé la Syrie de vouloir imposer un président au Liban.

⁶⁸ *an-Nahâr* et *L'Orient le jour* du 25 mars 1989.

Désormais et jusqu'au cessez-le-feu qui n'intervient que le 23 septembre 1989, soit durant six mois, la capitale est à feu et à sang.

La "guerre de libération" a bénéficié d'un soutien explicite et massif, en territoire chrétien. Mais les pertes sont énormes. Le bilan est lourd, avec plus de 1 000 morts, 5 000 blessés et des dégâts matériels évalués à un milliard de dollars.

Sur le plan militaire, la guerre n'a pas permis "la libération" du territoire libanais au sens où l'entendait le général Aoun.

Sur le plan politique, les espoirs d'un déblocage de la crise libanaise étaient plus fondés. Cette nouvelle guerre marquait moins le début d'une phase opérationnelle ayant quelque chance d'aboutir, qu'une nouvelle phase diplomatique ; Michel Aoun en attendait "le desserrement de l'étau israélo-syrien sur le Liban".

Ce dernier tente de se son côté d'internationaliser le conflit. Il s'agit de faire intervenir la communauté internationale pour le règlement de la crise libanaise. En effet, le Conseil de Sécurité des Nations Unies lance plusieurs appel au cessez-le-feu, la communauté européenne et surtout la France, le Vatican, les Etats Unis, l'ex URSS et les pays arabes se sont mobilisés.

La France manifesta une activité remarquable sur le plan diplomatique et humanitaire. Elle tentera, appuyée à un moment par l'ex URSS, de porter le conflit libanais devant le Conseil de Sécurité de l'ONU⁶⁹. Quoi qu'il en soit l'action diplomatique conduite au niveau international n'aboutit le 24 avril qu'à un appel au cessez-le-feu du Conseil de Sécurité et à un mandat donné au Secrétaire de l'ONU pour prendre tous les "contacts nécessaires"⁷⁰ pour mettre un terme aux affrontements.

⁶⁹ MAYLA Joseph, Mourir pour Taëf, in *Etudes*, juin 1990, T 372, n° 6. p.727

⁷⁰ Voir *an-Nahar* et *L'Orient le Jour* le 25 avril 1989.

Mais les "contacts nécessaires" faisaient référence en tout premier lieu, à la Ligue Arabe⁷¹.

II.3 Le sommet de Casablanca

Le 27 avril, la Ligue arabe décrète un cessez-le-feu au Liban et envoie des émissaires à Beyrouth. Le Conseil des ministres de la Ligue décide, ... "la formation d'un corps d'observateurs composé des Etats membres chargé de superviser le cessez-le feu au Liban directement rattaché au secrétaire général, et placé sous la bannière de la Ligue Arabe"⁷².

Ce sera la première intervention pratique de la Ligue sur le terrain du conflit. La solution arabe était en marche. Le 11 mai, la Ligue arabe ordonne un cessez-le feu qui n'est guère respecté. Un sommet arabe en grande partie consacré à l'étude de la question libanaise, était fixé pour le 23 mai à Casablanca et qui se tiendra jusqu'au 26 mai.

Au terme de quatre jours de débats, le sommet a conclu, le 26 mai, deux questions importantes, le soutien apporté par le monde arabe à une initiative de paix palestinienne, fondée sur la reconnaissance implicite du droit d'Israël à l'existence, par le biais des résolutions 242 et 338 du conseil de sécurité de l'ONU. La réintégration officielle de l'Egypte dans la Ligue arabe⁷³.

Mais en ce qui concerne le Liban, le sommet lance un appel à "l'ensemble des parties libanaises à respecter le cessez-le-feu de façon immédiate et durable,

⁷¹ La Ligue arabe : crée au Caire le 22 mars 1945 à l'instigation de la Grande Bretagne, elle est une organisation régionale groupant la plupart des Etats arabes. Elle comprend un conseil, 10 comités permanents, un secrétaire général et un conseil de défense.

⁷² *an-Nahar* et *L'Orient le Jour* le 27 avril 1989.

⁷³ Le neuvième sommet arabe de Bagdad exclut l'Egypte de la Ligue arabe et transfère le siège à Tunis (novembre 1976).

conformément à la résolution du 27 avril⁷⁴, les décisions prises par le Conseil ministériel de la Ligue, le 27 avril, au sujet du levée des blocus et du déploiement des observateurs sont, de ce fait passées sous silence.

La résolution considère en outre, "la réconciliation et l'entente nationales" comme un "prélude" au règlement de la crise "sous tous ses aspects". Cette clause est également conforme au point de vue qui voit que le conflit libanais est "interne" et que la clé de la solution ou de l'élection présidentielle réside dans "l'entente nationale" et les réformes politiques.

Il fut décidée la création d'un comité tripartite constitué par les rois du Maroc Hassan II et d'Arabie Saoudite Fahd Ibn Abd al Aziz, et par le président algérien Chazli Ben Gedid. "Le Sommet a donné à ce comité les pleins pouvoirs pour réaliser les objectifs fixés par le sommet pour résoudre la crise libanaise"⁷⁵. Il est également formé un sous-comité arabe composé des trois ministres des Affaires Etrangères (Arabie saoudite, Maroc et Algérie) pour préparer les réunions des trois chefs d'Etats.

Le rôle politique confié au comité des trois chefs d'Etats, et qui consiste à "promouvoir un climat propice à la convocation des députés pour discuter le projet de réformes politiques, pour procéder à l'élection du président de la République, à la constitution d'un gouvernement d'union nationale, le tout dans un délai ne dépassant pas les six mois"⁷⁶, répond totalement aux aspirations des alliés de Damas, qui réclament en effet des réformes politiques avant l'élection d'un président, un ordre de priorités rejeté énergiquement par le camp chrétien.

La communauté internationale avait donné son appui à la Ligue Arabe dans sa démarche pour trouver une issue à la crise libanaise.

⁷⁴ Le texte intégral de la résolution de Casablanca est publié dans *L'Orient le Jour* le 27/5/89 (et en ce qui concerne la résolution de Casablanca sur le Liban, cf. *Cahiers de l'Orient*, n°14, p. 107).

⁷⁵ *an-Nahar* et *L'Orient le Jour* du 27 mai 1989.

⁷⁶ *ibid.*

Sur le fond, la résolution de Casablanca reprend donc dans ses grandes lignes la thèse syrienne concernant la problématique libanaise, en n'évoquant que le volet interne de la crise et en accordant la priorité absolue à la réalisation des réformes comme prélude à l'élection présidentielle et au règlement de l'ensemble du conflit libanais. Si l'on se réfère aux deux mémorandums qui avaient été initialement produits par Aoun et Hoss, au mois de janvier 89, il est clair que la Ligue Arabe désavoue la thèse de Aoun pour conforter celle de Hoss.

Aoun déclarait dans une interview à La Croix-L'Événement que le sommet de Casablanca a voulu ménager une "sortie honorable"⁷⁷ à la Syrie en ne mentionnant pas la présence syrienne au Liban dans ses résolutions.

Les "Forces Libanaises" ont exprimé le "refus de tout dialogue à l'ombre du blocus", et affirmaient que "les résolutions du sommet de Casablanca ont reflété le point de vue syrien à l'égard de la crise libanaise et du Liban". "Le sommet a éclipsé la question du blocus imposé au libanais, alors même qu'il a appelé les libanais au dialogue"⁷⁸.

De son côté Hoss a applaudi aux résolutions de Casablanca concernant le Liban et s'est montré "totalement disposé à coopérer avec le comité tripartite"⁷⁹.

II.4 Vers un échec arabe ?

Le comité tripartite se réunit le 4 juin à Rabat pour adopter un plan d'action. Il appelle à un arrêt immédiat des hostilités, à la nécessité de lever "toutes les mesures qui approfondissent les divisions entre les libanais ou qui rendent pénible la vie quotidienne du citoyen libanais "⁸⁰, allusion au blocus des

⁷⁷ cité dans *L'Orient le Jour* du 31 mai 1989.

⁷⁸ *an-Nahar* et *L'Orient le Jour*, le 31 mai 1989.

⁷⁹ *L'Orient le Jour*, le 27 mai 1989.

⁸⁰ *L'Orient le Jour*, le 6 juin 1989.

régions de l'Est, et à la réouverture des voies de passage. En outre, il confie aux ministres l'élaboration d'un document d'entente nationale.

On se retrouve donc en pleine valse des rapports : l'émissaire de la Ligue Ibrahîmî en adresse un aux trois ministres des Affaires Etrangères, qui à leur tour en soumettent un aux deux rois et au président lesquels pourraient virtuellement en référer à un nouveau " sommet spécial " arabe ⁸¹ quand les six mois décidés en mai seront terminés.

Les ministres ne tardent pas à se réunir plus de trois fois à Damas, sans arriver à trouver une solution globale.

Laissant entendre qu'il baisse les bras et renonce à sa mission, le comité fit paraître le premier août un communiqué résumant l'ensemble de ses travaux et portant sur les contacts entrepris. La Syrie s'y trouvait, pour la première fois, blâmée pour son manque de coopération.

" Le comité estime à regret que sa mission est parvenue à l'impasse dans les deux domaines de la sécurité et de la politique ⁸². La " troïka " arabe a explicité dans un communiqué condensé de huit pages l'impasse à laquelle elle est parvenue, en signalant plusieurs obstacles attribués aux parties libanaises mais en mettant surtout l'accent sur ses divergences de vues avec la Syrie concernant le retrait des forces que cette dernière maintient au Liban. " Les membres du comité arabe ...ont procédé entre eux à des concertations pour analyser l'opération d'exécution du plan qu'ils ont établi à Rabât en vue de régler la crise libanaise... " ⁸³.

Mais la position syrienne par rapport au déploiement de l'autorité de l'Etat libanais diffère de la conception exposée par le comité qui souligne l'importance de l'établissement d'un calendrier programme au terme duquel le gouvernement d'union nationale libanais étendrait son autorité sur l'ensemble du territoire par le

⁸¹ *L'Orient le jour* le 20 juillet 1989.

⁸² La traduction des passages rendus publics le 1 août simultanément à Rabat à Alger et à Riyad, dans *L'Orient le Jour*, le 2 août 1989.

⁸³ *ibid.*

truchement de ses propres forces. Selon la position syrienne cette question doit être laissée pour être étudiée après la formation d'un cabinet libanais d'entente nationale. " Il est clair que cette position syrienne ne concorde pas avec les vues du comité qui veulent que, pour que l'on puisse progresser sur la voie des réformes politiques réclamées par certaines parties libanaises, il faille nécessairement donner suite aux revendications d'autres parties libanaises concernant le rétablissement, clair, sans ambiguïté, de la souveraineté singulière de l'Etat libanais, rétablissement que le comité a retenu comme principe valable dans son document de travail"⁸⁴.

Les pressions arabes et internationales amenèrent à une reprise des contacts entre la Syrie et le Haut Comité, après plus de cinq semaines d'interruption, et fixe une première réunion pour le 13 septembre en Arabie Saoudite.

La Syrie accepte la reprise de ses travaux à condition que la discussion s'engage non pas sur son dernier rapport mais sur la base des conclusions du sommet de Casablanca.

La réunion eut lieu à Djedda et met en œuvre les points suivants : le cessez-le-feu, la mise en place d'une commission de surveillance, la levée des blocus, l'arrêt des fournitures d'armes et des campagnes médiatiques et la demande d'un soutien international à l'action des comités.

Le 17 septembre, la convocation des députés libanais à Taef fut officiellement annoncée, al-Akhdar al-Ibrahimi invite les députés libanais à se réunir en Arabie Saoudite le 30 septembre afin de discuter sur la base du document d'entente nationale.

II.5 L'accord de Taëf et la II^{ème} République⁸⁵

L'ébauche d'une solution mettant fin à la guerre est longtemps bloquée par le désaccord de fond sur les priorités à observer. La gauche et les chiïtes

⁸⁴ *ibid.*

⁸⁵ En annexe figure le texte de l'accord de Taëf.

réclament l'abandon du communautarisme politique, ou au moins un rééquilibrage des pouvoirs. Les chrétiens refusent d'envisager l'avenir à l'ombre des troupes étrangères. Les affrontements pour le pouvoir à l'intérieur de chaque zone n'en sont que plus violents, comme en témoignent les putschs successifs au sein des Forces Libanaises (mise à l'écart, le 9 mai 1985, puis retour, le 15 janvier 1986, de Samir Geagea) et la guerre interchrétienne qui oppose les Forces Libanaises aux unités de l'armée fidèles au commandant en chef, le général Michel Aoun (14-24 février 1989 et les opposera le 31 janvier-30 juin 1990, occasionnant les pires destructions à Achrafiyeh et dans le Metn.

Mais en ce septembre 1989, Aoun a donné une réponse positive aux propositions arabes. Ainsi du 30 septembre au 22 octobre, les députés libanais s'attelèrent à l'examen d'un ensemble de dispositions⁸⁶ relatives aux réformes et à la fin de l'état de guerre au Liban.

A l'issue de près d'un mois de discussion, le 22 octobre, 58 des 62 députés (élus en 1972 ; la Chambre auto-prorogant son mandat depuis cette date) libanais réunis à Taëf acceptent par un vote à main levée le document d'entente nationale qui n'est pas sans rappeler l'accord tripartite de 1985.

C'est la première fois qu'un accord visant à régler la crise libanaise sous ses divers aspects (conflit interne, dépérissement des institutions étatiques, prolifération des milices, occupation israélienne au Sud, stationnement des forces syriennes sur les deux tiers du territoire libanais) est conclu, qu'il est parrainé par les 22 Etats arabes représentés en l'occurrence par trois d'entre eux - l'Arabie Saoudite, le Maroc et l'Algérie - et soutenu par l'ensemble de la communauté internationale⁸⁷.

⁸⁶ Le texte du pacte fondateur proposé par le comité tripartite arabe à l'Assemblée nationale libanaise est publié par le quotidien *an-Nahar*, le 18/9/89 et repris par *L'Orient le jour* le 19/9/89.

⁸⁷ Le texte intégral de l'accord de Taëf est publié dans *L'Orient le Jour*, le 24 octobre 1989.

Le 24 octobre, le Haut Comité tripartite publie un communiqué qualifiant l'accord de "réalisation historique grandiose à laquelle sont parvenus les députés libanais"⁸⁸. En conclusion le Haut Comité demande au président de la Chambre des députés de convoquer celle-ci pour le 7 novembre prochain, dernier délai, afin qu'elle procède à l'élection présidentielle et qu'elle approuve le document d'entente nationale.

En substance, le Document affirme dans ses principes généraux, l'appartenance et l'identité arabe du Liban. Il fait ensuite de l'abolition du confessionnalisme politique un objectif national. A cet effet, les pouvoirs du président de la République qui reste maronite sont réduits. Un délicat équilibre institutionnel est établi entre le président, le Premier ministre sunnite et le président chiite de l'Assemblée nationale. Le pays sera désormais gouverné par une troïka. Il prévoit aussi l'élargissement du Parlement sur une base paritaire entre chrétiens et musulmans.

L'accord fait presque l'unanimité et, la plupart des organisations internationales ou des Etats qui suivent de près la question libanaise se prononcent en ce sens.

Les Etats-Unis, avec leur puissant soutien à l'accord de Taëf, conseillèrent aux libanais opposés à cet accord, de se débarrasser de leurs illusions sur ce que pourrait faire telle ou telle puissance étrangère, ou de compter sur un changement sur la carte régionale, car les Etats-Unis considèrent la Syrie comme un " élément essentiel pour pacifier le Liban, le réunifier et l'empêcher de sombrer à nouveau dans le chaos "⁸⁹.

A l'intérieur des communautés libanaises, l'accord de Taëf suscita une polémique.

Les communautés chiite et druze manifestèrent leurs résistances à l'égard d'une solution qui ne cadrerait pas avec leurs aspirations. En effet, avant l'ouverture

⁸⁸ *an-Nahar* et *L'Orient le Jour* le 24 octobre 1989.

⁸⁹ *Arabies*, juillet 1990 p.35.

de la conférence de Taëf et tout au long de ses travaux, le chef du "Parti Socialiste Progressiste" et le chef du parti "Amal" avaient critiqué à plusieurs reprises le projet⁹⁰. Le "Hezbollah" (Parti de Dieu), de son côté rejeta aussi l'accord, mais, l'opposition finira par l'accepter.

Hoss se félicite de l'adoption du document, et déclare qu'"il n' y a pas de substitut à un consensus parlementaire l'unique autre choix étant la « cyprinisation » du Liban au niveau de l'Etat, du peuple, des institutions et des secteurs publiques"⁹¹. "Nous exprimons notre satisfaction ... et nous le considérons comme un document mettant fin à la guerre destructrice "⁹².

Pour ce qui est du camp chrétien, comme attendu, Aoun rejette l'accord affirmant qu'il "légálise le crime que constitue la présence syrienne au Liban". Les députés, selon lui ont "outrepassé leurs prérogatives et empiété sur celles du gouvernement constitutionnel... en négociant ce qui ressemble à un traité entre deux Etats ". Il ajoute : "je ne forcerai pas le peuple à me suivre..." personne ne peut accepter un document pareil et je le refuse ". Il rejette "également l'appui des Etats-Unis à cet accord" et accuse Washington d'être le pays qui a monté ce complot, c'est lui qui tire les ficelles"... Il affirme s'en remettre "à la volonté populaire" pour faire face à cet accord ou démissionner : C'est le message que j'adresse aujourd'hui à tous les libanais. Ils doivent choisir entre me suivre ou suivre les députés actuellement à Taëf"⁹³.

Le même jour a lieu une grève générale et une manifestation massive pour désavouer l'accord, et soutenir le général qui a pris position contre le volet souveraineté et non contre le volet réformes de l'accord de Taëf. Il en sera de même les jours suivants.

Le raisonnement des partisans de Aoun est différent du raisonnement de l'opposition. Il suit cette logique :

⁹⁰ *L'Orient le Jour*, le 23 octobre 1989.

⁹¹ Cité dans *L'Orient le Jour*, le 16 oct. 1989.

⁹² *L'Orient le Jour* le 24 oct. 1989.

⁹³ *an-Nahar* et *L'Orient le Jour* le 23 oct. 1989.

Comment songer à reconstruire l'Etat et à imposer sa souveraineté sans obtenir au préalable un retrait des armées étrangères d'occupation, qu'elles soient israélienne ou syrienne, (puisqu'il considère l'armée syrienne comme armée d'occupation) ? Or le texte prévoit que " les forces syriennes aideront (...) les forces légales libanaises à étendre l'autorité de l'Etat dans un délai maximal de deux ans après la mise en place des réformes ", après quoi, les gouvernements syrien et libanais " décideront du redéploiement des troupes syriennes dans la région de la Békaa"⁹⁴. Redéploiement et non pas retrait : dans ces conditions, le raisonnement de Aoun se demande, comment un Etat privé de son indépendance serait-il à même d'imposer des réformes de structure ?

Le patriarche maronite Sfeir, quant à lui, s'est déclaré favorable à l'accord : " Nous remercions Dieu pour l'accord qui est intervenu et qui de toutes manières, est une revendication essentielle dans les circonstances actuelles ". Aoun accuse les députés de " trahison ", au contraire pour Sfeir, " les députés ont adopté la position que leur a dicté leur conscience nationale "⁹⁵.

Durant cette période, le chef des "Forces Libanaises" , s'éclipsa et ne tint pas de discours tandis que Aoun le pressait de prendre position.

II.6 L'élection présidentielle (5 novembre 1989)

Pendant ce temps, le président de la Chambre convoque les députés à se réunir le 4 novembre 1989 afin de procéder à l'élection d'un nouveau président de la République. Le 3 novembre, Aoun menace de dissoudre la Chambre. Hoss avait affirmé qu'une telle mesure serait " illégale et non avenue "⁹⁶ et n'empêchera pas la tenue de l'élection.

⁹⁴ *L'Orient le Jour* , le 24 oct. 1989.

⁹⁵ *L'Orient le Jour* le 25 oct. 1989

⁹⁶ *L'Orient le Jour* le 4 novembre 1989.

Le même jour, 29 députés chrétiens, n'ayant pas regagné le Liban par crainte des représailles populaires réaffirment de l'hôtel Royal-Monceau à Paris, leur approbation de l'accord.

La tension monte, Aoun lance un mot d'ordre invitant à la grève générale. Le 4 novembre, des explosions ont lieu aux domiciles de certains députés chrétiens ayant approuvé l'accord de Taëf.

A quelques heures de la réunion prévue pour l'élection présidentielle, à l'aube, Aoun dissout la Chambre (par un décret n° 420 du 4 novembre 1989) .

L'argumentation du décret est que la Chambre n'est pas représentative, qu'elle est incapable et qu'elle agit dans l'illégalité. Pour étayer l'absence de représentativité, de la Chambre, le décret fait ressortir que le Parlement a été élu en 1972 et que son mandat a été prorogé à sept reprises. Le Parlement siège donc depuis dix-sept ans et n'a pas été élu par les libanais nés entre 1952 et 1968. Pour appuyer l'incapacité, il fait ressortir que le Parlement n'a pas été capable de voter le budget depuis 1986.

Cela n'empêchera pas, le 5 novembre 1989, 57 députés de se réunir pour choisir le nouveau président. Ainsi René Moawad⁹⁷ fut élu comme président de la République.

Aoun déclare qu'"en vertu de notre légalité constitutionnelle et de la massive légitimité populaire et de l'unité des rangs des forces qui représentent le peuple libanais dans les régions libres", il a considéré l'élection comme "un acte anticonstitutionnel, nul et non avenu"⁹⁸.

Cette fois l'axe Aoun-Geagea est brisé, car ce dernier chargera Aoun de la responsabilité de sa décision de faire la guerre contre la Syrie sans la moindre coopération avec les "Forces Libanaises" .

⁹⁷ Député de Zghorta, est élu président le 5 novembre 1989, né en 1925, assassiné le 22 novembre 1989.

⁹⁸ *L'Orient le Jour* le 6 novembre 1989.

Le président Moawad fut assassiné le 22 novembre à Beyrouth. Deux jours après, le 24 novembre, 47 députés se réunissaient à Chtaura. Ils élisent Elias al Hraoui⁹⁹ à la présidence.

Commentant l'élection de al Hraoui, Aoun déclare : "Le régime syrien est paniqué au Liban. Il entreprend tout à la va-vite et brûle les étapes. Nous vivons tous une tragi-comédie"¹⁰⁰.

Le président al Hraoui, de son côté, déclare aussitôt vouloir gagner quoi qu'il en coûte, le palais présidentiel, où réside le général Aoun, par tous les moyens. Ces menaces déclenchèrent une mobilisation populaire.

Et tandis que le général Aoun refuse la nouvelle légalité issue de l'accord de Taëf, le président Hraoui nomme Sélim Hoss, Premier ministre qui, forme le gouvernement d'"entente nationale" qui ne tardera pas à prendre des mesures financières à l'encontre des fonctionnaires des régions-Est pour "casser" l'appui à Aoun.

Immédiatement Hoss démet Aoun du commandement de l'armée pour y placer le général Emile Lahoud.

Pendant que se déroulaient ces évolutions, Geagea était enfermé dans un silence profond mais, le général Aoun le pressait de prendre position sur l'accord de Taëf. L'attitude des "Forces Libanaises", était non favorable sur le fond aux propositions de Taëf, ces derniers retiraient les deux ministres chrétiens du gouvernement d'entente nationale, mais elles voyaient avec ce document un moyen de sortir du tunnel des élections présidentielles et d'écarter le général Aoun.

II.7 " La guerre d'élimination " (1990)

Le conflit Aoun-Geagea¹⁰¹ qui était gelé par la guerre de libération, éclata le 31 janvier 1990, ils s'engagèrent dans un conflit lent et meurtrier. Les combats dans les régions-Est prirent l'allure de guerre totale.

⁹⁹ Député, est élu président en 1989, né en 1926.

¹⁰⁰ *L'Orient le Jour*, 6 novembre 1989.

Aoun pour sa part, exigeait une dénonciation claire et équivoque de la part de Geagea de l'accord de Taëf. "S'il (Geagea) est réellement contre l'accord de Taëf, qu'il le dise clairement et la guerre s'arrêtera immédiatement"... "L'accord de Taëf vise à consacrer la présence syrienne... Mais les "Forces Libanaises" œuvrent en complicité avec l'extérieur pour le faire appliquer, et je refuse qu'il y ait des alliés de la Syrie parmi nous "¹⁰².

Aucun des deux protagonistes n'est parvenu, plus de trois mois après le déclenchement des hostilités, à opérer une percée significative sur le terrain.

Les conséquences des affrontements entre l'armée et les "Forces Libanaises" furent dramatiques. Des quartiers incendiés, une population qui cherche à fuir à tout prix le pays, destruction de l'infrastructure économique ...

Avec ce détournement de l'alliance Aoun-Geagea en conflit Aoun-Geagea, le camp chrétien s'affaiblit. Le réduit chrétien est asphyxié par le blocus terrestre et maritime. Des lignes de démarcation sont établies dans le secteur chrétien.

Le conflit a été extrêmement dur et le bilan très lourd. On compte plus de 1 000 personnes tuées et plus de 3 000 blessés graves et handicapés. Plus de 100 000 personnes ont quitté les régions chrétiennes vers d'autres régions et plus de 200 000 ont quitté le pays (cela représente un quart ou un cinquième des populations habitant la zone chrétienne)¹⁰³.

Au plan économique, les bombardements ont coûté au Liban plus de 500 millions de dollars venus s'ajouter aux 1.3 milliard de dollars déjà occasionnés par "la guerre de libération" de 1989¹⁰⁴.

¹⁰¹ En février 1989, de violents affrontements se sont déroulés entre le général Aoun et les "Forces Libanaises". Aoun retire aux " Forces Libanaises " leur contrôle du port de Beyrouth.

¹⁰² *L'Orient le Jour*, le 8 février 1990.

¹⁰³ SARKIS J. *op. cite* p. 204-205.

¹⁰⁴ *ibid.* p. 205.

Aoun maintiendra jusqu'au bout sa position de refus de l'accord de Taëf tandis que Geagea "ne le reconnaîtra que très tardivement et de façon très nuancée"¹⁰⁵.

II.8 Le « communiqué-programme » du 11 juillet 1990

L'ambassadeur américain, M. John Mc Carthy, lors de sa visite au Liban Nord le 19 novembre 89, n'a pas ménagé ses déclarations d'appui au processus de paix engagé par l'accord de Taëf, il déclare que "nous considérons l'élection présidentielle comme réalisation la plus importante de cette longue période de guerre du Liban...quant au général Aoun, il doit, comme bon soldat, obéir aux autorités civiles auxquelles il se soumettra très prochainement"¹⁰⁶.

Le 11 juillet 1990, le gouvernement Hoss invite Aoun à se soumettre, et demande également aux "Forces Libanaises" de se retirer de Beyrouth-Est afin de pouvoir constituer le "Grand Beyrouth administratif"¹⁰⁷.

Le Cabinet militaire présidé par Aoun qualifie de "provocant" le communiqué du 11 juillet¹⁰⁸.

Le communiqué-programme ministériel qui devait structurer la concrétisation de Taëf, bénéficia de l'appui de la "troïka" arabe, de la Syrie et de plusieurs autres pays arabes et internationaux.

Paris a apporté son soutien officiel au programme du Conseil des ministres. Le ministre des Affaires Etrangères a vu dans cet appel "l'expression de la volonté de promouvoir le processus de réconciliation et de paix"¹⁰⁹.

¹⁰⁵ *ibid.* p. 206.

¹⁰⁶ *Le Monde*, 21 novembre, 1989.

¹⁰⁷ *L'Orient le Jour*, le 12 juillet 1990.

¹⁰⁸ *L'Orient le Jour*, le 18 juil. 1990.

¹⁰⁹ *L'Orient le Jour*, 30 juil. 1990.

De même à Washington, le porte-parole du département d'Etat, M. Richard Boucher, a déclaré : "Nous appuyons fermement la déclaration ...Elle démontre la résolution du gouvernement al Hraoui à étendre son autorité à tout le Liban"¹¹⁰.

L'émissaire arabe Ibrahimi tâtait le pouls des différents leaders au sujet de ce programme, attendant surtout la réponse de Aoun. Il était chargé de faire des contacts avec les responsables de tous bords mais surtout de rencontrer Aoun afin de recueillir sa réponse définitive au communiqué gouvernemental.

A quelques heures de son départ de Beyrouth, l'envoyé spécial du triumvirat arabe, Ibrahimi a dressé dans une conférence de presse, le 26 juillet 1990¹¹¹ le bilan de sa mission au Liban, et de ses contacts avec les responsables. Il a également exposé le point de vue de Aoun qu'il avait rencontré la veille pour la quatrième fois au palais de Baabda afin de recueillir sa réponse définitive au communiqué. Ibrahimi a déclaré avoir entamé ses concertations "à la demande du gouvernement libanais, celui-ci ayant des difficultés de communication avec certaines parties, plus précisément avec les Forces Libanaises et le général Michel Aoun". Il a précisé la réponse du général Aoun qui consiste dans les points suivants :

1- L'accord de Taëf prévoit l'avalisation du document par un Cabinet d'entente nationale. Or, nous considérons que le gouvernement actuel est loin de répondre à cette définition ;

2- Pour l'accord de Taëf, le peuple est la source du pouvoir et le détenteur de la souveraineté, qu'il exerce à travers les institutions constitutionnelles. Or, l'article 6 préconise la désignation des députés, ce qui est en contradiction totale avec le premier article, notamment en cette période où s'effectuent des changements constitutionnels".

Pour Aoun aussi, le principe de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs tel que prévu dans l'accord de Taëf n'est pas respecté en ce sens qu'"il existe un déséquilibre flagrant entre les prérogatives du président de la République et celles

¹¹⁰ *ibid.*

¹¹¹ Voir *L'Orient le Jour*, le 27 juillet. 1990.

du chef du gouvernement d'une part, et entre les prérogatives du Conseil des ministres et celles du Parlement d'autre part".

Cependant les propositions de Aoun, se ramènent à l'alternative suivante : "Récupérer les projets de réformes pour qu'ils soient examinés par le prochain gouvernement d'union nationale, ou geler ces réformes jusqu'à l'élection d'un nouveau Parlement "¹¹².

Après la réponse de Aoun à l'appel du gouvernement, réuni en séance extraordinaire sous la présidence du chef de l'Etat, le Conseil des ministres décide" de prendre une série de mesures (à l'encontre du général Aoun), dont l'application sera du ressort des ministres, des administrations et des services concernés, chacun suivant sa compétence ... "¹¹³.

II.9 La reddition du général Aoun

La situation d'impasse totale au Liban va se prolonger jusqu'au mois de septembre 1990. Pendant ce temps-là, se profile une crise internationale majeure déclenchée par l'invasion du Koweït par l'Irak le 2 août 1990, ce qui va mobiliser contre le président irakien une coalition internationale composée de pays arabes et occidentaux avec à leur tête les Etats-Unis.

Sur le plan libanais, après la réponse de Aoun à l'appel du gouvernement, réuni en séance extraordinaire sous la présidence du chef de l'Etat, le blocus sur les carburants a été imposé à la zone tenue par le général Aoun à laquelle ne parviennent plus les camions-citernes chargés d'essence, de mazout ou de gaz liquide.

A partir du 28 septembre, en plus de l'interdiction du ravitaillement en liquidités monétaires qui avait été décrétée le 31 juillet, c'est désormais tout

¹¹² *ibid.*

¹¹³ *L'Orient le Jour*, le 30 juil. 1989.

approvisionnement des zones contrôlées par le général Aoun qui est interdit. Des manifestations de plusieurs dizaines de milliers de personnes dénoncent le blocus.

Les pressions internes et internationales qui s'exercent sur le réduit du général Aoun sont de plus en plus difficiles à supporter en cette fin de mois de septembre 1990.

Quant à l'accord de Taëf, il se poursuit, et c'est ainsi, qu'au mois de septembre 1990, le parlement libanais procède au vote des amendements constitutionnels destinés à rendre applicables les dispositions de l'accord au plan interne (nombre de députés augmenté, transfert des prérogatives), et le 21, al Hraoui annonce l'avènement de la IIe République, " ainsi que la prochaine mise en place d'un gouvernement qui regroupera toutes les parties et qui mettra un terme à la guerre et dissoudra les milices"¹¹⁴.

Le 13 octobre 1990, à sept heures du matin, l'assaut est engagé par les forces syriennes et les unités militaires libanaises commandées par le général Lahoud. L'aviation syrienne entre en scène prenant pour cible le palais présidentiel de Baabda et le ministère de la Défense. Aoun se rend à l'ambassade de France et appelle ses troupes à se rallier aux brigades de l'armée libanaise commandée par le général Emile Lahoud¹¹⁵. Le bilan de l'opération du 13 octobre est plus de 200 morts et 600 blessés¹¹⁶.

¹¹⁴ *ibid.*

¹¹⁵ Le Président actuel du Liban.

¹¹⁶ SARKIS J. *op. cite* p. 212

III TROISIEME CHAPITRE

LA PÉRIODE POST-1990 :

REHABILITATION ET RECONSTRUCTION

Marquée par une destructrice mais infructueuse «guerre de libération contre la Syrie» lancée par le général Aoun (14 mars-22 septembre 1989), par une «guerre d'extermination» (entre les forces de Aoun et de Geagea) et par de vastes manifestations populistes dans les régions chrétiennes (juillet-octobre 1990), la division du pouvoir prend fin le 13 octobre 1990 avec l'attaque libano-syrienne victorieuse contre les forces d'Aoun.

La période d'après-guerre est dite de « reconstruction » du Liban. Cette reconstruction est d'abord politique, ensuite économique. Toutefois, les conséquences de la guerre sur le plan politique, économique et social sont lourdes et la situation de l'armée sur le double plan politique et économique est à considérer.

Dans quel état était le Liban en 1990 ?

La guerre a déchiré le pays pendant quinze ans. Au sortir de cette épreuve, le Liban ne dispose plus de la totalité de son territoire national. Aux confins méridionaux, l'Armée du Liban du Sud (A.L.S.) pro-israélienne contrôle une bande d'une quarantaine de kilomètres à l'intérieur des frontières internationales du pays, où la souveraineté de l'Etat n'était toujours pas restaurée.

La guerre civile a signifié l'échec du communautarisme, rendu du reste caduc par l'évolution démographique de la population libanaise. Parmi les priorités de la reconstruction, il y a donc la mise en place d'un système politique qui corresponde davantage à la réalité du pays.

III.1 Les nouvelles bases politiques

III.1.a L'accord de Taëf (22 octobre 1989)

Le Pacte National s'est basé sur le recensement de 1932, lequel donnait un léger avantage démographique aux chrétiens. Cependant, la répartition confessionnelle du Liban a beaucoup changé depuis : dans les années 1980, les musulmans sont largement majoritaires avec, selon les estimations, environ 55% de la population. Cela est dû à la fois à la natalité plus forte des musulmans, à la présence des Palestiniens et à la fuite massive des chrétiens à cause de la guerre.

L'accord de Taëf a été signé le 22 octobre 1989 à Taëf, en Arabie Saoudite, par 31 députés chrétiens et 31 députés musulmans. C'est un « document d'entente nationale » qui prévoit, par étapes, l'abolition du communautarisme, tout en garantissant les droits de chaque communauté.

Ce document connu désormais sous le nom de "l'accord de Taëf", se présente comme un projet global. Il comporte quatre grandes parties :

La première a trait aux réformes constitutionnelles, comme supposée de discorde. Les réformes prévues ne remettent pas en cause la répartition communautaire des principales charges de l'État :

les maronites conservent la présidence de la République et le commandement en chef de l'armée ;

les sunnites, la présidence du Conseil ;

les chiites, celle de la Chambre des députés ;

les druzes, le poste de chef d'état-major.

Tout au plus, les réformes programment une réforme constitutionnelle :

- Le président de la République voit ses pouvoirs réduits au profit du premier ministre sunnite et du président de l'Assemblée, chiite.

- Le pouvoir exécutif est désormais confié à un conseil des ministres dont les portefeuilles sont répartis à parité entre chrétiens et musulmans.

- La représentation parlementaire, est élargie de 99 à 108 membres. La supériorité numérique des députés chrétiens est remplacée par un principe de parité des sièges entre chrétiens et musulmans (ultérieurement le nombre de députés a été élargi de 108 à 128).

Le Liban reste un pays de pluralisme communautaire, et si l'abolition du confessionnalisme est envisagée, elle est renvoyée à un avenir indéterminé. Néanmoins, des mesures de déconfessionnalisation de la fonction publique sont prévues. Mais le Parlement libanais, en attendant la déconfessionnalisation totale du système politique, demeure aux termes de l'accord de Taëf une Chambre communautaire. Dans son ensemble, le système communautaire libanais mis en place au moment de l'indépendance en 1943 est confirmé.

La seconde partie du document de Taëf a trait à l'extension de la souveraineté libanaise sur le territoire national. Elle prévoit la dissolution des milices, et que les forces syriennes auront pour tâche d'aider l'armée et la gendarmerie libanaise à instaurer l'autorité de l'Etat libanais. Le retrait des troupes syriennes aura lieu deux ans après l'élection du président de la République et l'adoption des réformes constitutionnelles et la formation d'un gouvernement d'union nationale. Alors les troupes syriennes se redéploieront à l'Est du pays, dans la plaine de la Békaa, en maintenant éventuellement des détachements sur d'autres points du territoire.

La troisième partie du document est relative à l'occupation israélienne dont les résolutions de l'ONU sur le retrait de l'armée israélienne devraient être appliquées, afin que la FINUL et l'armée libanaise puissent prendre position le long de la frontière internationale.

La quatrième partie traite du règlement des relations entre la Syrie et le Liban. Ces relations, qualifiées de "privilégiées", doivent donner lieu à des accords bilatéraux. Le Liban s'engage à ne pas laisser utiliser son territoire par des

organisations qui menaceraient sa sécurité ou celle de la Syrie. La Syrie s'engage, en contre partie, à n'autoriser aucune action qui menacerait la sécurité du Liban.

Une partie de la classe politique a protesté en faisant remarquer qu'il existe un problème lié aux réformes que ces accords introduisent. Ceux-ci créent aux yeux de cette partie une «incertitude institutionnelle permanente»¹¹⁷, car ils introduisent une concurrence entre les présidences de la République, du Conseil des ministres et de la Chambre, qui peuvent chacune mettre en avant leur représentativité et leur supériorité. C'est ainsi, dans cette optique, que le premier ministre Rafic Hariri doit veiller à ménager le président de l'Assemblée Nabib Berri, chef de la milice chiite Amal. D'autre part, les dirigeants chrétiens des années 1980 sont maintenus à l'écart du pouvoir, ce qui crée chez beaucoup l'idée que l'accord de Taëf signifie en fait «le remplacement de l'ancienne hégémonie maronite par une hégémonie musulmane»¹¹⁸.

III.1.b Restaurer l'Etat !

La priorité de l'État libanais depuis 1991 a été de restaurer les conditions normales de son fonctionnement. Cette normalisation s'est effectuée dans sept domaines :

- Reconstruire et rétablir les différents services publics interrompus, compte tenu de l'état désastreux des infrastructures. En matière de reconstruction, il est surtout question du centre-ville de Beyrouth, dont la reconstruction a été confiée à la société privée Solidère. La France a joué un rôle important dans la remise en état des réseaux électriques et téléphoniques.

- Désarmer et dissoudre les milices. La plupart ont rendu leurs armes en avril 1991. Le problème s'est posé de savoir si l'on devait désarmer le Hezbollah et les Palestiniens. En ce qui concerne ces derniers, l'OLP a protesté, arguant que

¹¹⁷ J. SARKIS, *Histoire de la guerre du Liban*, p. 219.

¹¹⁸ Samir KASSIR, «Désordre établi au Liban», *Le Monde Diplomatique*, février 1997.

l'Armée du Liban-Sud ne serait pas désarmée, insistant en outre sur les nécessités de résistance et de protection des camps. Leur opposition fut réduite militairement et s'acheva par un cessez-le-feu en juillet 1991. Il semblerait que les Palestiniens n'aient finalement remis qu'une partie de leurs armes.

Quant au désarmement du Hezbollah, qui est toujours en possession d'armes¹¹⁹, le problème n'est pas posé pour le moment - malgré les demandes réitérées des Américains désireux d'obtenir une pacification relative du Sud-Liban pour faire aboutir leurs négociations de paix - en raison de l'occupation par Israël des hameaux de Chébaa au Sud.

- Récupérer les infrastructures dont les milices avaient pris possession. La récupération a tout d'abord concerné les ports, puis les écoles, les immeubles et les casernes occupées.

- Déployer l'armée libanaise sur l'ensemble du territoire¹²⁰. Ce déploiement est encore inachevé (zone contrôlée par la F.I.N.U.L.¹²¹) et les incidents se multiplient à la frontière Sud du pays.

¹¹⁹ Nous traiterons de ce point dans la partie consacrée au sujet polémique de l'envoi de l'armée libanaise au Sud du Liban.

¹²⁰ Ce thème est toujours un sujet de polémique au Liban entre une partie qui est pour l'envoi de l'armée au Sud et une autre contre. Nous développerons ce point dans une étape ultérieure de notre travail.

¹²¹ Allégée, la FINUL ne surveillera plus une zone, mais la ligne qui sépare la région d'Israël. Fin juillet 2001, les effectifs de la FINUL, présente dans la zone depuis 22 ans, sont revenues de 5 800 à 4 500, c'est-à-dire à leur nombre d'avant le retrait israélien. Deux nouveaux allègements sont prévus en 2002, qui porteraient leurs effectifs à 2 000 fin juillet. Les autorités libanaises souhaitent pour leur part que les effectifs de la FINUL soient maintenus à 4 500, aussi longtemps que le contentieux avec Israël n'aura pas été définitivement réglé, ce qui est loin d'être le cas. Cette question figurait à l'ordre du jour des entretiens du chef de l'Etat libanais, Emile Lahoud, lors de sa visite d'Etat à Paris, les 28 et 29 mai 2001. (Cf. *Le Monde*, 6 juin 2001).

- Permettre le retour des réfugiés dans leur région d'origine. Rien n'était encore fait sur ce plan à cette époque, si ce n'est d'avoir déployé l'armée dans la montagne pour favoriser le retour des réfugiés.

- En juillet 1991 une loi d'amnistie générale a été adoptée, portant sur tous les crimes politiques commis depuis le début de la guerre. Le président Hraoui a accordé sa grâce au général Aoun¹²².

- La seconde République a été officiellement proclamée en 1990. Les postes vacants au Parlement ont été remplacés.

III.1.c Le traité syro-libanais du 22 Mai 1991

C'est dans le cadre défini par les accords de Taëf puis le traité du 22 mai 1991 que le Liban a entrepris de se reconstruire.

Un traité d'amitié, de fraternité et de coopération est donc signé entre le Liban et la Syrie le 22 mai 1991, reprenant les dispositions de l'accord de Taëf en les précisant et en mettant en place les instruments de cette coopération.

Il s'agit d'abord d'une harmonisation de la politique extérieure, économique et culturelle du Liban avec la Syrie (article 1). Une concertation institutionnelle est instaurée par le traité, avec la création d'un Conseil suprême syro-libanais regroupant les chefs d'Etat, les chefs du gouvernement et les présidents du Parlement des deux pays.

Le second aspect du traité de fraternité concerne un «accord de défense et de sécurité» entre le Liban et la Syrie. Les armées syrienne et libanaise sont invitées à se rapprocher et un Comité des affaires militaires est institué.

L'armée syrienne devait normalement évacuer le Liban une fois que les réformes constitutionnelles auraient été mises en œuvre.

¹²² Le général Aoun après l'opération en octobre 1990, se réfugie à l'ambassade de France, et gagne la France en août 1991.

Le redéploiement de l'armée syrienne a été entamé dans la nuit du 13 juin 2001 autour de Beyrouth sans avoir été annoncé à l'avance. Le Liban a déclaré le 14 juin, que l'armée syrienne allait redéployer "dans les prochains jours" ses forces actuellement stationnées dans la région de Beyrouth, à savoir les faubourgs de Yarzé, Baabda ou encore le Mont Liban. L'ampleur et la nature du redéploiement n'ont pas été précisés. Il n'était pas possible de savoir dans l'immédiat si cette mesure constituait le prélude à un retrait progressif des 30.000 soldats syriens présents au Liban depuis 1976¹²³.

Pour les observateurs sur le terrain, il s'agissait bel et bien d'un redéploiement des troupes syriennes de certaines régions du pays et non d'une simple relève. «On saura dans les jours qui viennent si les motifs de ces mouvements sont surtout politiques ou militaires»¹²⁴. Ce commentaire d'un diplomate européen en poste à Beyrouth résume à lui seul le flou qui entourait le redéploiement des troupes syriennes. Pour le ministre de la Défense, Khalil Hraoui, il s'agissait de mesures purement militaires. Or les propos que le chef du gouvernement Rafic Hariri avait tenus le 14 juin au début de la réunion du Conseil des ministres montraient que ce retrait n'est pas que technique. Se félicitant de ce « pas positif », il a déclaré en effet que « cette initiative confirme la profondeur des relations entre le Liban et la Syrie ». M. Hariri a réaffirmé d'autre part la «nécessité» de la présence syrienne au Liban¹²⁵.

70% des 10.000 soldats syriens basés à Beyrouth et dans ses environs ont quitté cette zone depuis le 14 juin 2001 . L'armée syrienne maintenait encore une quinzaine de positions militaires dans le grand Beyrouth et les districts de Baabda et du Metn. Ces positions ont été évacuées le 3 avril 2002 dans le cadre de l'application de l'accord de Taef.

¹²³ *Nouvel Observateur Quotidien*, 15 juin 2001.

¹²⁴ *L'Orient le Jour*, 15 juin 2001.

¹²⁵ *Ibid.*

Il semble que Damas ait attendu que les manifestations contre la présence syrienne, de la part de quelques milieux politiques et religieux chrétiens en faveur d' un retrait par étapes du corps expéditionnaire syrien stationné au Liban depuis le début de la guerre, se calment pour prendre cette décision.

A la veille de sa visite à Paris qui débute le 25 juin 2001, le président syrien Bachar al-Assad a affirmé dans un entretien accordé au Figaro¹²⁶, à l'occasion de sa visite d'État en France que « la politique syrienne au Liban n'est pas une politique d'ingérence » et que « la Syrie n'a aucun intérêt dans la nomination d'un ministre, d'un député, d'un fonctionnaire ou de toute autre personne » au niveau libanais. Interrogé sur le « second redéploiement de l'armée syrienne hors de Beyrouth » et sa signification, le président syrien a rejeté la dénomination de « second redéploiement ». « Pourquoi l'appeler ainsi ? D'autres l'ont précédé, grands ou petits par les effectifs militaires concernés. Ces déplacements sont soumis à des considérations purement techniques », a-t-il affirmé¹²⁷.

Questionné sur ce que le journaliste a appelé l'événement de l'heure, le redéploiement des forces armées syriennes au Liban, le président al-Assad a affirmé, dans une interview accordée à la deuxième chaîne de la télévision française¹²⁸, que ce qui se déroule au Liban est un redéploiement des forces syriennes.

"Ce redéploiement relève des considérations techniques qui relèvent des militaires des deux pays et de la décision des commandements politiques des deux pays", a-t-il précisé ajoutant que les institutions dans les deux pays coordonnent en permanence sur ces sujets.

A l'insistance du journaliste sur l'éventualité que l'armée syrienne se retire un jour complètement du Liban et si ce retrait serait proche, le président al-Assad a rappelé que l'armée syrienne est au Liban en mission déterminée et pour une

¹²⁶ Le 23 juin.

¹²⁷ L'interview est repris dans *L'Orient le Jour*, 25 juin 2001.

¹²⁸ Le 21 juin 2001.

période inéluctablement temporaire. Quant à la date du retrait de l'armée syrienne du Liban, cette date dépend des circonstances intérieures du Liban et d'autres régionales.

III.1.d Les premières élections législatives depuis vingt ans

Pour revenir à la période d'après-guerre, et dans le cadre de la reprise de la vie politique, les premières élections législatives depuis vingt ans ont eu lieu à l'été 1992. Elles ont connu un très fort taux d'abstention (près de 70%), en particulier chez les chrétiens. Le vote a abouti à l'élection d'une Assemblée sous la présidence de Nabih Berri.

Quant au fardeau de la guerre, il est difficile à évaluer avec précision. Le coût de la reconstruction a été estimé par certains experts à 20 milliards de dollars. La fin des hostilités aurait dû signifier une certaine reprise économique, mais paradoxalement, c'est le contraire qui s'est d'abord passé. Ce phénomène peut s'expliquer de plusieurs façons :

- L'instabilité politique du pays empêche la reprise des activités de plaque tournante du Moyen-Orient, avec qui le Liban réalisait avant la guerre près de 80% de ses échanges.
- Les investisseurs manquent de confiance, en particulier les libanais de la diaspora, ce qui rend impossible la reconstruction des infrastructures détruites par la guerre.
- Avec la fin des hostilités, les multiples sources d'aides qui parvenaient au Liban se sont taries.

La croissance a repris, en particulier depuis que Hariri est arrivé au pouvoir à la fin de l'année 1992. Il a fait forte impression sur la communauté financière internationale : deux euro-obligations ont été lancées, qui ont permis de récolter 700 millions de dollars au total, des contrats ont été passés pour deux milliards de dollars avec des entreprises internationales pour la reconstruction des

infrastructures. Cependant, la croissance est insuffisante pour compenser la croissance démographique.

III.2 Les conséquences démographiques de la guerre¹²⁹

La guerre a entraîné une hémorragie démographique sans précédent : le bilan officiel des conflits qui ont ravagé le pays entre 1975 et 1990 fait état de 144 240 morts, 17 415 disparus et plus de 200 000 blessés. Il y a aussi eu une émigration massive, souvent vers des destinations lointaines comme l'Australie, le Canada et l'Amérique Latine, en particulier parmi les jeunes.

La répartition confessionnelle des libanais a beaucoup changé depuis le début de la guerre, il est cependant très difficile d'évaluer la population du Liban avec exactitude, le dernier véritable recensement remontant à 1932 et les chiffres les plus récents, aux années 1970. La population totale est estimée à 3 600 000 habitants en juillet 1999¹³⁰.

Pour des raisons politiques, aucun recensement n'a eu lieu depuis celui de 1932 qui donnait une majorité de chrétiens. Selon les enquêtes récentes et par recoupement, les musulmans, sunnites, chiites et druzes représenteraient aujourd'hui 60 % de la population, contre 40 % pour les chrétiens toutes communautés confondues.

III.3 Les débuts de la reconstruction

La vague d'optimisme créée autour de la reconstruction après la guerre, dénote une volonté politique de bâtir un Liban sur de nouvelles bases; une volonté

¹²⁹ Pour les chiffres figurants dans le présent chapitre en rapport avec les conséquences démographiques de la guerre et la situation économique, se référer aux sites :

<http://lebhack.multimania.com/guerre.htm>

http://fr.encyclopedia.yahoo.com/articles/cl/cl_810_p0.html#cl_810.37

¹³⁰ Figure en annexe un tableau d'indicateurs démographiques .

économique de redonner au pays, ou du moins à Beyrouth, une base de prospérité ; une volonté populaire d'en finir avec l'arbitraire des milices, des destructions et de l'effondrement du niveau de vie. De son côté, l'Etat libanais se trouve confronté à une tâche extrêmement ardue pour l'élaboration des projets, le financement et la réhabilitation des infrastructures. Face à ce défi, l'Etat a confié cet épineux dossier au Conseil pour le Développement et la Reconstruction (C.D.R.). Cet organisme créé en 1977 a établi, en mai 1991, une étude exhaustive de planification pour la reconstruction du Liban. Son rapport publié en décembre 1991 constitue le plan de reconstruction.

La première étape, appelée « programme de réhabilitation », et dont l'exécution doit prendre de trois à cinq ans, vise à restaurer l'infrastructure sociale et économique. Ce programme identifie cent vingt-six projets répartis sur quinze secteurs selon l'ordre des priorités. Le coût global pour la réalisation de ces projets est estimé à 4,5 milliards de dollars. 56 % de ces investissements devront être des investissements étrangers. La deuxième étape comporte le programme de redressement. D'une durée de cinq ans, elle commencera dès la fin de la troisième année. Son but consiste à effacer définitivement les séquelles de la guerre. La troisième et dernière étape, qui constitue le plan de développement à long terme de l'économie libanaise pour les quinze années suivant la deuxième phase, devra servir de cadre à une croissance équilibrée et déboucher sur un aménagement optimal du territoire. Cette troisième étape sera financée essentiellement par des fonds nationaux. La pierre angulaire de cette vaste opération, dont les besoins sont évalués à 10 milliards de dollars, est la reconstruction du centre-ville de Beyrouth. La reconstruction du centre historique et commercial de la capitale libanaise a été une préoccupation des gouvernements successifs depuis 1977. La capitale est en effet un symbole particulièrement mobilisateur de la restauration de l'Etat et de sa souveraineté. Le plan actuel de reconstruction de 160 hectares dans le centre-ville, dont les moyens juridiques ont été mis en place par la loi N° 117 du 7 décembre 1991, séduit par son souci d'efficacité et de rapidité, puisque tous les biens-fonds

sont rassemblés et gérés par un opérateur unique, dégagé de toute contrainte de type administratif. Il séduit également par la perspective de voir affluer des capitaux arabes pour participer aux opérations de promotion immobilière, suivant les promesses faites par les milieux financiers qui sont à l'origine du schéma prévu par la loi. Cette dernière n'a pas tardé à soulever des problèmes de type constitutionnel axés sur deux questions principales : la confusion de l'intérêt privé et de l'intérêt public et le respect de la propriété privée. L'ampleur de la polémique qui a duré quelques mois s'est atténuée progressivement à partir du 10 janvier 1994, date de la clôture de l'opération de souscription aux actions de la Société libanaise pour le développement et la construction du centre-ville de Beyrouth, Solidère.

Le montant global des vingt mille souscripteurs a atteint 926 millions de dollars, dépassant la demande de 650 millions définie par la société foncière. La part des libanais a été de 600 millions, le reste constituant celle des souscripteurs arabes, Saoudiens en majorité. Sept banques étrangères à côté de vingt-deux banques locales ont assuré la commercialisation des actions de Solidère.

A partir de la création officielle de cette société, six premières années seront consacrées à l'infrastructure de base (routes, tunnels, canalisations) et à la réhabilitation des édifices du cœur historique de Beyrouth (Saïfi, les souks, Ghalgoul). Des situations historiques favorables, identiques à celles qu'a connues Beyrouth durant les cent dernières années ne se reproduiront sans doute pas à court terme : la ville, qui a simplement profité des conjonctures régionales et internationales, doit aujourd'hui en créer. S'impose donc la nécessité de trouver des occasions favorables, des créneaux, et de concevoir, à partir de leur découverte, une reconstruction planifiée en fonction des possibilités offertes.

Cela revient à dire que la reconstruction du centre-ville passe par la mise sur pied d'une stratégie globale pour l'ensemble de Beyrouth et donc du Liban. Le retour au calme dans la majeure partie du pays n'est pas la seule condition pour un redémarrage économique, d'autant que ce dernier reste largement tributaire de la

situation politique. En d'autres termes, il reste intimement lié aux solutions et aux réalisations qui interviendront sur les plans à la fois politique et administratif.

En outre, il ne faut pas oublier que le Liban a perdu une grande partie de ses atouts économiques intérieurs et extérieurs, pertes qui se sont produites à un moment où, d'une part, la conjoncture régionale est très délicate avec une évolution vers l'instauration d'une paix au Moyen-Orient, si bien que d'autres acteurs, dont Israël avec ses compétences et son industrie, seront présents dans cette lutte pour la survie économique. D'autre part, la conjoncture régionale paraît défavorable en raison de la baisse des revenus pétroliers. C'est pourquoi le redémarrage économique ne saurait être immédiat ni aisé comme ce fut le cas à la fin des années 1970.

III.4 Les difficultés économiques aux lendemains de la guerre

Avant le déclenchement de la guerre en 1975, l'économie libanaise était l'une des plus prospères de la région, avec des secteurs industriel, agricole, touristique et surtout des services très dynamiques. En raison de ses caractéristiques libérales, notamment en matière de secret bancaire, Beyrouth est devenue le centre financier de tout le Moyen-Orient avec quatre-vingts banques en 1977 (34 libanaises, 27 mixtes, 5 arabes et 14 étrangères), par lesquelles transitaient les fonds des monarchies pétrolières.

L'économie libanaise peu réglementée, selon le principe du « laissez-faire/laissez-passer », avait accompagné le développement de la libre entreprise. Le secteur public n'intervenait que pour 12 % dans la formation du P.I.B. En septembre 1993, la part de l'État dans le P.I.B. approchait les 30 %.

Par ailleurs, au milieu des années 1970, le Liban faisait figure de nation riche et prospère, enregistrant un revenu par tête de 2 100 dollars (en valeur 1991, dix ans après le déclenchement de la guerre). Après ces longues années de troubles, ce revenu est réduit à moins de 1 000 dollars.

En fait, de 1975 à 1990, le Liban a connu de profonds bouleversements. Les affrontements incessants, l'effritement du pays et l'impuissance quasi totale du pouvoir central sont allés de pair avec des destructions de toute nature, y compris une détérioration considérable du tissu industriel et des infrastructures. Les pertes causées par une guerre de quinze ans sont estimées à 25 milliards de dollars. Quant aux recettes non perçues, elles dépassent les 100 milliards de dollars. Cependant, toute mesure du produit national ou d'autres agrégats macro-économiques est frappée d'incertitude.

Dans une première phase de la guerre, de 1975 à 1982, la livre libanaise s'est maintenue à un taux de change raisonnable ; cependant, à partir de 1982, l'Etat devient partie prenante dans le conflit des milices.

Sa politique d'importation massive d'armes provoque une fonte des réserves en devises étrangères, une fuite des capitaux et une réduction considérable des transferts monétaires. On assiste alors à une chute du cours du change, à une progression géométrique de la dette publique et à une flambée des prix.

La crise politico-militaire devient en 1982 une crise générale touchant tous les niveaux de la vie sociale et individuelle.

Le phénomène le plus marquant est la chute de la livre libanaise à partir de 1982. Celle-ci est encore aggravée par l'action des milices, des banques mais aussi de l'État, qui spéculent sur la livre et le dollar en fonction des anticipations politiques.

En 1992, le cours du dollar varie entre 2 500 et 3 000 livres libanaises. De nos jours, il est artificiellement maintenu aux alentours de 1500 livres. On assiste au Liban à une dollarisation de la vie économique, où plus de 60% des prix sont indiqués en dollars. En 1996, le ministre des finances exige que les prix soient indiqués en LL. Mais jusqu'à présent même si les prix sont affichés en LL.,

l'équivalent en dollar est indiqué aussi et le dollar continue à être monnaie de change.

Ci-dessous voici un tableau qui établit le cours de dollar en LL, la dette publique et le taux d'inflation de 1983 à 1990¹³¹.

Année	Cours du \$ en LL	Dette publique (1)	Taux d'inflation
1983	2,5	22	?
1984	6,5	32	?
1985	16,4	55	64%
1986	38,4	75	105%
1987	225	194	403%
1988	409	521,5	155%
1989	496	982	70%
1990	900	1 200	120%

(1) : dette publique intérieure en milliards de livres libanaises (LL).

A la suite de la réconciliation politique intervenue dans le cadre de l'accord de Taëf en octobre 1989 et du retour progressif de l'autorité de l'État dans la majeure partie du pays – sauf au Sud, occupé en partie par Israël – depuis octobre 1978, le Liban a connu en 1991 un début de redressement économique.

Pour la première fois depuis des années, le P.I.B. a augmenté de 12 à 15 % du début à la fin du premier semestre de 1991. En 1993, le montant global du P.I.B. se chiffre à 4,5 milliards de dollars, contre 3,7 milliards de la même période de 1992. Parallèlement, la fermeture des ports illégaux et la récupération des droits fiscaux, notamment des taxes douanières, ont permis de réaliser des recettes considérables. Selon le Conseil Supérieur des Douanes, ces dernières ont atteint, dans les neuf premiers mois de 1993, 264,6 millions de dollars, soit une augmentation de 42,8 % par rapport au volume global de 1992.

¹³¹ Les finances libanaises dans les années 1980, d'après *Le Liban aujourd'hui*, dir. Fadia KIWAN, Éditions CNRS, Paris, 1994.

En appliquant les droits de douane moyens à la structure des recettes et en comptabilisant ces dernières au cours du dollar douanier de 800 livres libanaises pour 1 dollar, le montant approximatif des importations sera de 1 200 millions de dollars. La hausse des importations s'explique par l'extension de la demande.

Les trafics maritimes et aériens ont trouvé leur rythme d'avant guerre¹³². Pour sa part, l'aéroport international de Beyrouth a connu une activité florissante marquée par un important mouvement de passagers.

Ce mouvement explique le regain d'intérêt et la relative confiance des libanais émigrés et de la communauté internationale des affaires dans l'avenir du pays. Pour 1993, le nombre cumulé de passagers au troisième trimestre est de 1021 218. Les réserves en devises – auprès de la Banque Centrale – qui avaient plus que triplé entre le début et la fin de l'année 1991, passant de 400 millions à 1,3 milliard de dollars, se sont chiffrées, au 31 janvier 1994, à 1,65 milliard de dollars, alors qu'était sauvegardée dans le même temps la réserve historique d'or, estimée à 9,222 millions d'onces. Parallèlement, la totalité des dépôts auprès des banques s'élève à 8,4 milliards de dollars, alors qu'elle était de 6,56 milliards en 1992.

Cette augmentation de 23,32 % est due aux rapatriements de la moitié des capitaux libanais placés à l'étranger (estimés à 3,5 milliards de dollars), aux placements des investisseurs arabes, notamment dans le secteur de l'immobilier, ainsi qu'aux prêts et dons qui ont afflué au cours de l'année 1993. Cependant, le retard des aides et les difficultés du recours au financement externe de la reconstruction limitent l'investissement public et réduisent son effet d'entraînement sur l'investissement privé.

L'économie libanaise souffre toujours des effets de la crise. Le climat de stagnation et le poids de la dette perturbent tout le processus de développement du mouvement économique. Dans ce contexte, la dette publique avoisine 5 000 milliards de livres libanaises. Quant à la dette extérieure, elle s'accroît chaque fois

¹³² En effet, 863 navires ont accosté à la fin du deuxième trimestre de 1993, déchargeant 22 124 conteneurs de 1 651 303 tonnes de marchandises.

qu'un projet de construction est en voie de réalisation. On chiffre cette dette aux alentours de 400 millions de dollars.

De son côté, le cours de la monnaie libanaise a connu une nette stabilisation après des années de chutes brutales. En effet, le taux de change de la livre libanaise par rapport au dollar est passé de 1 838 livres libanaises à la fin de décembre 1992 à 1 723 livres libanaises à la fin de septembre 1993. Parallèlement, le budget 1993 voté une semaine avant la clôture de l'exercice comptable (15 décembre 1993) – avec dix mois de retard – a fait apparaître un déficit de 56 % . Quant à celui de 1994, il est évalué à 40 % .

La balance des paiements a enregistré un excédent net s'élevant à plus d'un milliard de dollars en 1993, contre un déficit de 500 millions de dollars durant les neuf premiers mois de 1992. Les dépôts en devises des résidents ont reculé de 86 % du total de leurs dépôts en septembre 1992 à 68 % à la fin de décembre 1993. Ce recul a été expliqué par un certain regain de confiance en la monnaie nationale.

En outre, l'affaiblissement des principales structures publiques depuis 1975 s'est traduit par une intensification du rôle économique de l'État. Les pouvoirs publics ont multiplié leurs interventions et leurs dépenses au moyen d'une série de mesures improvisées.

On a assisté ainsi à un gaspillage des ressources et des capacités, aboutissant à une aggravation des difficultés sociales qu'on était supposé combattre. Et l'on se retrouve en 1994 avec des problèmes sociaux extrêmement aigus et des structures administratives dégradées dont le redressement suppose un coût social encore plus lourd. De surcroît, le chômage s'accroît et la dollarisation se développe de plus en plus, d'autant que les prix et la contrepartie des services ne subissent aucune baisse significative. Bien au contraire, ils ont enregistré une hausse relative avec l'amélioration du taux de change de la livre libanaise.

Parallèlement, le gouvernement de Rafic Hariri, qui était en place à l'époque¹³³, a établi un plan de redressement économique à court terme et un autre

¹³³ Le premier gouvernement Hariri : d'octobre 1992 à mai 1993

à moyen terme allant jusqu'à l'an 2000. En revanche, ce gouvernement engageait des dépenses dans les projets de construction et de développement et menait une politique d'ultralibéralisme qui, s'il rassure les milieux financiers, n'est pas sans susciter des mécontentements dans la population, en particulier dans les classes les plus défavorisées qui lui reprochait d'opérer sans aucun engagement portant sur des priorités bien définies¹³⁴.

III.5 Les retombées sociales de la guerre

La débâcle de l'économie apparaît de façon spectaculaire avec l'effondrement de la livre libanaise. Pour la masse des salariés payés en livres libanaises, cela se traduit par un effondrement du pouvoir d'achat et la paupérisation du plus grand nombre. L'inflation galopante et la dégradation tant quantitative que qualitative des services publics (eau, électricité, transports, éducation, sécurité sociale...) ont conduit à l'effritement de la classe moyenne (qui avait particulièrement contribué à la réalisation du «miracle économique libanais»).

La baisse généralisée des revenus au Liban, à partir de 1984, a été marquée par des distorsions très profondes d'une catégorie à l'autre. Généralement, l'inflation touche beaucoup plus les salaires et les rentes fixes que les revenus mobiles ou provenant des ventes. Si l'on retient l'évolution du salaire minimum pour apprécier celle du pouvoir d'achat, on constate que la moyenne mensuelle du salaire minimum est passée de 242 dollars en 1982 à 87,6 en 1991, avec des

Le deuxième : de mai 1993 à novembre 1997

Le troisième : de novembre 1997 à novembre 1998

Actuellement, le quatrième gouvernement Hariri : 30 octobre 2000 -)

¹³⁴ Figure en annexe des tableaux (récents) :

Commerce extérieur, balance et réserves ;

Indicateurs économiques généraux ;

Indicateurs socioculturels.

planchers à 35 dollars et 42,3 dollars respectivement en 1987 et en 1988. En 1993, le S.M.I.G. est fixé à 176 000 livres libanaises.

Dans le domaine du logement, les perturbations politiques et économiques observées depuis 1975 ont entraîné une forte inadéquation de l'offre à la demande. Les dommages causés au secteur de l'immobilier du fait des opérations militaires touchent, selon les estimations du Ministère de l'Habitat, cinquante mille unités environ entre 1975 et 1990. Par ailleurs, le déplacement de neuf cent mille personnes depuis le début de la guerre a causé de graves déséquilibres dans les régions d'accueil, aboutissant à la squattérisation d'espaces non destinés au logement : bureaux, écoles, hôtels, hôpitaux. Les mouvements de déplacement déclenchés dès avril 1975 n'ont cessé de croître sous deux aspects : l'un temporaire et l'autre à moyen et à long terme. Les efforts déployés durant l'année 1993 ont abouti au retour de quinze mille sept cents familles déplacées à Beyrouth, dans la Montagne, le Nord et la Bekaa (soit environ 80 000 personnes).

Le domaine de la santé et le secteur hospitalier en particulier ont pu maintenir et même développer de très bonnes structures malgré la crise. Le nombre de médecins s'accroît et atteindrait en 1993 près de quatre mille spécialistes et généralistes, avec une baisse relative du nombre de nouveaux spécialistes, plus attirés par les propositions qui leur sont faites sur les marchés extérieurs.

Le nombre des hôpitaux était de cent trois en 1990 avec une capacité d'accueil de 7 186 lits. Avec la hausse des frais hospitaliers et la baisse de la couverture par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (C.N.S.S.), les libanais ont commencé à avoir recours aux assurances privées en matière de santé. Ce mouvement s'est généralisé à partir de 1985 et a même pris des formes mutualistes avec l'introduction des cartes médicales et le recours aux contrats de groupe. La protection sociale, publique ou privée, offerte aujourd'hui couvre surtout les frais d'hospitalisation et beaucoup moins les frais médicaux.

Le secteur de l'éducation dans ses différentes branches a connu une nette

dégradation qualitative sous le triple effet de la perturbation des temps de travail, de la forte baisse des investissements et de la détérioration du système éducatif, à la suite de la très forte baisse des revenus des enseignants.

Le secteur privé a mieux résisté aux difficultés que le secteur public où, pourtant, les effectifs des enseignants n'ont point diminué. Bien avant la guerre, l'enseignement au Liban n'était conçu que sur une base académique, en rupture totale avec les besoins et les équilibres économiques. Cette distorsion a été aggravée par une hémorragie des effectifs au cours des quatorze années de l'enseignement scolaire. La situation n'est guère meilleure pour les enseignements universitaire et même technique qui sont dispensés pratiquement sans aucun contact avec les secteurs de production. Plus de la moitié des étudiants universitaires sont inscrits dans les facultés de lettres et de sciences humaines. L'endettement cumulé et le gaspillage sur le plan du secteur public ont affaibli sa productivité. Les faiblesses structurelles de ce secteur sont, d'ailleurs, bien antérieures à 1975.

L'administration publique libanaise souffre actuellement d'autres handicaps, notamment dans le domaine du personnel. Le manque d'effectifs dans certains secteurs ou types de postes est considérable : l'électricité fonctionne avec moins de 52 % de ses cadres, les télécommunications avec 60 % , et les hôpitaux publics de même. Par contre, on assiste à une pléthore d'effectifs dans d'autres secteurs tels que l'Education Nationale, qui a un surplus de cinq mille instituteurs. Le manque de compétence dû à la fuite du personnel qualifié vers le secteur privé ou à l'étranger et le développement de la corruption n'ont fait qu'aggraver la situation. Ce constat alarmant a incité le gouvernement Hariri à déclencher une « opération d'épuration » qui a touché une partie de l'administration. Néanmoins, la réussite de cette opération de réforme n'est pas facile, puisqu'il s'agit de décider des options économiques et sociales du Liban du XXI^e siècle et de gérer les affaires publiques après une si longue période de paralysie et de gaspillage.

Les chocs politiques et la régression économique ont créé de profonds changements dans le mode de vie des libanais sur le plan tant individuel que collectif. L'individualisme et le principe du « chacun pour soi », déjà ancrés dans les mœurs, ont été entretenus par les incertitudes politiques et économiques. La défaillance des services collectifs, assurés en principe par l'Etat, a poussé les libanais à rechercher des solutions individuelles à leurs problèmes. En outre, la criminalité et la violence observées au cours des dernières années ont contribué à minimiser les autres délits, notamment les enrichissements illicites et les abus de biens ou de services publics. L'accumulation des richesses et des revenus est devenue une priorité, indépendamment des moyens utilisés.

La valeur sociale des individus dépend de l'importance de leur fortune. De plus, la dégradation socio-économique incite à accorder la priorité au court terme : la rentabilité des investissements doit être immédiate dans un contexte inflationniste, la consommation prend le pas sur l'épargne, tandis que la spéculation est entrée dans les mœurs et séduit aussi bien les hommes d'affaires avisés que les femmes au foyer.

A ces effets d'ordre psychologique vient s'ajouter une dimension matérielle. Il s'agit de la faiblesse du revenu, qui demeure une source d'instabilité et d'insécurité pour les ménages : elle laisse un sentiment diffus d'injustice, 500 dollars par mois constituant le seuil de pauvreté. (A signaler que un bon nombre de salariés touche moins de 500 dollars par mois). Cette situation est à l'origine de tensions qui se manifestent à propos de l'emploi des jeunes. De même, on assiste à l'apparition d'un important chômage déguisé, au moment où le taux, pour 1993, est estimé à 10 % de la population active.

Les clivages confessionnels se combinent avec des inégalités sociales considérables (qui sont d'ailleurs antérieures au conflit : dans les années 1970, 4% de la population possède 33% du revenu national, alors que 50% des libanais n'en possèdent que 18%) :

- La proportion des pauvres est la plus forte chez les chiites ;
- Le pourcentage d'éléments fortunés est plus grand chez les Grecs orthodoxes ;
- Les classes moyennes sont très bien représentées dans la communauté maronite.

Ces oppositions sociales se traduisent au niveau régional. Il existe un Liban pauvre et sous-développé, en particulier les régions chiites au Liban du Sud, au nord de la Bekaa ou encore dans la plaine d'Akkar essentiellement sunnite. Le « Liban périphérique » se retrouve, par suite de l'exode rural, dans les quartiers pauvres de l'agglomération de Beyrouth (environ 1 300 000 habitants). Le chômage touche environ un tiers de la population.

III.6 Dix ans après ...

Dix ans après la fin de la guerre, le bilan est mitigé. D'un côté, les secteurs financiers ont opéré une percée significative et accompagnent désormais les tendances internationales. De l'autre, une économie, en crise qui sort lentement de son marasme.

L'attraction des investissements directs est un pari majeur pour un pays qui, comme le Liban, ne dispose pas de ressources naturelles et minières. Les experts s'accordent à dire que le gouvernement devrait assurer un climat propice afin d'attirer un investissement adéquat, de promouvoir la croissance économique, de créer de nouveaux emplois, de juguler la dette extérieure de l'économie libanaise et d'enrayer le déficit chronique de la balance des paiements.

Les 712 millions de dollars d'eurobonds émis par le gouvernement permettent d'espérer un excédent raisonnable de la balance des paiements. Il ne

sera que le fruit d'un accroissement de l'endettement extérieur de l'Etat. Les experts indiquent que les causes de l'aggravation du déficit durant les dernières années ne se fondent plus seulement sur le montant énorme de la facture des importations comparée à la faiblesse chronique des exportations. Ces causes relèvent également de la faiblesse des influx de capitaux bruts venant de l'extérieur qui ont toujours constitué un contrepoids utile.

Les exportations ont augmenté de 11,3%, les importations, elles, ont reculé de 12,8%. Le Liban a perdu à cause de la guerre un rôle économique qu'il assumait pleinement, notamment dans la médiation et les services. Son rôle de plaque tournante dans la région a disparu.

Les spécialistes sont d'autant plus inquiets que, de toute évidence, les responsables ne réalisent pas certains impératifs économiques pressants, particulièrement celui de traiter simultanément le déficit intérieur (celui du budget) et le déficit extérieur (l'endettement extérieur). La dette extérieure est passée de 1907,5 millions de dollars en 1996 à 4177,2 millions en 1998.

Le gouvernement actuel reconnaît que les encouragements fiscaux ne sont pas le seul moyen d'attirer les capitaux. Il a en conséquence adopté un plan quinquennal d'assainissement des finances publiques¹³⁵ visant à combler certaines lacunes préjudiciables au climat d'investissement, comme le déficit budgétaire qui, pour son financement par les bons du Trésor, use les capacités en liquide du marché.

Le programme du gouvernement pour l'assainissement des finances publiques s'articule autour de deux objectifs principaux :

- Réduire le déficit pour relancer la croissance.
- Redonner à l'économie libanaise un tonus de compétitivité

En attendant un plan de redressement économique plus complet, le gouvernement se fixe des objectifs précis :

¹³⁵ Cf. *Magazine*, 12 Novembre 99.

- Rééquilibrer la demande de consommation intérieure. Et recoudre une escarcelle, c'est-à-dire une épargne nationale.
- Casser la spirale de l'endettement. Et transformer la coûteuse consolidation permanente de la monnaie en stabilité naturelle, pour que le secteur financier reprenne son rôle moteur.
- Lever les contraintes qui entravent l'essor de l'investissement producteur et de la croissance, pour redonner à l'économie nationale sa force de concurrence à l'extérieur.

Le Liban semble cependant disposer d'un bon potentiel de développement dans l'industrie dite légère ou semi-lourde comme l'informatique, l'électronique, les télécommunications, les outils de chantier ou agricoles moyens, le textile, le plastique, le papier etc. Bien entendu, le pays a également un très large horizon dans le tourisme, les services et le domaine financier.

Le gouvernement veut, à travers son programme financier et le plan de redressement économique qu'il promet d'établir, faire redémarrer la croissance.

Le gouvernement a élaboré un plan de privatisations. Globalement, l'État a l'intention de vendre au secteur privé des actions d'entreprises publiques pour un montant de 5 milliards de dollars. Il s'agit des offices publics dans les domaines de l'eau, de l'électricité, des télécommunications, des transports et des services.

La politique précédente, fondée sur le pari d'une paix rapide au Proche-Orient, a provoqué entre 1990 et 1996 un boom immobilier. Le bâtiment a absorbé une partie importante des investissements, locaux ou étrangers, notamment à Beyrouth et dans ses grandes périphéries. Au résultat, il y subsiste un fort excédent, évalué plus de 100 000 de logements (appartements) qui, depuis des années, ne trouvent pas preneur et restent inoccupés.

Le secteur financier, particulièrement la banque, a été pris d'assaut par les investisseurs, surtout entre 1995 et 1997. D'importantes OPA (Offres Publiques d'Achat) ont été effectuées. Toutes les banques, sans exception, ont réussi à augmenter leurs capitaux et à élargir leurs marges.

L'économie libanaise se caractérise par le fort rôle qu'y joue le secteur privé, par une part prépondérante prise par le tertiaire, et par une grande extraversion qui en fait pour des décennies la plaque tournante de la région moyen-orientale. Doté avant-guerre d'une classe moyenne large et active, le Liban est aujourd'hui confronté au défi de relancer sa croissance économique tout en assurant une redistribution efficace du revenu national (PIB / hab=3400\$). A signaler que la monnaie du pays est la livre libanaise (1507 L.L = 1 Dollar américain , 1400 LL = 1 Euro).

Déséquilibre financier, déficit budgétaire, récession, le tableau économique libanais se présente sous des couleurs sombres. Le corollaire de toute économie souffrant de marasme et de surendettement est bien connu : dévaluation de la monnaie nationale. La livre libanaise connaîtra-t-elle prochainement, une nouvelle chute libre ? Si le retour aux affaires de Rafic Hariri a calmé les pressions sur la livre, celles-ci ont repris depuis début février 2001, obligeant la Banque du Liban à intervenir et entraînant une nouvelle saignée des réserves. Or, la dette publique représente 150% du PIB, son service 50% du budget. Dans ce contexte, les réserves de la BDL, déjà fortement éprouvées, ne pourront plus résister longtemps. La dévaluation sera alors inévitable. Le grand gagnant sera l'Etat puisque l'essentiel de sa dette est libellé en monnaie nationale. Les grands perdants seront les citoyens. En effet, la première conséquence de la dévaluation sera l'amplification de la récession. Car qui dit dévaluation dit contraction de la demande dans ses deux aspects : consommation et investissement. Ce chemin mènera en outre à une accentuation du chômage. En effet, la prudence des investisseurs ne permettra pas la création de nouveaux emplois.

III.6.a Le chômage au Liban serait-il en forte progression ?

Il est difficile de se faire une idée du taux réel du chômage au Liban tant les chiffres avancés sont contradictoires. Selon une étude réalisée à partir d'un

document de la direction des statistiques, le taux de chômage se serait élevé de 17% des actifs en 1997 à 20% aujourd'hui. Selon une seconde étude réalisée en janvier 2001, la population libanaise de 3 451 000 habitants compterait 1 485 985 actifs. Parmi ces actifs, 119 758 personnes seraient sans emploi, ce qui ramènerait le taux de chômage à 8,06%, score tout à fait honorable dans le monde arabe qui enregistre 12,5 à 13 millions de sans emploi¹³⁶.

Quant au seuil de pauvreté, une étude de l'Organisation Internationale du Travail montre que 48% des libanais vivent en dessous du seuil de pauvreté, et 68% en dessous du niveau moyen.

De son côté, le président Lahoud affiche sa préoccupation quant à la situation économique et insiste sur "*l'entente et la solidarité*"¹³⁷ afin de faire face à la crise. Il aurait demandé à Hariri de préparer un plan d'action économique clair, tant en sa qualité de chef du gouvernement qu'en tant que président du Comité des privatisations.

Le gouvernement s'est efforcé de boucler le projet de budget dans lequel les dépenses seraient réduites, ainsi que les textes sur les privatisations pour le téléphone étatique fixe et les réseaux mobiles, ainsi que pour l'électricité.

III.6.b Le premier ministre joue le long terme ?

Les milieux économiques et financiers ont accueilli favorablement les projets de Hariri, bien que ce dernier ait estimé qu'il ne faille pas en espérer des retombées à brève échéance. "Nous œuvrons à long terme pour régler la crise économique" a-t-il ainsi déclaré. Parmi les mesures qu'entend adopter le chef du

¹³⁶ Les analyses convergent en revanche pour ce qui est des causes du chômage. Au premier rang de celles-ci, une croissance insuffisante. Il y a aussi l'inadéquation de la demande d'emploi à l'offre. Les statistiques montrent en effet qu'il y a moins de demandeurs d'emploi parmi les détenteurs de diplômes techniques.

¹³⁷ *An Nahar*, 3 août 2001.

gouvernement, la réduction des tarifs douaniers dans le cadre d'une grande loi. Si à court terme, les recettes de l'Etat en seront affectées, à long terme, cette réduction permettra au pays de se réintégrer dans le mouvement des échanges mondiaux. La décision du cabinet Hariri d'ouvrir le ciel, alors que *Middle East Airlines* est en perte depuis plusieurs années, va dans le même sens dans la mesure où la concurrence devrait augmenter globalement le trafic¹³⁸.

Conformément à son programme, Hariri a fait adopter en Conseil des ministres une forte baisse des droits de douane. Ceux-ci se situeront désormais dans la fourchette de 0 à 70% au lieu de 6 à 105 %. Fouad Siniora, ministre des finances, a indiqué "que ce train de mesures de libéralisation, destinées à encourager la croissance, entrera en vigueur vendredi 1er décembre 2000"¹³⁹.

Pari risqué du gouvernement de Hariri de réduire les droits de douane à partir du 1er décembre. Mais les consommateurs apprécient à la veille des fêtes de fin d'année, tandis que le Premier Ministre parle de révolution. Il faudra pourtant compenser les recettes douanières qui ont contribué à hauteur de 80,5% des recettes du budget en 1998 et de 85,4% en 1999. A cet effet, le gouvernement compte introduire la TVA dès l'année 2002¹⁴⁰, ce qui lui permettra aussi d'accélérer ses négociations avec l'OMC et l'Union Européenne. Les privatisations devraient aussi rapporter 5,5 milliards de dollars au Trésor. Ils seront employés à réduire la dette¹⁴¹.

➤ **Comment éloigner le spectre de l'effondrement monétaire ?**

Lorsque Sélim Hoss est arrivé à la tête du gouvernement en 1998¹⁴² (de 1998-2000), il avait la lourde tâche de redresser une économie libanaise déjà bien

¹³⁸ *L'Orient Le Jour*, 17 novembre 2000.

¹³⁹ *L'Orient Le Jour*, 30 novembre 2000.

¹⁴⁰ La TVA entre en vigueur en février 2002.

¹⁴¹ *Le Magazine*, 7 décembre 2000.

¹⁴² Pour la cinquième fois premier ministre.

mal en point. La dette publique s'élevait déjà à 20 milliards de dollars, soit 125% du PIB. Or, 65% de ce montant avait été levé sur le marché interne des capitaux où les taux d'intérêt étaient sensiblement plus élevés que ceux du marché international. Les remèdes se devaient d'être à la hauteur du défi. Des mesures prises par le premier ministre Hoss et son équipe n'ont pu rétablir la confiance et redresser la barre.

Les maux que devait combattre Hoss n'ont pas été éradiqués, bien au contraire. Ils se nomment toujours surendettement, déficit budgétaire, inflation, chômage, corruption et, fait nouveau, accélération de l'émigration. La dette publique est passée de 20 milliards de dollars à 25,6 milliards de dollars, atteignant le pic inégalé de 174% du PIB. Quant au déficit budgétaire, encore qu'il soit difficile de l'évaluer, le budget 2001 n'ayant été voté que tardivement, en sous-estimant sans doute les dépenses, il avoisinerait 20%. Dans ce contexte, les émissions d'eurobonds levés sur le marché local se sont accélérées. La Banque du Liban est intervenue massivement depuis le début de l'année¹⁴³ 2001 et a vu son portefeuille de bons du Trésor s'élever de 1 700 à 5 800 milliards de livres en un an. Autrement dit, l'Etat a fait marcher la planche à billets à concurrence de ce montant, avec toute la pression inflationniste que cela suppose.

Tensions également sur le marché des changes où le billet vert est de plus en plus demandé. Depuis le début de l'année 2001, la banque centrale serait intervenue à hauteur de 3 milliards de dollars, utilisant ainsi une bonne partie de ses réserves qui étaient estimées en 1999, en dehors de l'or, à 6,5 milliards de dollars. Or le métal jaune, qui a depuis pratiquement perdu la moitié de sa valeur, était comptabilisé pour 4 milliards de dollars dans le bilan de la Banque du Liban à cette époque. Faut-il alors procéder à un réajustement monétaire par flottement ou dévaluation formelle ?

Difficile dans un pays où les exportations correspondent à 10% des importations. Car à l'inflation ainsi importée, s'ajouterait une crise de confiance.

¹⁴³ Selon *Magazine* daté du 7 septembre.

Or, il ne saurait être de confiance sans rigueur monétaire, dans une situation où le gouvernement libanais ne peut pas ne pas rechercher de cautions internationales.

Celles-ci sont d'autant nécessaires plus que le budget 2002 ,dont la préparation a été accélérée à la demande du président Lahoud, présente un déficit encore important, de l'ordre de 3 milliards de dollars, malgré les efforts du cabinet pour réduire les dépenses. Or, il s'agit d'une impasse non-financée, seules les privatisations étant prévues pour la combler. Si le retour au secteur privé de la télévision d'Etat peut se réaliser rapidement, les dénationalisations de *Middle East Airlines* , de l'eau ou de l'électricité risquent de prendre beaucoup plus de temps et ne peuvent être envisagées qu'à l'horizon 2003 ou 2004, faute pour le Liban d'avoir su réformer une législation des affaires obsolète. Ajoutons, de surcroît, que les récentes manipulations sur les licences de téléphone ne seront guère de nature à attirer les investisseurs étrangers.

Reconnaissons qu'après l'incapacité du gouvernement de Sélim Hoss à réformer une administration confessionnalisée et corrompue, la tâche de Hariri n'était pas facile, car ce n'est pas d'homéopathie dont a besoin ce grand malade qu'est le Liban, mais d'un remède de cheval. C'est l'accélération du processus de privatisations avec corrélativement les réformes législatives et administratives correspondantes ; c'est un bouleversement fiscal sur la forme de l'impôt, son assiette, les droits de douane, et une lutte efficace contre l'évasion ; c'est enfin l'injection d'une dose massive de croissance.

Mais comment y parvenir dans un pays aussi complexe que le Liban où, douze ans après les accords de Taëf, le confessionnalisme sévit toujours ? Comment y parvenir quand les 48% de libanais qui vivent en dessous du seuil de pauvreté pourraient s'engager dans une révolte contre l'indispensable politique de rigueur que le gouvernement doit entreprendre pour sortir le Liban de l'ornière ?

Le Premier Ministre Rafic Hariri peut-il encore éloigner le spectre de l'effondrement monétaire contre lequel il se débat? Car la situation ne s'est pas améliorée. Cette question constitue l'axe principal du problème économique

étroitement lié à la capacité du président Hariri à assurer les conditions politiques de l'appui étranger à son projet économique. Les récents incidents confirment, si besoin en était, combien le pouvoir au Liban est basé sur des équilibres délicats et complexes dans lesquels n'interviennent pas les blocs parlementaires ou les forces représentées au sein du gouvernement ou dans l'opposition¹⁴⁴.

Notons donc que le Liban vit actuellement un malaise sur le plan économique. D'ailleurs, la politique économique du gouvernement Hariri est vivement critiquée par la Chambre des députés et par le peuple (surtout suite à l'application de la TVA).

III.7 La liberté, enfin : Le Sud et la Bekaa Ouest tournent la page israélienne

Sur un autre registre, la période post 1990 est marquée par un événement majeur, dix ans après la fin de la guerre : la libération.

Le 24 mai 2000, le retrait de l'armée israélienne s'achève pratiquement de la zone de sécurité du Liban Sud et de la Bekaa Ouest, l'ALS s'effondre et la population revient.

Au moment de mettre sous presse, les troupes de l'État hébreu s'apprêtaient à quitter la dernière enclave qu'elles contrôlaient encore tard en soirée, à savoir un secteur étroit délimité par le château de Beaufort (Arnoun), la localité de Marjeyoun, le village de Khiyam, à l'Est, et Kfar Kila au Sud, avec le village chrétien de Qleia au centre.

Dans la nuit du 24 mai 2002, les forces israéliennes avaient entamé leur repli de ces positions. Elles ont ainsi fait sauter leurs dernières installations attenantes au château de Beaufort et au secteur de Dabché, ce qui laissait présager la fin imminente du retrait.

Parallèlement, la dislocation de l'Armée du Liban Sud a été consacrée dans la journée du 24 mai. Près d'un millier de miliciens de l'ALS se sont rendus aux

¹⁴⁴ *Le Magazine*, 25 août 2001.

autorités, tandis que plus de 2 500 autres combattants choisissaient de trouver refuge en Israël.

Cette opération historique qui met fin à 22 ans d'occupation s'est accompagnée d'un retour à leurs foyers, dans une atmosphère de liesse, des habitants des villages évacués. Le retour de la zone de sécurité dans le giron de la légalité n'a pas empêché la poursuite des raids aériens israéliens et des tirs d'artillerie entre les forces israéliennes et le Hezbollah.

L'élément marquant de la journée aura été l'absence d'abus et de débordements que diverses parties craignaient. Le Hezbollah se serait en effet engagé auprès de l'État libanais à s'abstenir de pénétrer dans les villages chrétiens de l'ex-zone de sécurité.

Avec la fin du retrait, l'ONU constata que le repli des troupes israéliennes s'est fait conformément à la résolution 425, tandis que le Premier Ministre israélien Ehud Barak menaçait de s'en prendre aux forces régulières, « syriennes et non libanaises », au cas où Israël serait la cible de nouvelles attaques.

Au Liban, le premier jour suivant l'achèvement du retrait israélien de la bande frontalière est proclamé « fête nationale » sous l'appellation « fête de la résistance et de la libération ».

Réuni en séance extraordinaire le jour même du retrait, le Conseil des Ministres a pris des mesures administratives urgentes pour assister la population dans les régions évacuées par Israël. Une commission ministérielle a été chargée d'enquêter sur ses besoins et de les satisfaire. Présidée par le ministre de l'Intérieur Michel Murr, elle comprend en outre les ministres des Transports, de la Défense, des Finances, de la Santé et des Ressources.

La réunion a permis au chef de l'Etat de rendre hommage à l'atmosphère de concorde et d'unité qui a marqué le retour de la population de la bande frontalière dans ses villages. «L'arme la plus tranchante dont dispose le Liban, face à l'ennemi, est celle de l'unité nationale», a-t-il dit.

Tout en rendant hommage aux efforts du secrétaire général de l'ONU Kofi

Annan, le président Lahoud a regretté que le retrait israélien des hameaux de Chebaa ait été exclu de l'application de la résolution 425 de l'ONU. Dans un rapport très attendu au Conseil de Sécurité, M. Annan a considéré que «ces hameaux sont dans une zone occupée par Israël en 1967 et sont donc sujets aux résolutions 242 et 338»¹⁴⁵ qui réclament un retrait israélien des territoires occupés et non de la résolution 425 qui concerne le retrait du Liban.

En fait, tout en mettant l'accent sur l'attachement du Liban à la légalité internationale et à la mise en application des résolutions internationales, puisqu'il n'est pas question de dévier de cette ligne, la troika libanaise insistait sur la récupération des hameaux de Chébaa.

Ainsi, le chef du gouvernement, Sélim Hoss, a réaffirmé l'attachement du Liban à la récupération des hameaux de Chebaa, tout en laissant entendre que Beyrouth n'entend pas exploiter ce dossier et retarder ainsi le retrait israélien du Liban-Sud. «Les hameaux de Chebaa font incontestablement partie du territoire libanais et nous n'avons aucune intention de les abandonner. Nous continuerons de les réclamer et d'appeler au retrait israélien de ce secteur»¹⁴⁶ a-t-il déclaré avant d'affirmer : « Nous coopérerons sans limite avec la force internationale pour garantir un retrait israélien total des régions occupées jusqu'aux frontières internationalement reconnues, tracées en 1923 par les deux forces mandataires, française et britannique, et qui ont été confirmées en 1949 dans le cadre de la convention d'armistice »¹⁴⁷. Pour Hoss, « il est tout à fait normal que nous coopérons avec l'ONU pour libérer notre terre tout en nous réservant le droit de récupérer (ultérieurement) les hameaux de Chebaa ».

Le président de l'Assemblée Nationale Nahih Berri a insisté aussi de son côté, sur les moyens diplomatiques en vue de la récupération des hameaux de Chebaa.

¹⁴⁵ L'Orient le Jour, 24 mai 2000.

¹⁴⁶ Cf. L'Orient le jour 24 mai 2000.

¹⁴⁷ Ibid.

Le secrétaire général du Hezbollah Hassan Nasrallah a affirmé¹⁴⁸, quant à lui, que la « résistance militaire contre Israël »¹⁴⁹ se poursuivra tant que les hameaux de Chebaa resteront occupés et que les libanais prisonniers des Israéliens ne seront pas libérés. « Nous ne considérerons qu'il y aura retrait total israélien que s'il y a retrait des hameaux de Chebaa et si tous les libanais prisonniers, y compris cheikh Abdel Karim Obeid et Moustapha Dirani, sont libérés ». « Dans le cas contraire, nous agissons comme si le retrait n'avait pas eu lieu et nous aurons à poursuivre le combat militaire pour aboutir à la libération totale »¹⁵⁰, a-t-il ajouté. Il a estimé que le rapport du secrétaire général de l'ONU Kofi Annan sur le Liban-Sud était « une catastrophe », notamment en ce qui concerne l'affaire des hameaux de Chebaa. « C'est un rapport qui a été préparé par les ministères des Affaires Etrangères américain et israélien » et le « point le plus négatif est celui concernant les hameaux de Chebaa »¹⁵¹, a-t-il ajouté. « Israël est responsable de tous les libanais qu'il détient que ce soit dans la prison de Khyam (au Liban-Sud), ou en Israël »¹⁵², a ajouté le chef du Hezbollah, qui s'exprimait avant la libération des 144 prisonniers de Khyam. Mais il reste encore une vingtaine de détenus libanais en Israël. Obeid et Dirani sont détenus administrativement en Israël sans être passés en jugement, l'État hébreu comptant les utiliser comme monnaie d'échange pour obtenir la libération de quatre de ses militaires disparus au Liban, notamment le navigateur Ron Arad ou des renseignements sur leur sort.

Par ailleurs, au sujet du risque d'actes de vengeance aveugle dans les régions du retrait, une mise en garde générale a été prononcée contre les « actes de

¹⁴⁸ Conférence de presse de Nasrallah, cf. l'Orient le jour, 24 mai, 2000.

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² *Ibid.*

vengeance susceptibles de ternir ce grand jour national »¹⁵³. Quant aux miliciens qui se rendent, ils « seront jugés en toute transparence et n'ont à redouter que l'application de la loi »¹⁵⁴.

Pour sa part, cheikh Nasrallah a appelé les miliciens de l'Armée du Liban-Sud (ALS) dans le secteur oriental de la zone occupée à se rendre, assurant qu'ils « n'ont rien à craindre ». « Nous appelons ce qu'il en reste dans le secteur oriental, notamment à Hasbaya et à Marjeyoun (quartier général de l'ALS), à se rendre ». « Ils connaîtront le même sort que ceux des collaborateurs qui se sont déjà rendus. Il n'y a pas eu, il n'y aura pas d'acte de violence ni de liquidations. Ils seront remis à l'État libanais pour qu'ils soient équitablement jugés », a-t-il ajouté. « Même les habitants se sont comportés avec beaucoup de responsabilités ne se sont pas allés à des actes de vengeance » à l'encontre des ex-miliciens qui se sont déjà livrés, a-t-il assuré. Cheikh Nasrallah a « conseillé aux dignitaires religieux de regrouper les collaborateurs pour les amener à se livrer en groupe aux barrages de l'armée libanaise ou aux hommes de la Résistance »¹⁵⁵.

Au moment où il s'exprimait, quelque 200 miliciens pro-israéliens druzes étaient rassemblés à Hasbaya dans le centre de prière druze, sous la garde de leurs cheikhs, en attendant de se rendre et d'être pris en charge par l'armée libanaise.

Après avoir exposé la chronologie des événements depuis le déclenchement de la guerre jusqu'à sa cessation et après avoir donné un aperçu de la situation d'après-guerre nous entamons une étude en rapport avec l'armée libanaise : sa constitution et sa restructuration.

¹⁵³ Propos du ministre de l'Information Anouar el-Khalil, interrogé par les journalistes au sujet de la présence des forces de l'ordre dans la bande frontalière. L'Orient le jour, 24 mai 2000.

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ L'Orient le jour, 24 mai 2000.

IV QUATRIEME CHAPITRE

LA CONSTITUTION DE L'ARMÉE LIBANAISE

IV.1 L'armée avant 1945

IV.1.a La constitution de la Légion d'Orient : 1916-1920

L'organisation militaire du Levant débuta après l'occupation de ses régions par les Alliés vers la fin de la première guerre mondiale¹⁵⁶.

Au lendemain de la Première guerre, l'Empire ottoman est démantelé et le Liban est entré sous le mandat français suivant la résolution du 25 avril 1920 à San Remo en Italie. Les principales Puissances alliées décidèrent d'attribuer à la France le mandat sur la Syrie et le Liban dans les conditions de l'article 22 du Pacte de la Société des Nations. Cette résolution fut confirmée par le Traité de Sévres, le 10 août 1920¹⁵⁷.

C'est à ce moment que les frontières actuelles du «Grand Liban» (le Mutasarrifat libanais : Beyrouth, la Békaa, Tripoli, Sidon, Tyr) furent créées et que s'implanta assez durablement la langue française. Le Liban est alors sous la domination des Alliés qui partagent le règne de la plupart des terrains dépendant de l'Empire ottoman dans l'Orient Arabe. Et comme la participation des autochtones assure un appui à la présence française dans l'Orient, la puissance mandataire va procéder à la formation des unités militaires dans les pays sous mandat.

C'est ainsi que la constitution de l'armée libanaise a commencé quand le gouvernement français a formé le 15 novembre 1916 "la Légion d'Orient". Des

¹⁵⁶ Cf. à ce sujet Rihana Sami, *Histoire de l'armée libanaise contemporaine*, Tome II, Editions VISA, Liban, 1988, chapitre II, section 2.1.

¹⁵⁷ Longrigg, S. H. *Syria and Lebanon under French Mandate*, London, Oxford University Press, 1952, P. 109.

centaines de libanais s'y étant engagés, formant en son sein un groupe libanais distinctif. Ce fut la première pierre dans l'édifice de l'armée libanaise.

Le premier mars 1917, la direction française forma une compagnie de fantassins constituée d'émigrés libanais (du continent américain), syriens et arméniens qui s'étaient engagés pour lutter avec les alliés afin de libérer leurs pays du joug ottoman. Cette troupe fut envoyée à Chypre pour constituer la sixième compagnie de la Légion d'Orient et afin de recevoir son entraînement militaire avant d'être envoyée sur la ligne de feu.

Cette date ne fut pas considérée comme le début de l'histoire de l'unité d'infanterie au Liban, mais aussi le début de l'histoire de l'armée libanaise contemporaine.

IV.1.b Les Troupes Auxiliaires du Levant : 1920-1926

En 1919, la Légion d'Orient fut dissoute et remplacée par « les unités syro-libanaises ».

Le commandement français, ayant constaté les qualités militaires des Syriens et des Libanais et afin de préparer la formation des armées nationales, organisa dès 1920 des unités de recrutement local qui portèrent à partir du 31 août 1920 le nom des Troupes Auxiliaires du Levant.

IV.1.c Les Troupes supplétives chasseurs libanais : 1926-1930

Au cours de l'année 1925, on sélectionna à partir des unités syro-libanaises les « francs-tireurs libanais », formés uniquement de libanais. Ils constituaient quatre compagnies qui ne tardèrent pas à devenir « le premier Régiment de Chasseurs » connu sous le nom de « franc-tireur libanais » qui fit naissance le 26 janvier 1926 et fut le noyau de l'armée libanaise.

De la « Légion d'Orient » ont donc émané les premières unités militaires libanaises, à savoir, le premier « bataillon libanais ». Ces unités prirent dès 1926 le nom des Troupes supplétives du Levant¹⁵⁸.

Elles avaient la composition suivante¹⁵⁹ :

- huit compagnies de chasseurs libanais ;
- une compagnie de génie libanaise ;
- trente-six escadrons de gardes mobiles ;
- de nombreuses unités de gardes ruraux.

L'ensemble de ces forces dépendaient du Général commandant supérieur des Troupes françaises du Levant.

Pendant l'année 1927 ,les Troupes supplétives furent réorganisées pour répondre aux exigences du combat moderne.

IV.1.d Les Troupes Spéciales du Levant : 1930-1945

➤ Leur création

A partir de 1930, les Troupes auxiliaires et supplétives formées principalement d'unités d'infanterie, régies par des décisions du moment ,furent transformées par décret du Haut-commissaire M. Henry Ponsot en Troupes spéciales qui bénéficiaient d'un statut particulier¹⁶⁰.

Les Français dirigeaient les Troupes auxiliaires et supplétives qui "ne répondaient plus aux exigences d'organisations modernes des forces militaires"¹⁶¹.

¹⁵⁸ Se référer à Rihana S. *L'histoire de l'armée libanaise*, Tome I , 1984, chapitre 11, sections 111 et 112, traitant les règlements des Troupes auxiliaires et supplétives du Levant.

¹⁵⁹ SHAT, *Rapports à la Société des Nations* de 1926, (carton 7N4175, dossier 2).

¹⁶⁰ Le règlement de ces troupes, ainsi que leur composition jusqu'au 1926 furent traités au tome 1, chapitre 11 de Rihana S. 1984.

¹⁶¹ Rihana S. op. cit. tome 1, p. 39.

Les officiers libanais et syriens, formés à l'école militaire, depuis 1921, et ne pouvant avoir accès, au sein des anciennes unités, qu'au grade de lieutenant dans l'infanterie et de capitaine dans la cavalerie, devaient parvenir aux grades plus élevés. "En plus, et afin de préparer les armées nationales sur des bases plus solides, les autorités mandataires devaient recourir à des unités mieux armées, plus encadrées par des officiers et sous-officiers autochtones et plus aptes à combattre, non seulement dans leur pays de provenance mais aussi sur le territoire sous mandat et spécialement sur les frontières"¹⁶².

C'est ainsi que furent créés les Troupes spéciales à partir du premier avril 1930, remplaçant toutes les autres formations du Levant (et englobant leurs unités) et notamment les Troupes supplétives qui étaient composées au 20 mars 1930 des organismes suivants :

- deux bataillons de chasseurs du Liban.
- vingt et un escadrons légers.

Le premier avril 1930, par note de service n° 204/1 du 14 mars signé par le Général commandant supérieur, les huit compagnies de chasseurs du Liban et les deux états-majors de groupe existant sur le territoire de la République libanaise, furent organisés en deux bataillons, les premier et deuxième bataillons de marche de chasseurs du Liban¹⁶³. Le premier établit son siège à Margeoun au Sud du Liban et le deuxième à Fayadieh, Mont Liban.

Ainsi prit fin l'histoire des Troupes supplétives "qui avaient donné plein satisfaction à l'armée française au sein de laquelle elles avaient bravement combattu. Ces troupes rendirent en fait d'énormes services aux autorités mandataires surtout lors des événements de 1925-1926, contribuant à la

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ SHAT, journal de marche des Chasseurs du Liban, n°789 du 31 mars 1930 (carton 4H257, dossier4).

pacification des pays sous mandat, ainsi qu'au maintien de l'ordre, de la sécurité et de la tranquillité dans le Levant si troublé"¹⁶⁴.

➤ **Leur organisation**

Le statut des militaires des Troupes spéciales du Levant a été établi par l'arrêté n° 3045 du 20 mars 1930¹⁶⁵ déterminant que :

« - article premier : Les milices organisées par la Puissance mandataire conformément aux dispositions de l'article 2 du Mandat, pour la défense des territoires sous mandat, ainsi que pour le maintien de l'ordre sur ces mêmes territoires, prennent le nom de « *Troupes Spéciales du Levant* » ;

- article second : L'autorité et le contrôle qui appartient à la Puissance mandataire sur ces troupes sont exercés sous la haute direction du Haut-Commissaire de la République française, par le général commandant supérieur des Troupes du Levant avec le concours des officiers français désignés à cet effet¹⁶⁶ » ;

A partir du 20 mars 1930, les Troupes spéciales prenaient en charge tous les militaires, officiers, sous-officiers et hommes de troupes des Troupes auxiliaires. Dès lors, il était possible pour les officiers libanais et syriens d'avoir accès aux grades de commandant, lieutenant-colonel ou colonel, avancement qui devait avoir lieu exclusivement au choix¹⁶⁷.

¹⁶⁴ Rihana S. *op. cit.* tome 2 p. 38

¹⁶⁵ L'arrêté cité définit le statut des militaires de ces troupes ainsi que leur recrutement, avancement, soldes, pension de retraite, récompenses et sanctions. Les contrats d'engagement et de réengagement, en vigueur au moment de sa promulgation, ne furent pas modifiés.

¹⁶⁶ SHAT, arrêté n° 3045 du 20 mars 1930, (carton 4H450-D2)).

¹⁶⁷ Cf. SHAT, *Statut des Troupes spéciales du Levant*, articles 17, (C4H450-D2)

Les étrangers engagés dans les Troupes spéciales, avant le 1^{er} juillet 1934, étaient tenus à établir une demande de nationalité de l'Etat ou du gouvernement sur le territoire duquel ils servaient à cette date¹⁶⁸, faute de quoi, leur contrat aurait été considéré comme résilié de plein droit par l'autorité militaire.

Ces dispositions n'étaient pas applicables aux militaires de nationalité française, servant à titre autochtone dans les Troupes spéciales¹⁶⁹.

Les Troupes spéciales formées depuis 1930 et réparties sur tout le territoire des pays sous mandat, étaient composées des corps de troupes de différentes armes, organisés à l'image française et régis par un règlement spécial¹⁷⁰.

Les effectifs de ces troupes ainsi que le nombre d'unités se développaient au fur et à mesure du recrutement des auxiliaires libanais et syriens pour atteindre au mois de mars 1945 le nombre de 400 officiers, 2 000 sous-officiers et 18 000 hommes de troupe, répartis dans :

- trois brigades ;
- un groupement d'unités blindées ;
- cinq groupements d'escadrons à cheval ;
- et un certain nombre d'unités de différentes armes (infanterie, artillerie, génie, transmission et services divers)¹⁷¹.

Certes, ces unités subirent à maintes reprises des réorganisations dans le but de répondre aux exigences du combat moderne, de l'évolution des armes et matériels ainsi qu'aux principes de direction et de gestion du personnel en usage dans l'armée française.

¹⁶⁸ SHAT, *Statut des Troupes spéciales du Levant*, articles 42 bis, (C4H450-D2)

¹⁶⁹ Se reporter pour plus d'informations à ce sujet à Rihana S. *op. cit.* tome 2, chapitre IV qui traite de l'organisation, des règlements et du statut des Troupes spéciales du Levant.

¹⁷⁰ Pour la composition, les effectifs, la composition et les stationnements des unités des Troupes se reporter à Rihana S., *op. cit.* tome 2, chapitre V, p. 69.

¹⁷¹ SHAT, note du 1^{er} mars 1945 (C4H344-D2).

Nous ne traiterons pas des étapes d'organisation des Troupes spéciales libanaises, de leurs compositions et stationnements et des variations de leurs effectifs depuis 1930 jusqu'en 1946. Nous nous consacrerons dans la partie suivante à la période de 1940-1947 qui a vu la naissance de l'armée libanaise. En fait, la période allant de 1941 à 1945 est d'une importance capitale dans l'histoire contemporaine du Liban malgré l'état de guerre et les crises successives qui opposèrent les différents forces et courants sur son territoire.

IV.2 La deuxième guerre mondiale au Levant

IV.2.a Le contexte géopolitique

L'agression de l'Allemagne nazie frappe par surprise les grandes puissances européennes qui se révèlent incapables de réagir de façon opportune et coordonnée.

Après une dégradation de la situation politique en Europe et sans déclaration de guerre, les premières troupes allemandes franchissent la frontière polonaise le 1^{er} septembre 1939. Adolf Hitler (1889-1945) avait consolidé sa position auprès des nations qui l'entourent et en assurant momentanément la neutralité de la puissance soviétique. Il établit une alliance militaire avec l'Italie (le Pacte d'Acier du 22 mai) et un pacte de non agression avec l'URSS (le pacte germano-soviétique) signé le 23 août par Ribbentrop¹⁷² et Molotov¹⁷³ : les clauses secrètes de ce pacte prévoyaient le partage de la Pologne.

¹⁷² Joachim Von Ribbentrop, homme politique allemand (1893-1946), membre du parti nazi en 1932, ambassadeur à Londres en (1939). Il fut ministre des Affaires Etrangères (1938-1945). Condamné à mort par le tribunal de Nuremberg, il fut exécuté.

¹⁷³ Viatcheslav Mikhaïlovitch Skriabine (1890-1986), homme politique soviétique, membre du parti bolchevik, dès 1906. Il dirigea la diplomatie soviétique de 1939 à 1949 et de 1953 à 1956.

Hitler avait cru pouvoir conquérir la Pologne sans l'intervention des Puissances alliées dont la France et l'Angleterre; il s'était trompé à cet égard.

Le 3 septembre ,la Grande Bretagne et la France déclarent la guerre à l'Allemagne respectivement à 11 et à 17 heures. C'est la deuxième guerre mondiale.

Toutes les Grandes Puissances mondiales, Etats-Unis, Union Soviétique, Japon, Italie... etc., allaient participer à cette guerre qui changea, de ce fait, les cadres géographiques du monde, créant de nouveaux Etats et changeant les frontières des autres.

A la différence de la guerre de 1914-1918, la deuxième guerre mondiale bouleverse des économies et des sociétés entières, franchissant les frontières du continent européen dans des batailles sans précédent, employant une machine infernale et des armes des plus sophistiquées, pour s'étendre à la quasi totalité de la planète. L'implication de toute une zone géographique - celle de l'Océan Pacifique - restée jusqu'alors à l'écart des conflits étendus, et l'entrée en lice d'armées partisans destinée à soutenir l'avancée alliée pendant la dernière phase du conflit ,confirme le caractère radical de l'affrontement.

Durant cette période, le fait le plus marquant dans l'histoire du Liban et de la Syrie ,allait être certainement la participation de la Puissance mandataire à la guerre qui opposait le clan hitlérien aux Alliés ,pour une période allant de 1939 jusqu'en 1945.

IV.2.b Le contexte géostratégique

La guerre n'a pas épargné le Levant qui devait subir, une fois de plus, les conséquences des luttes d'influence et d'hégémonie sur son territoire.

En fait, en 1940, il constituait un théâtre d'opération d'une importance capitale pour toutes les Puissances belligérantes, prenant une place

prépondérante dans les plans allemands, français et britanniques¹⁷⁴. Il était défendu par une puissante armée française, 35 000 hommes, effectif déjà considérable et supérieur à celui des troupes britanniques stationnant dans cette région¹⁷⁵.

Du point de vue militaire, l'armée française du Levant était, à l'époque, la plus importante jamais vue en Orient. Selon les plans de l'Etat-Major français ,elle constituait l'une des deux branches (l'autre étant l'armée du Rhin) des contingents militaires françaises les plus puissants en dehors de la Métropole.

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, la France possédait le deuxième Empire colonial du monde par ses dimensions. Englobant des dominions, des colonies et des protectorats, l'Empire français se caractérisait par une extraordinaire hétérogénéité¹⁷⁶.

Mais la présence française au Levant entre 1939 et 1945 "n'était pas effective. Elle pouvait être décrite comme une faible position avancée d'une puissance participante aux hostilités et divisée en deux courants antagonistes luttant, chacun à sa manière , pour tirer son pays de la catastrophe et d'une honteuse et défectueuse armistice (l'armistice de Saint Jean d'Acre)"¹⁷⁷ qui permet aux Anglais de reprendre pied au Liban. Les combats fratricides entre Français ont miné le prestige de la France, tandis que ,par leurs manœuvres, les Anglais s'efforcent d'en diminuer l'influence.

"Durant les négociations de Saint Jean d'Acre, le général Catroux essaya de prendre en charge les troupes vichystes, soit en bloc ,soit par contact et

¹⁷⁴ Se reporter pour des informations sur les plans vichystes, des Français libres, plans britanniques, plans allemands, à Rihana S. *op. cit.* tome 2, PP. 202 -206.

¹⁷⁵ Longrigg, *op. cit.* p. 296.

¹⁷⁶ Barrat Jacques, *Géopolitique de la francophonie*, PUF, 1997, Paris P. 44.

¹⁷⁷ Rihana S. *op. cit.* tome 2 P. 189.

propagande auprès des militaires. Mais devant l'insistance du général du Verdilhac, représentant vichyste ,et avec l'accord du général Wilson, il fut convenu qu'aucun contact personnel ne tente d'influencer le libre choix des militaires du Levant¹⁷⁸".

C'est ainsi que l'adhésion à la France Libre des troupes de Dentz, commandant en chef des Troupes du Levant, fut rendue pratiquement impossible. D'autre part la remise à la France Libre du matériel de guerre dont elle avait un pressant besoin n'était pas garantie¹⁷⁹. En plus, les Troupes spéciales passèrent sous le contrôle des Autorités britanniques, ce qui portait atteinte aux intérêt français du Levant.

Le rejet par le général De Gaulle de la convention citée ,ainsi que les tractations et luttes qui avaient opposé les deux puissances alliées et qui menaçaient sérieusement leurs relations comme amies et alliés, devaient conduire aux accords survenus entre ce dernier et le capitaine Lyttleton, membre du Cabinet de guerre que le Gouvernement britannique venait d'installer au Caire en qualité de Ministre-résident avec mission de coordonner toutes les activités britanniques sur le théâtre d'opération du Moyen Orient.

En plus de l'assurance de la collaboration des Autorités britanniques et françaises Libres dans le Moyen Orient et la révision de la Convention de Saint Jean d'Acre, les résultats militaires de ces accords statuaient que :

" ... Les Troupes spéciales du Levant que le commandement français Libre estimera devoir conserver font partie des Forces Françaises Libres ;

¹⁷⁸ Rihana S. *op. cit.* tome 2 PP. 216-217.

¹⁷⁹ Catroux, Général *Dans la bataille de méditerranée 1940-1941* Paris, René Julliard, 1949, p. 161.

... La France Libre a décidé de consacrer dans la situation actuelle les Forces françaises d'Orient et les Forces syriennes et libanaises à la défense du territoire des Etats du Levant¹⁸⁰

De retour à la guerre dans la région, notons que l'attention portée au Levant poussa les Etats-Majors des Puissances participantes à la guerre à élaborer des études en vue d'actions à mener dans cette région pour la contrôler. La France, pays mandataire et responsable de la défense et de l'intégrité des territoires des Etats sous mandat ,élabora plusieurs plans. Au début du conflit et suivant les directives de l'Etat-Major français ,l'armée du Levant constituait avec l'armée du Rhin deux branches de la tenaille qui devait enserrer l'Allemagne, de concert avec les armées des pays balkaniques , Yougoslavie, Grèce et Roumanie ainsi qu'avec la Turquie. Dès la déclaration de la guerre, hommes et matériels avaient été acheminés vers le Levant, en dépit de la pénurie dont souffrait l'armée française en métropole¹⁸¹.

Le Liban et la Syrie étaient appelés, en 1939, à poursuivre la lutte, avec la France, aux côtés des Britanniques. Géographiquement, ils étaient entourés des pays arabes, Transjordanie, Palestine et Irak, contrôlés par la Grande-Bretagne et limitrophes de la Turquie avec laquelle la France avait signé, en octobre 1939, un traité d'assistance mutuelle¹⁸².

Des unités libanaises battèrent contre les opérations militaires des troupes Alliées au cours de la seconde guerre mondiale.

¹⁸⁰ De Gaulle Charles, *Lettres notes et carnets, 1905-1918*, Paris, Plon 1980, tome 1, p. 451.

¹⁸¹ Davet Michel Christian *La double affaire de Syrie* Les grandes études contemporaines, Paris Fayard, 1967, pp. 15-16.

¹⁸² Davet M.C. *op. cit.* p.11.

Durant l'été 1941, les Britanniques prétextant une attaque allemande sur le Levant, lancent un corps composé d'Anglais, d'Australiens et de Français libres contre les troupes françaises de Vichy au Liban et en Syrie. Celles-ci, appuyées des troupes libanaises, résistèrent devant la progression des Troupes Alliées.

Pour se préparer aux opérations militaires, les troupes des francs-tireurs libanais ont été réorganisées et leur potentiel militaire a été renforcé par l'arme lourde, ce qui leur a permis de mener le combat aux côtés des forces françaises de Vichy, sur le théâtre des opérations au Sud Liban, face aux forces des Alliés venues de la Palestine, munies de chars, canons et avions.

La deuxième guerre mondiale a été considérée comme la première fois où les francs-tireurs libanais menèrent une guerre face à un ennemi de l'extérieur. Ainsi, en juin 1941, lors du déclenchement de l'offensive générale alliée, toutes les unités spéciales libanaises étaient en état de mobilisation et installées sur tout le territoire libanais. Ces unités participèrent aux côtés des Troupes françaises du Levant à la défense de leur pays, chacune dans sa zone respective¹⁸³. L'armée libanaise a perdu plusieurs martyrs au cours de ces batailles.

IV.2.c La prise en charge des Troupes spéciales par les Forces Françaises Libres

A partir du 31 juillet 1941, toutes les formations des Troupes spéciales furent dissoutes, par une note de service du général d'armée Dentz, mais maintenues sur place dans les cantonnements ou bivouacs¹⁸⁴.

¹⁸³ Pour des informations sur la contre-attaque dans le secteur de Merjayoun, se reporter à Rihana S. *op. cit.* tome 2, chapitre 14, section 14.2, p. 191) et sur la bataille de Khaldé, *Idem*, chapitre 14, section 14.2 p. 292.

¹⁸⁴ Shat, note de service n° 5557/TS du 2 août 1941, (C4H451-D1).

A la même date et par note de service n° 53/Bts du 9 août 1941, les Troupes spéciales furent réorganisées par le commandant des Forces Françaises Libres du Levant -bureau des Troupes spéciales qui décida que :

"Toutes les unités des Troupes spéciales du Levant mentionnées dans l'état ci-joint seront réorganisées à partir du 1^{er} août 1941, 0 heure. L'encadrement des unités est celui existant, à la date de la réception de la présente note de service ..."¹⁸⁵

Dans l'annexe joint figuraient toutes les Troupes spéciales libanaises formées avant la date fixée¹⁸⁶.

IV.2.d Vers l'Indépendance !

Lorsque les Français se trouvèrent aux prises avec des conflits internes, les officiers libanais de la Troupe du Levant entreprirent de multiplier leurs actions vers l'indépendance. Les événements s'accélérent lorsque l'armée française se trouva divisée entre Gaullistes et partisans de Vichy, ces derniers prenant le contrôle de la Troupe du Levant et lui enjoignant de combattre les gaullistes.

Les officiers libanais, commandants des chasseurs, manifestèrent leur désir d'émancipation et de non-subordination aux ordres du Commandement français parce que les unités libanaises étaient, selon les conditions du mandat, préparées à être l'embryon de l'armée nationale à la fin du mandat, et par conséquent ne pouvaient être utilisées que dans la défense des frontières contre l'ennemi.

Ils manifestèrent alors leur refus de se soumettre à une autorité autre que celle de leur gouvernement national, car ils ne voyaient guère d'intérêt pour leur pays de prendre part à une guerre interne française.

¹⁸⁵ Shat, (C4H459-D1).

¹⁸⁶ Rihana S. *op. cit.* tome 2 p. 43.

Ils se rassemblèrent à Zouk Mkhaël, dans le Kesrouwan, le 26 juillet 1941, et proclamèrent leur allégeance à la patrie, refusant d'être un instrument pour réaliser les intérêts de l'étranger et de prendre parti dans la guerre ayant opposé, alors, les partis du gouvernement de Vichy, d'une part, aux Français se réclamant à la France libre (les Gaullistes), d'autre part.

Ainsi prit naissance la pétition historique¹⁸⁷ (et qui fut rendu publique) signée par quarante officiers libanais en tête desquels le commandant Fouad Chéhab, et parmi eux les officiers : Jamil Lahoud¹⁸⁸, Iskandar Ghanem, Jamil Hussami, Zehrane Yammin, Salem Toufic et Jamil Chéhab, qui témoignèrent leur désir d'indépendance et de nationalisme¹⁸⁹.

Ce document était signé par les officiers suivants :

- les commandants : Chéhab Fouad, Zehrane Yammin et Salem Toufic ;
- les capitaines : Chéhab Jamil, Kawwas, Labaky Ghattas, el Khoury Youssef, Chéhab Adel, Nassif Wadih, Ghazy Jean et Lahoud Jamil ;
- Les lieutenants : Ghanem Iskandar, Karam Wadih, Ghazy Henry, Raphael, Nofal Michel, Darazy, Antranik, Najjar Saadallah, Harb Joseph, Hayek Raymond, Kodais, Chehab Abd el Kader, Lahoud Mansour, Samaha, Houssamy Jamil, Souloukjian Aram, Hammad, Lahoud Fouad, Gaspard, Abou taka, Roustom, Farah, Zouain, Maalouf Georges, mouradian Kigam, Doubine Emile, Yazbek, Arackti et Khoury saïd¹⁹⁰.

¹⁸⁷ Ce document existe toujours dans les archives de l'Ecole militaire de Fayadieh.

¹⁸⁸ Père du Président libanais Emile Lahoud.

¹⁸⁹ SHAT, note pour le général d'armée du 18 août 1944 (C4H344-D1), et Rihana S. *op. cit.* tome 2, p. 305, et Abi Ghanem July, *L'armée libanaise, un autre rôle*, 1996, en arabe, pp. 16-17 et Ziade Pierre, *L'Histoire diplomatique de l'indépendance du Liban*, en langue arabe, document n° 5, Beyrouth, 1969, PP. 141-142.

¹⁹⁰ Cf, Rihana S. *op. cit.* tome 2, p. 241-242.

Ils prêtèrent serment d'honneur de n'obéir qu'aux autorités de leur pays , conditionnèrent leur reprise des fonctions militaires à une promesse claire d'indépendance et obtinrent ce qu'ils désiraient ardemment.

Les officiers libanais lièrent par ailleurs la poursuite de leur mission à une promesse officielle ferme des autorités françaises d'accorder son indépendance au Liban et de remettre l'armée aux pouvoirs nationaux.

Le Liban reçut ainsi sa première promesse officielle d'indépendance à la fin de la deuxième guerre mondiale, grâce notamment au document historique signé par les officiers libanais vers la fin de l'été 1941.

Ci-dessous, le texte du document signé par les officiers :

"Nous, soussignés officiers des unités libanaises, nous nous engageons sous serment à ne servir que l'intérêt du Liban et de n'avoir aucun autre rapport qu'avec son gouvernement national. Celui d'entre nous qui suivra tout autre chemin sera considéré comme traître et diffamé ainsi.

Zouk, le 26 juillet 1941"¹⁹¹.

IV.2.e Les arrestations

La puissance mandataire avait à plusieurs reprises manifesté le désir d'accorder l'indépendance au Liban et de mettre fin au régime de mandat... Dans ce cadre, De Gaulle et Catroux, nommé par De Gaulle, commandant en chef des Forces Françaises Libres du Levant, proclamèrent l'indépendance du Liban respectivement le 23 avril et le 8 juin 1941¹⁹², à condition d'être lié à la France par un traité définissant le statut réciproque des rapports¹⁹³.

¹⁹¹ Archives de l'École militaire de Fayadieh et Ahdab Aziz, *L'Armée libanaise et sa valeur militaire*, en arabe, droits réservés, Beyrouth, 1975, PP. 80-83 et Lahoud Fouad, *Tragédie de l'Armée libanaise*, en arabe, droits réservés, Beyrouth, 1976, PP. 18-20 et Abi ghanem J. *op. cit.* p. 16, et Rihana S. *op. cit.* tome 2, P. 241.

¹⁹² SHAT journal, le jour du 27/7/41 (C4H325-D6) et Catroux, *op. cit.*, p. 137 et Rondot Pierre, *Les institutions politiques du Liban* , Paris, institut d'études de l'Orient contemporain, 1947, p. 16.

¹⁹³ Davet M.C., *op cit.* P. 212.

Le général Catroux appela à la Présidence de la République M. Alfred Naccach¹⁹⁴. En plus, il décida que le régime de guerre ne permettait pas au jeu normal des institutions de créer une organisation nationale et envisagea un gouvernement qui eu en même temps un caractère représentatif et un pouvoir exécutif¹⁹⁵.

En 1943, le comité français de la libération nationale annonça le prochain rétablissement de la vie constitutionnelle au Liban, malgré les déclarations du Général de Gaulle le 28 août 1942 qu'il n'y aurait pas d'élections durant la guerre¹⁹⁶. Les élections eurent lieu, amenant alors une représentation nationale nationaliste. Béchara el Khoury fut élu le 21 septembre Président de la République. Il chargea de la formation du Cabinet le leader musulman Riad el Solh ,dont la déclaration ministérielle du 7 octobre allait changer l'image du pays et le pousser dans le chemin de l'indépendance en déclenchant la crise franco-libanaise¹⁹⁷.

Le document de la déclaration ministérielle du 7 octobre 1943 appelé Pacte National¹⁹⁸ est un système original mis en place pour garantir l'équilibre politique entre les différentes communautés.

¹⁹⁴ Catroux, *op. cit.* p. 229.

¹⁹⁵ Rabbath Edmond, *La formation historique du Liban politique et constitutionnel*, Beyrouth Université libanaise, 1973, p. 425.

¹⁹⁶ Catroux *op. cit.* p. 284.

¹⁹⁷ Messarra Antoine Nasry, *Le modèle politique libanais et sa survie*, Publication de l'Université libanaise, Beyrouth, 1983, p. 64.

¹⁹⁸ El khoury Béchara *Vérités libanaises* en arabe, Beyrouth, Ad Dar Al Loubnaniya lin nachr, 1983, tome II pp. 21-23. Et Jisr Bassem, *La charte de 1943*, en arabe, Beyrouth, Dar an nahar, 1978, p. 485.

IV.2.f Le Pacte National

Le Pacte National est un accord non écrit, non rendu public, qui est décrit traditionnellement comme la charte constitutive du Liban et qui consacre l'entente entre toutes les communautés libanaises.

C'est l'œuvre des deux principaux politiques de l'époque, le président de la République, le maronite Béchara el Khoury, et le Premier Ministre, le sunnite Riad el-Solh.

C'est un compromis entre les aspirations des communautés chrétiennes et musulmanes du Liban sur les principes fondamentaux de la souveraineté du pays :

- d'une part, les chrétiens renoncent à une protection étrangère et donc à l'influence dominante d'une puissance occidentale sur le Liban ;
- en contrepartie, les musulmans reconnaissent l'existence du Grand Liban et renoncent à toute idée de rattachement à une entité syrienne ou arabe.

Il s'agit d'établir un équilibre entre les chrétiens et les musulmans, en affirmant à la fois l'appartenance du Liban à la nation arabe et l'existence de relations anciennes et indissolubles avec l'Occident.

Donc :

- Souveraineté et indépendance à l'égard de tous les Etats ;
- arabisme et coopération interarabe ;
- respect du statut des communautés ;
- égalité de tous les citoyens dans l'accès aux emplois publics.

Le Pacte national met en place le système politique libanais :

- La présidence de la République revient à un chrétien maronite. Le premier ministre, responsable devant le Parlement, est un sunnite. Le Parlement est présidé par un chiite. Les fonctions politiques et administratives sont ainsi réparties à parité entre chrétiens et musulmans.
- Le Parlement est élu sur une base à la fois territoriale et confessionnelle, dans la proportion de six députés chrétiens pour cinq musulmans.

La classe politique libanaise superpose ainsi aux vieilles structures claniques une division en communautés censée garantir la suprématie des chrétiens dans un pays où leur prédominance numérique allait déjà s'amenuisant.

Parmi les moyens qui devaient être mis en œuvre dans le cadre cité, figurait la nécessité de modification de la Constitution.

Le 28 octobre, Solh annonça, qu'après entente avec le gouvernement syrien, il avait demandé à la délégation française (le Délégué Général était M. Jean Helleu) la remise des services d'intérêt commun gérés par elle jusqu'à cette date¹⁹⁹. La réponse du général De Gaulle refusait d'envisager la remise aux deux Etats des pouvoirs exercés par la France, ni des services gérés par elle²⁰⁰.

Cependant, le 5 novembre 1943, le Conseil des ministres se réunit à Beyrouth, sur convocation du président de la République, et décida de transmettre à la Chambre, un projet de révision de la Constitution qui supprimait les articles 90 et 94 relatifs aux droits et prérogatives du mandataire et modifiait d'autres articles donnant des faveurs à la France au Liban²⁰¹. Le Parlement libanais met alors un terme aux prérogatives mandataires de la France.

La loi fut promulguée le 9 novembre mettant fin unilatéralement au régime du mandat²⁰².

Face à ce défi, Helleu ordonna non seulement l'arrestation du Président du Conseil et des ministres mais aussi du Président de la République.

Au matin du 11 novembre 1943, la nouvelle de l'arrestation des figures de proue du gouvernement libanais par les autorités du protectorat et leur emprisonnement dans la prison de la forteresse de Rashaya, dans la Békaa, fit

¹⁹⁹ Catroux, *op cit.* p. 403.

²⁰⁰ Cf De Gaulle *op cit.* tome 2 p. 196 et Catroux *op. cit.* p. 403.

²⁰¹ Rondot *op. cit.* p. 18 et Rabbath *op cit* p. 461. HDL p. 222.

²⁰² Davet *op cit* p. 18.

l'effet d'une bombe. Immédiatement, les libanais envahirent les rues des principales villes en signe de protestation ,criant leur soutien aux prisonniers.

La réaction des libanais, fut la formation d'un *Gouvernement de résistance* dans la montagne à Bchamoun (5 km au Sud-Est de Beyrouth) par l'émir Magid Erslan (druze), Sabri Hamadé (chiite) et Habib Abi Chahla (chrétien), protégé par une garde de quelques centaines de miliciens armés²⁰³.

C'était à ce moment que Catroux écrivit :

" Paradoxalement, en une nuit, la France avait réalisé contre elle cette unification du Liban dans un même sentiment national qu'elle avait tant recherché pendant vingt ans pour en faire le fondement de sa position au Levant"²⁰⁴.

Pendant que des manifestations avaient lieu dans tout le pays, les officiers libanais faisant partie de la Troupe du Levant et stationnés à l'extérieur du pays quittèrent leur unité pour rejoindre le Liban et assurer de leur soutien le Gouvernement Libre de Bchamoun.

Le commandement de la Troupe du Levant donna à l'officier Jamil Lahoud, commandant du premier bataillon libanais des francs-tireurs, l'ordre de prendre d'assaut le quartier général du Gouvernement de Bchamoun.

L'officier Jamil Lahoud refusa d'obéir à de tels ordres et déclara qu'il rejoindrait, avec son unité, le Gouvernement de Bchamoun. Il leva ensuite le nouveau drapeau libanais, symbole de liberté et d'indépendance, au dessus des véhicules militaires de son unité, geste qu'il avait déjà effectué dans le passé dans son unité positionnée à Ain Sohat, à Falougha.

²⁰³ Takieddine Mounir, *La naissance d'une indépendance*, en arabe, Beyrouth, Dar aannahar , 1972, pp. 108-112 et Chamoun Camille, *Crise au Moyen-Orient*, Paris, Gaillimard, 1963, pp. 114-116.

²⁰⁴ Catroux, *op. cit.* p. 415.

A la lumière de ces événements, le général Catroux apaisa les tensions en libérant, sur ordre du général de Gaulle, les figures de proue de la République libanaise demeurés en prison jusqu'au 22 novembre 1943 et rendit libre jeu aux institutions libanaises, date qui fut proclamée jour de l'indépendance de la république libanaise et qui sera fêtée comme tel chaque année²⁰⁵.

Le 27 février 1944, le Liban déclare la guerre à l'Allemagne et au Japon et se range aux côtés des Alliés.

Le 7 octobre 1945, il signe le protocole d'Alexandrie prévoyant la création de la Ligue Arabe et fait partie de cette Ligue depuis le 22 mars 1945²⁰⁶. Il fut invité à la conférence de San Francisco, d'avril à juin 1945, sur le projet de création de l'Organisation des Nations Unies (ONU) où il participa au vote de la Charte, devenant ainsi un des pays fondateurs²⁰⁷.

IV.3 La naissance de l'armée libanaise (1 août 1945)

Peu avant la proclamation de l'Indépendance, les différentes unités militaires libanaises formèrent un seul groupe, qui porta le nom de la « 5^{ème} brigade » sous le commandement du colonel Fouad Chéhab. Bien que le troisième bataillon des fantassins libanais fut placé à la disposition du premier gouvernement de l'ère d'indépendance, en vue de sauvegarder la sécurité, les forces armées, dans leur majorité, restèrent sous le commandement de l'armée française.

Plus d'une année après que le Liban eut accédé à l'Indépendance, il devint indispensable de constituer une armée nationale libanaise.

²⁰⁵ Chamoun, *op cit.*, pp. 117.

²⁰⁶ Saliby Kamal *Histoire contemporaine du Liban* Dar an nahar, Beyrouth, 3^{ème} édition, 1972, P. 239 et El Khoury, *op. cit.* tome 2, p. 134 et Rondot, *op. cit.* p. 19, et Rihana S. *op. cit.* tome 2, p. 224.

²⁰⁷ Rabbath, *op cit* p. 477.

Dans ce but, le gouvernement libanais chargea une délégation officielle de négocier avec les Français la passation de l'armée libanaise à l'autorité nationale. A la tête de cette délégation se trouvait le Colonel Fouad Chehab, qui devint le premier Commandant en Chef de l'armée libanaise.

Les négociations, à cet effet, furent entamées le 12 juillet 1945 au sérail de Chtaura. Elles prirent fin le 31 du même mois. Le Haut-Commissaire Paul Pinet déclara, à l'issue des entretiens, que toutes les troupes spéciales étaient dissoutes et remises aux gouvernements libanais et syrien à partir de zéro heure le 1^{er} août 1945, et en vertu de l'arrêté n^o 15 daté du 25 juillet 1945, émanant du quartier général de "l'Organisme d'état-major du commandement combiné anglo-français".

Les effectifs de l'armée libanaise étaient formés de 2 672 gradés et hommes de troupes, à l'exception des officiers.

Le Colonel Fouad Chehab fut nommé, en vertu du décret du 26 juillet 1945, Commandant en chef de l'armée libanaise, le Colonel Sleiman Nawfal chef d'état-major du Ministère de la Défense.

Le 1^{er} août 1945, à zéro heure, le drapeau libanais fut hissé, définitivement, sur tous les édifices gouvernementaux. A neuf heures du matin, le président de la République, Béchara El-Khoury, entouré des dignitaires de l'Etat, passait en revue l'Armée libanaise dans le premier défilé militaire qui se déroula sur l'esplanade du ministère de la Défense nationale, pour célébrer cet événement. Ainsi le 1^{er} août fut désigné pour fêter l'armée chaque année.

Ci-dessous, le texte de l'arrêté du 25 juillet 1945 .

« Arrêté n^o 15, le 25 juillet 1945 ».

Le Haut-Commissaire Paul Pinet, délégué général de la France en Orient, annonce que :

A l'heure zéro du 1er août 1945, le Liban officiel reçut son armée formée de 2 672 éléments - à part les officiers - répartis comme suit :

- L'école militaire ;
- La Compagnie du quartier général ;
- 3 bataillons de chasseurs ;
- Un groupement d'artillerie de campagne et de D.C.A. ;
- Une compagnie mixte de génie et de transmission ;
- Un groupement mixte de cavalerie légère et de blindés, formé de :
 - Un escadron de cavalerie ;
 - Un escadron blindé ;
 - Une compagnie de transport-auto ;
 - Une compagnie de sapeurs-pompier²⁰⁸.

Le 14 août dans sa déclaration à la Chambre, réunie en session extraordinaire, M. Pharon , ministre des Affaires étrangères libanais annonça l'achèvement des opérations de transfert des Troupes spéciales²⁰⁹.

Le 1^{er} janvier 1946, le commandement de l'armée libanaise décida d'adopter la langue arabe dans l'administration militaire et chargea une commission de la traduction des dossiers et notes²¹⁰.

Les troupes françaises évacuèrent définitivement le Liban, le 31 décembre 1946, saluées par un détachement de l'armée libanaise indépendante²¹¹. Cette date fut décrétée comme fête de l'évacuation du pays.

²⁰⁸ Ziade Pierre, *Histoire diplomatique de l'Indépendance du Liban*, en langue arabe, document n°60, Beyrouth, 191 p. 299.

²⁰⁹ El Khoury, *op. cit.* tome 2 p. 147.

²¹⁰ Cette commission était présidée par l'intendant Ghattas, assisté des capitaines Boustany, Karam et Hammad. Cf. Archives de l'armée libanaise, Yarzé, note de service n° 1221/1 du 1^{er} octobre 1945.

²¹¹ El Khoury, *op. cit.* tome 3, P. 280.

"C'était à cette occasion qu'une cérémonie prit place, près de l'embouchure de Nahr-el-Kalb qui avait vu défiler, à travers les siècles de l'humanité, les armées des grands conquérants. Une dalle en marbre fut placée, sur laquelle les visiteurs et touristes peuvent lire en arabe que :

"A la date du 31 décembre 1946, toutes les armées étrangères évacuèrent le Liban, régi par son excellence Cheikh Béchara el Khoury, président de la République"²¹².

Le Général Chéhab commanda l'armée jusqu'en 1958, date de son élection à la Présidence de la République.

Ainsi, entre des mains libanaises, l'armée fut organisée selon des normes modernes lui permettant d'être à même de remplir son devoir le plus sacré.

Depuis, son Commandant en chef et fondateur, le Général Chéhab, mit tout son pouvoir à développer cette armée et à la moderniser. Il s'attacha à organiser l'infrastructure de cette armée, à savoir son état-major et ses services.

"Pour l'état-major, il calqua sur l'organisation de l'armée française. Le premier élément fut composé comme suit :

- Le Commandant en chef de l'armée ;
- Le chef d'état-major en second ;
- Le premier bureau ;
- Le deuxième bureau ;
- Le troisième bureau ;
- Le quatrième bureau.

On peut définir les fonctions de chacun de ces éléments comme suit :

- Le chef d'état-major se charge de la coordination du travail des quatre bureaux.

- Le premier bureau s'occupe du personnel

²¹² Rihana S. *op. cit.* tome 2, p. 257.

- Le deuxième bureau s'occupe des renseignements, informations et contre-espionnage, et du bien-être de la troupe.
- Le troisième bureau s'occupe de l'instruction et de l'entraînement en temps de paix, et des opérations en temps de guerre.
- Le quatrième bureau s'occupe du matériel et de son entretien, et du ravitaillement de toute nature, il avait sous sa coupe les services.

Les services de l'armée sont répartis ainsi :

- Le service d'habillement et de l'équipement.
- Le service d'artillerie, qui s'occupe de l'entretien du matériel d'artillerie, des munitions et du carburant.
- Le service du génie qui s'occupe de l'entretien de casernement, et de tous les bâtiments militaires.
- Le service de transmission qui s'occupe de l'entretien et de la réparation des moyens de liaison.
- Le service auto qui s'occupe de l'entretien et de La réparation du matériel roulant blindé ou non.
- Le service de santé qui s'occupe du ravitaillement de l'hôpital militaire et des dispensaires²¹³.

L'armée libanaise fut mise sous le haut commandement du Président de la République, et sous l'autorité du Ministre de la Défense Nationale.

Elle fut organisée de façon pyramidale, à la tête de laquelle se trouve le Commandant en chef, ou ce que nous appelons "le pouvoir militaire", et ceci en vertu de l'article 9 du décret législatif n°33 du 19 janvier 1955, organisant le Ministère de la Défense Nationale et déterminant la loi de l'armée :

²¹³ Cf. Chouman Rachid Joumana, *Les mass-media et l'armée au Liban de 1946 à 1964*, thèse de doctorat de III^e cycle, 1982 : Interview orale menée avec le Brigadier retraité Saadallah Yahya le 8 septembre 1981.

“Article 9- Le commandant en chef de l’armée est le haut pouvoir militaire”²¹⁴. “Le Commandant en chef de l’armée est aidé par un état-major et des bureaux spécialisés... Ces bureaux opèrent au sein de l’état-major pour ensuite mettre à la disposition du Commandant en chef de l’armée tout renseignement ou détail appuyés de documents. Ceci lui permet de prendre les décisions grâce aux études qui lui sont fournies par les différents bureaux.

Une fois cette décision prise, le bureau la reprend pour la mettre sous forme d’ordre clair accessible et compréhensible par tous les subordonnés, et conforme à l’idée du Commandant.

L’officier le plus haut gradé commande l’état-major et s’appelle Chef d’état-major, aidé de deux sous-chefs d’état-major, l’un s’occupant des opérations et l’autre de la logistique.

Deux directions générales s’occupent l’une de l’entraînement et de la stratégie, comme l’enseignement, l’inspection et la planification, l’autre de l’administration.

D’autres directions s’occupent des services gestionnaires de l’armée, de la défense civile et des affaires géographiques.

La direction des services gestionnaires a en charge l’approvisionnement de tout ordre et l’emménagement du matériel.

La direction de la défense civile est responsable de tous les moyens de défense préventive vis-à-vis des civils.

Enfin, la direction des affaires géographiques est chargée de toutes les opérations topographiques ou photo-aériennes...

Seuls les tribunaux militaires dépendent directement du Ministre de La Défense Nationale.

²¹⁴ La République libanaise, "Décret législatif n°33".

Le Commandant en chef de l'armée personnifie le pouvoir militaire et dirige tous les commandants des zones militaires. Quant aux soldats eux-mêmes, ils sont organisés en bataillons, compagnies, sections et groupes.

Le groupe est la plus petite unité au sein de l'armée ; il est commandé par un sergent.

La section suit le groupe et est commandée par un sous-lieutenant ou un lieutenant.

La compagnie est constituée de plusieurs sections formant ainsi une unité opérationnelle autonome, commandée par un officier subalterne.

Quant au bataillon, il est formé de plusieurs compagnies, commandées par un lieutenant-colonel ou un colonel. C'est l'embryon d'une opération stratégique de l'armée.

Enfin, la brigade est formée de plusieurs bataillons. C'est la grande unité opérationnelle et régionale.

Toutes ces unités sont dans des zones militaires et appartiennent aux armes suivantes :

Arme d'infanterie .

Arme d'artillerie.

Arme blindée.

Arme de génie.

Arme de transmission.

Arme de transport.

Arme de la Marine.

Arme de l'air²¹⁵

²¹⁵ Les Conférences du Cénacle "L'Armée et son rôle dans le cadre national", 21 février, Beyrouth, 1966, p.15. En langue arabe. Pour les détails concernant l'histoire des armes et leur formation cf. Chouman Rachid J. *op. cit.*

IV.3.a Le rôle des officiers libanais dans l'accomplissement de l'indépendance

La plupart des officiers supérieurs libanais appuyait le gouvernement national dans sa lutte pour l'indépendance, malgré le mécontentement des autorités françaises du Levant qui ne pouvait qu'affirmer l'importance de leur rôle dans l'accomplissement de l'indépendance.

Dans une note sur les réactions constatées, au sein des Troupes Spéciales ... il fut noté à propos des officiers supérieurs libanais ce qui suit :

" On peut, sans risque affirmer que toute l'agitation est créée par eux ... Encouragés par le succès remporté facilement par les partis politiques, ils ne cachent même pas leurs entreprises ...

Rusant, affirmant au Gouvernement français leur attachement, ils travaillent cependant à créer des difficultés et provoquent des revendications populaires ...

Signé Vermeulun²¹⁶.

Ils étaient, en fait, pris par un projet nationaliste, animés par un esprit libanais et désireux de voir le sort du pays et de l'armée confié respectivement aux leaders politiques et aux officiers, capables de les diriger.

IV.3.b Le général Chéhab (le fondateur)

L'officier qui joua le rôle le plus important parmi les officiers libanais conduisant l'armée nationale vers une autonomie parfaite fut, sans conteste, le général Fouad Chéhab.

Il fut "un militaire différent des autres militaires qui saisissent le pouvoir dans plusieurs autres pays arabes et asiatiques²¹⁷".

Issu d'une famille traditionnelle aristocratique, il naquit à Ghazir dans le Casa de Késrowan, en 1903. Descendant de l'Emir Hassan, frère de Béchir II.

²¹⁶ SHAT, note du 28/1/44 (C4H344-D2) cité in Rihana S. *op. cit.* tome 2, PP. 242-243.

²¹⁷ In *Newsweek*, hebdomadaire américain, 27 avril 1959.

Après avoir terminé ses études chez les frères maristes à Jounieh, il s'inscrit à l'Ecole militaire des Troupes spéciales du Levant à Damas à la date du 12 décembre 1921 et fut promu sous-lieutenant en 1923. Lieutenant en 1926, il se maria avec la fille du commandant français Noiret. Il accéda à plusieurs postes militaires et notamment à Lattikié (en Syrie) et à Marjayon (au Liban).

En 1936, il fut rattaché au commandement de l'état-major des troupes du Levant et fut chargé d'organiser les troupes libanaises et syriennes, en vue de les détacher des forces françaises, conformément au traité signé entre l'Autorité mandataire et les Etats de Syrie et du Liban.

Il fut nommé ,en 1938, adjoint du commandant de la 3^{ème} demi-brigade et, à l'entrée des troupes gaullistes il fut placé à la tête de l'état-major du général Humblot ; il était lieutenant-colonel. En 1942 , promu colonel ,il devint commandant du 3^{ème} bataillon de chasseurs du Liban. En 1944, il fut un des 4 officiers membres de la commission libanaise de transfert des Troupes spéciales au Gouvernement national. Il obtint le grade de Général de brigade (Zaïm) et commanda les premier et deuxième régiment de chasseurs, et un autre de la cinquième brigade montagnarde.

Le 1^{er} août 1945, à la suite du traité libano-français, les troupes du Levant passèrent sous l'autorité libanaise, et le général Chéhab fut nommé commandant en chef de l'armée libanaise.

Le 14 mai 1948, il fut chargé de commander toutes les forces armées qui avaient participé à l'expédition en Palestine ou à la guerre de Palestine.

Le 18 septembre 1952, à la suite de la démission du Président de la République Béchara el Khoury, le général Chéhab fut nommé à la tête du gouvernement provisoire, avec les portefeuilles de la Défense Nationale et de l'Intérieur, conformément au décret n° 9443, en date du 18 septembre 1952.

Le 18 novembre, il s'occupa du portefeuille de la Défense Nationale, tout en restant commandant en chef de l'armée. A la suite des événements de 1958, il fut élu Président de la République, responsabilité qu'il assumait jusqu'en 1964. Il mourut le 24 avril 1974.

Il s'était fait vite remarquer par les autorités militaires françaises. Sa préoccupation majeure était de garder l'armée loin de la politique des clans et tribus, et d'appartenir à toutes les régions, confessions et composantes du peuple libanais"²¹⁸, mission qu'il accomplit avec succès jusqu'en 1952. "Effectivement, le général Chéhab s'était édifié en obstacle infranchissable entre les hommes politiques libanais et les officiers et troupes de l'armée libanaise"²¹⁹.

Les qualités de Fouad Chéhab lui valurent la citation suivante du Général De Gaulle qui écrivit :

"Il est vrai que quelques officiers français concouraient à l'encadrement des Troupes spéciales. Mais on voyait pousser dans leurs rangs des officiers de valeurs, soit syriens comme les colonels Zaim et Chichakli, soit libanais comme les colonels Chéhab et Nawfal"²²⁰.

La politique militaire du général Chéhab donna du succès au sein de l'armée jusqu'en 1952, quand il fut invité à assumer des responsabilités politiques et sociales. Durant la crise de 1952, il refusa d'employer l'armée pour mater les manifestations anti-gouvernementales, déclarant au président El Khoury et au Premier ministre M. Hussein Oueini que "la tâche des troupes se limitera à neutraliser les manifestants, au cas où les forces de gendarmerie échoueraient à le faire"²²¹.

C'est ainsi que le général Chéhab ,refusant de supporter le régime Béchara el Khoury, fut nommé par ce dernier le 18 septembre 1952, Président du Conseil et ministre de l'Intérieur. Quatre jours plus tard, il présenta sa démission suite à l'élection de Camille Chamoun à la Présidence de la République²²². Ceci fut la

²¹⁸ Les mémoires du chef du deuxième bureau libanais Antoun Saad (non édités) *in* Rihana S. *op. cit.* tome 2, p. 245.

²¹⁹ Rihana S. *op. cit.* tome 2, P. 244.

²²⁰ De Gaulle, *op cit.* tome 2 p. 26.

²²¹ El Khoury *op. cit.* tome 3 P. 476 et Rihana S. *op. cit.* tome 2, P. 245.

²²² Cf El Khoury, *op. cit.*, tome 3, pp. 478-480.

première responsabilité politique du général qui allait amener la participation de l'armée à la vie politique de l'État.

Par la suite, il joua un très important rôle dans l'histoire contemporaine du Liban en lui assurant des fondements institutionnels solides et stables jusqu'en 1970, quand il refusa de poser à nouveau sa candidature à la Présidence de la République.

"Si la position du commandant en chef de l'armée imposait le silence au général Chéhab, conformément au principe de "la Grande Muette", le poste de Président de la République, en revanche, exigeait qu'il parle à diverses occasions. Mais, en réalité, la plupart des discours de Chéhab, quelle que fut l'occasion, se caractérisèrent par leur laconisme ... Quant aux sujets de ces discours, une consultation des principales allocutions de Chéhab révélera l'importance accordée par le locuteur à l'"unité nationale" et au rôle de l'armée dans sa sauvegarde, du fait de l'occurrence des termes en rapport avec ces notions²²³.

L'armée, détient non seulement le rôle de sauvegarde de la patrie et de la souveraineté, mais doit défendre le régime démocratique auquel tiennent particulièrement les libanais. Nous introduisons ici quelques extraits de ses discours puisque nous trouvons important la place accordée, depuis la formation de cette institution, puis, pendant la guerre qui a ravagé le pays, et même après l'installation de la paix, à assurer la garantie de l'unité nationale. Ce que nous étudierons dans la partie consacrée à l'analyse de l'image de marque de l'armée à travers les médias.

● Ci-dessous, un extrait de la prestation de serment prononcé au Parlement le 23 septembre 1958 :

" ... L'attachement à l'unité nationale est notre point de départ pour l'édification d'une nation libre et évoluée. Il n'est pas de devoir plus important pour les libanais que celui de tenir à cette unité, et de travailler à la consolider, et il n'est pas de crime plus grave à l'égard de la patrie que d'essayer de la démolir.[...]. Le plus grand pilier de notre indépendance réside dans l'unité des

²²³ Une bonne partie des discours figurent dans Chouman Rachid J., 1982.

libanais et dans notre fidélité totale au Liban. [...] Je ne peux manquer d'adresser un mot à notre armée bien aimée. Je l'ai vu vivre les événements qu'a traversés le Liban. Elle ne s'est pas départie de son patriotisme et de son sens de devoir, et c'est à elle surtout que revient le mérite d'avoir sauvegardé l'intégrité du Liban [...]. Qu'elle sache qu'elle est l'objet de ma confiance, car j'ai la certitude qu'elle est en mesure d'affronter toutes les circonstances, et les plus graves d'entre elles, dans un esprit de cohésion et de discipline" ²²⁴.

- Un autre extrait du premier discours à l'occasion de la fête de l'Indépendance, le 22 novembre 1958 :

"Les jours difficiles nous ont appris que notre sort est l'œuvre de nos mains. Nous-mêmes avons exposé notre indépendance, au risque de la perdre, et nous-mêmes l'avons sauvée. La confiance en soi et l'unité nationale doivent être les deux piliers de base pour l'édification du Liban. Avançons dans cette mission, le cœur empli de notre fidélité au Liban, et nous promettons mutuellement que le Liban est à nous tous, et nous sommes tous pour lui"²²⁵.

- Un extrait d'une lettre aux émigrés libanais, à l'occasion de la fête de l'Indépendance :

"A l'heure où les libanais et les étrangers ont craint pour le Liban les violences d'une guerre confessionnelle, voici que l'unité nationale surmonte la tentation, et voici que les libanais forment un peuple uni et une seule Nation..."²²⁶

- Au cours d'une fête organisée par le club des officiers à la veille de la fête de l'indépendance, le 21 novembre 1959, il dit :

"...Vous aviez été, vous êtes et vous serez toujours les gardiens de la puissance nationale véritable, représentée par le sentiment réel de fraternité qui unit les libanais et fait d'eux un seul peuple..."²²⁷

²²⁴ La République libanaise, *Les discours de Chéhab*, p. 12 et 15, en langue arabe.

²²⁵ *Idem*, p. 20.

²²⁶ *Idem*, p. 22.

²²⁷ *Idem*, p. 35.

- Dans son allocution au libanais le 25 mai 1960 :

"La garantie fondamentale de l'indépendance du Liban et de l'intégrité et de ses terres, et de ses frontières, c'est toujours l'union des éléments d'un seul peuple. Sans l'unité, l'indépendance du Liban n'aurait pas survécu ... La volonté qu'ont les libanais de vivre en commun a sauvé la patrie ...²²⁸

- Un extrait d'un discours prononcé au club des officiers, à la veille de la fête de l'Indépendance :

"Au Liban, l'armée a une fonction aussi importante que sa fonction traditionnelle ... Un pays tel que le Liban, aux sectes et religions multiples, où plusieurs facteurs ont contribué à semer la discorde, a besoin de quelqu'un qui unit son peuple et lui redonne le sens de l'amour. Aucune institution au Liban ne peut, comme l'armée, accomplir cette fonction ...²²⁹

- Et à nouveau au club des officiers, le 21 novembre 1961 :

"... Au sein de la nation, le peuple et l'armée doivent travailler afin de préserver notre unité nationale, dont vous avez pris la défense avec conviction au cours des circonstances les plus douloureuses ...²³⁰

- A la cérémonie de la remise des épées, le 14 septembre 1962 :

"...Notre armée est l'école de l'unité nationale, elle la vivifie et la défend par la pensée et l'action. Elle sait que la démocratie est une des conditions de la survie du Liban, car celle-ci est l'image de l'unité nationale"²³¹

- Et enfin dans son discours au club des officiers, le 21 novembre 1963, il déclare :

"...Rarement, l'histoire militaire a connu une armée qui, comme la vôtre, a eu à faire face à une guerre civile, et qui est parvenue à sauvegarder son unité. Bien qu'on me dise avare de compliments, je reconnais que votre conduite dans

²²⁸ *Idem*, p. 49-50.

²²⁹ *Idem*, p. 75

²³⁰ *Idem*, p. 89.

²³¹ *Idem*, p. 96.

cette occasion est le plus prestigieux des insignes de gloire qui ornent vos drapeaux ...²³²

Dans la partie qui traite dans notre travail de la dernière guerre du Liban, nous verrons la position de l'armée face aux événements et à la garantie de l'unité nationale, un thème cher au peuple comme à l'armée elle-même.

Nous nous interrogerons au cours de notre étude sur le rôle de l'armée dans un pays tel que le Liban.

Comme nous l'avons rapporté dans les discours du premier Commandant de l'armée nationale, déjà le thème de l'unité nationale était fort présent. L'accent mis sur ce thème révèle la lourde charge qu'a l'armée, qui n'est pas principalement la mission défensive mais une école pour l'intégration de différentes catégories et communautés religieuses dans un même environnement national.

Les événements de 1958 ont certes prouvé qu'à elle seule revenait l'honneur de la sauvegarde de l'unité nationale. Nous verrons si son image est restée intacte pendant la guerre 1975-1989 et dans la période dite de reconstruction 1990-2000.

²³² *Idem*, p. 130.

V CINQUIÈME CHAPITRE

LA RECONSTRUCTION DE L'ARMÉE

V.1 Les bases de la reconstruction

La renaissance de l'armée nationale a débuté le 28 novembre 1989, suite à l'accord de Taëf et à la nomination du général Emile Lahoud à la tête de l'armée libanaise .

Afin de reconstruire l'armée, le commandement a entamé une démarche basée sur :

- L'unification de l'armée, qui est à la base de l'unité de la patrie territoire, peuple et institutions ; l'armée libanaise est une pour tous les citoyens libanais et pour tout le Liban.
- La mise en place d'une idéologie nationale fixe et l'adoption d'une politique d'orientation claire dont les grandes lignes reposent sur le traité d'entente nationale, selon lequel l'appartenance arabe du Liban est affirmé et les relations privilégiées avec la Syrie sont confirmées.
- L'affrontement d'Israël, ennemi qui occupait encore une partie du territoire, qui s'attaque aux citoyens, et qui menace sans cesse la paix civile et la stabilité intérieure.
- La réhabilitation des équipements et propriétés de l'armée détruits par la guerre, sans pour autant alourdir les charges économiques et fiscales du citoyen.
- L'unification des membres de l'institution qui proviennent des différentes régions du pays et appartiennent à différentes confessions, l'élimination de toute tendance à "politiser", à « confessionnaliser », ou à diviser l'institution militaire, ainsi que la réalisation des nominations et des promotions sur la base unique de la compétence.

- L'établissement de la sécurité en se basant sur le principe de l'équité entre tous les citoyens, faisant régner ainsi la force de la loi et de la justice, ce qui permet une liberté politique à tous dans les limites de la loi.
- La sauvegarde de la légalité nationale représentée par le Président de la République et le gouvernement, nommé conformément au document d'entente nationale.
- La loyauté à la patrie, à l'armée et à la légalité.

V.1.a La réunification de l'armée

Au lendemain de la signature du traité d'entente nationale à Taëf et dès la mise en place du nouveau commandement, la réunification de l'armée a été entamée. C'est dans ce sens que le commandement de l'armée, sous la direction du général Lahoud, a entrepris le 13 octobre 1990 de réunifier et de reconstruire l'institution militaire sur les bases d'une fusion nationale dans les rangs de ses soldats, conforme à l'esprit de la Constitution, et ce aux prix d'efforts quotidiens et incessants.

Les premières démarches furent la fusion au sein des brigades, des unités et des services du commandement. Ainsi, que chaque brigade étant composée de militaires appartenant à une communauté ou une confession déterminée, les brigades et les unités furent réorganisées en y incorporant des soldats de confessions et de régions différentes pour que chaque unité soit représentative de tout le Liban. Et cette fusion ne se limita au seul niveau des effectifs mais toucha aussi l'équipement et les munitions, redistribués à égalité sur les différentes brigades et unités²³³.

Avec l'accomplissement de la refonte totale de l'armée arrachant à cette institution tout caractère régional, confessionnel ou tribal, l'allégeance des militaires à leur institution fut renforcée et l'armée redevint une force organisée et

²³³ Cf. Atwi M. *ibid.*

disciplinée, composée d'unités militaires dont les membres proviennent des différentes régions et appartenances, effectuant des missions sur l'ensemble du territoire libanais, où la nécessité l'exige.

V.1.b L'unité nationale

L'intégration nationale vient compléter la refonte de l'institution militaire ; c'est dans ce sens que l'armée œuvre à la réalisation de la fusion nationale et le renforcement du loyalisme envers la nation, en vue d'effacer les traces de la guerre et ses conséquences négatives.

Dans la pratique, ce projet se traduit par la mise en application de loi portant sur le service militaire, la garantie du retour des déplacés de la montagne, et la défense des libertés individuelles et collectives.

➤ Le service militaire

Malgré les nombreuses difficultés qui ont précédé et accompagné l'application de la loi sur le service du Drapeau, le commandement de l'armée n'a pas renoncé à sa mise en place, en raison du rôle essentiel du service national dans le raffermissement de l'unité intérieure, la consolidation de l'intégration nationale, l'économie qu'une telle opération vaut au Trésor de l'État, en assurant à l'armée un potentiel supplémentaire contribuant à accroître ses capacités défensives, sécuritaires et de développement mises au service de l'État et de la patrie.

Le service militaire revêt toute son importance au niveau national lorsque l'union de la jeunesse libanaise a lieu sous le slogan : "Honneur, Sacrifice et Loyauté". L'éducation civique de cette jeunesse se poursuivra sur des fondements solides, en édifiant une base populaire tenace, qui se débarrassera des séquelles de la guerre et qui rapprochera tous les fils du pays, en renforçant la confiance en soi-même, l'armée et le pays.

D'une durée de 12 mois, le service du drapeau est entré en vigueur le 2 août 1993. Les premiers recrues débutèrent leur service militaire en vertu du décret –loi N° 102 du 16 septembre 1983 et ses annexes d'applications qui

obligent ceux qui sont nés le premier janvier 1973 et après cette date à s'enrôler. La loi a stipulé que les personnes qui remplissent les conditions suivantes seront exemptées :

- le fils unique ;
- la personne souffrant de réels problèmes de santé ;
- la personne qui subvient toute seule aux besoins de sa famille ;
- le frère ou le fils d'un martyr ;
- un ancien soldat de l'armée avec deux ans de service au moins.

L'application de la loi s'est traduit par la convocation et la formation d'environ 11 000 jeunes libanais. Les appelés ont été enrôlés dans différentes régions et appartiennent à toutes les confessions ; ils ont formé cinq promotions successives, la première d'entre elles prenant fin courant août 1993. Le commandement de l'armée attache une importance spéciale à cette démarche vu son rôle essentiel dans le renforcement de l'unité nationale, car elle permet à la jeunesse libanaise de faire connaissance après que la guerre l'eût déchirée. Cette étape a également permis d'augmenter l'effectif de l'armée et le parachèvement de l'opération de cohabitation qui a consacré l'unité de l'institution militaire.

Le commandement en chef de l'armée avait grand espoir d'inviter les libanais nés en 1968 et au-delà, autrement dit la génération de la guerre, à participer à des camps de fusion nationale pour une durée de deux mois pour chaque groupe et ce au niveau national, en vue de faciliter les rencontres nationales. Cependant, des considérations d'ordre matériel et social ont empêché la réalisation de ce projet, au niveau politique.

➤ **Les conséquences du service militaire à l'échelle du pays**

Le service national a reçu un écho favorable chez les jeunes libanais. Les avantages du service militaire résident dans la réalisation de l'unité entre tous les groupes sociaux et culturels, dans le but de protéger les intérêts du Liban.

Nous pouvons résumer comme suit les résultats du service du Drapeau :

- Renforcer l'allégeance de la jeunesse libanaise à la patrie et à l'État ; consolider le respect de la loi, de l'unité nationale ; réaffirmer les conceptions de l'ordre, de la discipline, du droit, du devoir et de l'action institutionnelle collective ; dégager les capacités individuelles et les orienter dans la bonne voie. Ainsi, le service achevé, les conscrits reviennent à leurs familles et à leurs milieux pour être l'exemple même de la solidarité, de l'unité de la société, de sa cohésion, de l'accroissement de son éveil national et des horizons de sa productivité.

- Poursuivre et parachever l'opération de l'intégration de la jeunesse libanaise dans une entité nationale unique et empêcher l'infiltration des idées subversives dont les propagateurs exploitent l'ignorance par certains des vérités, alors que certains autres ne sont pas orientés sainement, au plan national. Ainsi, la formation et l'orientation assurées aux jeunes accomplissant le service national (dans une direction claire et exempte de toute idée destructive) les éclairent, renforcent leur confiance en eux-mêmes, leur inculquent les vérités et développent leur foi dans la patrie et leur allégeance à l'État.

- Accomplir les étapes de fusion au niveau de l'armée en répartissant les conscrits du service militaire (venant de toutes les régions et de toutes les communautés) entre les diverses brigades de l'armée, de ses unités et de ses bataillons répartis dans les différentes régions du Liban où ils fructifient leur éveil national et allient la parole à la pratique.

- Faire réaliser une économie matérielle au Trésor (car les conscrits remplacent les engagés à un moment où les ressources financières de l'État ne permettent pas leur embauche), à travers l'adhésion des conscrits qui vont remplir toutes les fonctions administratives, logistiques, et autres. Ainsi, l'état réduit ses dépenses ,vu !la différence entre rémunération du conscrit et celle du soldat volontaire. L'économie apparaissant à travers la comparaison des chiffres suivants :

Moyenne du solde du conscrit	1 million de L.L. ²³⁴ par an
Moyenne du solde du soldat dans le service effectif	6 millions de L.L. par an
Différence par rapport à un conscrit	5 millions de L.L. par an
Différence annuelle par rapport à 20 000 conscrits	100 milliards de L.L. par an
Allocations scolaires, solde familial, soins médicaux et aides	25 milliards de L.L. par an
Total des sommes économisées	125 milliards de L.L. par an

- Substituer la mobilisation à l'enrôlement : en se joignant aux effectifs de l'armée, les conscrits s'acquittent de toutes les missions qui leur sont confiées aux plans du combat, de la défense, de la sécurité, du développement, de la logistique et de l'administration, presque comme les militaires professionnels. De même, le service national a contribué à renforcer l'armée en effectifs, en capacités et compétences, surtout après le ralliement comme conscrits d'éléments titulaires de diplômes de spécialisation universitaires, ces éléments ayant eu droit au grade convenant à leur niveau académique (officiers et gradés)²³⁵.

- Prêter assistance à la construction et au développement à travers les conscrits, et notamment les spécialistes diplômés²³⁶ qui contribuent à offrir l'aide nécessaire aux différents ministères et administrations officielles par le biais des missions qu'ils accomplissent en tant que militaires. Tout cela s'effectue dans le cadre du plan général, sur base duquel l'institution militaire s'est associée à

²³⁴ Livre libanaise.

²³⁵ L'armée est forte d'environ 40 000 soldats de carrière et de 20 000 appelés. Ces chiffres correspondent à l'année 1996.

²³⁶ A côté des conscrits ordinaires, l'armée accueille dans ses rangs d'autres conscrits, titulaires eux, de diplômes universitaires, et qui serviront sous le grade qui convient à leur spécialisation (officiers, gradés et soldats).

l'élimination des séquelles de la guerre et à la remise du pays sur la voie de la vie normale, de la construction et de la productivité.

➤ **La garantie du retour des déplacés**

La réalisation de la fusion nationale passe par la disparition des effets négatifs de la guerre, notamment l'opération du tri au niveau des habitants qui a défiguré la vraie image de coexistence et de fraternité de Liban.

Lorsque le retour des déplacés dans leur village devint un devoir national urgent et une question liée à la sécurité nationale générale, le Commandement de l'armée entreprit de déployer environ quatre brigades renforcées, dans la région de la montagne qui s'étend du fleuve Awali au Sud jusqu'au haut Metn au Nord. Les objectifs de cette opération étaient d'instaurer un climat sécuritaire approprié et permanent permettant le retour à la vie quotidienne comme par le passé, et de renforcer la fusion nationale qui est un des facteurs essentiels d'entente.

Cette opération s'est déroulée sous le slogan : «L'armée est le garant du retour ; non au défi, et non à l'agression». Elle a gagné la confiance des citoyens, fussent-ils résidents ou déplacés, d'autant plus que le Commandement prit à sa charge, au profit des familles ,la rénovation des infrastructures dans les villages, en coopération avec les ministères et les administrations compétentes.

Ainsi l'armée a pris à sa charge le retour des déplacés et de protéger ce retour , de fournir toute assistance sociale et de développement nécessaire , afin d'atténuer le drame dans les villages et les villes que les déplacés devaient réintégrer, en favorisant la normalisation de la vie dans ces localités.

Enfin, tout en répondant aux récentes agressions israéliennes, l'armée a secouru les habitants qui s'accrochaient à leur villages ainsi que les déplacés, allégeant ainsi les conséquences de l'agression, en tenant de maîtriser le plus possible la situation.

➤ **La défense des libertés individuelles et collectives**

A la lumière des événements produits pendant cette guerre de plus de quinze ans, nous avons pu assister à la chute dramatique des valeurs civiques et sociales, ce qui a abouti à réprimer les libertés et à porter atteinte aux droits de l'homme par la violence et la force des armes. La devise courante de l'époque étant «l'élimination spirituelle et corporelle de l'autre», chaque camp s'est lancé dans des opérations criminelles contre ses opposants à l'aide des moyens les plus sanguinaires, allant du canon à la voiture piégée en passant par l'assassinat, le chantage et autres...

Il était donc temps pour l'armée de jouer son rôle de sécurité intérieure en restaurant le règne de la loi, car sans loi autre que celle de la jungle, il n'existe pas de liberté ni de droits . Le Commandement a alors utilisé le slogan : « L'armée soumise à la loi » pour amener les militaires à exécuter leurs missions avec une discipline totale et un respect général des citoyens.

Une des prérogatives de l'armée vis-à-vis d'une société qui sortait de la guerre et qui était gouvernée par le langage des armes était de faire parvenir le message ayant pour contenu : « l'arme de l'armée est une garantie pour tous, alors que l'arme partitioniste est un désastre pour ses propriétaires avant ses ennemis ; l'arme de l'armée est une garantie car elle est légale, respecte la loi, et préserve les libertés et défend les droits de l'homme" »

V.2 Le travail institutionnel

Parallèlement à ce processus, l'institution fut mise à l'écart de toutes tractations politiques, familiales ou confessionnelles, consolidant ainsi la confiance du peuple dans son armée. Cette démarche (la fusion nationale des militaires dans les différentes brigades) fut complétée par l'élaboration de critères clairs et justes pour les promotions, les nominations et les candidatures aux sessions d'études (formations) basées sur la seule compétence et la productivité. Pour les promotions, le commandement de l'armée décida de suivre le principe de

la compétence et de la productivité, et de nommer les éléments aux postes correspondants à leurs aptitudes, en mettant la personne nécessaire à la place qui lui revient, et en écartant tout critère illégal d'autrefois .

En outre, le commandement de l'armée prêta l'importance nécessaire aux nouvelles technologies militaires. Ainsi on s'efforça de développer le savoir et l'expérience de tous les militaires, grâce à une intensification des sessions d'étude à l'intérieur du pays ou à l'étranger ; la sélection des candidats se fit sur base de concours, compte tenu des aptitudes, des compétences et des échelles de priorité.

V.3 Le rééquipement et la formation de l'armée

V.3.a Le rééquipement

Après avoir entrepris tous ces projets, on s'occupa d'équiper l'armée afin qu'elle devienne apte à exécuter ses principales missions en matière de sécurité, de défense et de développement.

Étant donné la situation critique du pays sur le plan économique, le commandement de l'armée décida d'épargner au trésor public, presque vide, des dépenses supplémentaires. Ainsi, l'armée fut approvisionnée de nouveau, dans les limites du budget alloué par le gouvernement, sans avoir recours à des dettes extérieures pour se fournir en armes et en équipements. Et rapidement elle est parvenue à réhabiliter ses locaux, son équipement et son armement endommagés par la guerre.

En premier lieu, le commandement a uniquement fait procéder à la remise en état des bâtiments et du matériel, et en second lieu, à l'acquisition du matériel nécessaire, les aides ayant joué un grand rôle pour combler le manque en matériel comme les dons en équipements reçus de la Syrie ; on y comptait des chars, des véhicules de guerre, des canons, et différents équipements qui faisaient énormément défaut à l'armée.

L'institution profita de même des opportunités offertes par les États-Unis pour se doter d'environ 3000 véhicules à prix symboliques sur l'initiative de

l'administration américaine. Elle a de même équipé les forces maritimes de 7 patrouilleurs, de 27 bateaux de soutien et de 5 bateaux-ponts, dans le cadre du projet de développement des forces maritimes, et avec l'aide des autorités britanniques et de la France qui lui ont fourni armes et pièces de rechange.

En plus de l'achat de nécessités ,avec parfois des économies atteignant 75% par rapport aux prix en cours, ceci a permis au trésor public d'épargner des charges financières qui auraient dépasser de loin le budget de l'état.

S'est également ajoutée la récupération du matériel de l'armée qui était en possession des milices, ainsi que sa réparation, sa réhabilitation et sa remise en service.

Il y a également eu une évolution au niveau du soutien logistique et autres services ,en conformité avec l'importance des missions opérationnelles d'une part et avec l'augmentation considérable des effectifs et du matériel d'autre part.

Dans cette lignée, a été réalisée la construction d'une nouvelle aile de l'hôpital militaire central, ainsi que la signature d'accords avec les institutions civiles médicales et les médecins dans les différentes régions libanaises ; à cela vint s'ajouter la création de laboratoires ,d'analyses dentaires ou sanguines, ainsi que des salles d'opérations et de radiographie dans les centres médicaux régionaux.

La moyenne mensuelle à l'hôpital militaire central est de 104 000 consultations médicales et 2 000 journées d'hospitalisation, contre 9 600 journées d'hospitalisation pour l'ensemble des hôpitaux civils. Les opérations de développement et de perfectionnement de l'appareil médical de l'armée se poursuivent en vue de garantir des soins efficaces aux militaires et à leur famille dans chaque région

Le rééquipement de l'armée s'est accompagné d'une formation globale des militaires, dans le pays et à l'extérieur, afin d'optimiser leurs capacités et leurs aptitudes au combat.

V.3.b La formation

L'armée a entrepris une démarche considérable au niveau de la réhabilitation et de la formation considérées comme les piliers de sa force. Cette démarche a été essentiellement confiée aux instituts d'enseignement militaires, avec à sa tête l'Académie de Commandement et d'État-Major ainsi que l'École militaire. Un bon nombre d'officiers (environ un millier) a suivi des stages d'étude à l'intérieur du pays, et environ six cents officiers et autant de gradés ont effectué des stages à l'étranger dans les pays amis.

En plus de cela, un grand nombre de militaires a suivi des stages d'étude dans le pays, correspondant aux spécialisations qui intéressent l'armée, telles que les enquêtes criminelles, la police judiciaire, des sessions de commandos, de ski, d'orientation, ainsi que des sessions dans certains domaines techniques tels que la maintenance, le chiffre et la mécanique.

Le commandement a adopté une formation d'orientation et d'information nationale qui prend sa source dans la réalité historique et géographique afin de garantir le grand intérêt national.

➤ Au niveau national

Le but du service d'orientation et d'information de l'armée est la consécration des convictions suivantes :

- La loyauté des citoyens, résidents ou immigrants, envers une patrie finale.
- L'intégration du Liban dans son milieu arabe et la nécessité de la coordination et de la solidarité entre les états arabes, notamment le Liban et la Syrie, car la coordination et la solidarité entre ces deux pays sont la garantie permettant d'atténuer la gravité des menaces qui cernent ces deux pays qui possèdent des liens profonds et communs et par leur histoire et leur destin, notamment dans les circonstances actuelles que traverse la région.
- L'affrontement et la résistance contre les menaces israéliennes .

- La considération de la résistance comme un droit légal des libanais jusqu'à la libération de la terre.
- La foi dans les valeurs suprêmes de la démocratie, de la liberté et de la justice.
- La foi dans l'unité du peuple libanais, de la nation libanaise et dans la fusion nationale.
- La distinction de la religion qui unit du confessionnalisme qui sépare.

➤ **Au niveau de l'armée**

Dans le même but ,pour bien maintenir la loyauté, le moral et l'éthique militaires, l'armée a adopté les principes suivants :

- Le métier de soldat est une mission basée sur l'honneur, le sacrifice et la fidélité, et non pas une source de profit.
- L'armée est le protecteur de la légalité constitutionnelle et non pas son rival.
- L'éloignement de l'armée de la politique et la non-ingérence politique dans les affaires internes de l'institution qui s'engage à exécuter les décisions du Conseil des Ministres qui, constitutionnellement est le pouvoir politique auquel il faut se plier.
- La loyauté unique envers l'institution militaire.
- L'éthique militaire, la discipline militaire et la conformité aux règlements militaires et civils.
- La non utilisation de sa position militaire à des fins personnelles.

...La consolidation des relations et interactions entre l'armée et les citoyens, notamment la jeunesse, et la consécration de la confiance dans la patrie et son avenir.

V.4 Les effectifs

Le travail de préparation de l'armée s'est poursuivi afin de garantir l'extension du pouvoir de l'État sur tout le territoire national. Ainsi, après l'opération de cohabitation, plus de douze mille soldats ont été recrutés,

parallèlement au recrutement de huit cents élèves officiers et d'environ deux cents officiers spécialisés pour garantir le service logistique.

L'augmentation des effectifs de l'armée et sa réorganisation ont nécessité la formation de nouvelles unités efficaces, principalement des régiments spéciaux, des régiments d'artillerie, des bases maritimes et aériennes, des unités administratives et logistiques, en plus du sang neuf apporté par l'application du décret portant sur le service militaire. Comme la discipline est le nerf principal de l'armée, le commandement a appliqué une politique de rigueur dans l'application des lois et des règlements. Ceci s'est traduit par la répression de la plus petite des infractions, jusqu'à la mise à la porte et les poursuites judiciaires à l'encontre des contrevenants.

Le commandement a également accordé une importance toute spéciale aux familles des martyrs et des handicapés de l'armée en s'informant constamment de leur cas, en leur accordant toutes sortes d'aides, et en leur organisant des activités sociales et d'amusements lors de diverses occasions. Le commandement a également entrepris d'améliorer le statut social des militaires par la création d'un organisme chargé de leur trouver un logement convenable, et par le réajustement de leur salaire afin de faire face aux grandes difficultés de la vie quotidienne.

V.5 La structure actuelle de l'armée

L'armée est aujourd'hui composée des entités suivantes :

1- Le Commandement de l'armée :

- l'État-Major ;
- les organismes et les directions chargés d'organiser l'action de l'armée et d'assurer les moyens de promouvoir son évolution.

2-Les forces terrestres formées de :

- 11 brigades d'infanterie mécanisées;
- 5 régiments d'intervention ;
- Un régiment de commando ;
- Un régiment hélicopté ;

- Un régiment de commando de la marine ;
 - Un régiment de lutte contre l'espionnage;
 - 2 régiments d'artillerie ;
 - Des unités de soutien comprenant:
 - La brigade de la garde républicaine ;
 - La brigade médicale ;
 - La brigade de soutien ;
 - La brigade logistique ;
 - La police militaire ;
 - Le régiment des travaux autonome.
- 3- Cinq commandements de zones militaires ;
- 4- Les forces navales comprenant le commandement des forces et deux bases navales principales;
- 5- Les forces aériennes composées du commandement et de trois bases aériennes ;
- 6- Les instituts et les écoles comprenant :
- La Faculté du Commandement et d'État-Major ;
 - L'École militaire ;
 - L'institut d'enseignement ;
 - Le centre supérieur pour le sport militaire ;
 - L'École de ski ;
 - Les camps du Service du Drapeau.

V.6 L'état des institutions

C'est dans une ambiance de joie et de sécurité que le général Emile Lahoud fut élu président de la république libanaise, à l'unanimité des voix ,le 15 novembre 1998, et ceci pour la première fois de l'histoire du Liban.

Le discours d'investiture prononcé par le Président Emile Lahoud le 24 novembre 1998 a été un tournant positif dans l'histoire du régime parlementaire démocratique libre. Son élection, tout comme son allocution, furent favorablement accueillies, notamment après les démarches adoptées par le président à tous les

niveaux. Ces démarches ont concrétisé les aspirations des Libanais à l'état de droit et des institutions. Suite à l'élection du général Emile Lahoud à la présidence de la République, le conseil des ministres a nommé le général Michel Sleiman commandant en chef de l'armée le 26 décembre 1998.

Le général Sleiman adopta le programme du président Lahoud et s'engagea à respecter les décisions du pouvoir exécutif et à n'épargner aucun effort en vue d'améliorer le statut de l'armée, notamment en ce qui concerne l'organisation et l'équilibre basé sur la compétence. Le général Sleiman affirma également que le but ultime de l'institution militaire est d'être le bon exemple. Il incita les militaires à avoir pour but principal la libération du territoire et à soutenir la résistance libanaise, en précisant que l'armée ne sera jamais le gardien des frontières de l'ennemi, qu'"Israël est l'ennemi qui occupe notre territoire, alors que la Syrie est l'ami qui nous offre son aide et son soutien. Œuvrons donc pour consolider les liens de fraternité et de coopération avec la Syrie, ainsi que pour affirmer la concomitance des deux volets libanais et syrien, car des liens historiques et géographiques unissent ces deux pays qui ont un destin commun, et tout ce qui touche à la sécurité de la Syrie touche à celle du Liban"²³⁷. Le commandant en chef insista aussi pour que l'institution militaire n'épargne aucun effort de développement de ses compétences, grâce au recrutement volontaire et à l'entraînement, et qu'elle poursuive le chemin du service militaire, qui vise à inculquer dans l'esprit des recrues le sens de la responsabilité, du nationalisme et de l'abnégation.

V.7 L'armée exécute les décisions de l'autorité politique

L'institution militaire, obéissante aux résolutions de l'autorité exécutive, a toujours été la force nationale légitime cherchant à imposer la volonté de l'État et à respecter les lois et les règlements. Ce qui régit la relation de l'armée avec le pouvoir politique est son engagement et sa loyauté envers la légitimité de l'État ; l'armée est donc le bras militaire de l'État, et non son suppléant, responsable de la

²³⁷ La libération, témoignage de l'Indépendance, publication de l'armée, 2000.

sauvegarde de la stabilité, du renforcement de la souveraineté et de la construction de la patrie. Ce concept, le commandement l'a clairement fait comprendre aux soldats dans ses directives.

Au fil des années, l'armée a poursuivi son rôle tout en renforçant l'indépendance, en protégeant la patrie et le citoyen, en respectant et en exécutant les lois, et en imposant la sécurité. C'est pour cela qu'elle était devenue plus rigide, prête et obstinée à exercer ses obligations sur le plan de la sécurité, de la défense, de la construction et du développement, quand le commandement l'a reconstruite après la guerre de la dissension. Cette reconstruction fut basée sur les lois et les règlements en vigueur, et sur une orientation politique claire puisée de l'accord de l'entente nationale, en coopération quotidienne avec l'armée syrienne, avec engagement à l'unité des destins.

L'orientation n'était pas bien définie auparavant au sein de l'institution militaire, surtout en ce qui concerne la vision des sujets en rapport avec l'identité du Liban, son rôle, ses relations avec son entourage et la désignation formelle de l'ennemi et de l'ami de la patrie.

"Pour la première fois dans l'histoire de l'armée, le commandement adopte une politique nationale d'orientation claire, dont les grandes lignes sont inspirées du traité d'entente nationale ... qui met l'accent sur l'arabité du Liban, la consécration de l'unité de son peuple et de ses institutions, l'affirmation des relations privilégiées avec la Syrie et l'adoption d'une doctrine définie envers l'ennemi israélien"²³⁸.

Le souci premier fut donc d'instaurer une idéologie militaire précise comme point de départ de la réunification. Ainsi l'ennemi fut ouvertement dénoncé, comme étant Israël, l'occupant à une partie du territoire libanais. Le commandement a désigné cet ennemi sans équivoque ni hésitation, et a confronté ses tentatives de pénétrer le front intérieur et d'y semer le désordre.

De même, l'ami fut clairement nommé, comme étant les pays arabes en général et de la République Syrienne en particulier, vu la proximité de cette

²³⁸ Atwi M. *ibid.*

dernière et son rôle de garant principal d'un Etat libanais fort, pays ayant fait dons et sacrifices pour le Liban et son armée nationale.

Par ailleurs, les principes et les bases d'une relation avec la Syrie garantissant les intérêts communs aux deux nations sœurs furent clairement définis. L'armée a pu être reconstruite sur la base d'une fusion nationale dans les rangs de ses soldats, devenant ainsi une institution ayant pour orientation le document d'entente nationale. Elle reconnaît le rôle majeur qu'a joué la Syrie dans la sauvegarde du Liban, de son régime et de ses institutions, et que ce pays a fourni à l'armée libanaise tout le soutien, les armes et l'équipement nécessaires à cette fin.

C'est dans ce sens que, grâce à une décision politique nationale, l'armée appuya les positions du gouvernement lors des négociations pour la paix, en coordination avec la Syrie.

V.8 Le rôle de l'armée au double plan de la sécurité et de la défense

La mission primordiale de l'armée s'articule autour de deux axes constants : renforcer et garantir la sécurité intérieure et faire face aux agressions israéliennes jusqu'à la fin de l'occupation.

La sécurité étant un point vital, autour duquel s'unifient les libanais, les forces armées ont œuvré à consolider la sécurité pour encourager les Libanais à renouer les relations entre eux, et à consacrer la fusion nationale, car en effet il ne peut y avoir de coexistence nationale sans sécurité, ni de sécurité sans coexistence nationale. Confronter les agressions israéliennes est un acte sacré, motivé par le droit à la récupération de la terre et par la conviction nationale inébranlable selon laquelle la sécurité intérieure dépend de la sécurité au Sud, et selon laquelle il ne peut y avoir de sécurité au Sud sans sa libération.

V.8.a Consolider la sécurité intérieure

L'armée a prouvé qu'elle était et reste le fondement inexpugnable sur lequel l'État s'édifie, et la patrie garantit sa protection. La patrie, traversant une étape délicate et décisive de son histoire, l'armée est prête à faire face à toutes les

éventualités pour repousser les dangers et offrir tous les sacrifices en vue d'assurer la survie du Liban de le maintenir un et unifié, terre, peuple, et institutions, suffisamment fort, pour que les prochaines échéances soient dans son intérêt et non à ses dépens.

Quant aux missions sécuritaires de l'armée, elles se sont concentrées sur le fait de renforcer la paix civile et de combler les lacunes sécuritaires loin de toute considération partitionniste, politique ou régionale. Le but est en effet d'installer un climat sain de sécurité permettant aux libanais de vivre en toute sécurité et confiance et de garantir aux partisans comme à l'opposition politique, la liberté d'action politique, pacifique et démocratique par les moyens légaux, loin du langage des armes et de la violence qui régnait lors des événements antérieurs.

Le commandement de l'armée a traité le dossier de la sécurité intérieure avec une assiduité journalière et un souci de consolidation permanente : il a parachevé l'opération de règlement des ports ainsi que la lutte contre les trafics divers par voies terrestre et maritime, permettant ainsi d'augmenter la recette douanière.

Dans la même direction, les forces armées et les différentes autorités chargées de la sécurité, avec la participation efficace des forces arabes syriennes opérationnelles au Liban, ont travaillé à l'anéantissement de la culture, de l'industrialisation et du commercialisation de la drogue en vue de restaurer la confiance internationale dans le Liban, et d'améliorer son image à l'extérieur.

Sur un autre plan, l'armée a aidé les Forces de Sécurité Intérieure à lutter contre la criminalité et à réprimer les infractions lors de journées consacrées à la sécurité, menées par les brigades dans leurs régions de déploiement. Parallèlement, ont eu lieu quelques incidents sécuritaires qui se sont traduits par des attentats à l'explosif contre des centres culturels et des lieux de culte. Ces incidents se sont accompagnés d'une vague de rumeurs visant à ébranler la confiance de citoyen dans l'État et ses institutions et à précipiter le pays de nouveau dans l'anarchie et l'insécurité.

De plus, en vue de renforcer la sécurité, l'armée a pris d'assaut des dépôts d'armes dans différentes régions libanaises, et a confisqué une importante quantité d'armes, de munitions, d'équipement militaire, et de matières explosives, ce qui a fait prendre conscience aux citoyens du sérieux de l'État et de sa compétence à préserver leur dignité et à garantir leur sécurité.

Ces opérations se poursuivront tant que l'armée recevra des informations portant sur l'existence d'infractions, quel que soit leur lieu.

De son côté, le général Sleiman commandant en chef de l'armée a confirmé, à maintes reprises que l'État se devait d'être le garant d'une paix intérieure permanente sans aucun retour en arrière. Il réaffirma personnellement qu'il est inadmissible de faire fie de la paix intérieure sous quel prétexte que ce soit, et que "entraver la paix du pays serait comme collaborer avec l'ennemi". Conformément à ces constantes qui constituent la politique de l'État et les consignes qu'il adresse à son bras droit, à savoir l'armée, cette dernière a affronté les détracteurs de la paix qui se sont activés sur tout le territoire. A Dennyé, au Liban nord, l'armée libanaise est notamment intervenue fin 1999-début 2000 pour briser un groupe islamiste extrémiste, qui tentait de renouer avec le terrorisme.

Suite à des renseignements selon lesquels des groupes armés se déployaient sur le haut Dennyé pour exécuter des plans explosifs, et après qu'ils se sont attaqués à une sentinelle de l'armée au village de Aassoun, faisant ainsi quatre morts et cinq blessés parmi les militaires et ravissant un officier avec son escorte, les troupes de l'armée se sont mobilisées pour engager la région et déjouer le plan des détracteurs de la paix intérieure en poursuivant ces hors-la-loi terroristes. Ainsi l'armée a-t-elle occupé leurs positions, réquisitionné de grandes quantités d'armes et de munitions, et complètement défait leur structure militaire.

Toutefois, le prix à payer fut très cher, à savoir onze martyrs dont un lieutenant-colonel y laissèrent la vie.

Par la rapidité et l'intransigeance de cette opération, l'armée a fait preuve d'une grande capacité à abattre toute tentative de semer la discorde et à faire

régner la sécurité à n'importe quel prix. Il s'est avéré plus tard que la lourde perte de l'armée est due à sa décision de faire éviter à la population et aux otages des dégâts supplémentaires. Le niveau de sacrifice fait par l'armée confirme la disposition des soldats à offrir leur vie afin que soit sauvegardée la sécurité nationale.

De même, ces événements viennent prouver la détermination du commandement à abattre la terreur et à déjouer tous les plans qui visent à affaiblir la nation et à menacer la sécurité et le bien-être des citoyens. En outre, la rapidité de la mobilisation et l'extrême efficacité dont a fait preuve l'armée, démontrent bel et bien à quel point ses unités sont en état d'alerte et à quel point le commandement est déterminé à colmater toute brèche susceptible de semer la discorde, quel que soit le prix à payer.

Alors que l'opération était en cours, le commandant en chef de l'armée le général Sleiman, déclara au cours d'une visite à la région qu'il fallait traiter ces détracteurs avec une extrême intransigeance, car menacer la paix intérieure c'est comme collaborer avec l'ennemi. Il réaffirma que la paix intérieure constituait désormais une constante nationale avec laquelle on ne badine pas sous quel prétexte que ce soit.

Le commandement de l'armée a exprimé sa reconnaissance au président de la République et au Chef du Gouvernement à l'époque, Sélim el Hoss, pour avoir soutenu l'armée dans son action. Il s'est de même félicité de la solidarité qu'ont exprimé à son égard les différents courants politiques, religieux, sociaux et populaire, ainsi que tout le peuple libanais, notamment les habitants du nord.

Il a enfin loué les efforts, la compétence et les grands sacrifices des soldats, et a salué les martyrs tout en rappelant que le destin de l'armée c'est le martyre au profit de la nation.

V.8.b La volonté de résister à toute agression extérieure

La réussite de l'armée à devenir un modèle national autour duquel se

retrouvent tous les Libanais tient au fait que l'armée est, à leurs yeux, synonyme de paix civile et de non-retour à l'anarchie.

L'armée garantit à tous les citoyens une paix juste et sans concession, elle se tient à distance égale de tous du point de vue de l'égalité des droits et des devoirs.

Les mesures de sécurité prises par cette armée sur la scène intérieure ont mis un terme définitif à la guerre. Et c'est ce fait même qui a poussé le peuple à soutenir l'armée et à se reconnaître en elle.

Cette communion entre l'armée et le peuple vient du fait que l'armée a su symboliser l'espoir des Libanais dans une vie paisible, qu'elle a pu défendre leur terre dans la limite de ses capacités et protéger la liberté, l'honneur et les propriétés du peuple.

Il était donc devenu évident que la sécurité du pays commençait au Sud . D'un côté, l'État y réclamait la restitution de sa terre occupée et l'application des résolutions internationales s'y rattachant, et de l'autre un ennemi occupait le territoire et poussait toujours ses agressions contre les habitants.

De plus, cet ennemi demandait la protection de son occupation contrairement à tout accord, loi ou tradition ! La logique du Liban s'appuyait sur le droit, alors que la logique israélienne s'appuyait sur la force pour assurer sa propre sécurité ,or , la force sans le droit est une injustice aux yeux de l'occupé.

A partir de la logique du droit, le choix de l'armée fut décisif ; la terre occupée forçait à la confrontation avec l'ennemi, pour l'empêcher de réaliser ses objectifs, mais aussi à la protection des habitants des villages, en leur offrant tout le nécessaire pour qu'ils restent accrochés à leur terre.

C'est dans ce but que les martyrs de l'armée sont tombés et que des soldats furent blessés en combattant un ennemi supérieur en nombre et en équipement. L'armée, cependant ,ne renonçait pas dans l'accomplissement de son devoir national de défense de la terre et du peuple, bien qu'elle fut, et elle l'est encore, peu nombreuse, nouvellement bâtie et aux moyens limités.

L'armée réussit à préserver l'indépendance, et à soutenir la résistance jusqu'à la libération du territoire. Cela est dû à l'engagement des membres de l'institution, leur honneur militaire, leur serment national, l'exécution dévouée des ordres du commandement et de ses instructions, et leur témérité responsable qui les poussa à exécuter ce que le devoir dictait d'une manière exacte et méticuleuse. Tous ses membres, de l'officier au recruté, exécutèrent les missions et suivirent les ordres et les directives, dans tous les postes, les positions ou les points de déploiement. Protéger la patrie, fortifier l'indépendance, préserver la dignité et consolider la souveraineté furent leurs seuls buts.

A travers toutes les missions qu'elle accomplit, l'armée chercha à rester l'auteur et le garant de l'entente nationale, la main de fer capable de contrer toute tentative visant à ébranler la sécurité intérieure, ainsi que le gardien capable de résister aux plus fortes agressions. Preuves en furent les événements de Dennyé et le support fourni à la résistance vaillante, tout cela témoigne que la force du droit demeure la plus forte.

➤ **Défendre la nation**

La décision du commandement de l'armée de résister aux agressions israéliennes par les moyens disponibles, de protéger les habitants des villages qui faisaient face à l'occupation et de les appuyer dans leur ténacité, était une décision d'ordre national prise par le pouvoir politique en partant du principe du droit du Liban à la résistance à l'occupation israélienne jusqu'à la libération de la terre.

L'importance des dangers et des défis touchant la région et notamment le Liban reposaient surtout sur les épaules de l'armée libanaise - considérée comme le bouclier de la nation et le garant de la paix et la stabilité nationales - et constituaient un fardeau très lourd pour un pays aussi petit que le Liban, le dépouillant de sa puissance et le poussant à signer des accords bilatéraux avec l'ennemi.

Mais la grande responsabilité et la bonne prise de conscience des Libanais ainsi que le consensus populaire qui s'est formé autour de l'armée et du gouvernement, appuyés par une décision politique claire à la lumière des

événements en cours mena à un rejet total de la proposition israélienne, “Liban d’abord”, dont le but était de dissocier les positions libano-syrienne identiques lors des négociations pour la paix.

Le Liban a payé cher le prix des paris qui se sont appuyés sur cette manière de penser, selon laquelle le pays pourrait aboutir à la paix en s’appuyant sur ses faiblesses internes et ses garanties externes, ou par le biais d’une réconciliation unilatérale avec Israël indépendamment de son entourage. Les évolutions ultérieures ont prouvé l’ampleur des désastres résultant de tels paris ainsi que les conséquences destructrices qui en ont découlé.

Ces faits ont renforcé la détermination du Liban à user de son droit légitime et naturel de résister et de lutter contre les machinations constantes de l’ennemi. Pendant ce temps, l’armée, confiante dans la stabilité de la sécurité intérieure, déployait la moitié de sa capacité de combat le long des fronts de combat avec l’ennemi dans le Sud et la Békaa-Ouest.

L’institution militaire, forte de son droit et son devoir de libérer et de protéger sa terre, et malgré la limitation de ses moyens face à ceux de l’ennemi, s’appuyait sur la force du droit pour combattre une force malintentionnée.

Cette situation suscita un consensus national autour du gouvernement et de son armée, qui a naturellement refusé de faire office de spectateur passif et n’a reculé devant aucun effort pour s’opposer aux agressions quotidiennes de l’ennemi. Elle est demeurée en constante alerte, ne manquant jamais de combattre les agressions israéliennes. Et ce faisant, elle a fait échouer la tentative de débarquement israélienne dans la ville d’Ansarieh, dans le Zahrani²³⁹, faisant plusieurs victimes dans les rangs de l’ennemi.

Elle est résolue de se tenir toujours fin prête au combat et en état d’alerte, tant que les droits des peuples arabes seront bafoués, car la puissance même du Liban réside dans son unité et sa solidarité avec ses frères arabes, avec à leur tête la Syrie.

²³⁹ Le 5 septembre 1999, à l’aube.

Or, c'est grâce à la bonne entente qui règne avec son plus proche allié que le Liban a pu rapidement mener à bien sa reconstruction et jouir d'une bonne stabilité sécuritaire, alors que l'ennemi, échouait dans sa tentative de déstabilisation interne.

➤ **L'armée de la résistance et de la libération**

Face aux attaques israéliennes permanentes qui visaient le territoire, les habitants et l'armée, l'institution militaire prit la défensive avec les moyens dont elle dispose et appuya la résistance libanaise avec beaucoup de responsabilité. Elle offrit à la résistance le soutien dont elle avait besoin. Cet acquittement parfait et méthodique ne fut autre que l'exécution exacte des ordres et consignes des autorités politiques, en d'autres termes de la décision vaillante prise par le Président de la République, le général Lahoud, lorsqu'il était commandant de l'armée, décision qui a été ensuite adoptée par le général Michel Sleiman et l'autorité exécutive incarnée par le conseil des ministres.

Cette décision stipule que la libération est une priorité sollicitant tous les efforts nationaux.

L'armée a vu dans la résistance nationale l'expression la plus révélatrice de la volonté publique. Ainsi, elle lui a apporté soutien et protection en se basant sur la protection de la volonté du peuple, tout en faisant table rase des politiques de plaintes devant les forums internationaux et la mendicité du droit de l'opinion publique mondiale. De même, elle a estimé que le moyen efficace pour la libération de la terre n'est possible qu'à travers :

- la construction d'une base rigide de la ténacité nationale en général ;
- le soutien de la ténacité des citoyens des régions de confrontation au Sud et à la Békaa-ouest en particulier ;
- le soutien de la résistance et ses sacrifices ;
- la confrontation des attaques, abstraction faite du décalage entre les armes des deux armées ;
- la concomitance avec la Syrie ;

- et enfin l'adoption de la "Real Politic" sur le plan politique en se fondant sur les constances nationales.

En fait, la voie de la ténacité et de la résistance, consolidée par la croyance en une cause éclairée par la perspicacité de la vision politique, accompagnée d'une attitude et d'une décision vaillante, est la seule voie qui peut conduire à la libération de la terre.

Le commandement a réalisé, dès le départ, que le processus suivi par l'institution politique selon les directives de l'autorité politique et de la stratégie de l'Etat. exigerait des sacrifices colossaux et des efforts extraordinaires sur tous les fronts de sécurité et de défense. La discipline des militaires, leurs vertus et leur empressement à exécuter leurs devoirs ont été le point de départ réel pour entreprendre cette voie, affronter ses défis et réaliser les desseins.

L'ennemi a réalisé de vaines démarches pour instaurer un fait accompli qui obligerait les Libanais à se soumettre à lui. En effet, les attaques ont continué contre le peuple au Sud et à la Békaa-ouest : l'ennemi a incendié leurs terres, a détruit leurs maisons et les infrastructures des établissements de services, dans le but de paralyser l'État et de semer le désordre dans la capitale et dans toutes les régions, même celles relativement éloignées du front. De même, l'ennemi a envoyé des collaborateurs à l'intérieur du pays et a utilisé les "services" afin d'imposer au Liban un siège diplomatique et économique. Toutes ces démarches n'ont pourtant pas réussi à influencer la patrie résistante derrière son armée et son État, et n'ont pas arrêté son essor global vers la libération. Le Liban est le premier des pays arabes à avoir affronté ces attaques, et a pu par la sincérité de ses sacrifices, susciter une solidarité arabe réelle et globale matérialisée par l'aide qui lui fut apportée unanimement par les arabes et le soutien de la résistance.

Cette solidarité fut matérialisée par la conférence des ministres arabes des Affaires Étrangères à Beyrouth au début du mois de Mars 2000, et par une manifestation sans précédent de soutien au Liban et à tous les projets présentés par l'État. Ces derniers concernent la restitution de nos terres occupées, par la force de la résistance, ou par la solidarité et la concomitance du destin avec la

Syrie, de même que la récupération des prisonniers et des détenus libanais dans les prisons israéliennes et l'impossibilité d'implanter les réfugiés palestiniens au Liban, tout en déployant tous les efforts pour obtenir leur droit légitime de retour à leur patrie ; étant donné que la solution juste de la question palestinienne qui est une question arabe, générale et essentielle, ne sera possible qu'après le retour des Palestiniens réfugiés à leurs terres.

Alors que le Liban résistait assurait son refus de tout arrangement de sécurité avec l'ennemi, sauf dans le cadre d'une paix globale et juste, l'ennemi a continué ses agressions, même lors de la conférence des ministres arabes des Affaires Étrangères à Beyrouth, trahissant clairement le fort mécontentement israélien face à la ténacité libanaise et au support arabe global fourni à sa résistance.

Lorsque les israéliens échouèrent à influencer la vigilance libanaise, l'ennemi eut de nouveau recours à l'intimidation et aux menaces brandissant cette fois un retrait unilatéral des terres libanaises occupées au Sud et à la Békaa-Ouest; en même temps, et dans une tentative désespérée pour imposer au Liban des négociations, des appréhensions d'une situation de désordre total furent exprimées par les israéliens, situation qui, selon leurs collaborateurs ,pouvait être la conséquence certaine de leur retrait unilatéral. A cet égard, la position de l'institution militaire fut claire et décisive. Le général Michel Sleiman signala lors d'une tournée d'inspection aux unités militaires à la Békaa que la décision de retrait israélien ne constituait pas une donation ou un engagement soudain aux résolutions du droit international. En fait, elle résultait des attaques de la résistance vaillante et de la ténacité de l'armée et des citoyens dans le but de restituer une terre libanaise au Liban.

En effet, l'impertinence de l'ennemi israélien, en face de cette ténacité, devait prendre fin par la force de la logique des choses. Ainsi, après 22 ans d'occupation et de confrontation, l'armée d'occupation israélienne se retirera des territoires libanais au Sud et à la Békaa-Ouest le 24 mai 2000.

Il résulta de l'attitude de l'armée une structure nationale solide liant l'armée, les citoyens et les résistants ; la force qui en découla fut telle qu'elle aboutit en fin de compte à la défaite de l'armée israélienne , obligée de se retirer du territoire libanais après une occupation d'un quart de siècle. Tout cela n'aurait pu être possible sans la politique sage adoptée par le commandement dans le plein respect des lois, des consignes et des décisions politiques prises par le gouvernement.

La libération du Sud et le retrait des troupes israéliennes de la majorité des territoires occupés ont laissé une touche de gloire dans l'histoire de ce pays dont la superficie est petite, mais dont la foi et l'unité des citoyens ont pu vaincre une bien plus grande machine de guerre ,malgré le peu de moyens disponibles et les souffrances endurées.

Cette victoire n'aurait pu être possible sans la solidarité de toutes les forces vives qui constituent ce pays, notamment l'armée, la résistance et les habitants des zones en question, tout jouissant de l'appui fraternel de la Syrie.

En effet, ;les positions fermes de l'armée en faveur de la résistance et du peuple et sa participation active aux opérations défensives ,malgré le grand décalage qui existe entre ses moyens et ceux de l'ennemi, ajoutées au souci d'assurer la sécurité et la stabilité, tout cela aboutit à des circonstances favorables à la libération du territoire.

En agissant de la sorte, l'armée ne faisait qu'exécuter les décisions du pouvoir politique adoptées par le gouvernement ,décisions qui donnaient la priorité absolue à la libération.

Consciente de l'importance de protéger une telle victoire, l'armée a été la première à tranquilliser les habitants de la zone libérée, par sa conviction que la sécurité de la nation était une mission sacrée.

En outre, le commandement de l'armée a bel et bien affirmé qu'aucun accord de sécurité avec Israël n'était possible sans un traité de paix juste et globale qui puisse garantir :

- le retrait israélien du Sud, et de la Békaa-Ouest ;

- le retrait des fermes de Chebaa;
- le retrait du Golan syrien ;
- la libération de tous les otages détenus en Israël ;
- la solution juste au problème des réfugiés palestiniens ;
- tout cela en parfaite solidarité avec la Syrie qui n'a cessé de soutenir le Liban et son armée ,et grâce à qui un terme a été mis à la guerre civile absurde dont a été victime le pays.

➤ **La sauvegarde des acquis de la libération**

La victoire du Liban avec des ressources très limitées, face à un ennemi qui s'est longtemps vanté de sa suprématie stratégique et de son arsenal militaire, témoigne de l'importance de la lutte de la résistance soutenue par une cause juste, par des droits légitimes, une position ferme et une décision courageuse, et ce, quels que soient les sacrifices. C'est la voie qu'a emprunté le Liban, lui permettant d'infliger une sévère défaite à l'occupant israélien, de recouvrer ses droits violés et sa terre après 22 ans de joug ennemi.

Toutefois, le retrait israélien ne signifie nullement la fin de la crise et le retour à la paix. La paix semble encore lointaine et la crise bat toujours son plein. S'il est vrai que la libération a ressoudé le pays qui s'était atomisé sous l'occupation, il n'en demeure pas moins que des terres libanaises sont toujours occupées. Il s'agit des fermes de Chebaa et des régions frontalières au sujet desquelles l'État a exprimé des réserves.

De ce fait, on ne saurait parler de tourner la page du conflit car ses raisons persistent toujours.

Outre les terres libanaises, occupées dans les fermes de Chebaa et ailleurs, il faudrait également évoquer la question des prisonniers et des détenus libanais dans les prisons israéliennes dont le Liban n'a cessé de réclamer la libération.

A ceci s'ajoute le problème des réfugiés palestiniens au Liban qui doivent regagner leur pays, ainsi que les autres questions en suspens, à l'instar des

compensations auxquelles a droit le Liban pour les dégâts causés par les agressions israéliennes.

Vient enfin la nécessité de mettre fin aux violations quasi quotidiennes de notre espace aérien et de nos eaux territoriales.

En dépit de ces problèmes qui empêchent de tourner définitivement la page du conflit, les acquis de la libération n'en sont pas moins importants à la lumière de la victoire glorieuse qu'a remportée le Liban.

Il incombe aujourd'hui aux Libanais, gouvernement, armée, résistance et peuple, de mettre les acquis de cette glorieuse libération à l'abri des desseins de l'ennemi. C'est là une question prioritaire qui exige une vigilance constante afin de veiller à l'ordre et à la sécurité. La sécurité, qui a été à la base de la libération doit également être la pierre angulaire de la reconstruction, de la prospérité et de l'exercice des libertés.

Pour préserver cette victoire, le Liban travaille à éviter tous les dangers qui la guettent et à élever l'action politique à la hauteur de cette libération afin que l'institution militaire soit disposée à tout moment à accomplir son devoir sur tout le territoire. Pour cette dernière, la sécurité de la patrie est une mission sacrée ,et il est tout à fait défendu de porter atteinte à cette mission pour ne pas menacer la victoire.

L'armée, qui poursuit son rôle de protecteur, notamment à l'égard de cette grande victoire, conformément aux ordres de son commandement, ne cesse d'exécuter scrupuleusement les décisions du gouvernement ,surtout en matière de sécurité civile, mais aussi en matière de développement et de défense dans le plein respect de la loi et des règles en vigueur.

➤ **Ni conditions de sécurité ni garanties à Israël**

Au lieu des arrangements et des garanties de sécurité que l'armée occupante n'a cessé d'exiger du Liban occupé, Israël a obligé ses forces à se retirer des territoires libanais. Du même coup, les forces militaires collaboratrices

de "l'Armée du Liban Sud" (pro-israélienne) se sont effondrées. La résultante fût le retrait de l'armée israélienne du Liban selon la résolution 425, "inconditionnellement" et sans aucune garantie de sécurité. Il ne traduisait pas une volonté israélienne de conclure la paix ou de respecter les résolutions internationales, tout comme il n'était pas le fruit d'accords partiels.

En fait, ce retrait traduisait, du côté libanais, une libération des terres occupées par la force de la résistance, et une victoire couronnée par la ténacité et les sacrifices. Du côté israélien, il s'agit d'une victoire, du moment où aucune perte humaine dans ses rangs n'a été enregistrée.

Le Liban tient toujours à ses droits et campe sur ses positions de principe, toujours prêt à fournir les armes de la défense et de la résistance en attendant la signature d'une paix juste et globale.

Les conditions de sécurité ont constitué le dessein essentiel d'Israël contre le Liban, dessein pour lequel il a consacré toute sa machine de guerre et de propagande. En fait, il a travaillé sur la séparation des deux volets libanais et Syrien afin que le Liban négocie séparément des accords bilatéraux.

A cet égard, Israël a usé de toutes sortes de menaces et a fait la propagande d'une dissension qui exploserait dans les régions frontalières suite à son retrait unilatéral. Il a de même interprété à sa manière et à son profit la résolution 425 du Conseil de Sécurité afin de causer à l'armée libanaise des problèmes additionnels sur les frontières du Sud, et d'obliger le Liban à fournir des garanties ou d'accepter n'importe quelle condition de sécurité.

Pourtant, la position de l'institution militaire était claire et puisée de la position de l'État qui a refusé toute garantie de sécurité à Israël, tout arrangement, tout engagement, tout accord ou toute acceptation de n'importe quelle condition. L'armée ne sera pas un garde-frontière d'Israël et n'est concernée par aucune formule considérée avantageuse à Israël, formule qui lui permettrait de jeter ses problèmes intérieurs et de sécurité sur le Liban.

➤ **La libération et l'indépendance**

La libération du Sud et de la Békaa-Ouest et la défaite de l'occupant revêtent une importance capitale qui a permis d'approfondir le concept même de l'indépendance et de fortifier la souveraineté. En effet, on ne saurait parler d'indépendance alors que les terres sont aux mains de l'occupant, la souveraineté tronquée et le citoyen victime des agressions.

L'indépendance est un droit qu'on acquiert, une liberté qu'on exerce et un devoir que l'on assume. Dans ce contexte, la libération a fortifié l'indépendance en renforçant son concept chez les citoyens, en la traduisant sur le terrain et en la développant, afin qu'elle symbolise de façon pratique les concepts de la souveraineté et de la dignité nationale.

L'institution militaire a exprimé la volonté des citoyens libres et loyaux lorsqu'elle a brandi le slogan : "Le retour du Sud est un retour de l'Indépendance", en déclarant que la stabilité de la nation est tributaire de la libération des terres occupées.

La première fête de l'indépendance, célébrée après la libération du Sud et de la Békaa-Ouest, est là une occasion d'entamer une réflexion de fond sur notre pays, et de décider des mesures à prendre pour sauvegarder sa liberté et son indépendance. Et si l'indépendance se concrétise par la libération de la terre, elle se concrétisera davantage par la détermination nationale à consentir les sacrifices sur l'autel de la patrie, pour parachever son indépendance par la libération des terres occupées de Chebaa.

La libération de la terre est le plus noble exploit des peuples. La sauvegarde de cet exploit exige de tous, et des membres de l'institution militaire en particulier, davantage de vigilance et de prudence en tant que défenseurs de l'indépendance. En effet, ces derniers sont les mieux placés pour libérer les terres occupées de Chebaa, pour préserver l'indépendance et pour renforcer la souveraineté.

V.9 Le rôle social et de développement de l'armée

En plus de l'instauration du climat sécuritaire juste à l'intérieur et de l'acquiescement de son devoir défensif face à l'ennemi israélien au Sud et dans la Békaa-Ouest, tout en soutenant la résistance des citoyens et en leur venant en aide, le rôle de l'armée a constitué une étape clé, dans le domaine social, au plan du développement et de la construction, au cours des dernières années.

Parmi ces activités, l'armée a pris sur elle d'assurer le retour des déplacés et de protéger ce retour, de fournir toute assistance sociale et de développement, aux fins d'atténuer le drame dans les villages et les villes que les déplacés doivent réintégrer, tout en favorisant la normalisation de la vie dans ces localités.

Enfin, tout en confrontant les agressions israéliennes, l'armée a secouru les habitants qui s'accrochaient à leur villages ainsi que les déplacés, allégeant ainsi les conséquences de l'agression et maîtrisant la situation en coordination avec les ministères, les administrations et les institutions qualifiées.

L'armée a contribué à la remise en état des infrastructures, à éliminer les décombres, à nettoyer les routes publiques et les quartiers résidentiels. Elle a également entrepris le reboisement des régions décimées par la guerre, et a aidé les services publics dans leurs travaux, ce qui constitue une étape supplémentaire de son rôle national.

De même, les équipes de génie ont déminé les régions et les ont débarrassées des projectiles n'ayant pas explosé. Les tracteurs de l'armée ont contribué, de même, à la revalorisation des terres en montagne et à leur réhabilitation pour l'agriculture en vue de leur exploitation, alors que les équipes spécialisées ont réhabilité l'infrastructure, à savoir, les réseaux de services de la vie quotidienne dans les domaines de l'eau, de l'électricité et du téléphone ainsi que les routes et les ponts.

L'institution militaire s'est employée à mettre en valeur les vestiges nationaux frappés par la négligence et l'oubli, en leur redonnant leur éclat historique et en économisant l'argent et le temps au Trésor de l'État. Elle a étendu

son action à la forêt des cèdres et a contribué à la réhabilitation de tous les centres archéologiques et touristiques, et ce depuis l'été 1994 en coordination avec la Direction du Tourisme et le Musée National, mettant en relief la portée économique de ce secteur.

En outre, l'armée a procédé entre autres, à la réhabilitation de :

- la forteresse de Tripoli et de "la tour des bêtes féroces" du port ;
- la forteresse de Byblos et le nettoyage du quartier touristique environnant ainsi que le nettoyage du port et de ses quais ;
- la forteresse de Baalbek ;
- la forteresse de Tyr ;
- et au nettoyage des sites touristiques à Beyrouth surtout, le site du bain romain à côté de la place de l'Étoile.

Le projet de développement exécuté par l'armée prévoyait des services sociaux divers, tels l'aide au cours des catastrophes naturelles, en sauvant les personnes et en leur fournissant les secours nécessaires : l'extinction des incendies, la distribution de l'eau au moyen des camions-citernes et la mise de volontaires capables à la disposition de certaines administrations (notamment les ministères des Finances et de l'Intérieur); la gestion de certains hôpitaux et dispensaires; l'aide aux institutions humanitaires comme la Croix-Rouge libanaise et autres, l'aménagement de camps d'été et l'organisation de campagnes d'information dans les villages éloignés, de rencontres culturelles, l'établissement de ponts solides avec les différentes franges du peuple, spécialement la jeunesse universitaire ; tout cela en plus de la consolidation de la relation de l'armée avec la société civile et l'approfondissement des liens avec elle dans les domaines de la culture, du développement et de l'échange des expériences.

Le projet de développement dont s'occupe l'armée comprend également l'offre de divers services sociaux et l'assistance des organismes compétents, à chaque fois que les tâches qui leur incombent dépassent leurs propres capacités.

Elle a ainsi délégué des conscrits dans certains ministères - notamment ceux des finances et de l'intérieur - pour les aider dans leur travail. L'armée s'est notamment beaucoup intéressée à la situation des non-voyants en distribuant aux associations concernées des bandes sonores contenant le magazine de l'armée.

Par ailleurs, l'armée offre toutes sortes d'aides sociales et civiles pendant les guerres et les catastrophes, sauve les démunis, combat les incendies et nomme les recrues à des postes administratifs dans les hôpitaux et les dispensaires.

Elle offre également une assistance médicale dans les régions éloignées en établissant des cliniques qui distribuent gratuitement les médicaments.

De plus, il a tenu à honorer les martyrs, et à offrir des aides à leurs familles, ainsi qu'aux handicapés.

En outre, elle essaye d'assurer aux militaires des logements convenables, des clubs, des centres de divertissement et autres, sans toutefois dépenser des sommes extrabudgétaires. Elle a également tenu à animer les "coopératives de l'armée" permettant ainsi, aux soldats et à leur famille, de se procurer certaines nécessités, par exemple, de la nourriture, des habits et des meubles, à prix préférentiels.

Tout ceci a contribué à satisfaire les militaires et leurs familles, à consolider l'institution militaire et à renforcer l'armée, dans le plus grand intérêt de l'État.

Notons à cet égard que le Liban, à peine sorti d'une guerre dévastatrice et exposé en permanence aux attaques israéliennes, a énormément besoin de tous les efforts, les capacités et les compétences des militaires, toujours dans l'intérêt du pays et du citoyen.

V.10 La situation sociale des militaires

Conscient de la gravité de la crise sociale dont pâtissent les militaires et leurs familles, et soucieux de leur assurer les droits que leur garantit la loi, le commandement de l'armée se devait, pour trouver les solutions adéquates aux

divers problèmes des militaires notamment les difficultés financières, de réactiver ses aides à toutes les catégories qui composent le corps militaire. Cet intérêt englobe les soldats qui sont en service effectif, les retraités, les handicapés, ceux portés disparus et leurs familles ainsi que les familles des martyrs, et les fonctionnaires civils.

Ainsi le commandement a œuvré, dans les limites de ses possibilités, à améliorer les prestations médicales, sociales et de la vie quotidienne, considérant cela comme un devoir légal et moral.

Par conséquent, les militaires et leurs familles bénéficient de soins médicaux gratuits, de bourses et d'aides sociales. Ceci a profité à un demi million de personnes environ ; ce chiffre représente le nombre approximatif des militaires et des membres de leurs familles qui sont pris en charge par l'institution militaire. Ceux-ci bénéficient de la réactivation et du renforcement des services sociaux.

En plus, après la promulgation de la loi sur le logement militaire, le décret d'organisation relatif à cette loi a été élaboré et validé. Il ne fait pas de doute que la mise sur pied de l'organisme chargé d'assurer un logement aux militaires figure en tête de ce qu'a accompli le commandement dans l'intérêt des militaires et de leurs familles. Cet organisme a commencé à porter ses fruits et assurer l'habitation convenable aux militaires, tant pour les officiers, que pour les gradés et les hommes de troupe.

Sur un autre plan, les autres services sociaux, tels que les clubs d'officiers, les bains militaires et la maison de repos pour les retraités ont fait l'objet d'une grande opération d'évolution distinctive. L'armée a également financé de ses propres ressources la réhabilitation et la restauration de ces services, grâce aux bénéfices engendrés par ces derniers (les clubs et les bains militaires).

Par ailleurs, il a été procédé à la réactivation de la coopérative militaire offrant aux militaires et à leur familles un éventail de produits en denrées comestibles, effets d'habillement et mobilier à prix très réduits par rapport à ceux du marché.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Lorsque la guerre éclata en 1975, le rôle actif de l'institution militaire, en tant que force sécuritaire de dissuasion chargée du maintien de l'ordre et du respect de la loi, s'est trouvé éclipsé, laissant la place aux destructions, aux massacres et aux exodes de la population. L'armée a été insérée dans des attitudes qui l'ont éloignée de son rôle patriotique.

"C'est ainsi que la constitution de gouvernement militaire par intérim en 1988²⁴⁰ n'a pas aidé à résoudre la crise politique existante mais, par contre a contribué à faire de l'armée une partie liée directement au conflit interne, entraînant par là une vague de violence et de destruction totale"²⁴¹.

Certes, pendant les années de guerre, l'armée a essayé de se reconstituer et de s'unir. Ainsi vers le début de l'année 1983, l'opération de rénovation au sein de l'armée avait commencé par la constitution des unités nouvelles et par l'engagement des officiers, des sergents et des soldats. Ajoutons à cela l'importation d'un nouvel équipement militaire des États-Unis d'Amérique comprenant des moyens de transports de troupe M 113, des chars M 48-A5, des canons Hawtzer 155 mm et des hélicoptères... Dans le même contexte, on a eu recours à la mise en place du service militaire. Il était convenu qu'en adoptant ce plan, le nombre des effectifs de l'armée atteindrait 100 000 combattants (à l'aide du service militaire). Mais la mise en marche de ce plan s'est interrompu l'année suivante à cause des événements.

Au début de l'automne 1984, le Liban est un pays plus déchiré que jamais. L'armée s'est trouvée dans une situation l'empêchant d'accomplir son rôle

²⁴⁰ Le gouvernement militaire par intérim qu'a formé le président sortant Amine El Gemayel sous la direction du général Michel Aoun et qui était formé exclusivement de militaires et chargé d'élire un nouveau président à la République.

²⁴¹ Atwi Mohammad, "L'armée libanaise, un rôle distinct", in *an Nahar*, 12/8/97.

national jusqu'à la grande décision politique du 13 octobre 1990²⁴² qui a permis de réunifier l'armée et le pays, et a mis un terme à la guerre absurde, mettant ainsi le Liban sur les rails de la paix civile.

Quand la guerre pris fin et suite aux accords de Taëf, le commandement de l'institut militaire était convaincu que la reconstruction de l'armée était la solution unique pour rétablir et garantir la survie de toute entente nationale. Pour ce faire l'institution devrait relever d'énormes défis, parmi lesquels l'entreprise de son unification après que la tuerie et la suprématie des milices à l'armée régulière eurent épuisé et déprimé cette dernière, et la remise en place du système de compétence et de discipline, parce que le confessionnalisme et l'appartenance politique prévalaient à l'intérieur de l'institution militaire. Cependant, le plus grand défi était l'affrontement des agressions israéliennes et le soutien des citoyens du Sud et de la Békaa-ouest.

En dépit des difficultés, le commandement de l'institution militaire était déterminée dans l'exécution de ses projets. Un des plus pressants était la reconstruction de l'armée. Celle ci a été basée sur le principe que l'armée est pour tous sans distinction, pour que le citoyen sente que l'armée est la sienne. "Le relèvement de ces défis s'est fondé sur un système étudié et programmé à commencer par l'opération de fusion totale des militaires, et a finir par l'opération de fusion nationale dans le service du drapeau et ce, pour éliminer les méfaits de la guerre"²⁴³.

Tout au long de son histoire depuis sa création, en août 1945, l'armée libanaise a relevé beaucoup de défis et a affronté d'énormes difficultés certes, au prix de sueur, d'efforts et de sang. Elle a traversé de nombreuses étapes dans la sauvegarde du territoire, et ce, à travers sa lutte contre l'agression israélienne et dans la sauvegarde de la sécurité à l'intérieur du pays.

²⁴² date de la reddition du général Aoun.

²⁴³ Atwi M. *ibid.*

Depuis le serment d'honneur que prêtèrent les officiers libanais en 1941²⁴⁴, au lendemain de la seconde guerre mondiale, de n'obéir qu'aux autorités de leur pays et ont conditionné la reprise de leurs fonctions militaires par une promesse claire d'obtenir leur indépendance. Depuis cette date, l'armée s'est appliquée à protéger l'indépendance du Liban déclarée par les forces mandataires en 1943, à affronter toute insurrection, à réunir le pays et à inspirer la vitalité dans les institutions et les administrations générales de l'état, afin d'établir la paix nationale.

Elle a continué, ensuite, à faire face aux attaques et à fournir le support à la résistance en mettant toutes ses forces à la disposition de la libération.

Ainsi, la première réalisation nationale, suite à l'Accord de Taëf qui a mis fin à la guerre, fut de remettre le pays sur les rails de la reconstruction en le sortant de son effondrement passé. Ceci fut rendu possible par le retour de la sécurité, symbolisée par une armée nationale et digne de confiance, capable de protéger l'indépendance nationale.

Le processus de reconstruction de l'institution militaire s'est effectué (et se poursuit toujours) au niveau de l'organisation, de l'équipement et de la formation. Les militaires, de leur côté, continuent à mener à bien les missions qui leur sont dictées par le conseil des ministres dans toutes les régions libanaises, ce qui a répandu un climat de confiance et de soulagement chez les responsables et les citoyens.

La reconstruction a commencé quand la guerre a pris fin. Lorsqu'en octobre 1990, l'opération éclair a été menée contre la résidence du président du Conseil par intérim, le général Aoun, cela faisait quinze ans et six mois, jour pour jour que la guerre du Liban avait éclaté.

²⁴⁴ Le Liban a reçu sa première promesse officielle d'indépendance à la fin de la deuxième guerre mondiale, grâce notamment au document historique signé par les officiers libanais vers la fin de l'été 1941.

Le Liban s'est trouvé à cette date sous le règne d'une autorité politique une, et d'une armée unifiée sous le commandement du général Emile Lahoud .

A ce moment, toutes les unités militaires sont à nouveau sous le commandement de l'armée régulière nationale, exprimant ainsi la discipline militaire profonde et surtout le sentiment patriotique.

En plus de faire face aux agressions israélienne, l'armée a continué à assumer son rôle sur le plan intérieur et a travaillé entre les années 1990 et 2000 à concrétiser les taches suivantes :

- La consolidation de la sécurité intérieure et l'assurance de la stabilité.
- La relance du service militaire.
- Le déploiement des unités militaires dans les villages et les régions de la montagne pour faciliter le retour des déplacés.
- La contribution de l'armée dans les opérations de sauvetage et dans l'aide fourni aux personnes endommagées. L'armée œuvrait surtout pour l'appui de la résistance des citoyens dans le Sud.
- La préservation de la sécurité au cours des élections.
- La contribution de l'armée à assurer le transport et la construction des ponts détruits par les agressions israéliennes.
- L'affrontement des agressions israéliennes en consolidant la cohésion au sein de l'armée, du peuple et de la résistance.

Le 24 mai 2000, c'était un rendez-vous avec le bonheur et la dignité retrouvée. Certes le déploiement de l'armée libanaise sur les frontières libano-israéliennes ne s'est pas effectué et pour cause, l'autorité libanaise refusant que l'armée soit le garant de la sécurité israélienne. La libération n'est pas encore terminée. Mais l'armée a pu retrouver sa vraie image aux yeux de la population.

Les années quatre vingt dix étaient les années de la reconstruction de l'armée ; était-ce une étape réussie ?

C'est la profondeur du sentiment d'appartenance du peuple à l'armée qui détermine la réussite du processus de sa reconstruction. L'armée devient ainsi le dénominateur commun des Libanais. Un bon exemple de patriotisme et de moralité.

La partie qui traitera de l'analyse de l'image de l'institution militaire à travers la *Revue Du Liban* ,montrera de près si il y a conjonction ou disjonction , entre l'image que se fait l'armée d'elle même et celle que transmettra la revue.

DEUXIEME PARTIE

LE SYSTÈME D'INFORMATION AU SEIN DE L'ARMÉE LIBANAISE

I PREMIER CHAPITRE

L'INFORMATION DANS L'ARMÉE

I.1 La notion d'information dans l'armée

Dans tous les pays du monde, l'armée est le moyen d'assurer la défense nationale. Toutefois, dans un pays tel que le Liban l'institution militaire a des caractéristiques qui dépassent ses missions défensives, car elle est une école pour l'intégration de différentes communautés religieuses dans un même environnement national.

A la charge de l'armée libanaise, une mission culturelle, qui consiste à apprendre aux soldats analphabètes la lecture et l'écriture, et à faire atteindre un niveau de connaissance adéquat à leur mission aux plus instruits d'entre eux. Partant de là, il est nécessaire que l'armée accorde une grande importance à l'information, afin de contribuer à la bonne formation des soldats, mais en tenant compte des normes de l'armée libanaise, qui doit rester à l'écart de toute propagande, en adoptant le principe de "la Grande Muette".

Le problème de l'information au sein de l'armée paraît sensible et délicat, et se pose ainsi avec une grande prudence, vu la contradiction qui existe entre l'armée et l'information, c'est-à-dire entre le silence et la parole.

A ses débuts, en raison du principe du silence qui y prévalait, l'armée libanaise n'avait aucune philosophie ou conception d'information entre les années 1946 et 1964. Et cela a été consacré par le décret n^o7 du 7 juillet 1965 qui prévoit dans un de ses articles ce qui suit : "Il est interdit de publier ou de déclamer, même pour les retraités, à moins d'une autorisation de l'Etat-Major"²⁴⁵.

²⁴⁵ Chouman J. R., 1982. Propos que rapporte Chouman J. dans sa thèse suite à une interview avec le brigadier retraité Kanaan (Moussa), en 1981.

Ce qui prédominait à cette époque, c'était l'appellation de l'armée "la Grande Muette", qualification que le général Chéhab²⁴⁶ aimait lui attribuer et imposer l'application stricte de ce principe. C'est ce que certifient les officiers qui faisaient partie de l'armée pendant cette période, vu l'absence de sources et archives à ce propos²⁴⁷ :

"La philosophie de l'information dans l'armée consistait à nier l'information (ou la non-information), parce que les responsables militaires, et en particulier le Général Fouad Chéhab, cherchaient à isoler l'armée des civils. L'isolation de l'armée par rapport à la société, selon le général commandant en chef, éloigne l'armée de la mêlée politique et des conséquences confessionnelles. Au point qu'il était interdit aux officiers de participer à des fêtes ou manifestations, sans autorisation de leurs supérieurs.

En cas de dîner officiel offert par le Ministère ou le corps diplomatique, l'invitation était adressée au commandant en chef de l'armée, avec un nombre limité d'invitations pour les officiers, et c'est le commandant qui prenait soin de désigner le nom de ces officiers. Ce fait est cité pour prouver à quel point le général en chef tenait à garder l'armée à l'écart de la société. Le Général Chéhab pensait qu'une jeune armée, durant la période de son édification, ne devait pas s'informer des problèmes relatifs à la société, comme il n'était pas permis à cette dernière de s'interférer dans les questions se rapportant à l'armée"²⁴⁸.

Certes, avant 1958, c'est-à-dire avant la présidence du Général Chéhab, l'armée n'avait aucune conception ou philosophie de l'information, cependant

²⁴⁶ Depuis le 1^{er} août 1945, le général Chéhab fut nommé commandant en chef de l'armée libanaise, en 1952, à la suite de la démission du Président de la République Béchara el Khoury il fut nommé à la tête du gouvernement provisoire, avec les portefeuilles de la Défense Nationale et de l'Intérieur, et s'occupa ensuite du portefeuille de la Défense Nationale, tout en restant commandant en chef de l'armée. A la suite des événements de 1958, il fut élu président de la République, responsabilité qu'il assuma jusqu'en 1964.

²⁴⁷ Dans sa thèse, Chouman j. rapporte le témoignage de quelques uns.

²⁴⁸ *Ibid.* (Propos du Colonel retraité et député Fouad Lahoud).

certaines officiers affirment que : “ ... Pendant la présidence de Chéhab, un groupe de militaires s’immisça dans les affaires administratives et politiques du pays. Ainsi, il est devenu clair que la conception ou la philosophie d’information a pris place dans l’armée ... L’information est au service du régime en cours, sous la supervision et l’orientation d’un organisme militaire qui collabore ou est soumis directement à l’autorité du président. Ceci continua ainsi jusqu’à la fin de la présidence de Fouad Chéhab, et se poursuivit durant la présidence de Charles Hélou”²⁴⁹.

Quant à la nature de cette conception, elle a été démontrée surtout “dans une politique d’information adoptée sur le plan militaire et sur le plan public.

1) La politique d’information à l’intérieur de l’armée vise à l’orienter, l’unifier solidement, en certifiant que son rôle militaire consiste à obéir à la politique suivie dans le régime.

De même cette politique vise à la création d’un esprit national véritable, qui serait applicable à toute la population.

2) La politique d’information au niveau public vise à la création d’une éducation nationale chez toutes les catégories sociales, en particulier chez les étudiants”²⁵⁰.

Mais en dépit de l’opinion qui certifie qu’une place privilégiée a été accordée à l’information, ce qui prévalait, c’était une absence de toute philosophie précise de l’information, ou toute notion spéciale d’information dans l’armée. Ceci est dû à la considération de l’armée comme étant “la Grande Muette” et par conséquent, cette considération imposait à l’institution le silence et l’absence ou le peu de paroles.

²⁴⁹ *Ibid.* (Source militaire, interview 1982).

²⁵⁰ *Ibid.* (Al Hassan Hassan, interview 1982).

I.2 Les lois relatives à l'information

Plus d'une année après que le Liban eut accédé à l'Indépendance, une délégation officielle libanaise avait négocié avec les Français la passation de l'armée libanaise à l'autorité nationale.

A cet effet, et à l'issue des entretiens, toutes les troupes spéciales étaient dissoutes et remises aux gouvernements libanais et syrien. Le 1er août 1945, le Liban officiel reçut son armée.

Mais auparavant, ces unités suivaient le commandement des troupes mandataires, avec toutes leurs lois et réglementations. L'armée continua à fonctionner, conformément au "Bulletin Officiel français", jusqu'en 1955, lors de la publication du premier décret législatif qui organisa l'institution.

Depuis sa fondation, l'armée a été soumise à une loi spéciale amendée trois fois : la première fois en vertu du décret législatif n° 33, en 1955, la deuxième fois en vertu du décret législatif n° 7, en date du 7 juillet 1965, et la troisième fois par la loi de la Défense Nationale actuelle.

Quant à la notion d'information, "les décrets législatifs n° 33 et n° 7 ne mentionnent guère l'information et l'orientation dans l'armée, ni dans les textes réglementaires, ni dans les articles juridiques. Seul le droit de formuler des règlements estimés nécessaires a été octroyé au chef de l'armée.

Donc l'autorité supérieure militaire représentée par le chef de l'armée avait seule le pouvoir absolu. Mais le commandant en chef ne s'occupait pas de l'information"²⁵¹.

Le Général Chéhab prenant soin d'empêcher toute interférence dans les affaires internes de l'armée et de ses officiers, même en ce qui concernait le point informatif pur, "les lois publiées jusqu'en 1964 ne mentionnaient aucune référence particulière à l'organisation de l'information dans l'armée. En l'occurrence, aucun budget spécial pour l'information n'a été prévu dans les lois militaires"²⁵².

²⁵¹ *Ibid.* (Kanaan Moussa, interview 1981).

²⁵² *Ibid.* (le général retraité Nasrallah Said, interview 1981)

I.3 Le service d'information dans l'armée

I.3.a L'orientation avant l'année 1971

La République libanaise a pris l'armée libanaise en charge en 1945. Cette armée se trouvait en pleine organisation lorsqu'elle fut totalement surprise par les événements de la Palestine et la naissance d'Israël en 1948. Elle tenait donc un rôle secondaire, et pour rôle principal elle avait la garde des frontières.

Quant à l'information et l'orientation, elles étaient des notions dont on avait une vague connaissance, l'art d'informer étant presque inexistant dans l'armée, le premier à avoir compris la force des mass-média était le Général Fouad Chehab, et par manque d'expérience, son but était de collaborer en harmonie et en coordination, avec le ministère de l'information et de l'éducation nationale, en vue d'éduquer le citoyen libanais pour "le déconfessionnaliser et le libaniser".

Avant 1971, l'institution n'avait aucun service d'information particulier. Le rôle d'orientation et d'information était du ressort du Deuxième Bureau, le bureau de renseignements. Celui-ci s'occupait de toutes les affaires relatives à l'information, publiait à l'époque la revue du "soldat libanais" et diffusait le programme "l'émission du soldat" sur les ondes de radio-Liban, et seul, pouvait faire des déclarations militaires. De même aucun budget n'était consacré à cette fin, le Deuxième bureau octroyait une partie de son budget pour la publication de la revue et pour l'émission.

La situation peut être décrite de la sorte :

"Dans toutes les armées modernes au monde, il y a un service spécial d'information, dont un des devoirs essentiels est le raffermissement des liens entre l'armée et le peuple, et la création de relations publiques entre eux dans tous les domaines. Souvent, on appelle ce service le 5ème Bureau ou le Bureau des Relations Publiques. On trouve dans ce service des civils et des militaires spécialisés. Mais dans l'armée libanaise, le Deuxième Bureau ... est l'équivalent

d'un service privé, responsable de l'information. Son personnel est recruté parmi les militaires. Quant à parler au nom de l'armée, ceci était du domaine du commandement, et les déclarations étaient toujours faites jusqu'en 1964, au nom du "porte-parole militaire"²⁵³.

Quant au porte-parole militaire : "La coutume militaire veut que le commandant en chef de l'armée seul, puisse parler au nom de l'armée. De même cette coutume interdit aux militaires de tous les grades d'écrire, de réclamer ou d'assister à des réunions. Et ceci fut appliqué à la lettre tout au long de cette période.

D'après son propre concept philosophique de l'information, le commandant en chef était très avare de paroles. L'autorité de paroles au sein de l'armée était centrée entre les mains du commandant en chef, mais celui-ci refusait de parler"²⁵⁴.

En conséquence, le personnel qui travaillait dans le domaine de l'information était composé dans l'ensemble de militaires, il n'y avait pas de spécialistes²⁵⁵.

Quand le général Fouad Chéhab accéda à la présidence de l'Etat, un bureau spécial fut créé sous le nom de "Bureau de l'orientation nationale", mais il fut rattaché lui aussi au Deuxième Bureau. C'était en 1963.

"... La situation de l'information resta au point de vue de l'organisation telle quelle, jusqu'en 1963, quand elle prit une nouvelle signification au sein de l'armée, et attira l'attention des responsables, surtout à la lumière des circonstances que connut le pays, en l'occurrence la tentative du coup d'Etat militaire en 1961. A la suite de cela, les responsables prirent conscience de l'importance et de la nécessité de l'information sur le plan moral et celui de

²⁵³ *Ibid.* (Propos du Général retraité Aziz Al Ahdab).

²⁵⁴ *Ibid.* (Lahoud Fouad, interview 1981).

²⁵⁵ *Ibid.* (Propos du général retraité Saïd Nasrallah, interview 1981).

l'orientation. A cette fin, le commandement de l'armée fonda le "Bureau de l'orientation nationale". Il était lié directement au Deuxième Bureau et au chef d'État-Major. Quant a son personnel, il était composé de quatre à cinq officiers militaires non spécialisés. La fonction de ce bureau était l'orientation morale des soldats et officiers, ainsi que la protection du régime des intrigues. L'autre fonction de ce bureau était la publication des bulletins militaires. Mais auparavant, le Deuxième Bureau devait avoir pris connaissance de ces textes, les avoir contrôlé et les avoir soumis au commandant en chef de l'armée pour obtenir son approbation. Nous pouvons dire ainsi que le Deuxième Bureau a indirectement gardé le rôle de publication des bulletins militaires"²⁵⁶.

Quant aux fonctions informatives dont le Second Bureau était chargé, puis par la suite le "Bureau de l'orientation nationale" (mais toujours sous la supervision du Deuxième Bureau), elles avaient pour rôle, en premier lieu :

- Au niveau intérieur :

1) La publication des ordres purement militaires, sur le plan opérationnel ou administratif, sans mentionner des sujets nationaux ou autres ;

2) La publication de la Revue du soldat libanais ;

3) L'orientation morale des soldats et officiers (ceci consistait à glorifier le passé des ancêtres et leurs exploits).

-Au niveau public :

1) La publication des communiqués militaires et la diffusion des déclarations ;

2) La préparation de l'"Émission du soldat" ;

3) La réponse aux attaques qui visent l'armée ou un de ses membres.

²⁵⁶ *Ibid.* (Le Brigadier retraité Yahya Saadallah, interview 1981).

Entre temps, beaucoup de remous s'étaient produits dans le Proche-Orient, beaucoup de théories avaient déferlé dans la région. Ce furent tour à tour la naissance d'Israël en 1948, les pactes de Bagdad, l'expédition de Suez en 1956, la doctrine Eisenhower, l'union syro-égyptienne en 1957, les événements de 1958 au Liban, la tentative avortée de coup d'état du PNSS (Parti National Social Syrien) en 1961 ... toutes ces secousses donnèrent au commandement de l'armée et à l'Etat libanais une idée nette que l'envergure nécessite une bonne information, surtout l'information et l'orientation, et dans ce but, on publia le livre de l'Education Civique Nationale²⁵⁷ en 1963, comportant quelques matières culturelles et une "opinion de l'Establishment" sur quelques concepts et sur les questions classées dangereuses (communisme - Fanatisme - Confessionnalisme). Mais en général, jusqu'à 1970, l'idée que l'on se faisait des mass-média étant encore primaire, car ceux qui s'en occupaient étaient des officiers improvisés et manquaient en général de professionnalisme et d'expérience.

Le Général Chéhab créa le Deuxième Bureau, et lui accorda beaucoup d'importance. Et en plus de la mission d'investigation et de renseignements, ce bureau eut la mission d'information et d'orientation. Mais la double fonction de la recherche des renseignements et de l'orientation du soldat et du citoyen libanais, en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale ne marchait pas de pair ; Chéhab a donné la priorité à la recherche des renseignements, qui a pris le pas sur l'orientation²⁵⁸.

Suite à la formation du "Bureau de l'orientation nationale", en 1963 qui resta attaché au Deuxième bureau, le cinquième bureau fut créé en 1971 et chargé de l'orientation et de l'information.

²⁵⁷ Le commandement de l'armée, *l'Education civique nationale*, Beyrouth, 1963 (en langue arabe).

²⁵⁸ Négligence grave, qui a empêché l'armée de résister à la tourmente de 1973, puis 1975-1976.

En 1979, la dénomination fut modifiée et le cinquième bureau devint la Direction de l'information.

En 1981, la dénomination fut, une nouvelle fois changée, et devint la Direction de l'orientation telle qu'elle existe aujourd'hui.

Quant à la période qui s'étend entre 1945-1970, l'information de l'armée a connu trois étapes :

➤ **La première étape : 1945-1952**

L'information de l'armée était purement militaire. Elle se limitait à certains communiqués, à des ordres à exécuter et à la Revue du Soldat libanais, qui traitait des sujets de culture générale militaire. Elle parlait aussi de l'évolution de l'armement et de la stratégie militaire. Une partie était consacrée aux différentes activités de l'armée.

➤ **La deuxième étape : 1952 - 1958**

En supplément de ce qui précède, l'information de l'armée a connu une nouvelle information militaire à travers l'Emission du Soldat. C'était une information d'orientation morale et militaire, dont l'objet était la consolidation de la foi du citoyen en l'armée, et ceci en informant sur les activités de l'armée et son rôle.

➤ **La troisième étape : 1958 - 1970**

Elle s'est caractérisée par la domination de l'orientation nationale sur l'information de l'armée, en particulier à travers le livre d'Education Civique Nationale, dont le but est la tentative de création d'une doctrine militaire qui polariserait soldats, sous-officiers et officiers, et de reconnaître au militaire un droit qu'il a vis-à-vis de lui-même, et de combler un déficit éducatif dans la formation de l'individu libanais, et cela en vue d'en faire un bon citoyen, fidèle et éveillé. Le contenu de ce livre a été divisé en sept chapitres :

1- Toi et le militarisme

- 2- Éducation morale
- 3- Éducation civique
- 4- Mon pays dans le contexte géographique
- 5- Mon pays dans le contexte historique
- 6- Mon pays dans le contexte national
- 7- Éducation idéologique

Au cours de cette période 1945-1970, l'image de l'armée à travers la presse et la radio était très favorable, bien que la relation entre la presse privée et l'armée fût une relation de flux et de reflux, de tension, de confiance et de manque de confiance ...

Que ce soit, à travers la presse ou à travers la radiodiffusion, l'armée est apparue comme le siège de la Patrie, le gardien de la démocratie et le bouclier de l'unité nationale.

I.3.b L'orientation après la guerre du Liban (1975-1990)

A la fin de la guerre libanaise, et au début du processus de paix au Liban en 1991, avec la tentative de relèvement de l'Etat des ruines d'un long conflit et le rôle sécuritaire et de développement assumé par l'armée, cette dernière apparut comme la planche de salut pour un peuple qui avait goûté l'amertume de longues épreuves.

A la lumière des expériences précédentes et des tentatives de désagrégation dont l'armée a été l'objet, il était nécessaire d'entreprendre un travail d'orientation et de planification en vue de consolider l'institution militaire, éviter que son rôle soit déformé et lui donner l'élan nécessaire dans un cadre national sain à l'écart des conflits politiques successifs.

Aussi bien, des études analytiques ont-elles été menées afin de recenser les zones d'ombre des phases précédentes et les grandes lignes d'un plan destiné à

faire face aux dangers qui guettent l'unité de l'armée nationale ont-elles été esquissées, incluant les thèmes principaux suivants²⁵⁹ :

- Susciter l'enthousiasme, donner une cause et une idéologie chez les militaires.
- Lutter contre les pratiques néfastes issues de la guerre.
- Renforcer la confiance du soldat dans son environnement.
- Consolider l'esprit de corps dans l'armée.
- Faire face aux campagnes suspectes et à l'information trompeuse.
- Définir les rapports entre le pouvoir politique et l'institution militaire.
- Réaliser les relations de l'armée avec son environnement.
- Préparer les programmes des camps du service national pour l'orientation des conscrits.
- Enseigner l'éducation civique patriotique.

Le commandement a réussi dans l'exécution du plan d'orientation établi et ses résultats positifs se sont reflétés en termes de transparence de l'image de l'armée ,en mettant en valeur son rôle national et militaire et son action en matière de développement, comme garante de la sécurité du pays et de la paix civile au Liban.

²⁵⁹ Archives du commandement de l'armée.

II DEUXIÈME CHAPITRE

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'INFORMATION DE L'ARMÉE LIBANAISE

Il existe trois organes investis de l'information interne et extérieure au sein de l'armée qui sont habilités à émettre, traiter ou recevoir toutes les informations relatives à l'institution militaire.

Ces organes sont :

- 1- La Direction de l'Orientation de l'armée.
- 2- Le département d'information et de relations publiques au ministère de la Défense nationale.
- 3- Le service d'information à la Direction de Renseignements.

II.1 La Direction de l'Orientation

La direction de l'orientation de l'armée libanaise est l'organe fonctionnel majeur auquel incombent les activités d'information et d'orientation. Elle est directement rattachée au commandant en chef de l'armée, sous réserve du droit de regard du chef d'Etat-Major sur ses activités, et couvre tous les organes du ministère de la Défense Nationale.

II.1.a Les fonctions de la direction de l'orientation

➤ La préparation des programmes d'information et d'orientation au sein de l'armée

Cette préparation est assurée par la détermination des objectifs généraux d'orientation, résultant des directives du commandant en chef de l'armée, en coordination avec les organes concernés au commandement, objectifs explicités par la mise au point d'un plan d'orientation annuel dont l'exécution est assurée avec soin.

➤ **Le service des organes d'information et d'orientation propres à l'armée**

Le service englobe les programmes de radio et de télévision diffusés par le commandement sur les ondes et la télévision officielles et quelques télévisions privées, et la publication de divers imprimés militaires.

➤ **La documentation de l'histoire militaire dans toutes ses branches**

La documentation s'opère par la collecte et la sauvegarde des éléments du patrimoine libanais, et l'exploitation des documents et les registres des opérations et des faits de guerre.

➤ **La direction du musée de l'armée**

Un musée de l'armée a été créé à proximité du musée national de Beyrouth mais les circonstances n'ont pas permis de l'exploiter. Les locaux ont été occupés par la présidence et la direction de l'université libanaise. Le musée actuel est situé, depuis sa fondation, à l'école militaire et comprend des documents historiques de premier ordre ainsi que des armes appartenant à différentes époques telles que des épées, des poignards, des boucliers, des pistolets, des fusils, des mitraillettes et d'autres armes légères.

➤ **La direction de l'imprimerie militaire**

La conjoncture des années passées n'a pas favorisé la création d'une imprimerie militaire rattachée à la direction de l'orientation, les diverses revues et publications militaires ont été éditées aux termes de contrats passés avec des imprimeries locales . Mais il y a maintenant quatre ans, une imprimerie militaire a vu le jour ,elle est localisée à Zouk Mosbeh au nord de Beyrouth .

II.1.b La Direction et ses actions

Les éléments qui composent l'administration de la Direction sont :

➤ **Le directeur de l'orientation :**

Il est responsable directement auprès du commandant en chef de l'armée de toutes les activités de la direction, et parmi ses fonctions on peut citer :

- Ebaucher les politiques et les objectifs généraux d'orientation tels qu'émanant des directives du commandant en chef de l'armée.
- Préparer le plan d'orientation annuel à l'exécution duquel le directeur veille.
- Préparer le budget annuel.
- Coopérer avec la direction de renseignements dans le cadre de ses fonctions, relativement à tout ce qui a trait à la sécurité de l'armée .
- Fixer les grandes occasions de l'activité d'information.
- Diriger et orienter la guerre psychologique.
- Veiller à élever le niveau des personnes en charge de l'orientation, en organisation des sessions d'entraînement périodiques.

➤ **L'adjoint au directeur :**

Il assiste le directeur et le remplace en son absence, veille à l'exécution des directives politiques et d'orientation du directeur, coordonne l'activité des différentes sections de la Direction et supervise le travail des officiers d'orientation, à la lumière du plan d'information établi...

➤ **Le secrétariat :**

Il est assimilable à un bureau de liaison et de gestion d'affaires pour le directeur, puisqu'il réceptionne, trie, distribue et conserve le courrier en tous genres et les lettres circulaires et coordonne le travail entre les secrétariats des sections de la direction afin d'accroître le rendement et l'efficacité.

II.1.c Les sections de la direction et leurs fonctions²⁶⁰ :

➤ La section de l'Administration

Elle se compose de :

- La branche de la comptabilité ;
- La branche de l'équipement et des véhicules ;
- La branche de distribution des publications ;
- La branche de l'imprimerie.

Elle remplit les fonctions suivantes :

- gère les fonds, l'équipement et les véhicules
- établit le budget annuel

➤ La section de la photographie et des programmes

Elle se compose de :

- la branche de photographie
- la branche de télévision
- la branche des programmes radio
- la branche des programmes télé.

Elle assume les fonctions suivantes :

- exécution des missions de photographie qui lui sont demandées en coordination avec toutes les sections de la Direction.
- fourniture des photos aux livres, revues et publications militaires émanant de la direction.
- maintenance des archives photographiques et des enregistrements télévisuels et cinématographiques.
- organisation de sessions d'entraînement pour les personnes en charge des départements de photographie et de télévision.

²⁶⁰ Entrevues personnelles avec des officiers responsables à la Direction de l'Orienteation.

- direction du laboratoire de photographie.
- préparation et enregistrement des programmes militaires de télévision et de radio et production des chants et des musiques patriotiques et militaires en collaboration avec la radiodiffusion libanaise et Télé Liban.
- réalisation des films cinématographiques et de télévision commandés.
- maintenance de la liaison avec les responsables de la radio et de la télévision.

➤ **La section de la presse et des relations publiques**

Elle se compose de :

- la branche de la presse
- la branche des relations publiques

Et remplit les fonctions suivantes :

- Contact avec les autres directions de l'armée afin de déterminer les activités envisagées et d'en assurer la couverture en collaboration avec les autres sections.
- Couverture des activités du commandant en chef et des divers corps de l'armée.
- Mise en valeur des activités du commandement et des actions de développement entreprises par l'armée.
- Coordination des relations et établissement des contacts avec les institutions civiles et les organes d'information, à la demande du Directeur.
- Préparation des autorisations pour les journalistes locaux et étrangers.
- Préparation des prospectus et des imprimés.
- Préparation des journaux, des communiqués et des bulletins militaires.

- Organisation des relations entre les rédacteurs en chef des journaux et revues locaux et étrangers et de leurs rédacteurs avec le commandement de l'armée.
- Organisation et présentation des archives des journaux, revues, radios et télévisions au commandant en chef de l'armée.
- Délimitation et supervision des enquêtes journalistiques et des photographies par les correspondants étrangers.
- maintenance de l'échange d'information entre le Liban et l'étranger par le biais d'attachés militaires étrangers au Liban et d'attachés militaires libanais à l'étranger en collaboration avec la Direction de Renseignements.
- Suggestion des réponses ou des précisions aux informations relatives à l'institution militaire et aux questions de sécurité.

➤ **La section des études et du perfectionnement**

Elle se compose de :

- La branche d'analyse et d'action psychologique
- la branche d'information
- la branche de traduction

Elle assume les fonctions suivantes :

- Préparer le plan d'orientation annuel en collaboration avec les autres sections.
- Etudier la condition psychologique et sociale à l'échelle individuelle et collective au sein de l'armée au moyen de rapports sur le moral des troupes et rapports...
- Mettre au point le programme de guerre psychologique et de propagande.

- Prendre le pouls de l'opinion publique à l'occasion de certaines positions ou actions de l'armée, et en mesurer l'impact et le contrecoup au sein de l'institution et au dehors et soumettre des propositions.

- Observer l'activité d'information des partis et des organisations politiques et en mesurer l'impact sur les militaires et l'armée en général.

- analyser les journaux audiovisuels en dégager les conclusions et en établir un rapport quotidien.

- Informatiser les archives de la direction et les exploiter à l'aide d'un terminal.

- Satisfaire les besoins de la Direction en traduction et arabisisation.

- œuvrer en vue d'optimiser le travail dans les différentes sections de la direction conformément aux directives du Directeur, en collaboration avec les chefs de ces sections.

➤ **La section des imprimés**

Elle se compose de :

- La branche des revues
- La branche des publications

Et remplit les fonctions suivantes :

- Préparer et publier les revues militaires, opuscules, prospectus et imprimés d'orientation et d'information.

- Procéder à des enquêtes sur des sujets déterminés.

- Couvrir les événements, les activités et les congrès relatifs à l'armée.

- Diriger, organiser et superviser la distribution des revues militaires, des prospectus et des imprimés d'orientation et

d'information et veiller à ce qu'ils parviennent aux destinataires aux dates prévues.

Les publications émanant de la section sont :

– ***La revue de l'armée***

C'est une revue mensuelle. Elle comprend :

- Une couverture des activités militaires de toutes les unités de l'armée.
- Un traitement de thèmes militaires théoriques.
- Des enquêtes militaires effectuées sur le terrain.
- Des enquêtes sur le Liban et à travers le monde, dans les domaines économique , social, artistique, littéraire, scientifique et sportif ...
- Des enquêtes et sujets sur les dangers que représente l'ennemi israélien et ses visées sur le Liban.
- Le recensement de toutes les innovations en matière d'armement à travers le monde.
- Des pages de loisir et de détente.

La revue de l'armée se propose :

- D'orienter les militaires conformément à la politique d'orientation du de l'armée.
- De cultiver les militaires et leurs familles.
- De faire en sorte que l'armée contribue activement au mouvement intellectuel et culturel dans le pays.
- De familiariser le citoyen avec son armée.

– ***La revue de la défense nationale :***

C'est une revue trimestrielle dirigée par un groupe d'officiers, de professeurs universitaires et de spécialistes. Elle comprend :

- des études militaires et stratégiques.
- des études culturelles , économiques, sociales et historiques .
- Des études et recherches sur les problèmes locaux, régionaux et internationaux contemporains.

Elle vise à :

- cultiver les officiers et les soldats.
- Faire contribuer l'armée au mouvement culturel au Liban.

– ***l'écho des casernes :***

C'est une publication bimensuelle, semblable à la revue de l'armée quant aux objectifs et au contenu.

– ***le repos du guerrier :***

C'est une publication qui se propose de détendre les militaires et de meubler leurs moments de détente et d'inactivité.

– ***les publications exceptionnelles :***

Elles sont représentées par des opuscules et des imprimés d'orientation et d'information publiés à l'occasion des fêtes nationales et des circonstances exceptionnelles que l'armée a traversées. Ces publications ont pour but de sensibiliser les militaires et de les orienter conformément aux exigences du moment.

L'armée dispose actuellement d'un site internet²⁶¹ qui diffuse les informations surtout en rapport avec l'institution.

²⁶¹ www.lebarmy.gov.lb

➤ **La section du patrimoine militaire**

Elle se compose de :

- la branche des archives.
- la branche historique du musée.

Elle remplit les fonctions suivantes :

- collecter et sauvegarder les éléments du patrimoine militaire libanais en général.
- classer, indexer et sauvegarder tous les manuscrits et des photographies relatives à l'histoire militaire.
- Proposer les règles d'administration des musées militaires dans les régions.
- Diriger le musée militaire central.
- Procéder à des entrevues avec des militaires à la retraite, avancés en âge, et au sujet de l'époque à laquelle ils ont vécu.
- Préparer et écrire l'histoire militaire libanaise.
- Diriger la cinémathèque et collecter les films d'archives.

➤ **La section du théâtre militaire:**

Le théâtre militaire libanais, en dépit de ses faibles moyens, est l'un des rares théâtres militaires qui existent à travers le monde. Il a présenté la première de ses pièces en 1993, après avoir choisi les principaux acteurs parmi les doués en ce domaine. Il a réussi jusqu'à présent à produire plus de six pièces qui s'adressent aux militaires, aux enfants et aux citoyens. Ces pièces jouées en de nombreuses positions militaires, dans les villages et sur les planches des théâtres privés ont recueilli un vif succès et une grande admiration.

Le théâtre militaire n'est pas un théâtre stable, fixé en un lieu particulier plutôt une espèce de festival culturel itinérant qui se propose les objectifs suivants :

- Présenter des idées et des messages patriotiques aux militaires et aux citoyens.
- Encourager et exploiter les talents artistiques de militaires doués.
- Assurer une convivialité permanente entre l'armée et les citoyens.

Telle est en somme, la situation de la direction de l'orientation, qui est l'unité centrale chargée d'exécuter la politique d'orientation et d'information du commandement de l'armée, et qui soumet des rapports et des militaires et diffuse les ordres du jour et les directives du haut commandement . Elle diffuse le programme du soldat et d'autres programmes relatifs à l'armée et certaines séquences télévisées qui présentent l'armée, ses unités et son rôle national et exaltent le goût de l'aventure et l'ambition chez les jeunes libanais.

Elle présente également des pièces de théâtre militaire et organise des manifestations à l'occasion des fêtes de l'armée et de l'indépendance et envoi des nouvelles de l'armée à certains pays de forte implantation libanaise tels que le Canada, l'Australie ,l'Amérique Latine et l'Allemagne.

Elle fournit aux officiers qui voyagent à l'étranger des cassettes et des documents de nature à montrer le visage civilisé du Liban et aux agences de presse locales et internationales, des informations militaires et précise certaines questions ou prises de positions militaires exposées dans la presse.

Les régions, les brigades et les unités autonomes directement rattachées au commandement de l'armée, disposent d'un officier d'orientation, organiquement dépendant de son chef immédiat et techniquement du directeur de l'orientation. Il est responsable de la mise en

œuvre de la politique d'information et d'orientation émanant du commandement de son unité et adresse à la direction de l'orientation des rapports périodiques sur le moral des troupes de son unité, fut-il bas ou élevé et propose les moyens d'y remédier.

Il assure également la couverture de toutes les activités de son unité afin que celles-ci soient rapportées dans les publications de la direction de l'orientation. L'officier d'orientation assume également, dans les unités rattachées directement au commandement de l'armée, les fonctions suivantes :

- met au point et exécute le plan d'orientation conformément à la politique d'orientation.
- conclut un contrat permanent avec la direction de l'orientation, afin de prendre les directives nécessaires .
- organise et propose d'organiser des soirées de loisirs et de recevoir les publications, les documents et les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
- coordonne l'action des officiers d'orientation des unités inférieures, de son supérieur, et recueille les rapports relatifs au moral des troupes ainsi que des informations sur leurs activités qu'il exploite.
- constitue des archives photographiques de toutes les activités de son unité.
- couvre les activités militaires afin de les exploiter dans les organes d'information de l'armée.
- Œuvre à la consolidation du moral des troupes.
 - supervise l'entretien et l'utilisation des équipements d'information audiovisuelle mis à sa disposition.
- veille à répandre les bulletins d'information parmi les soldats et en explicite le contenu.
 - établit et présente le rapport relatif au moral des troupes périodiquement aux autorités compétentes.

II.2 Le service des relations publiques et de l'information au Ministère de la Défense Nationale

Le service est rattaché au chef de la chambre militaire au ministère de la Défense, lui-même dépendant directement du ministre de la Défense.

Le service des relations publiques et de l'information remplit les fonctions suivantes :

- Assure la liaison avec les différentes autorités et institutions qui dépendent du ministère de la Défense Nationale.

- Organise des manifestations, accueille les personnalités officielles, prend en charge les visiteurs du ministère de la Défense en termes de séjour et de commodités.

- Reçoit et instruit les recours et les plaintes, octroie des audiences.

- Prend contact avec la ligue des anciens combattants, et s'occupe de ses dossiers.

- Prépare les conférences de presse du ministre de la Défense Nationale, couvre les activités du ministère et assure le contact avec les différents médias.

- Reçoit les demandes d'autorisation des militaires, dûment présentées, émanant des différents organes du ministère de la Défense, relativement à la publication d'articles, à l'organisation de conférences, de discours et de conférences de presse et les soumet au ministre.

II.3 La section de l'information à la Direction de Renseignements

La section de l'information dépend du chef de la sûreté nationale lequel dépend à son tour directement du directeur de renseignements de l'armée.

La section comprend :

- Le bureau d'observation de la presse écrite.
- Le bureau d'observation de l'audiovisuel.
- Le centre d'informatique et des archives.

Elle remplit les fonctions suivantes :

- Observation de toutes les nouvelles locales et étrangères se rapportant à l'institution militaire, dans la presse écrite et audiovisuelle.
- Rectification ou précision de certaines informations erronées ou ambiguës, si tant est qu'elles existent.
- Collaboration avec la Direction de l'orientation de l'armée en tout ce qui a trait à l'information et en tant que de besoin.
- Conservation des informations importantes émanant de la presse et archivage de ces informations par procédé informatique.

Remarque 1-

La surveillance de la presse et des journalistes en général, incombe à la direction générale de la sûreté générale. Quant à la section de l'information de la direction de renseignements, son rôle se limite à l'aspect informationnel, relatif à l'institution militaire.

Remarque 2-

Les mises au point ou les rectifications émanant de cette section paraissent à titre de "source militaire", tandis que les informations émanant de la direction de l'orientation paraissent à titre de "communiqué émanant du commandement de l'armée - Direction de l'Orientation".

Après avoir passé en revue l'organisation et les fonctions de l'information de l'armée libanaise, il nous faut souligner que l'armée n'exploite pas l'information comme une marchandise dont elle attend des retombées financières mais, elle cherche par ce biais à satisfaire exclusivement l'intérêt général national.

Bien que l'objectif principal de l'information soit d'orienter les militaires et de renforcer leur patriotisme, il n'en reste pas moins qu'elle dépasse le cadre de l'armée pour atteindre les gens et entamer un dialogue avec, car cette ouverture aux citoyens et ce dialogue sont une nécessité nationale et militaire, le peuple constituant le socle et le réservoir humain de l'armée et autant le peuple est consolidé dans son patriotisme autant il manifeste son attachement et sa solidarité avec l'armée dans les épreuves décisives pour la nation.

Le commandement de l'armée a, ces dernières années, axé son effort sur ce point en procédant au lendemain du désastreux conflit, à une remise en ordre rapide dans les rangs de l'armée, en suscitant et renforçant la solidarité entre les soldats et en gagnant aisément la confiance et l'appui du peuple parce que la méthode suivie, en n'opérant aucune discrimination entre les citoyens, lui a valu un crédit unanime auprès du peuple et l'adhésion de tous les militaires.

Elle a ainsi réussi à mettre en œuvre les résolutions du conseil des ministres avec fermeté et équité et sans distinction aucune, sur l'ensemble du territoire libanais où l'armée a été déployée, renforçant la position de l'Etat, sa souveraineté et sa confiance, tant sur le plan intérieur qu'à l'étranger . L'armée a su accompagner sa démarche d'une campagne d'information responsable dépassant le stade de la course à l'information loin des passions et des tentations du moment qui entament la confiance du peuple dans l'Etat, et déforment son image et ses réalisations.

III TROISIEME CHAPITRE

L'orientation menée au sein du service militaire

La plupart des Etats recourent au service national en vue de réaliser des objectifs de solidarité nationale et de formation citoyenne mais encore pour renforcer la préparation militaire et les capacités de développement de l'Etat. La durée du service militaire, sa dénomination et ses objectifs varient d'un Etat à l'autre, en fonction de sa situation particulière, de ses besoins et de ses moyens.

Le Liban a mis en œuvre le service national par le biais de la conscription militaire des jeunes gens.

Le service a débuté au Liban avec la loi relative à l'entraînement en 1953, et en 1959, cette loi a soumis les élèves des écoles secondaires à l'entraînement militaire, en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale à raison de deux heures par semaine, cet entraînement devant être couronné par des camps d'été d'une durée de trois mois.

En 1983, le commandement de l'armée commença par convoquer les jeunes gens nés en 1965, afin d'accomplir un service militaire de 18 mois, mais les événements sanglants redoublèrent d'intensité et il fallut mettre le service en veilleuse.

Les raisons et les conséquences qui secouèrent le Liban confirmèrent la nécessité impérieuse qu'il y avait de réunifier le pays autour d'une armée regroupant l'ensemble des courants spirituels au Liban afin de prévenir les effets néfastes que le conflit avait engendrés .

De même que l'expérience avait prouvé que l'entente sur un concept unique de la nation et l'unanimité autour d'objectifs nationaux nobles tels que la défense des frontières, la consolidation de la paix civile, et l'attachement aux constantes nationales de coexistence et de

reconstruction, de ce que la guerre avait détruit, en effaçant ses séquelles de la nature, des habitations et des hommes, ne pouvaient se faire qu'à travers l'armée.

Tout cela a incité l'Etat à promulguer la Loi relative au service militaire le 13 juillet 1993, comme solution idéale et occasion pratique d'atteindre toutes les couches de la société libanaise, l'institution militaire étant seule capable d'assurer efficacement la fusion intellectuelle, corporelle et spirituelle de toutes ces couches qui comptent un nombre important de citoyens de toutes les régions, confessions, idéologies et niveaux social et culturel²⁶².

Et de fait, le premier contingent a été appelé en 1993 et regroupait les jeunes gens qui ont rejoint les camps d'entraînement pour une durée d'un an en vue d'être préparés à devenir les bons citoyens de demain et le socle de l'édifice national homogène, ainsi que des missionnaires porteurs d'un message social et humanitaire à leur société d'origine. Ces messages au contenu moral et patriotique destiné à abattre les obstacles dans notre société et reflétant par conséquent l'image de la nation une et homogène.

La convocation des appelés du service national en vertu de la Loi, et sans exception aucune, s'effectue à raison de vingt mille conscrits par an approximativement, se répartissant entre deux camps d'entraînement, le premier à Warwar, à proximité de Beyrouth, et le second à Araman près de Tripoli .115 000 conscrits environ ont été formés dans les deux camps entre 1993 et 2000 .

Quels sont les objectifs qui commandent l'appel des jeunes libanais à accomplir le service national ? Quelles sont les méthodes suivies en

²⁶² Se référer au chapitre cinq de la première partie : "Le service militaire et ses résultats", ainsi que de "la formation au niveau de la morale et de l'orientation au niveau national et au niveau militaire".

matière d'orientation morale et patriotique ? Et quels sont les résultats atteints à l'aide de ces méthodes?

III.1 Les objectifs de l'orientation des conscrits :

III.1.a Les objectifs au plan national :

Durant la période de paix actuelle qui a accompagnée le grand chantier de la reconstruction du pays, et à l'ombre du rapprochement continu des diverses parties de l'Etat qui se sont éloignées les unes des autres tout au long des années de crise, le commandement de l'armée a procédé à une lecture des causes et effets de la guerre. Il en a dégagé des leçons et des enseignements qu'il a entrepris d'exploiter et de mettre à profit dans un cadre d'orientation et d'éducation de la jeunesse libanaise qui a vécu la guerre et en a été le combustible et l'instrument, ceci en vue de la préparer à l'avenir. L'armée a précisé les objectifs nationaux à atteindre en matière d'orientation comme suit :

- Favoriser le sentiment d'appartenance nationale par rapport au sentiment d'appartenance confessionnelle afin de bâtir une société soudée dans un cadre de développement des facultés morales, personnelles, intellectuelles et physiques des conscrits.
- Développer la conscience intellectuelle et culturelle afin de prévenir les risques de désagrégation et persuader les conscrits des avantages et mérites d'une solidarité globale.
- Développer le sentiment sécuritaire chez le conscrit et renforcer l'allégeance à l'institution militaire garante de la paix civile.

- Prendre conscience de l'histoire et de la civilisation du Liban et développer une mémoire nationale unifiée ayant pour base l'histoire antique du peuple libanais.

- Développer le rationalisme et l'esprit critique chez le conscrit, afin qu'il profite des expériences du passé et se forge une vision globale et futuriste de la chose publique et de l'intérêt général que tout citoyen doit avoir en ligne de mire.

- Œuvrer afin de combler le fossé entre l'Etat et le citoyen, en acclimatant le conscrit au concept d'intérêt général, de droits et obligations, de bases de la démocratie, de liberté et de solidarité en enracinant chez lui l'idée que sa sécurité, en tant que citoyen, dépend de la sûreté de l'Etat.

- Consolider la sécurité intérieure en transformant le conscrit, de citoyen indifférent dans sa société en responsable de ses problèmes, de façon à consolider la paix sociale.

- Cimenter l'union nationale autour de l'institution militaire de façon à regrouper toutes les catégories et classes sociales et développer l'orientation morale et patriotique unique.

- Charger les conscrits qui ont achevé leur service national, d'un message clair de nature à enraciner leurs convictions auprès de tous les citoyens, que l'état militaire est un message et un devoir national noble et qu'ils œuvrent en vue de propager cette conviction.

III.1.b Les objectifs au plan personnel :

Le Libanais n'est pas accoutumé, de part l'éducation qu'il reçoit dans sa famille, à l'école et dans son milieu social, à poser les problèmes clairement et librement et encore moins à y faire face.

Aussi, garde-t-il souvent le silence sur des problèmes graves, dont l'accumulation conduit avec le temps à une explosion et à une lutte ouverte avec les parents, les enfants, l'école et la société, ainsi que dans les rapports des citoyens avec l'Etat. Par conséquent, le service national a-t-il eu pour premier objectif, au plan personnel, de donner au conscrit, l'occasion de se découvrir lui-même loin des pressions du milieu et de la société et par suite, de s'ouvrir aux autres dans une ambiance de discipline, de confiance en soi et de respect du temps et de l'effort collectif. Ceci développera chez le recruté le sens de l'intérêt général et l'éloigne de l'individualisme et de l'égoïsme. Pour atteindre ce résultat l'armée a eu en ligne de mire les objectifs suivants :

- Dégager le conscrit de l'état de dépendance et lui permettre de compter sur lui-même, de renforcer sa confiance, d'acquérir le sens des responsabilités afin de réaliser qu'il représente une importante valeur sociale et humaine.
- Consolider l'entraide entre les conscrits à l'aide des diverses méthodes et activités.
- Apprendre au conscrit la géographie de son pays et son histoire afin d'approfondir sa culture, et de renforcer sa fierté d'appartenir au pays.
- Faire acquérir au conscrit des capacités physiques, intellectuelles, militaires et morales susceptibles de relever son niveau.
- S'accoutumer à faire face aux situations délicates avec aisance et patience.
- Avoir le sens du temps et de sa valeur afin que ceci se reflète positivement sur sa discipline et son rendement.
- S'habituer au travail d'équipe à travers les activités collectives.
- Orienter le conscrit afin de prévenir les fléaux sociaux et moraux et l'éloigner des vices, de la consommation des drogues et le protéger des maladies contagieuses.

- Comprendre la valeur de la nation et le sens de la souveraineté et de la constitution et l'importance du respect des lois et de la commémoration des fêtes nationales et de certains symboles.
- Eliminer le complexe de la peur par l'exécution d'exercices militaires non exempts de danger.
- Développer l'amour du savoir par la lecture.
- Contribuer à éliminer l'analphabétisme chez les conscrits analphabètes.

III.2 Les méthodes employées dans l'orientation des conscrits et leur préparation morale²⁶³ :

Le programme d'orientation et d'information mis en œuvre dans l'orientation des conscrits et leur préparation morale, est le résultat d'une étude des besoins en vue d'atteindre les objectifs escomptés, ce programme devant, en définitive, constituer un préalable à l'amendement de l'éducation civique au Liban.

Outre l'orientation quotidienne et diversifiée qui englobe les questions de patrimoine, d'histoire, de conduite quotidienne, de respect des lois par les conscrits, de discipline, de citoyenneté, de savoir-vivre, d'hygiène publique et de moralité... des conférences culturelles ont été organisées pour les conscrits en matière de géopolitique, d'éducation humaine, de civisme, de droit et de discipline militaire, dispensées par des professeurs civils et des officiers spécialisés en ces domaines et sujets, ce qui est de nature à diversifier et enrichir les programmes d'éducation civique ainsi qu'en témoigne la différence dans l'état d'esprit des conscrits à l'entrée et à la sortie du camp d'entraînement.

Parmi les matières les plus importantes de ce programme, nous pouvons citer :

- Faire la connaissance de l'armée libanaise et de ses réalisations ainsi que le développement du sentiment d'allégeance à la patrie et à l'institution

²⁶³ Plan d'orientation au premier camp d'entraînement des conscrits.

militaire, ainsi que le renforcement de l'instinct sécuritaire chez le conscrit, le relèvement de son niveau social et son apprentissage du savoir-faire et le développement de la conscience professionnelle.

- La civilisation libanaise : elle vise à instruire le conscrit de l'histoire antique et moderne du Liban et de l'archéologie libanaise afin de consolider chez lui le sentiment d'appartenance à la patrie.

- L'éducation civique : cherche à éclairer le conscrit sur la signification et le contenu de la souveraineté et de la constitution, à lui faire connaître son pays et à consolider son appartenance nationale ainsi qu'à lui expliquer le sens de l'hymne national libanais.

- L'éducation humaine : elle tâche d'expliquer le degré d'attachement du Libanais aux libertés publiques et privées ainsi que le comportement de l'individu en société et son impact sur le comportement social en général. Dans un second lieu, elle travaille sur le développement du sens des responsabilités chez le conscrit.

- Lui faire comprendre la signification des monuments commémoratifs répandus à travers le pays et du dévouement pour la patrie (la valeur du sacrifice).

- La géographie naturelle et politique : elle vise à acclimater le conscrit avec l'organisation administrative et géographique, le relief de son pays, ses richesses, les points faibles et les points forts de sa géographie.

- La formation juridique : assurée par des conférences sur des thèmes juridiques et de discipline militaire.

- La formation sanitaire : vise à prévenir le conscrit de se laisser entraîner par ses instincts et des tendances répréhensibles et à le protéger des maladies contagieuses, de la consommation de stupéfiants et du fléau du Sida.

- Premiers secours : et ce pour inculquer au conscrit des notions de secourisme et l'informer des activités de la Croix Rouge Internationale et du contenu de la convention de Genève relative au traitement des prisonniers et blessés de guerre et au respect des emblèmes des organisations humanitaires.

- Activités diverses : elles se fixent le but de cultiver le conscrit par le divertissement. Ces activités stimulent en lui le goût pour la poésie par exemple, le patrimoine, la danse populaire et le travail en commun en forgeant des devises et des cris de gloire, ainsi que la consolidation du moral et de la confiance à l'écoute des airs militaires. Des projections de films cinématographiques et de cassettes vidéos choisies traitant de loisirs divers sont organisées, ainsi que des conférences spécifiques des soirées de musique folklorique. L'effort déployé au cours de la session d'entraînement est couronné par une soirée de détente animée par des artistes libanais et par la participation de conscrits doués de talents artistiques.

Ceci conduit à faire sortir le conscrit de l'ambiance sérieuse, de la pression psychologique et de la fatigue physique en lui assurant le loisir, l'orientation et la culture.

Il faut y ajouter les slogans et les maximes inscrits sur les panneaux d'orientation à l'intérieur du camp ou sur les murs des salles d'enseignement et de conférence, afin que s'enracinent dans l'esprit du conscrit les valeurs patriotiques en vue desquelles il va œuvrer.

III.3 Les résultats obtenus par le service militaire :

Pour pouvoir porter un jugement objectif et neutre sur les résultats tant positifs que négatifs du service militaire, il convient d'interroger les conscrits eux-mêmes, leurs supérieurs et leurs parents, pour se rendre compte de la différence survenue dans leur comportement et leurs aspirations, à leur entrée et à leur sortie du camp du service militaire, soit quatorze semaines (ce qui représente une très brève période) après avoir été soumis à l'orientation planifiée et organisée aux plans militaire, patriotique et social. Et l'objectif de l'armée est de prendre aux parents ce qu'ils ont de plus cher, à savoir leurs enfants, afin de les leur rendre en meilleure condition physique et psychologique, uniformisant leur langage et leurs méthodes et réalisant au plus haut degré, la fusion confessionnelle et géographique au plan patriotique après quelques semaines.

A titre d'exemple vivant de ce qui précède, nous rapportons les faits suivants :

Au cours de l'agression israélienne d'avril 1996, un grand nombre de familles Sudistes est arrivé à Zgharta, au Nord-Liban, où des familles Zghartiotes leur ont offert l'hospitalité.

L'événement était digne d'intérêt du fait de l'éloignement géographique d'une part, et les différences d'appartenance confessionnelle, idéologique et politique d'autre part.

A la question de savoir comment ces familles avaient atterri à Zgharta, il apparut que leurs fils avaient tissé des liens d'amitié solide avec des fils de familles Zghartiotes au cours de leur service militaire. Ainsi, les enfants furent, au moment de la crise, les artisans du regroupement de leurs parents, concrétisant la solidarité et l'union nationale au plus haut point.

Un autre exemple est fourni par le cas d'une mère de conscrit, venue le visiter au camp, une semaine après son enrôlement, et qui arrivée au lieu qui lui fut indiqué pour rencontrer son fils, commença à dévisager chacun des conscrits afin de reconnaître son fils, tous ayant le crâne rasé, portant le même uniforme et ayant de nombreux traits en commun, ce qui fit dire à la mère à son retour au foyer, qu'elle considérait tous les conscrits comme ses enfants, sans distinction et qu'une affection secrète l'avait unie à eux.

De l'avis d'une sociologue qui a procédé à une étude sur le terrain, au camp du service militaire, qui a englobé 140 conscrits, auxquels ont été distribués des formulaires détaillés, qu'ils ont remplis de manière libre et anonyme, la conclusion suivante s'impose²⁶⁴ :

“- Le résultat atteint, relativement au service militaire est très positif et j'en conclus que même le fils unique doit être appelé sous le drapeau et soumis au programme d'orientation aux plans national et humain. La même sociologue a même exprimé le souhait que le service national englobe les filles, car le devoir national doit être accompli par tous les Libanais, hommes ou femmes.

- Les relations personnelles qui naissent entre les conscrits sont excellentes et survivent à la fin du service militaire.

- Les conscrits se plaignent essentiellement de trois choses :

° Le réveil très matinal,

° l'aide aux parents pour ceux qui sont soutien de famille

° et les limites apportées à leur liberté personnelle au cours de la première période.

- L'expérience du service militaire est une expérience réussie en matière de solidarité et d'union nationale, les conscrits appartenant à des confessions,

²⁶⁴ La revue A1-Moustakbal - Annexe spécial 4-8-97.

à des régions et à des classes sociales différentes ceci n'empêchant pas qu'ils se traitent après coup comme des frères.

- Les officiers et les entraîneurs traitent parfois les conscrits avec plus de patience que les parents. Ceci contribue à convaincre les conscrits rapidement du bien-fondé et de l'importance de faire les principes qui leur sont inculqués “.

Un journaliste qui a accompagné les conscrits depuis leur entrée jusqu'à leur sortie du camp, aux cuisines, à la prison, à la salle d'étude, au terrain d'entraînement et jusqu'au baptême du feu en s'informant et en s'enquêtant, est parvenu aux conclusions suivantes²⁶⁵ :

- au moment de leur entrée en service :

Les conscrits sont pris d'inquiétude et d'embarras, à tel point qu'il est presque impossible d'avoir avec eux un dialogue franc et qu'ils tiennent un langage dont ils n'ont pas une entière conscience.

- au bout de deux mois :

Le journaliste ajoute que tant de changements sont intervenus chez les conscrits qui illustrent une confiance en soi accrue, la franchise dans la discussion et la témérité dans la communication et le dialogue.

- la veille de leur démobilisation, un an plus tard :

Selon l'enquêteur, on remarque aisément l'évolution en flèche dans la personnalité des conscrits. Il souligne que le conscrit qui vous parlait avec embarras, inquiétude et tremblement lors de son enrôlement, est devant vous aujourd'hui à vous fixer des yeux, le corps immobile comme s'il était de pierre, et si vous accélérez le dialogue sciemment, dans le but de le piéger, les réponses fusent d'un esprit vif qui va droit au but sans s'embarrasser de fioritures.

²⁶⁵ *ibid.*

En conclusion, ce journaliste dégage les enseignements suivants :

- L'affirmation selon laquelle l'année de service national est une année de perdue, est complètement fautive, car elle épargne au conscrit des années d'expérience et lui évite les nombreux faux pas que la vie lui réserve et ses résultats positifs se font ressentir dans sa vie professionnelle où il fait preuve de lucidité, de responsabilité et de discipline. Ce qui accroît son rendement et par conséquent ses revenus et il ajoute que de nombreux employeurs inclinent à embaucher des jeunes ayant accompli leur service national, surtout lorsque l'emploi en question requiert un haut degré de lucidité et une bonne réputation. Les rapports des parents et de leurs enfants se muent d'une relation d'affection et de protection avant le service en une relation basée sur le respect, l'estime et une participation effective à la prise de décision.

- Le conscrit évolue tout au long d'une année entière entre deux lignes parallèles, délimitant la première la frontière du droit et du devoir, la seconde limitant l'espace vital qui varie suivant l'humeur de chaque personne et la première ligne est celle que le conscrit emprunte à coup sûr, étant instruit de ce qu'il peut obtenir tout en étant dans son droit.

- Le conscrit, à la veille de finir son service, acquiert la stature d'un véritable héros, car l'héroïsme des personnalités d'antan était plus légendaire que réel, notre héros moderne ayant davantage les traits d'une personne ordinaire, confrontée à un moment donné, à une situation délicate et complexe, nécessitant volonté, lucidité, force, détermination et peut-être quelques sacrifices. Ces qualités sont celles du conscrit "héros" auquel on a inculqué le sens des responsabilités au cours de son service²⁶⁶.

²⁶⁶ *ibid.*

Si nous voulions résumer les résultats du service militaire, en nous fondant sur l'opinion des conscrits et leurs actes, l'avis des spécialistes en la matière, des entraîneurs, des parents et de l'opinion publique, nous le ferions de la manière suivante :

1- Concrétiser le retour de la confiance dans un Etat unifié, la génération des jeunes du service militaire, n'ayant à l'esprit que l'image difforme engendrée par la guerre.

2- Le succès dans la réalisation des objectifs poursuivis par l'armée, à savoir :

- la réalisation de la solidarité et l'unité nationale.
- la formation du citoyen honnête.
- la formation d'un excellent soldat.

3- Transposer la coexistence authentique entre conscrits aux différentes couches de la société libanaise sans exception, en vue d'en faire une société civile lucide et responsable, débarrassée de tout favoritisme et népotisme et de tous motifs de discordes et de division.

4- Montrer l'autre face du service national, à savoir l'image du développement dans tous les domaines, de manière à rendre le conscrit à la société civile, fort de l'enthousiasme et de la motivation à protéger la paix civile en citoyen, respectant les autres et obéissant aux lois.

5- Vivifier le dialogue national, en cherchant à connaître le point de vue de l'autre et à l'accepter, mais aussi respecter son idéologie en comprendre les fondements et en admettre les particularités, afin d'accéder à une coexistence basée sur le respect mutuel dans un pays, qui regroupe plusieurs familles spirituelles et politiques, des clans, des idéologies et des allégeances diverses...

Enfin, il convient de relever et d'affirmer que l'information militaire adoptée par le commandement de l'armée dans la formation et

l'orientation des conscrits, atteint ses objectifs de manière efficace à travers les résultats positifs obtenus par les conscrits lesquels se reflètent sur leurs parents et leur milieu, en vue de parvenir à une société éclairée et responsable, où ils connaissent leurs droits et leurs devoirs et obéissent aux lois en connaissance de cause, et non seulement par crainte.

Et si l'on considère que chaque conscrit interagit sur dix personnes efficacement, on peut alors estimer qu'il est dans le pouvoir des vingt milles conscrits qui sont formés chaque année, de changer deux cent mille libanais, ce qui est appréciable sur la voie de la conscience, de la responsabilité et du changement.

Ainsi, l'information utilisée par l'armée dans ce domaine répond aux aspirations des conscrits et à travers eux, des libanais, constituant un noyau solide contre les séductions et les secousses dont témoigne notre histoire récente et lointaine.

IV QUATRIEME CHAPITRE

LES EFFETS MEDIATIQUES DES ACTIVITES DE L'ARMEE ET LEUR IMPACT SUR L'OPINION PUBLIQUE

L'information est le vecteur de la communication du savoir et des services et de leur diffusion.

La communication quant à elle, est un dialogue entre deux parties ou plus, une participation à un événement ou encore un reflet d'activités sociales et culturelles, et non seulement un discours adressé par une partie à l'autre ou des nouvelles répandues dans l'opinion publique.

L'objectif final de l'information est de répandre le bien-être représenté par le savoir.

L'information assure six fonctions essentielles à savoir :

- *L'orientation* : celle-ci commence à l'école et s'accorde avec le rôle de la société dans les domaines religieux, familial et économique. C'est ici que réside l'intérêt de la complémentarité des fonctions de l'école, de la famille et de la société.

- *L'instruction et la diffusion du savoir* : autrement dit, la propagation de certaines informations, d'une culture déterminée et un mode comportemental propre à un groupe social donné.

- *La consolidation de la solidarité et le renforcement des rapports sociaux* : en d'autres termes, susciter la communication entre les individus par divers moyens et établir des passerelles entre les divers groupes sociaux.

- *Les loisirs, les divertissements et les jeux* : ils visent à occuper le temps libre des individus et du public.

- *La structure des tendances et des orientations* : autrement dit, imprimer au public des tendances précises ou modifier les tendances anciennes en leur substituant de nouvelles orientations.

- *La publicité commerciale et les annonces* : vise à acclimater le public aux détails de la vie économique, commerciale et industrielle et au monde des affaires en l'encourageant à s'y impliquer²⁶⁷.

L'information militaire telle que pratiquée par l'armée libanaise, remplit ces fonctions à l'exception de la dernière, c'est à dire la publicité commerciale et les annonces, l'armée œuvrant de manière désintéressée et sans but lucratif, s'attachant à orienter, cultiver et divertir les militaires mais aussi et surtout à renforcer la solidarité et consolider les relations entre les militaires d'une part, ces derniers et les citoyens d'autre part.

Comme la communication et la collaboration en ce domaine ne peuvent se faire par le truchement du message ou du discours publicitaire, elles s'opèrent à travers les activités culturelles, sociales, sanitaires et de développement entreprises par l'armée en de nombreuses occasions et qui se reflètent sur le peuple et l'opinion publique à travers une image spontanée, éclairée et précise qui contribue à engendrer un bon citoyen, convenablement orienté et guidé.

IV.1 Les activités culturelles

L'armée libanaise parraine de nombreuses activités culturelles destinées à familiariser les citoyens avec leur armée et renforcer la cohésion de l'armée et du peuple qui en constitue le vivier, consolider les liens entre les militaires et mettre en exergue le rôle civilisateur et culturel

²⁶⁷ Dordor Xavier, *La presse fonctionnelle*, DUNOD, 1993.

de l'armée. Parmi les activités culturelles essentielles on peut citer les suivantes :

- Organisation de camps universitaires et estudiantins en été, auxquels prennent part des étudiants de différentes universités et écoles représentatifs de tous les courants politiques, religieux et confessionnels, qui se soumettent au même régime et à la même discipline, à l'instar des militaires au sein de l'armée. Ce rôle unificateur et national de l'armée se reflète positivement dans les médias.

- Organisation de camps de scouts en été pour les enfants des martyrs, des militaires et des civils. Dans ces camps, leur sont offerts des programmes éducatifs et culturels mais également une éducation patriotique se basant sur les grands symboles que sont l'hymne national, le drapeau, la nation, les valeurs morales et sociales, toutes activités propres à accroître le sentiment patriotique de ces enfants et à leur faire prendre conscience des sacrifices que leurs pères ont consentis et continuent à consentir à l'armée et à la patrie²⁶⁸.

- Présentation de pièces patriotiques et comiques par le théâtre militaire dans les différentes régions libanaises, les écoles, les casernes et les théâtres. Le théâtre militaire itinérant a franchi les frontières libanaises pour se produire à plusieurs reprises en Syrie, et plusieurs médias ont mis en évidence le rôle culturel éminent du théâtre militaire libanais.

- Organisation des conférences que se chargent des officiers requis par le commandement, de donner dans nombre d'universités afin de faire connaître l'armée et son rôle et d'informer les citoyens et les spécialistes de leur droit de rejoindre les rangs de l'armée qui

²⁶⁸ Revue du camp des fils des militaires - Septembre 1997.

représente l'un des meilleurs moyens de servir la nation et de jouir d'une existence pleine de fierté et de dignité.

- Participation annuelle de l'armée à l'exposition du livre libanais, avec un pavillon spécial où les citoyens peuvent consulter des insignes, des antiquités et des publications militaires. Le pavillon de l'armée voit souvent l'afflux de nombreux citoyens et d'habitues des expositions culturelles.

- Participation à de nombreuses compétitions sportives au niveau local et international. L'armée a ainsi réalisé de bonnes performances à divers niveaux, ce qui la place à un excellent degré de compétitivité qui reflète le rôle culturel et informationnel de l'armée en ce domaine.

- Ouverture du musée militaire aux citoyens à l'occasion de certaines manifestations nationales telles que la fête de l'armée et la fête de l'indépendance, présentation d'armes légères et lourdes et réponses aux nombreuses questions et à la curiosité des citoyens dans le domaine militaire.

- Invitation de grands intellectuels et de professeurs d'université spécialisés, à donner des conférences périodiques au ministère de la Défense Nationale, en présence de nombreux officiers appelés à prendre connaissance des dossiers chauds du moment, à les traiter et à les discuter avec les spécialistes.

- Exécution du défilé militaire à l'occasion des deux fêtes de l'armée et de l'Indépendance, avec leur portée symbolique patriotique, traduisant la force de discipline et la responsabilité dans la maîtrise et l'organisation de la force.

- Participation de l'armée, à travers le commandant en chef, à de nombreuses manifestations culturelles, à des congrès scientifiques et à des festivals nationaux organisés par l'armée.

- Ouverture de casernes aux étudiants et au public, à leur demande, afin de leur présenter les centres militaires et leur organisation, et leur expliquer le rôle de l'armée.

- Participation de la part de certains étudiants universitaires à quelques activités et ce en pratiquant leur savoir dans des établissements militaires avant l'obtention de leurs diplômes, en particulier dans les domaines de la médecine, la kinésithérapie et l'information et dans bien d'autres encore.

- Participation des officiers à la rédaction d'ouvrages de l'esprit et d'articles stratégiques et scientifiques et invitation de l'élite intellectuelle à l'occasion du lancement de ces ouvrages et de leur publication, en vue de les mettre à la disposition des chercheurs et des poètes, à titre de références de base.

- Animation par l'orchestre de l'armée de nombreuses soirées musicales à l'occasion de manifestations nationales et culturelles, en faisant preuve d'une très haute maîtrise musicale et artistique.

- Mise en valeur des talents artistiques des militaires et des conscrits doués dans les domaines du chant, du théâtre, de la peinture et de la sculpture. Les militaires talentueux ont participé à de grandes soirées et festivals à l'étranger, illustrant par là le niveau artistique élevé atteint au sein de l'armée libanaise.

- Diffusion des prospectus et des affiches symboliques à l'occasion des fêtes nationales.

- Fourniture de cassettes et d'opuscules illustrant le rôle historique du Liban et celui de l'armée libanaise, aux officiers envoyés en mission d'étude ou de spécialisation militaire à l'étranger, dans le but de dévoiler le vrai visage du pays dans certains Etats qui continuent à considérer le Liban comme un pays terroriste arriéré, et propager la vérité au sujet du Liban.

IV.2 Les activités de développement civil

Les armées de petits pays comme le Liban, contribuent, pour une large part, au plan de reconstruction du pays ainsi qu'au développement de régions isolées par la fourniture d'aides aux nécessiteux afin de faire reculer la misère et les privations.

Ces pays s'appuient sur les moyens de l'armée afin d'accélérer le progrès de leurs sociétés et ce, pour deux raisons principales :

- exploiter les moyens de l'armée dans les domaines de l'urbanisme et du développement afin d'épargner des dépenses colossales à l'Etat.

- l'esprit du service social est ancré dans les rangs des armées nationales, constituées de jeunes gens dynamiques et sains capables d'assumer les missions de développement qui requièrent des efforts physiques soutenus.

L'armée libanaise dispose de ressources humaines, d'équipements, de provisions, de moyens de transport et de communication qui assurent une complémentarité avec les autres institutions de l'Etat, non seulement dans le domaine de la Défense Nationale, mais aussi dans le domaine du savoir, de la planification et de la production. Le rôle se reflète spontanément dans les organes d'information et d'orientation et ne manque pas d'avoir un impact positif dans toutes les couches de la population et de la société.

L'armée assume cette mission de développement à un double niveau. Au sein de l'institution militaire d'abord, par l'enseignement, la lutte contre l'analphabétisme, les prestations sociales, l'hospitalisation et la médecine militaire, les projets de logement pour les militaires, leur

transport, le service national et bien d'autres prestations dont jouissent les militaires et leurs familles. A l'extérieur ensuite, où l'armée a, depuis sa création, assisté l'Etat dans des activités de développement dans plus d'un domaine. Parmi ces prestations, nous citerons :

- *Le déminage* : tout au long de la guerre du Liban, et surtout au lendemain du conflit, l'armée libanaise a entrepris de neutraliser les mines sur l'ensemble du territoire libanais, réduisant par là les dangers auxquels s'exposent les citoyens du fait de l'explosion des mines posées pendant la guerre.

A l'issue du retrait, en mai 2000, des forces israéliennes de la zone occupée dans le Sud du Liban, on a découvert que la région était très fortement minée²⁶⁹, ce qui constitue un risque accru pour les civils. Ainsi, cette région a un besoin urgent d'être déminée. En même temps, le besoin de prévention auprès des populations qui s'applique à l'ensemble des mines et des engins non explosés paraît d'une première urgence surtout que le déminage de la région sera lent et délicat en raison de la nature de l'opération, de son coût, de l'effectif des démineurs et du sol montagneux et rocailleux.

L'armée libanaise et les casques bleus ukrainiens se chargent de la plupart des opérations de déminage, aux côtés des miliciens du Hezbollah qui s'occupent des mines qu'ils ont placées.

D'après les statistiques de l'office de déminage, les quelque 120 démineurs déployés par l'armée dans le Sud du Liban ont retiré 5000 mines et environ 24 044 obus ou grenades du 26 mai 2000 jusqu'au 13 mai 2001. Le bataillon ukrainien a désamorcé 3 000 mines. Et dans toutes les régions du Liban 114 693 mines et munitions non explosées ont été désamorcées, du 13 octobre 1990 jusqu'au 27 avril 2000.

²⁶⁹ 130 000 mines et engins explosifs sur le territoire libanais.

- *Ouverture et creusement de routes*: l'armée a également entrepris de rouvrir et de déblayer les routes fermées entre les quartiers et les zones considérées comme lignes de démarcation, en enlevant les obstacles, les remblais et les barbelés, facilitant ainsi la tâche aux ministères et aux administrations concernées.

Ainsi l'armée a-t-elle rouvert les routes permettant aux populations déplacées de retourner dans leurs villages.

- *Enlèvement des monticules de ruines et de débris* : en particulier dans le Grand Beyrouth, afin de faciliter la reconstruction et permettre aux déplacés de regagner leurs foyers.

- *Fermeture des ports illégaux*.

- *Assistance au développement et à la reconstruction* par la supervision des démolitions d'édifices anciens disloqués.

- *Montage et démontage de ponts*: l'armée a installé des ponts métalliques militaires, dans la plupart des régions libanaises, avec une rapidité d'exécution extraordinaire due à l'expérience acquise par l'armée dans ce domaine. Surtout après que plusieurs ponts ont été détruits par les raids israéliens en 1993, 1996 et 1998.

- *Prestation de services informatiques* : l'armée a été un précurseur en ce domaine, en instituant une Direction de l'informatisation en 1969.

Cette direction a contribué à la réalisation de nombreux projets informatiques de taille à l'extérieur de l'institution militaire

et dont ont bénéficié nombre d'administrations et de services de l'Etat tels que :

- Le service d'immatriculation des véhicules automobiles, afin de prévenir l'anarchie et de sauvegarder les droits des citoyens.

- L'informatisation du service de sécurité sociale.

- L'informatisation des offices des eaux à Beyrouth, Barouk et Ain El Delbé.

- L'aide apportée au Ministère de l'Education dans le dépouillement des résultats des examens officiels.

- L'informatisation des bordereaux des traitements des forces de sécurité intérieure.

- L'informatisation et le contrôle des cartes d'entrée et de sortie des voyageurs transfrontaliers au profit de la Direction générale de la sûreté générale.

- L'informatisation des services douaniers.

- L'informatisation des traitements des retraités au Ministère des Finances.

Sans oublier de nombreuses autres administrations d'Etats qui ont bénéficié de ces services.

- Satisfaction aux besoins de l'Etat en matière de cartographie, de documents géographiques, géodésiques et topographiques.

- Participation à la restauration des monuments archéologiques et de certains sites touristiques à Tyr, Jyeh, Baalbeck, Byblos, Sidon, Beyrouth, Tripoli, etc...

- Assurance de la continuité des services dans les offices des eaux, les centraux téléphoniques, les bureaux de poste

et les stations électriques à plusieurs reprises, à l'occasion de grèves ou de circonstances exceptionnelles.

- Organisation des campagnes de reforestation sur l'ensemble du territoire libanais.

- Lutte contre les fléaux agricoles par des campagnes d'épandage d'insecticides, etc ...

- Participation à la campagne d'éradication du cannabis et de l'opium.

- Participation à la lutte contre la contrebande en provenance ou à destination du Liban, par terre et par mer.

- Soutien apporté aux forces de sécurité intérieure dans la campagne de stabilisation de l'ordre menée dans le pays et prévention des manifestations, des troubles et des menaces à la sûreté de l'Etat et de ses institutions.

IV.3 Les activités médicales et l'assistance aux Sinistrés

L'armée libanaise offre également des services humanitaires et sociaux dans les situations où les charges excèdent les capacités et les moyens des administrations publiques et privées, par la lutte contre les calamités naturelles et les secours médicaux d'urgence.

Elle intervient, en effet, spontanément et immédiatement afin de limiter au maximum les pertes humaines et matérielles. Et parmi les principales fonctions assurées par l'armée en ce domaine, nous citerons :

- *Le déblaiement des neiges et l'assistance aux personnes encerclées :*

Les unités terrestres et aériennes de l'armée interviennent immédiatement pour venir en aide aux populations encerclées par les tempêtes de neige, fournir l'assistance médicale et

alimentaire, de même qu'elles contribuent à déblayer la neige pour ouvrir les routes bloquées par les précipitations.

- La lutte contre les incendies :

Quant aux opérations de lutte contre les incendies, l'armée intervient souvent avant même la Défense civile dans les opérations de secours et d'extinction des feux. Au cours de l'été des dernières années, les forêts libanaises ont été victimes d'une grande vague d'incendies et l'armée libanaise montra en ces occasions une grande disponibilité et une efficacité dans la lutte contre les incendies et la préservation de la richesse forestière.

L'armée a participé aux secours à l'occasion des inondations, des tempêtes aériennes et maritimes et d'autres catastrophes naturelles de même que pour les explosions et les bombes minutées afin d'offrir son aide, apporter des secours et limiter les pertes humaines et matérielles.

- L'évaluation des dégâts et la répartition de l'aide :

Au cours des agressions israéliennes contre le Sud Liban en 1993 et 1996, qui ont duré chacune plus d'une semaine et qui ont provoqué un exode massif des populations vers les régions calmes, l'Etat a chargé l'armée libanaise de porter secours aux populations et d'évaluer les dégâts subis par leurs habitations, leurs commerces et leurs agricultures et de répartir l'aide alimentaire.

L'armée a exécuté cette mission de façon équitable et a atteint les objectifs qui lui étaient assignés.

- La direction de quelques hôpitaux et dispensaires gouvernementaux : dans les régions sous-développées et ce, en

distribuant des médicaments et en fournissant des services médicaux.

-La participation aux institutions humanitaires et sociales : telles que la Croix Rouge libanaise et l'assistance sociale, en offrant la main-d'œuvre, les moyens de transport et en organisant une campagne de sensibilisation dans les villages isolés.

-La participation aux opérations de vaccination: contre les maladies et les épidémies dans certaines régions libanaises reculées.

-Le don du sang: à l'occasion de certaines opérations ou cas urgents.

-Le transport des blessés : des accidents de la route par terre et parfois par air aux hôpitaux pour qu'ils y reçoivent les premiers soins.

A travers ce qui précède, nous apercevons le rôle capital joué par l'armée libanaise dans le développement du pays et l'évolution culturelle et sociale, en espérant qu'il se renforce à l'avenir. Les faits ont démontré, en tout cas, qu'en temps de paix, l'armée assure des missions de développement dans les domaines culturel, social et humanitaire.

Elle remplit également une mission morale et de sensibilisation de la société, qui sans être réglementée par les lois ou les règlements, émane de son sens des responsabilités et de son désir de compléter l'activité de toutes les institutions officielles et civiles dans le traitement des catastrophes et des calamités, de contribuer à mettre en valeur le

patrimoine libanais et brandir haut le flambeau de la culture et de la connaissance, de manière objective, marquée par la loyauté et la franchise.

Ainsi l'armée joue un rôle d'orientation précurseur sur la scène nationale, car si l'orientation de l'armée est nécessaire, l'orientation du peuple est impérieuse, en raison de l'interdépendance et la complémentarité entre la formation de l'armée et la mobilisation du peuple en vue de former un citoyen sociable et honnête. Cette formation commence dès l'enfance et continue au moment de l'adolescence. La culture nationale ressemble à l'eau qui s'écoule sur les roches, goutte à goutte, et inscrit son empreinte sur l'enfant, l'adolescent et le jeune homme, marque indélébile façonnant un citoyen aux orientations fermement ancrées.

De même, il ne saurait y avoir d'armée forte avec un peuple divisé et la force de l'opinion publique et d'une information objective, sont des éléments inséparables.

C'est en se fondant sur ce principe, que le président Lahoud, lorsqu'il s'occupait du commandement de l'armée libanaise, a tenu dans ses propos et ses directives, à mettre l'accent sur l'importance d'une armée unifiée dans un Etat unifié dans le cadre du régime démocratique libéral: "Il n'est pas d'armée plus forte que celle qui jouit du soutien et de l'appui de son peuple et lui donne sa confiance. Dans ce cadre national, éloigné des mensonges, des intérêts mesquins et des égoïsmes, nous parviendrons à bâtir une armée puissante et efficace pour tout le pays et pour un grand peuple confiant et convaincu de son droit à une vie digne"²⁷⁰.

A la lumière de ces orientations, on constate que les activités culturelles, sociales et humanitaires assurées par l'armée, contribuent largement à fonder la solidarité entre l'armée et le peuple, solidarité essentielle pour bâtir un état fort et démocratique.

²⁷⁰ La Revue de l'armée - Mai 1990.

IV.4 L'impact de la communication militaire sur l'opinion publique

Entre le civil et le militaire, il y a bien des différences sur les plans de la discipline, de la sensibilité, de la culture, du langage, de la dévotion, etc...

Quand nous avons posé la question à un professeur d'université : quel est l'impact de la communication militaire sur vous ? Il a répondu par l'exemple suivant :

“Quand l'armée défile à l'occasion de la fête de l'Indépendance, ou la fête de l'armée (et le défilé est un genre de communication militaire qui a beaucoup de sens), les spectateurs applaudissent avec enthousiasme, et acclament l'armée avec ardeur. Car les Libanais savent pertinemment que la force de leur armée ne réside pas uniquement dans les effectifs et les armes, mais dans la foi de la cause qu'elle est appelée à défendre surtout si cette foi émane de celle du peuple, ce qui assure l'association du peuple avec l'armée dans la défense des intérêts du pays”.

Avant d'aborder l'impact produit par la communication militaire, on peut se demander si l'impact du public est guidé, maîtrisé, orienté ou spontané?

En d'autres termes, est ce que l'émetteur de l'information militaire, essaye d'orienter son message pour obtenir l'impact qu'il désire, ou bien la diffusion de l'information se fait sans se soucier de l'impact qu'elle provoque?

Loin de s'identifier au Nazisme, est-il utile de signaler que le ministre de la propagande Hitlérienne, le fameux Goebbels, avait bien précisé à propos de l'information : “Nous ne parlons pas pour diffuser une information mais pour produire un effet”.

L'information militaire doit-elle parler pour parler ou plutôt pour produire un effet?

Nous penchons pour la seconde réponse, car l'adhésion de l'opinion publique, l'unité du peuple, la défense de la souveraineté nationale et territoriale, la concorde et la paix nationale, sont des thèmes chers à l'armée, avec des modifications dans les priorités selon qu'il s'agit de période de paix ou de guerre.

IV.4.a L'impact de la communication militaire en temps de paix

- *Renforcement de l'unité nationale* : Forger une opinion publique est un travail de longue haleine. L'armée n'attend pas l'éclatement d'un conflit, pour agir en direction du renforcement de l'unité nationale, ceci étant un thème pilote, toujours prioritaire, utile et nécessaire.

- *Meilleure perception des dangers* : que peut causer aux acquis sociaux, toute menace ou hostilités aux frontières. (L'insécurité empêche tous développements et investissements).

- *Ponts sociaux bien tendus et entretenus entre la population et l'armée* : (invitations, expositions, foires, conférences, réceptions, deuils, mariages etc...).

- *Appréciation du rôle de l'armée* :

° Dans les activités de développement civil, surtout au niveau des nouveaux appelés (travaux publics, arborisation, administration, environnement, etc...).

° Dans les activités culturelles (conférences, théâtre militaire, camps, sport, musique militaire, art, etc...).

° En cas de sinistres (avalanches, inondations, incendies majeur, tempêtes, etc...).

- *Appréciation de la distance prise par l'armée à l'égard des querelles politiques et confessionnelles quotidiennes.*

- *Accueil favorable des dénonciations et mises en garde des dangers de l'ennemi.*

IV.4.b L'impact en temps de guerre

- *Appui à l'armée* : lignes arrières sûres. (La cinquième colonne, tout le monde la sait et la craint. Donc il faut empêcher sa formation).

- *Adhésion* : La peur d'une probable invasion entraîne un meilleur resserrement des rangs car en cas de perte, la catastrophe serait générale et toucherait tout le monde.

- *Confiance*: Le schéma dressé par la communication militaire sur les préparatifs et le moral des forces armées, se traduit en une confiance chez la population civile, prête toujours à appuyer et applaudir ses forces nationales, leur souhaitant la victoire. Ceci peut être mieux perçu si on suppose l'autre cas de figure, l'absence ou le manque d'information; tous les pronostics seraient alors permis. Toute communication, toute explication ou interprétation est toujours meilleure qu'un "black out", que le silence.

- *Uniformité du "feed-back"* :

La communication militaire, en temps de guerre, n'est pas trop dissociée de la propagande. Le but étant, et nous revenons ici à Goebbels, de créer un effet. Ici, l'effet est de garnir les esprits, d'apaiser la foule et les concitoyens. Car :

informer => Former => Uniformiser

Formuler, en quelque sorte, la réponse souhaitée.

On a tendance généralement à ne croire qu'à nos souhaits, nos aspirations. On n'est pas loin ici du "wishfull thinking" si on reprend la notion anglaise. Ceci entraîne donc une uniformité de l'opinion.

On a assisté à cet effet pendant les dernières années de la guerre de 1975-1990. Les Libanais de chaque secteur, Est ou Ouest, pensaient plus ou moins de la même façon, et voyaient les choses sous le même angle, car conditionnés par une information unidirectionnelle, focalisant sur le même message.

En temps de guerre, la notion de raison et de tort, le stéréotype de l'ennemi ou des ennemis, sont mieux perçus et définis, même subjectivement.

- *Solidarité nationale* :

L'une des facettes du feed-back de la communication militaire en temps de guerre, est la solidarité nationale. Ceci se traduit par le resserrement des rangs autour de l'armée nationale, et l'exécution de ses demandes: don de sang par exemple, dans certains cas, les médias ont été amenés à lancer des appels à la population afin de ne plus se diriger aux centres de dons à cause de la saturation en la matière.

Cet exemple de la solidarité nationale a été signalé pendant l'ensemble des conflits menés par l'armée libanaise.

Enfin, il n'est pas étonnant que l'impact de l'information militaire sur l'opinion publique, soit bon et positif Ceci prouve que la confiance règne entre le peuple et l'armée. Cette confiance qui a toujours existé, est devenue maintenant plus affirmée et plus consolidée.

Donc, il est nécessaire d'établir une collaboration vraie et saine entre l'armée et l'opinion publique. Cette collaboration permettra au Liban

d'évoluer et de réussir, car la connaissance prime toujours sur l'ignorance, et une opinion publique bien informée est la meilleure garantie du régime démocratique.

V CINQUIEME CHAPITRE

Les perspectives de développement de l'information de l'armée libanaise

V.1 L'armée, peut-elle se déconnecter du système médiatique mondial à l'ère de la communication interplanétaire ?

Le tissu médiatique qui enveloppe le monde, transforme l'univers en un village électronique. La communication aujourd'hui est devenue universelle et instantanée. Nous vivons désormais en direct les changements de notre temps, les bonheurs et les malheurs, de nos concitoyens du monde. Nous avons suivi de près seconde par seconde et en direct les événements du 11 septembre 2001, quand à 8 h 45, heure de New-York (14 h 45, heure française), un premier avion de ligne percute la tour nord du bâtiment du World Trade Center, sur l'île de Manhattan, en plein centre de New York (Etats-Unis).

A 9h 03, (15 h 03 heure française) un deuxième avion percute la tour Sud du bâtiment

9 h 43 (15 h 43) : à Washington, deux explosions secouent le Pentagone (ministère de la défense). On apprendra un peu plus tard que les explosions sont dues à un avion, qui s'est écrasé.

10 h 05 (16 h 05) : la tour Sud du World Trade Center s'effondre.

10 h 06 (16 h 06) : un Boeing B757 d'United Airlines (vol 93 Newark-San Francisco) s'écrase à 130 km de Pittsburgh (Pennsylvanie).

10 h 28 (16 h 28) : la tour nord du World Trade Center explose puis s'effondre ...

La riposte des Etats-Unis et la guerre en Afghanistan, nous en avons reçues les informations et images en continuité.

Plusieurs événements ont été suivis par un nombre impressionnant d'humain. La mort de Lady Diana, par exemple ; les images diffusées en direct du pilonnage de Bagdad par les avions américains et leurs alliés pendant la guerre du

Golfe ont donné à l'information toute sa dimension. Les civils et les militaires ont assisté à la guerre électronique, à la débâcle de l'armée irakienne, aux puits de pétrole koweïtiens enflammés .

Nul ne peut échapper, ne doit échapper à cette rencontre au niveau des messages, entre les émetteurs et les récepteurs, même si le contenu n'est pas toujours heureux. Le système d'information du monde est désormais connecté aux quatre points cardinaux. Il est devenu interplanétaire. Comment s'y déconnecter alors, et l'information est à l'origine de tout savoir, et le savoir, de toute action?! Chaque organisme, qui veut bien rester vivant, doit être à l'écoute de tout ce qui l'entoure, et se trouve au cœur même des échanges de messages.

Toute armée, amenée toujours à améliorer ses armes, à éduquer ses effectifs, à inventer des systèmes électroniques, de plus en plus sophistiqués, à développer ses moyens de défense, aux niveaux des analyses des données sociales, économiques, politiques, techniques etc... est l'ensemble même d'une institution vivante. Et l'information militaire est une des prérogatives de cette vivacité car le soldat, en communiquant, c'est-à-dire, en lisant, en écoutant, en s'informant, aiguise sa réflexion, rend son esprit et sa raison mieux préparés et plus prêts à accueillir, assimiler et interpréter les développements de l'actualité, au niveau militaires et civils. Un des chercheurs de la communication, le capitaine américain Lydle Hart a bien dit un jour : « la culture des soldats est la philosophie ultime de la guerre civile ».

Pour cela, il faut que la tendance éducative et culturelle l'emporte dans la communication militaire, en temps de paix. Mais en temps de guerre, il faut que la communication militaire se distingue par l'enthousiasme, l'aiguïsement des efforts, la solidarité du moral et la rage de gagner”.

La culture est donc une constante de l'idéologie militaire en temps de paix et la communication en est un moyen de choix.

V.2 Les fonctions de l'information militaire

L'information militaire assume les fonctions suivantes :

a- Elle est une *culture* qui aide le soldat à bien interpréter les faits, à les placer dans leur contexte juste, à faire des approches scientifiques, et à ne pas se laisser aller par la propagande ennemie.

b- Elle est une *garantie* pour le soldat, pour bien exécuter les tâches qui lui sont confiées à son développement et son ascension dans l'échelon de la fonction.

c- Elle est aussi une *source d'une communication nationale*, patriotique, vraie d'une vision sûre et vraie des choses, en temps de pollution des ondes, et un surmenage de données de tous genres.

d- Elle est aussi le *meilleur outil de comparaison* entre le vrai et le faux, les données amies des données ennemies.

Nous savons tous que l'une des armes les plus redoutables de la guerre, est la désinformation, ce que les Allemands appelaient, "Désinformation", et qu'ils ont brillamment utilisé pour faire face à la propagande alliée. Cette action a été menée par le IIIème Reich au niveau d'un ministère, dirigé par un redoutable informateur et désinformateur, un des piliers les plus fameux du régime nazi, le célèbre Goebbels.

Sur un autre registre, quant à la relation organique de l'armée avec les moyens modernes de l'électronique, il est intéressant de noter, que l'armée maîtrise d'une façon inéluctable, le domaine de l'électronique et de l'informatique et en est l'un des principaux chercheurs et explorateurs. Les systèmes d'armes modernes, de l'air, de terre et de mer, se basent sur des données informatiques. Le laser, le projet de la guerre des étoiles, les radars, ... ont bien leurs systèmes d'émetteurs et de récepteurs de signaux.

L'Internet lui-même, si l'on revient à la genèse, est le fruit d'un projet de l'armée américaine, rappelons-le en 1975, le Pentagone a mis au

point l'ARPA (Advanced Research Project Agency) ou l'Agence des Projets des Recherches Avancées, en vue d'améliorer les développements scientifiques utilisables à des fins militaires, surtout après le lancement réussi par les Soviétiques du premier Spoutnik. Donc, l'histoire de l'Internet a bel et bien commencé aux Etats-Unis dans les années soixante, avec la mise au point d'un réseau de télécommunication de paquets, c'est-à-dire, la partition du message qu'on veut véhiculer en un groupe de paquets²⁷¹.

En 1962, Paul Baran de Raud Corporation, a pu réaliser, et à la demande des forces aériennes américaines, une étude sur les systèmes de communication militaire. Il en a exposé les principes et les utilités d'un réseau fortement décentralisé à plusieurs ramifications, permettant à deux nœuds de s'intercommuniquer, par plusieurs voies. La multiplicité des connexions et des ordinateurs, devrait garantir, selon Baran, le fonctionnement du système, même en cas de destruction partielle du réseau. L'échantillon proposé était pour un réseau qui n'a pas un point central, afin d'empêcher la paralysie du réseau en cas de destruction du point central. En cas de destruction des connexions ou des machines, le matériel resté indemne, doit être en mesure de se reconnecter en utilisant les lignes opérantes²⁷².

Entre 1972 et 1974, on assiste aux premiers développements des protocoles Internet. Cet outil de communication planétaire, marquera désormais la fin du 20ème siècle. On le compare à l'invention de l'imprimerie du moteur à vapeur, au téléphone, à la télévision ou l'ordinateur.

²⁷¹ Dufour Arnaud, *Internet Que sais-je*, (P. U. F.),1995.

²⁷² Hussein Farouk, *Le réseau international d'information*, Dar AR Rateb Al Jamiiah, 1997.

L'armée libanaise, pour pouvoir mener à bien ses fonctions ne doit pas se contenter de se mettre incessamment au diapason de la communication spatiale, mais elle doit avoir une place au sein du circuit actuel de l'information, avant qu'elle ne soit dépassée si elle s'avère surpassée.

Et vue les circonstances au Moyen-Orient, spécialement la situation de conflit libano-israélien, le Liban, et surtout l'armée se voient contraints à accorder une importance à l'information et à la désinformation en raison de l'influence des médias dans la formation de l'opinion publique et dans sa manipulation.

En tous temps, nous devons faire un effort, pour convaincre l'opinion publique internationale et la rallier à notre cause juste au moment où l'information sous influence israélienne, tend à donner raison aux thèses israéliennes de domination, d'ingérence et d'occupation.

V.3 Vers un système médiatique avec des moyens de communication de masse

On a souvent et communément appelé l'armée libanaise "La Grande Muette". La première institution nationale ne faisait pas d'information ; toute communication a été interdite, voire même bannie. Les soldats étaient interdits de lire la presse, de voter, de parler politique, bref, de se faire des opinions et de les exprimer. La raison évoquée a été la sauvegarde de l'unité nationale. Les débats engendrent la polémique, et par suite, la dispute.

A cette époque, l'armée disposait de moyens d'information faibles : un programme hebdomadaire dans la radio nationale, et une revue mensuelle spécialisée . Il faut avouer que l'information n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Elle n'avait pas la même dimension ni la même envergure.

Au niveau national, il y avait une presse écrite privée florissante, en pleine effervescence, une télévision et une radio publique, avec des programmes relativement médiocres²⁷³. A cette époque le monde arabe, dans son ensemble

²⁷³ Il est utile de noter le manque de programmes d'éducation civique.

n'était pas ouvert aux airs de la communication ; un bon nombre de ses Etats étaient encore colonisés. Les pays indépendants, à régimes totalitaires, qu'ils soient militaires ou monarchiques, craignaient la communication et l'information libres, non seulement parce qu'elles prêchent la liberté et la démocratie, mais aussi parce qu'elles portent la culture et la connaissance à des citoyens gardés soigneusement à l'écart de tout ce qui pourrait gêner la propagande officielle du régime.

Pour parer au manque d'information, les pays arabes ont financé les moyens d'information libanais, la presse écrite privée, bien entendu parfois en difficultés financières. Un élément nouveau est venu s'ajouter au paysage informationnel libanais, après la guerre israélo-arabe de 1967, l'arrivée en masse des Palestiniens au Liban, et le déclenchement de la Résistance palestinienne. On assiste alors à un face-à-face arabo-arabe, sur la scène libanaise, et par le biais de sa presse, entre les régimes "nationalistes" (gauche) et "les régimes réactionnaires et rétrogrades" (droite). L'opinion publique libanaise se trouve divisée entre ces deux tendances. L'unité nationale est ébranlée. Cette situation et cette ambiance, vont servir de base pour la guerre de 1975 au Liban.

Pendant ce temps-là, l'armée libanaise ne disposait pas de structure d'information adéquate et adaptée pour agir en direction de l'unité du Liban, pour rappeler les fondements de l'entente nationale, prôner la solidarité et la concorde. Les dirigeants politiques, suivaient plus ou moins, leurs bases populaires réciproques. Donc les divisions des Libanais.

L'information militaire, à partir des années 1990 s'est développée et l'on commença à apprécier le rôle de la communication militaire, que ce soit au niveau intérieur qu'extérieur. Il n'est plus désormais pratiquement interdit aux militaires, certes bien avant cette date, de lire les journaux, même à l'intérieur des casernes, et les postes de radio et de télévision sont devenus des éléments essentiels du décor. On peut parler, discuter, et exprimer ses opinions. L'armée n'est plus alors, la "Grande Muette", au contraire, elle a commencé à considérer la communication,

comme indispensable, utile et nécessaire, pour la culture du soldat. Et sur un autre registre elle connaît le rôle et l'influence des médias.

Il est vrai qu'un réseau de communication militaire exhaustif et moderne tel que les autoroutes de l'information, coûte cher, même très cher. Mais a-t-on le choix ?

L'armée doit aujourd'hui, pour remplir ses tâches, se doter des moyens de communication de masse. Une émission radio par-ci et par-là, un tableau d'affichage, une publication interne..., ne remplissent plus le rôle informatif de l'armée de demain, surtout si cette armée doit envisager, de l'autre côté de la frontière, une armée sophistiquée, armée jusqu'aux dents, douée d'équipement au niveau la communication de machines ultra modernes, et de personnel qualifié.

Comme on venait de le voir, la guerre des ondes avec Israël est nécessaire en temps de guerre et en temps de paix. En temps de guerre, résumons-nous, pour faire face à sa propagande, et en temps de paix, pour avoir un rôle dans la nouvelle lutte et la nouvelle confrontation qui s'établira, sur les plans économiques et culturels.

L'armée a un double rôle d'information interne et externe :

La communication interne est destinée aux militaires, mais aussi aux Libanais surtout en ce qui concerne la formation des appelés. Chacun de ceux-ci par la formation qu'il a subie, devient une porte-parole des valeurs nationales de l'armée. Il généralise la diffusion du message de l'orientation militaire.

La communication externe a pour but de dialoguer avec le monde extérieur, d'une façon scientifique et subjective en respectant un certain niveau technologique.

L'information actuelle est basée sur l'immédiat, l'instantané, sur sa circulation interplanétaire. Pour cela, l'armée libanaise tâche de rendre sa communication, complète, variée, rapide, actuelle. Faire véhiculer son message, et le rendre perceptible et crédible, par la population la plus large possible, interne et externe, avec la prise en considération de tous les obstacles, c'est le pari de l'armée.

Vu le statu quo régional qui règne et en prenant en considération l'adaptation aux besoins avec les circonstances, quels sont ces moyens de communication, et quels types de messages doivent-ils véhiculer?

V.3.a L' Internet

Le joyau du 3ème millénaire représente aujourd'hui la dernière sophistication des moyens de communication. Il est le principal ingrédient des autoroutes de l'information. Il permet une communication instantanée, variée, avec des mots et des images, des dessins et des graphiques, en couleur et en noir et blanc. Il est universel et interplanétaire.

Bon nombre d'armées, même récemment au niveau arabe, comme les armées des pays du golfe et depuis quelques temps l'armée égyptienne, ont réservé un site sur l'Internet. L'armée peut diffuser par l'intermédiaire de ce dernier, toutes les informations qui lui bâtissent l'image de marque qu'elle désire: rôle, armement, encadrement, mission, batailles, victoires, établissements, écoles militaires, stages à l'étranger, vie sportive, culturelle, relation avec d'autres armées etc...Malgré que l'armée libanaise ait actuellement un site internet qui diffuse certaines informations en rapport avec l'institution militaire, il faut que ce site couvre toutes les activités de l'armée y compris tout ce qui est cité plus haut et qui sert l'image de l'armée dans tous les domaines.

V.3.b Des satellites de communication ?

Pour accéder à l'espace, et assumer une autonomie de communication en temps de paix et en temps de guerre, il est conseillé que l'armée libanaise dispose, d'un satellite de communication. S'il s'avère que cela est coûteux et hors de portée, l'armée peut entrer dans ce projet avec un ou plusieurs pays amis. Si nous prenons en considération les facilités de communication cosmique dont dispose l'Etat-hebreu par son propre satellite de communication militaire ou par le biais des protocoles et accords en la matière avec les Etats-Unis d'Amérique, nous pouvons nous faire une idée de l'avance que l'ennemi possède dans ce domaine. En plus de cela, signalons que les plus grandes agences d'information américaines prennent dans le choix de leurs informations, le côté d'Israël. Ce phénomène découle non seulement du fait du ralliement du camp américain avec Israël, mais aussi parce que la plupart des agences de presse américaine, ne transmettent du camp arabe, que ce qui est négatif. (Ceci n'est pas le cas de la presse européenne, surtout française).

Aujourd'hui la rapidité de diffusion des informations fait sensation, comme par exemple à partir d'un "slide" négatif, on peut diffuser des photos d'une manière instantanée, aux quatre coins du monde, à l'aide d'un satellite de communication. Cette nouveauté fut signalée, pour la première fois, pendant les jeux de Séoul en 1988. Les photos ont été diffusées par l'agence d'information japonaise.

M. Georges Bush, le président américain, en a eu recours, pendant les primaires des élections, peu de temps plus tard. L'armée peut avoir recours à ce procédé, surtout en temps de conflit, pour diffuser sa propre version des faits.

V.3.c Une chaîne de télévision militaire ?

L'armée disposera, à travers ce moyen de communication de masse, d'un outil qui touchera l'ensemble de la population locale. Sa vision de la patrie, l'accentuation de son message sur l'unité nationale, sa célébration des fêtes et occasions de la nation, sa participation au ressort et à la construction du pays, lui

procurent des programmes d'une grande valeur pour l'orientation des jeunes. L'armée peut aussi consacrer certaines tranches horaires pour atteindre d'autres cibles : émigrés libanais à travers le monde, opinion publique étrangère... Cela lui apporte beaucoup de soutien et de solidarité. Ses programmes pourraient être diffusés en circuit intérieur dans les casernes et camps.

V.3.d Une radio militaire ?

Bien que nous vivions à l'heure de l'image, la radio reste un moyen de communication très important, même au début du 21ème siècle. Et il paraît que son rôle sera gardé et même développé dans l'avenir.

Contrairement à la télévision qui demande des équipements lourds et coûteux, la radio atteint ses cibles beaucoup plus facilement, surtout avec les transistors, qui accompagnent les utilisateurs en tous lieux.

Les programmes de la radio militaire, peuvent être instructifs , informatifs et divertissants en même temps. Ils peuvent aussi transmettre l'image de l'armée.

Mais même avec l'adoption des moyens de communication de masse, il ne faut pas négliger les autres moyens conceptuels de communication personnelle à l'intérieur des unités militaires, comme les réunions, les conférences, les meetings, les tableaux d'affichage, les moyens de contact personnel et les fiches individuelles...

Ces moyens aident à refléter l'idée du chef, sous forme d'un message court, percutant et riche de contenu, où la "propagande" souhaitée n'aura plus un aspect répétitif de matraquage, mais sera variée, tendre et plus intelligente, et l'action du feed-back garde toute son importance.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Depuis l'indépendance et jusqu'à la guerre du Liban 1975-1990, l'armée libanaise n'a pratiquement pas reçu une orientation doctrinaire même aux moments les plus cruciaux de son histoire, pourtant très mouvementée.

L'information de l'armée au cours de cette période était excessivement réduite, et elle ne comportait que des communiqués sur l'enrôlement et les ordres militaires opérationnels ou administratifs en supplément de certaines publications explicatives en cas de nécessité. Cette information fut appuyée d'une orientation militaire et morale à travers la "Revue du Soldat libanais"²⁷⁴ et "l'émission du soldat" diffusée par la Radio nationale²⁷⁵.

Durant la présidence de Chéhab, l'information militaire s'est élevée au niveau de l'information officielle générale, ainsi, les moyens d'information officiels diffusaient les nouvelles de l'armée en coordination avec cette dernière. De même au cours de cette période l'armée s'est appuyée sur une nouvelle forme d'information en plus de l'ancienne qui était l'information d'orientation nationale à travers le livre d'Education Civique Nationale. La première esquisse d'un semblant d'idéologie, s'est présentée en forme de livre, comportant quelques matières culturelles, et reflétant l'opinion de *l'Establishment* sur quelques concepts et sur les questions classées dangereuses.

Mais pendant toute cette période, l'orientation dans l'armée était vouée à l'échec. Ceci était dû en premier lieu aux événements politiques et confessionnels qui déstabilisaient le pays, en second lieu, à l'absence d'une philosophie précise de l'information et la négligence de l'importance de ce secteur, ajouté à l'incompétence des responsables de l'information et leur manque de spécialisation.

²⁷⁴ Fondée en 1934.

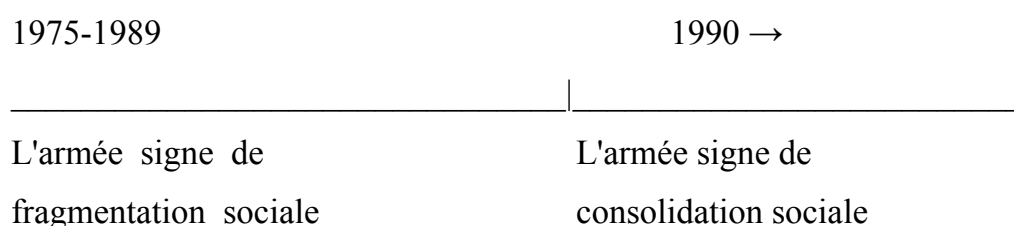
²⁷⁵ Une demi heure par semaine d'émission rediffusée une deuxième fois.

Cette situation n'empêchait pas que durant la période qui s'étend de la constitution de l'armée en 1945 jusqu'à l'éclatement de la guerre en 1975, l'image de l'armée à travers la presse et la radio était très favorable.

Pendant la guerre de 1975-1989, l'image de l'armée divisée et impuissante prévalait.

La période après 1990 qui marque la fin de la guerre, cristallise une époque intense de sortie de crise. En ce moment l'image de l'armée, sauvegarde de la paix et, surtout de la cohésion sociale prime.

Ainsi, si nous projetons sur un même axe ces deux périodes doublées de la représentation que faisait durant, et fait toujours, la société libanaise de l'armée, nous aurons :



Cet axe nous pouvons le prolonger par une liste de deux images opposées ; celle de l'armée comme "patient" par opposition à l'armée comme "agent" ; de l'armée "impuissante" par opposition à une armée "puissante" ; "témoin du recul du respect de la loi" par opposition à l'image de l'armée "garant de la loi" ; ...

Toutefois il est important de souligner que, malgré l'absence d'une orientation militaire pendant la guerre et malgré l'image que reflétait l'institution, celle de la déchirure du pays, c'est elle, et elle seule, qui représentait à la fin de la guerre, l'unique moyen pour installer et consolider la paix. Ceci est dû au fait que l'armée symbolise pour le libanais, souvent secoué par des crises confessionnelles et politiques, interne et régionales, le modèle réduit d'un Liban

multiconfessionnel uni. Modèle représenté par des militaires appartenant à des confessions multiples entre-déchirées pendant les années de conflit, croyant en une doctrine commune, celle de la loyauté à la patrie, une patrie pour tous.

La réussite de la reconstruction de l'institution, constitue un indice du rétablissement du pouvoir d'Etat et un signe de la recomposition sociétale dans la période de l'après-guerre. Très vite l'armée est devenue un symbole national de patriotisme et d'intégrité. Cette réussite est le reflet de la vision de la société de l'armée comme institution - et cette vision remonte d'ailleurs à l'époque de sa création - et des militaires comme groupe social. Une image imprégnée de transmission de signes et de valeurs qui fait la fierté des militaires eux-mêmes, des conscrits et des civils.

Cette réussite est due à la nature même de l'institution : Face à une société pluraliste, l'armée affiche sa neutralité et s'exprime en modèle d'unité et de discipline, de rigueur et d'honnêteté. Elle est le signe de l'appartenance nationale. De ce fait, la reconversion d'anciens miliciens à travers leur intégration dans l'armée répond à cette image.

Dans cette période nous pouvons parler de réussite quant à l'effort que fournit le service de l'orientation à populariser l'image de l'armée à travers les médias.

Aujourd'hui, l'armée connaît la valeur et l'impact de l'information et agit dans ce sens. L'homme militaire est devenu très informé, ouvert à une information de masse, que son commandement est appelé désormais à adopter.

Ne pas opter pour une information libre, objective et variée, en faveur des communiqués et de l'obscurantisme d'autrefois, c'est comme choisir entre la connaissance et l'ignorance ; le bon choix paraît évident.

Avec les facilités médiatiques que peut offrir l'armée libanaise à ses soldats, elle se donne une garantie de forger des militaires conscients, cultivés, prêts à exécuter mieux les tâches qui leur incombent et discerner mieux la

désinformation et la propagande dont pourrait se servir l'ennemi pour justifier sa propre cause, et à y faire face.

Loin de pouvoir évoluer à l'abri de l'opinion publique, l'armée doit avoir une position, vis-à-vis de la communication, qui prend en considération, le fait que la communication militaire, est une arme redoutable, qui a toujours son rôle dissuasif à jouer en temps de paix, et son rôle explicatif et propagandiste en temps de guerre.

Ainsi après avoir détailler la place de l'information au sein de l'armée, l'analyse du contenu des informations militaires dans les médias contribuera à examiner de près l'image de l'armée.

Mais avant d'aborder le sujet, il importe de poser la question suivante : qu'entendons-nous par information militaire ? L'information est-elle militaire de part sa sémantique c'est-à-dire quand le sens de l'information porte sur le militaire ou de part son public c'est-à-dire quand elle est destinée aux militaires ?.

Notons que dans notre étude l'information militaire est toute information sur le militaire, peut importe le public.

TROISIEME PARTIE

L'IMAGE DE L'ARMÉE A TRAVERS LA REVUE DU LIBAN

I PREMIER CHAPITRE

PANORAMA DES MEDIAS LIBANAIS

I.1. La construction de l'image

Dans cette partie il sera question de l'image de l'armée à travers l'hebdomadaire *la Revue Du Liban*. L'image que fait l'institution d'elle-même et l'image que ce média véhicule sur l'institution.

Certes, l'image de l'entreprise (en l'occurrence de l'armée) se constitue de manière "dirigée", et parfois de manière non "dirigée", par l'entreprise, et est le reflet de tout un historique que l'entreprise doit parfaitement connaître et analyser.

L'analyse de ce magazine aidera à observer la notion d'image, la façon dont elle se constitue, et révélera si elle doit être parfaitement gérée dans un sens défini stratégiquement par l'institution.

L'étude s'attache aussi à montrer comment on se bâtit une identité de marque sur le long terme, comment on peut faire évoluer une image de marque, comment on peut éviter les principaux écueils, et comment il faut prévoir l'ensemble des événements qui peuvent avoir des retombées négatives sur cette identité ou cette image.

Certes, l'armée a entrepris une étude très pratique, conçue de manière à ce qu'elle puisse faire le bilan de son identité, puisse identifier les zones à préciser, de manière à lister les actions qu'il conviendrait, idéalement, de mener dans sa propre institution.

Dans cette perspective, il conviendrait, avant de relater les résultats de l'analyse, d'attirer l'attention sur ces quelques points :

> Définition de l'image et de ses composantes :

- Les différentes sortes d'image ;
- Comment se constitue l'image ;
- Les sources parasites de l'image ;

- Les conditions pour qu'une image existe ;
- Le rôle de l'image .

> De l'image à l'identité de marque

- L'intérêt de la notion d'identité par rapport à la notion d'image .

> Comment faire un diagnostic d'identité de marque ?

- Méthodologies des diagnostics d'identité .

> Comment construire ou faire évoluer une image de marque ?

- Se fixer des objectifs en terme d'identité de marque ;
- Définir l'identité de marque, sa référence imaginaire ;
- Choisir des produits/services porteurs de sens ;
- Mettre en place un système d'identité graphique : la gestion du logo et la définition d'un " système graphique" ;
- Gérer la communication et la publicité pour qu'elle soutienne le projet d'identité de la marque/ de l'entreprise;
- Eviter les écueils .

> Les risques qui pèsent sur l'image :

- Les " accidents " ;
- Comment gérer les crises ? Les mesures à mettre en œuvre;
- Elaboration par l'institution de la liste des événements

pouvant affecter son image de marque et actions à prévoir.

Il est apparu clairement à l'armée, au sortir de la guerre, et d'après la chronologie des événements et la situation de l'institution durant²⁷⁶ le conflit qu'il était opportun non seulement de parer au plus urgent, par des actions de reconquête, mais aussi de mettre à profit cette douloureuse expérience qu'est l'image de l'armée pendant les années de conflit, et d'en faire le point de départ d'une réflexion de fond qui amènera à dégager les pistes d'orientation à venir.

²⁷⁶ Ce que nous avons développé dans la première et la deuxième partie de la thèse .

Il s'agit pour l'armée d'analyser, au travers du prisme guerrier, les pistes permettant de restaurer la confiance ébranlée, de valoriser les atouts propres à l'institution, de redorer l'image de l'armée, une armée dotée d'atouts nobles, qui offre et maintient la paix et la sécurité en raison de son cadre légitime et patriotique indiscutable .

En fait, l'image de marque repose sur des assises symboliques qui vont bien au-delà des logos, des panneaux indicateurs et du papier à lettre avec en-tête. La réussite de la reconstruction de l'image de l'armée dans la période post 1990 repose essentiellement sur une politique de gestion de l'image de marque symbolique. De plus, les symboles utilisés rendent compte des éléments suivants:

- l'identité ;
- la crédibilité ;
- la responsabilisation.

L'identité renvoie à l'être de l'institution. L'institution est-elle bien ce qu'elle doit être ? Quelles sont ses valeurs ? etc. ... Ici l'armée comme référence nationale affiche l'essence de son identité.

La crédibilité a trait à la force des convictions qu'a le peuple de l'institution. Est-elle digne de confiance ? Ses intentions sont-elles transparentes? A t'elle une bonne connaissance et une bonne compréhension des enjeux ?

La responsabilisation porte sur la certitude et le maintien des valeurs de l'institution quant à son rôle ou à son image. Si un conflit se déclenche, assumera t-elle ses fonctions ? Cet aspect de l'image de l'armée qu'est la responsabilité est propre à la période d'après-guerre et à l'image de l'armée impuissante donc incapable d'assumer ce qui lui a été accolée pendant la guerre.

Pour arriver à dégager l'image de l'armée forgée par la revue, il faut incontestablement étudier les informations qui y figurent en rapport avec l'institution militaire. A noter qu'il existe au Liban quatre presses de langues différentes : l'arabe, le français, l'anglais et l'arménien, s'adressant chacune à un public particulier.

Cela ne veut pas dire que chacune soit différente de l'autre sous tous ses aspects, mais qu'elles se distinguent essentiellement les unes des autres par l'expression et parfois le contenu.

Les journaux d'expression française et anglaise sont généralement « moins fanatiques, plus éloignés que leurs homologues arabes du sensationnel, et par conséquent plus objectifs. Il ne s'agit pas toujours de bonne foi, mais d'une formation professionnelle plus assise.

Cela est dû au fait que la plupart des journaux d'expression arabe ne sont pas en condition de payer un salaire honorable aux rédacteurs d'un certain niveau culturel et professionnel. Les journalistes d'expression étrangère sont plus ouverts sur l'extérieur, et moins ancrés dans les conflits confessionnels et politiques du pays»²⁷⁷.

Cette réflexion explique les critères adoptés dans le choix de notre support. Ajoutons à cela la propagation du journal. Toutefois nous nous arrêterons sur une présentation rapide du secteur des médias au Liban pour pouvoir situer le journal-support.

I.2. Les médias libanais et francophones

Le secteur des médias libanais est l'un des rares en pleine phase de croissance. Toutes les sociétés de ce secteur participent pour une part importante à l'économie libanaise. Ce climat est favorisé par le fait que le Liban constitue

²⁷⁷ Moussalem Anis, *La presse libanaise, expression du Liban politique et confessionnel et forum des pays arabes*, La préface, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, R. Pichon et R. Durand-Auzias, 1977, pp.80-81.

un espace politique et culturel libre, surtout lorsqu'on le compare aux autres pays de la région.

On compte au Liban 13 quotidiens (10 journaux en arabe, deux en français et un en anglais) et 1 500 périodiques de toutes les catégories. *An Nahar* (80 000 exemplaires) est de loin le leader arabophone sur le marché libanais; les autres quotidiens importants sont le *Al-Anwar* (75 000 ex.), le *Al-Liwa* (75 000 ex.) et le *As-Safir* (50 000 ex.). *L'Orient-Le Jour* (20 000 ex.) est le plus important quotidien francophone au Liban; il n'a jamais cessé ses activités, même durant la guerre, alors que l'impression se faisait à Paris.

Depuis octobre 1999, le journal français *Le Monde* a commencé à publier une édition hebdomadaire «Proche-Orient» diffusée au Liban. Le quotidien anglophone *The Daily Star* (10 000 ex.) avec la collaboration de *The International Herald Tribune*, distribue une édition dans 13 pays au Proche-Orient; le *International Herald Tribune* est responsable d'une section internationale, alors que *The Daily Star* assure une couverture des événements locaux et régionaux.

Outre les très nombreux magazines arabophones, il existe aussi un certain nombre de revues publiées en français et en anglais : *La revue du Liban*, *Chroniques*, *Femme Magazine*, *Magazine*, *The Beirut Times Weekly*, *The Beirut News*, *Al-Hawadeth* (anglais), *The Arab Week*, etc.

Pendant la guerre civile, les stations de radio étaient contrôlées presque exclusivement par les milices militaires. Aujourd'hui, il existe des stations publiques et des stations privées totalement libres. La plupart des stations sont diffusées en arabe libanais, parfois en arabe classique. On compte également des stations diffusant en français : France FM, RFI (Radio France Internationale).

I.3. La Revue Du Liban

Hebdomadaire francophone illustré, fondé à Paris en 1928 par Ibrahim et Emile Makhlouf. La revue est éditée en 1992 par La Société Pour Le

Développement De La Presse et distribuée par La Compagnie Libanaise De Distribution De La Presse Et Des Imprimés.

La Revue du Liban est le premier hebdomadaire d'information du Liban et de la région, de par son ancienneté et sa diffusion. *La Revue du Liban* est distribuée dans plus de 30 pays, par abonnement et dans les kiosques, dont plusieurs le même jour de sa parution nationale (Paris, Tunis...) En 1998, la RDL a fêté ses 70 années d'existence.

La rédaction de la revue est totalement informatisée. L'hebdomadaire est conçu dans toutes ses étapes (rédaction, mise en page, séparation des couleurs, impression...) en interne ce qui lui donne une indépendance non négligeable, utile lors de bouclages tardifs ou d'événements de grandes envergure.

Le premier média toutes langues et toutes catégories confondues à passer sur Internet en 1996, *la Revue du Liban* online est un des sites les plus visités du Liban et fait partie des références en matière d'information (CNN et l'encyclopédie Encarta proposent des descriptifs ainsi que des liens vers la RDL online).

Dar Alf Leila Wa Leila (Les éditions des Mille et Une Nuits) est une des principales maisons d'édition du pays et la seule au Liban et dans la région à publier dans les trois langues : arabe, anglais, français.

Les publications sont les suivantes :

-Al-Hawadeth, premier hebdomadaire politique pan arabe dans le monde ;

-La Revue Du Liban, premier newsmagazine en langue française au Liban et dans l'Orient Arabe ;

-Monday-Morning, unique newsmagazine en langue anglaise au Liban et dans la région ;

-Al-Bayrak, quotidien d'informations générales.

Toutes ces publications sont conçues et imprimées à Beyrouth, à l'exception d'Al-Hawadeth, dont le siège social se trouve à Londres.

La Rédaction se composait en 1992 de :

- Rédacteur en chef : Melhem Karam
- Directeur général : Michel Misk
- Secrétaire de réaction : Edward Bassil
- Administrateur : Camille Labaki
- Maquettiste : Manal Diab Nehmé
- Publicité : Pressmedi-Tamman

Actuellement l'équipe de la Rédaction est la même au niveau du Rédacteur en chef, du Directeur général, du Secrétaire de rédaction et de l'Administrateur.

Font partie de l'équipe actuelle :

- Karam Karam ; Saër Karam ; Mansour Moubarak (Conseil de direction)
- Nicolas Abou Chacra : Directeur artistique
- Brigitte Khoury : Directrice commerciale

I.1.a Les principales rubriques de la RDL en 1992 :

- Editorial, par Melhem Karam ;
- La chronique de José Labaki ;
- Les événements de la semaine ; Echos et Réflexions par Edward Bassil ;
- D'une semaine à l'autre ;
- Opinion par Nadim El Hachem ;
- Problèmes à l'ordre du jour par Nelly Hélou ;
- Interviews ; Variétés ; Le monde arabe ;
- Questions d'Actualité par Siddik Boutros ;
- Dossiers ;
- Actualités ;
- Dans le monde des célébrités ;
- Rubrique internationale ;
- L'actualité médicale ;
- L'actualité scientifique ;

- Expositions, Livres, Cinéma, musique, etc. ;
- Humour ;
- La semaine astrologique ;
- Les mots croisés ;
- Rébus du Liban, caricature par Stavro ;
- Mondanités.

La RDL se présentait en format de 37.5 x 27 cm. Format plus réduit actuellement. Le nombre des pages variait entre 66 et 94.

I.1.b Le corpus

Le corpus est constitué de 53 numéros de *La Revue du Liban et de l'Orient arabe* couvrant la période allant du 28 décembre 1991 jusqu'au 2 janvier 1993.

Ci-dessous la liste des numéros :

Numéro	Période
1664	28 décembre 1991- 4 janvier 1992
1665	4 - 11 janvier 1992
1666	11- 18 janvier 1992
1667	18-25 janvier 1992
1668	25 janvier-1 février 1992
1669	1- 8 février 1992
1670	8-15 février 1992
1671	15-22 février 1992
1672	22-29 février 1992
1673	29 février - 7 mars 1992
1674	7-14 mars 1992
1675	14-21mars 1992
1676	21-28 mars 1992

1677	28 mars -4avril 1992
1678	4 - 11 avril 1992
1679	11- 18 avril 1992
1680	18-25 avril 1992
1681	25 avril - 2 mai 1992
1682	2 - 9 mai 1992
1683	9 - 16 mai1992
1684	16 - 23 mai 1992
1685	23 - 30 mai1992
1686	30 mai- 6 juin 1992
1687	6 - 13 juin 1992
1688	13 -20juin 1992
1689	20 - 27 juin 1992
1690	27 juin - 4 juillet 1992
1691	4 - 11 juillet 1992
1692	11 - 18 juillet 1992
1693	18 - 25 juillet 1992
1694	25 juillet - 1 août
1695	1 - 8 août 1992
1696	8 -15 août 1992
1697	15-22 août 1992
1698	22 - 29 août1992
1699	29 août - 5 septembre 1992
1700	5 - 12 septembre 1992
1701	12- 19 septembre 1992
1702	19 - 26 septembre1992
1703	26 septembre - 3 octobre 1992
1704	3 - 10 octobre 1992
1705	10 - 17 octobre 1992
1706	17 - 24 octobre 1992

1707	24 - 31 octobre 1992
1708	31 octobre - 7 novembre 1992
1709	7 - 14 novembre 1992
1710	14 - 21 novembre 1992
1711	21 - 28 novembre 1992
1712	28 novembre - 5 décembre 1992
1713	5 - 12 décembre 1992
1714	12 - 19 décembre 1992
1715	19 - 26 décembre 1992
1716	26 décembre - 2 janvier 1993

II DEUXIEME CHAPITRE

LA RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 1991 : L'IMPORTANCE FONDAMENTALE DE 1992

II.1 Le bilan de l'année 1991

Une rétrospective de l'année 1991 aiderait à mieux situer le contenu du discours de la revue sur l'armée en 1992, surtout que dans son premier numéro de la période choisie il est question d'inspection des positions militaires au Liban Sud et du déploiement de l'armée dans cette région.

II.1.a L'année 1991 : une année décisive

Placée sous les auspices d'un gouvernement de «réconciliation nationale» et de la «paix retrouvée» l'année 1991 prend fin sur des « espérances en suspens », côté Liban-Sud et sur des déceptions accumulées, pour ce qui est du quotidien des Libanais.

Une année décisive dans l'histoire du pays des cèdres, chapeauté par trois «bouleversements» à double caractère international et régional :

La guerre du golfe, la conférence de paix régionale et la fin de l'URSS.

Sur le plan purement local, 1991 a constitué le premier jalon de la «deuxième République » finalement «reconstituée».

L'année 1991 a aussi été marqué par une série d'événements qui ont basculé définitivement le Liban dans sa nouvelle orbite : Participation aux instances internationales, signature de traités, nomination de députés... Le processus déclenché après le 13 octobre 1990 a continué avec vigueur sur sa lancée. Fidèle à l'esprit du fameux accord de Taëf ou interprété subjectivement comme se plaisent à le clamer les contestataires...

Quoiqu'il en soit «cette application», applaudie au déniée, outre la bénédiction internationale et régionale, dont elle se pare, a fait basculer le pays de l'état de guerre à l'état de paix.

Finalement, les «soubresauts» de cette année se sont limités, - nonobstant la région frontalière - à la politique virulente.

Et 1991 baisse le rideau en laissant inachevé, son «dernier» acte, les négociations multilatérales et l'application par l'Etat hébreu, de la résolution 425.

Un cabinet formé de trente ministres, les ex-seigneurs de la guerre, deux coups de canif dans le flanc des deux plus importantes milices du pays [les F.L (Forces Libanaises) et le P.S.P (Parti Socialiste Progressiste)], la première réalisation du régime Hraoui aura eu la «main dure».

Réaction, les F.L. - qui se considèrent à juste titre comme les parrains de Taef - manifestent leur désapprobation en tentant de suspendre, outre leur ralliement au cabinet, celui de Georges Saadé et de Michel Sassine.

«Plus franc», le chef des P.S.P s'estimant lésé annonce sa décision de se retirer momentanément de la scène politique, tout en laissant libre cours à Marwan Hamadé d'assurer la représentativité de son courant.

Finalement, en dépit des critiques, des tentatives de boycottage, le gouvernement «d'Union nationale» demeure.

Pourtant ce démarrage branlant, se reflétera tout au long de la première année d'existence du cabinet Karamé.

Ainsi, les réunions du conseil des ministres tenues en présence de tous les membres de l'exécutif, se comptent sur les doigts d'une seule main.

Jusqu'à présent, les déclarations virulentes des ministres qui boycottent de l'«intérieur» ou de ceux qui «gèlent» leur adhésion persistent.

II.1.b Les désaccords internes

Ce climat de tiraillement et de conflits internes se répercute sur l'ensemble du régime et ne ménage pas la «Troïka» du pouvoir. M. Abdel Halim

Khaddam (vice président syrien) veille et se charge à plusieurs reprises de réconcilier Hraoui (président de la république) et Husseini (président de l'assemblée), de même que Hraoui et Karamé (premier ministre).

En bref et en dépit de ces incidents de parcours, le cabinet des Trente réuni au grand complet de ses membres les plus influents, réalise un nombre important d'articles décidés à Taef :

- Consolidation du Grand-Beyrouth, et «pénétration» par l'armée à Achrafieh, en dépit de certaines réticences voilées ou ouvertes ;

- Ramassage des armes lourdes. Perquisition dans les permanences partisanses ;

- Dans la nuit du 30 avril au 1er mai, l'armée prend le contrôle de l'ex-fief chrétien, (Kesrouan), de la région druze, d'une partie de la montagne jusqu'à Mdeirej ;

- La banlieue-Sud par contre reste une poche secrète et relève d'un règlement d'un autre ordre, lié à l'affaire des otages ;

- Promulgation d'une Loi sur l'amnistie générale qui frappe d'impunité tous les crimes de guerre ; exception faite des meurtres commis à l'encontre des personnalités politiques ;

- Face à cette mesure, les F.L. gèlent leur représentativité au sein du cabinet.

II.1.c Signature de l'accord de fraternité, de coopération et de coordination

L'essence même d'un volet important de l'accord de Taef, explique les relations privilégiées libano-syriennes «officialisées», à Damas en grande pompe, en présence des principaux dirigeants des deux pays.

Quelques timides protestations, autour de «certains» points obscurs ou qui laissent libre cours à l'interprétation ont ponctué la signature de ce traité, qui touche tous les domaines : la Sécurité, l'Education, le Commerce, la Santé, etc...

Alors que dans l'ensemble il a été vivement applaudi par la classe politique locale.

Début juin, des députés sont nommés ,toujours suivant un article de l'accord de Taef, pour combler les «manques» existants. Cette mesure renforce le mécontentement des F.L. désigne des ex-chefs de milices députés, hormis le commandant en chef des F.L. qui refuse de présenter sa candidature.

II.1.d Le premier combat de l'armée "réunifiée"

Début juillet, l'armée est déployée à Saïda. Des Combats héroïques sont menés par la Grande Muette dans l'Est de la ville de Saïda.

En l'espace de quatre jours , le fief du «Fath» est démantelé. Et le ramassage des armes palestiniennes se poursuit, pendant que l'armée procède à son déploiement jusqu'à Tyr et de là rallie ses troupes qui s'étaient chargées, depuis mars, d'assurer la sécurité de l'Iqlim-el-Touffah, à la suite d'un accord visant à mettre fin aux affrontements inter-chiites, remontant à plus d'un an dans la région.

II.1.e Le général Aoun part en exil vers la France

Fort de son succès au Liban-Sud, sûr de la consolidation de ses assises, le régime envisage alors sérieusement le départ du général Aoun vers la France, qui lui avait accordé l'asile politique.

Malgré l'indifférence du pouvoir libanais, eu égard les précédentes pressions et tentatives françaises menées par les médiateurs pour prouver l'innocence du général quant à l'affaire des trente-deux millions de dollars que l'Etat libanais lui reproche d'avoir détourné à son profit, le pouvoir libanais - grâce à l'effort juridique de l'amnistie générale - accepte finalement de céder, en contre partie de «garanties françaises» :

- Résidence hors de la capitale française ;
- Interdiction de participer à toute activité médiatique ou politique pour une période déterminée ;

- Possibilité d'une poursuite judiciaire pour ce qui a trait à «l'argent détourné».

Ainsi, suivant un scénario monté par les services de renseignement français, le général Aoun est acheminé (par voie de terre et de mer) vers Marseille, à la villa Gaby Delys.

II.1.f Le Liban dans les entretiens de la troïka à New York

L'application de la résolution 425 et la dissociation du problème du Liban-Sud de l'ensemble de la question du Proche-Orient ; c'est le thème sur lequel se sont axés principalement les entretiens de la troïka à New-York et le discours du chef de l'Etat aux Nations-Unies.

Au cours de l'entretien Bush-Hraoui, le président libanais s'est engagé à garantir la sécurité du Liban-Sud et à interdire toute opération de résistance menée contre Israël, quitte à ce que l'Etat hébreu accepte de se retirer de la zone qu'il occupe.

Une garantie américaine, dans ce sens, aurait été obtenue.

II.1.g La libération des otages

- Dans Beyrouth en convalescence et pour paver la voie à la conférence de paix portant sur le Proche-Orient, l'affaire des otages, longtemps maintenue dans le plus grand secret commence à se «décanter» avec la libération à Damas, l'un après l'autre, des otages américains et britanniques.

Reste les deux Allemands, liés au sort des fils Hamadé et l'Italien présumé mort.

- La visite en France du chef de l'Etat accompagné de toute une délégation, vers la fin du mois d'octobre, dissipe définitivement les nuages qui avaient à un moment alourdi le climat entre les deux pays : tour d'horizon global et franc ; double promesse d'un soutien politique à la conférence de paix et d'aides concrètes touchant les domaines de la défense, de la culture et de l'économie.

- Le voyage français sera suivi comme le veut la coutume d'une visite au Vatican.

- La délégation libanaise conduite par le ministre des A.E. Farès Bouez adoptera lors de la conférence de paix tenue à Madrid la même attitude que la délégation syrienne; concentrant ses interventions sur la nécessité de l'application de la résolution 425.

- Sitôt la conférence de paix commencée, les Israéliens et le Hezbollah accroissent la tension au Sud du pays et une recrudescence de violence est enregistrée. L'armée dépêchée en hâte arrive à stabiliser la situation. De leur côté les Américains interviennent et imposent à l'Etat hébreu la prudence.

- Le Collège Hall de *l'American University of Beirut* paye chèrement le prix du soupçon de paix ébauchée : un attentat à la dynamite d'une violence inouïe qui cause outre les destructions matérielles, la mort. C'est le premier attentat à Beyrouth après la tentative d'assassinat, le 20 mars 1991, qui visait sur l'autoroute d'Antélias le ministre de la Défense Michel Murr.

- Une parade militaire eut lieu pour la première fois depuis 1983 sur l'ancienne ligne verte de la capitale, pour commémorer symboliquement l'Indépendance. Les festivités ont failli dégénérer en crise gouvernementale.

- Des négociations bilatérales ont repris au début de ce mois à Washington. Souhail Chammas, qui préside la délégation libanaise, refuse toute supposition concernant un accord de paix avec Israël : «application de la résolution 425 et rien d'autre».

Jusqu'à présent, les négociations n'ont abouti à rien de concret.

- Le chef du Quai d'Orsay a effectué une visite à Beyrouth, dans une tentative ouverte de la France de récupérer un peu de son influence dans la région : promesse d'accélérer les aides, surtout celles se rapportant à l'infrastructure du pays ;insistance sur l'expression libre de la volonté du peuple et d'élections libres.

Ce qui déclencha inmanquablement un tollé de protestations «sur une ingérence française dans les affaires purement internes».

- La visite du ministre des Affaires Etrangères français, avait été précédée par celle du Premier ministre italien et la signature d'un traité commercial entre les deux pays.

Le problème touchant les déplacés est demeuré en suspens, en dépit du déploiement de l'armée sur l'ensemble du territoire.

Les réformes administratives piétinent.

Aucune aide d'importance - malgré les promesses - n'est encore parvenue à l'Etat pour faire redémarrer son économie défailante.

Côté financier, la stabilité «assurée» de la monnaie nationale n'empêche pas «des tragédies» d'un autre genre, tel «krach» des banques.

Une vague de paupérisation et maux sociaux frappe l'ensemble des couches sociales du pays.

Côté défense, une réorganisation des unités de l'armée a eu lieu dernièrement en vue «d'arracher» définitivement aux brigades de la grande Muette toute «étiquette» professionnelle.

La Loi sur le service militaire obligatoire a été votée.

La communauté chrétienne spécialement maronite est toujours «dispersée»; sans leadership ;en dépit des «vaines» tentatives du leader des F.L. de se rallier les mécontents. Notamment lors de sa célébration (le 15 août) de «la journée du martyr.»

En bref et pour conclure cette rétrospective de l'année 1991 qui a assisté à la naissance d'un nouvel ordre mondial, à la guerre du Golfe et à une conférence de paix, le Liban ne peut être en retrait de ce cumul d'événements qui a bouleversé la région.

L'année 1991 a réalisé beaucoup de choses sur le plan de la politique et de la sécurité.

II.2 Pourquoi l'année 1992 ? quels sont ses priorités ?

En cette fin d'année 1991, la nouvelle année porte un certain nombre de questions relatives au Sud, le Sud et la Békaa-Ouest pris dans l'engrenage de la violence militaire et des surenchères politiques régionales, au déroulement d'élections législatives, les premières après la guerre depuis 1972, au maintien des deux cabinets, au déclenchement du processus de développement et de reconstruction, à l'enrôlement des anciens miliciens dans l'armée, au retour des déplacés, en d'autres termes vers la réalisation de la cohésion nationale, etc...

Cette nouvelle étape, qui va se concrétiser aidera-t-elle à modifier le Liban ? Une éventualité à prendre peut-être en considération.

Le président Elias Hraoui a prononcé un discours²⁷⁸ dans lequel il a proclamé que "1992 sera l'année de la libération du Liban-Sud et de la Békaa-Ouest, comme du déclenchement du processus de développement et de reconstruction"²⁷⁹ et réitéré sa "foi véritable dans la démocratie et la liberté"²⁸⁰.

"Le Liban, dit-il, est entré dans une ère de paix et œuvre pour consolider son indépendance et amorcer le processus de la reconstruction"²⁸¹.

Le président de la République soutient, d'autre part, que "le Liban n'est plus en danger... Sa plus grande victoire a été sa capacité de triompher des épreuves pour confirmer son rôle et son droit. Après seize années de guerres et de crises, nous possédons toujours la capacité de nous relever et de récupérer

²⁷⁸ Se référer à la Revue Du Liban, numéro 1666, du 11 au 18 janvier 1992. Discours prononcé par le président Elias Hraoui au cours de la réception traditionnelle du Nouvel An en l'honneur du corps diplomatique.

²⁷⁹ *Ibid.*

²⁸⁰ *Ibid.*

²⁸¹ *Ibid.*

nos forces. Nous avons une patrie définitive et immuable dans l'unité de son entité et un peuple confiant en lui-même, en sa patrie et en son avenir; ainsi qu'un Etat décidé à reconstituer ses institutions, la société et le citoyen; résolu à étendre sa pleine souveraineté à l'ensemble du territoire national"²⁸².

Le Premier libanais se réjouit de ce que "le Liban a la confiance du monde, car il reste un besoin pour la région et une nécessité mondiale et humaine ..." et réaffirme la foi de notre peuple dans la liberté et la démocratie. "Nous avons la voie du salut tracée dans le document de l'entente nationale (l'accord de Taëf). Il ne nous reste plus qu'à y travailler"²⁸³.

Ensuite, le président de la République énumère les priorités de l'Etat en 1992 :

- la libération du Sud et de la Békaa-Ouest : "Il est de notre droit qu'Israël évacue notre territoire comme les territoires arabes occupés depuis 1967, pour que les Palestiniens puissent exercer leur droit à l'autodétermination. Nous accordons beaucoup d'importance aux négociations menées par notre délégation à la conférence de la paix, en formulant l'espoir qu'elles seront couronnées de succès"²⁸⁴.

- le déclenchement du processus de développement et de reconstruction ; le Liban qui a souffert de la guerre œuvrant pour une paix globale, juste et durable dans la région, le droit étant le fondement de cette paix.

Le président Hraoui réitère la ferme résolution des responsables d'édifier un Etat fort, capable de consolider sa souveraineté sur la moindre parcelle de son territoire, d'étendre l'autorité de la loi et de s'acquitter de son devoir à l'égard du citoyen et de tous les résidents sur le sol libanais. «Nous œuvrons en faveur d'un Etat moderne capable de concrétiser le rôle du Liban sur les plans interne, régional et international, le plus grand défi auquel nous faisons face étant de

²⁸² *Ibid.*

²⁸³ *Ibid.*

²⁸⁴ *Ibid.*

poser les fondements de l'avenir du Liban , la paix étant le début d'une ère nouvelle dans ses préoccupations et ses aspirations»²⁸⁵.

Il souligne l'importance de l'application du document de l'entente nationale, pour entamer la phase de la reconstruction ... "notre but étant la reconstruction de tout le Liban, ayant la confiance que le système d'économie libre y ramènera la prospérité"²⁸⁶.

- le cas des déplacés : le chef de l'Etat ne manque pas d'évoquer leur situation "dont le retour à leurs foyers sera le résultat naturel du processus de paix"²⁸⁷.

II.3 L'impact sur le corpus

Une première consultation des numéros du magazine révèle le nombre de fois où avaient figuré sur la première couverture des informations en rapport avec l'armée :

- Le numéro 1667 : une demi-couverture porte sur l'armée et a pour titre : « 2 700 anciens miliciens s'engagent dans l'armée » (16 cm x 27 cm)²⁸⁸. La photo sur la couverture met en relief les anciens miliciens entrain de défilier devant la tribune officielle.

-Le numéro 1669 : La première demi-couverture porte le titre : «Le Liban-Sud au cœur des préoccupations nationales» (17 cm x 27 cm.) avec une photo de l'armée.

²⁸⁵ *Ibid.*

²⁸⁶ *Ibid.*

²⁸⁷ *Ibid.*

²⁸⁸ Rappelons que le magazine se présentait en 1992 en format : 37 x 27 cm.

- Le numéro 1674 : une demi-couverture (qui occupe la partie supérieure) porte sur : « L'axe Saida-Jezzine une ligne verte qui mine sourdement la région » (17,5 cm x 27 cm.).

- Le numéro 1686 : en couverture entière : «Le Liban sous le choc des événements du Sud. Le général commandant en chef de l'armée au cours d'une tournée des positions de la troupe au Liban Sud». Une photo de l'armée figure à gauche (17,5 x 13,5 cm) ; à droite, les deux phrases citées ci-dessus et dans la partie inférieure de la couverture, une photo des décombres (14,5 x 27 cm.).

- Le numéro du 1960 : «Gemayel Aoun Edde « Niet » sur toute la ligne». (Photo des trois responsables et Aoun au milieu en tenue militaire).

- Le numéro 1996 : En demi-couverture : «le 47ème anniversaire de l'armée» (13x27 cm.).

- Le numéro 1699 : «Elections : amère déception après le premier round ...» Sur les 9 photos, 2 présentent des éléments de l'armée avec chars, jeeps et des militaires dans la rue et une autre montre un militaire dans un local conçu pour les élections législatives.

- Le numéro 1700 : «Elections II - Mise en cause de la légitimité des élus ou les élus sont-ils légitimes ?». Sur les 11 photos, une met au premier plan des militaires dans la rue avec chars et blindés. Les photos sont en plusieurs formats mais celle des militaires est la plus grande (elle mesure 13,5 x 8 cm.).

- Le numéro 1701 : «Elections III - A la conquête du leadership Sudiste». Sur les dix photos, deux portent sur des militaires et des blindés.

- Le numéro 1706 «Le général Aoun parle à la *Revue du Liban*». A gauche en grand format, une photo de Aoun (32 cm x 18,5).

- Le numéro 1711 : «L'armée en ce 22 novembre» en couverture entière avec une photo des militaires photographiés lors de la répétition du défilé la veille du 22 novembre.

- Le numéro 1712 : «Le second 22 novembre de la deuxième République». Sur les cinq photos existantes sur la couverture, quatre sont en rapport avec le sujet dont trois montrent des militaires et une affiche les trois Président Hraoui, Berri et Hariri.

- Le numéro 1714 : «La rencontre de Beit-Mery et le processus de paix» (16,5 x 27 cm).

Sur 53 numéros, l'armée figure à 13 reprises sur la couverture. Dans ce cas précis soit l'armée elle est le sujet central , comme la fête de l'armée, l'enrôlement des anciens miliciens au sein de l'institution, soit elle se porte garante d'une opération quelconque, élections ou maintien de l'ordre etc..., qui sont eux le sujet central.

A deux reprises, la revue consacre à l'armée la couverture entière ; c'est ainsi lors des événements du Sud et la fête de l'indépendance célébrée le 22 novembre de chaque année.

Arrêtons-nous d'abord sur l'aspect des événements relatés par le journal :

1- Deux célébrations :

- La fête de l'armée qui a lieu le 1^{er} août ;
- La fête de l'indépendance, célébrée le 22 novembre ,
(ce thème donnera lieu à deux couvertures successives).

2- Le Liban-Sud :

- Le Liban-Sud au cœur des préoccupations nationales ;
- L'axe Saïda-Jezzine : une ligne verte qui mine sourdement la région ;
- Le Liban sous le choc des événements du Sud. Le général commandant en chef de l'armée au cours d'une tournée des positions de la troupe au Liban-Sud ;
- Les élections III : A la conquête du leadership Sudiste (interaction).

3- Les élections législatives :

- Elections : Amère déception après le premier round ;
- Elections II - Mise en cause de la légitimité des élus ou les élus sont-ils légitimes ;
- Elections III - A la conquête du leadership Sudiste ;

4- Interviews avec des personnalités :

- Gemayel Aoun Eddé : « Niet » sur toute la ligne.

5- Divers :

- L'intégration sociale à travers l'enrôlement de 2 700 anciens miliciens dans l'armée.
- La rencontre de Beit-Mery et le processus de paix.

III TROISIEME CHAPITRE

LES INFORMATIONS RELATIVES A L'ARMEE

PUBLIEES PAR LA *REVUE DU LIBAN* AU COURS DE

L'ANNEE 1992

Pour arriver à dégager l'image de l'armée forgée par la revue, essayons d'abord de nous arrêter sur les informations qui y figurent.

Une lecture des informations en rapport avec l'armée révèle que celles-ci se regroupent de part leur sémantique en huit groupes :

- L'armée et la fusion nationale à travers :
 - L'enrôlement d'anciens miliciens dans l'armée ;
 - Le ramassage des armes ;
- Les événements en rapport avec le Liban-Sud ;
- Les élections législatives et la sécurité assurée par l'armée ;
- Célébrations :
 - Anniversaire de l'armée ;
 - Fête de l'indépendance ;
- L'armée au secours de la population en dehors des temps de crise comme dans une période d'intempérie, etc.
- Le retour des déplacés ;
- L'opposition et en l'occurrence, le général Aoun qui est soit interviewé seul et en exclusivité par la revue, soit fait partie du sujet d'un article qui le regroupe avec d'autres éléments de l'opposition, qui est pour la plupart chrétienne, comme le président Aminee Gemayel, M.M. Raymond Eddé, Samir Geagea et Dory Chamoun;
- La récupération du QG des Forces Libanaises ;

- Les activités²⁸⁹ du commandant en chef de l'armée, les activités des officiers en service ou en retraite et des hommages rendus à des personnalités militaires disparues ou à des leurs.

L'étude détaillée de l'information militaire dans la revue en question permettra de déceler les différentes facettes de l'image de l'armée.

Figure ci-dessous un relevé détaillé de l'information militaire à partir de la période examinée dans *La Revue du Liban*, ainsi que les caractéristiques de cette information.

III.1 L'armée et l'union nationale

III.1.a Le premier groupe de miliciens enrôlés dans l'armée

Le deuxième numéro²⁹⁰ de notre corpus relate le premier événement au sortir de la guerre et qui peut être le plus important sur le plan social, celui de l'enrôlement des anciens combattants au sein de l'armée.

Un temps fort dans cette période qui est extrêmement significatif tant sur le plan national que social puisque le Liban a besoin d'unir ses citoyens. Notons que le Liban est un petit pays et un bon nombre de familles avait un ou plusieurs de ses membres dans l'armée et d'autres engagés auprès d'une milice.

De ce fait, la fusion est nationale et sociale et est concrétisée et symbolisée par le chiffre de 2 700 anciens miliciens dans l'armée.

Ce geste est salué par tous, gouvernants, médias et citoyens. Il représente à lui seul la fusion et l'unité nationale ainsi que la restitution de l'ordre qui sera complétée par le ramassage des armes légères des citoyens un peu plus tard mais au cours de l'année 1992.

²⁸⁹ Il s'agit pour l'ensemble des activités précises concernant des personnalités puisque l'armée possède sa propre revue, un mensuel, "al Jaich" "*l'armée*" qui relate en détail les principales activités du commandant et des effectifs en général.

²⁹⁰ Cf. La Revue Du Liban, N°1667.

"C'est une opération²⁹¹ d'intégration nationale et humaine ayant dépassé les prévisions²⁹²" a dit le général Michel Méaiké, commandant des camps d'entraînement, devant 2.700 nouvelles recrues, constituant le premier groupe d'anciens miliciens intégrés dans l'institution militaire ayant suivi un entraînement adéquat dans les centres de Hammana, Rayack, Kleyate et à la Cité scoute, à Smar Jbeil.

Et d'ajouter : "L'intégration s'est transformée en une interaction sociale sous l'uniforme, ayant établi des ponts avec des groupes qui étaient éloignés de l'esprit de l'armée qui était éloignée de leur cœur".

"L'intégration a évolué pour rassembler des affiliations diverses sous le même toit. Entre les fêtes du Maouled (naissance du Prophète) et de Noël, est né un soldat libanais engagé et conscient de son devoir militaire. Nous avons besoin de tout pouce de notre territoire; de toute goutte de nos eaux; de notre souveraineté absolue et de notre liberté. Pour cela, nous devons opter pour la planification minutieuse, l'action persévérante et, avant tout, resserrer nos rangs et nous orienter dans la même direction"²⁹³.

Le général Méaiké avait observé, d'autre part, que "l'intégration des anciens miliciens a regroupé des forces vives et des potentialités efficaces, permettant la soudure entre les classes populaires qui forment la base de la nation, car si ces dernières s'allient entre elles "il devient difficile de provoquer des clivages au sein des classes supérieures"²⁹⁴.

²⁹¹ Des représentants des différentes brigades, les commandants des zones militaires, une délégation des F.S.I. et les parents des nouvelles recrues ont assisté à la cérémonie qui s'est déroulée le 11 janvier à la Cité scoute de Smar Jbeil (caza de Batroun).

²⁹² Cf. La Revue Du Liban N° 1667.

²⁹³ *Ibid.*

²⁹⁴ *Ibid.*

III.1.b Le ramassage des armes

Sous le titre « est-il possible de ramasser les armes légères avant le 21 juillet ? » la RDL écrit²⁹⁵ : "si nombreux que soient les effectifs de l'armée et des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) chargés de maintenir l'ordre et d'empêcher les différents clans en lice de menacer la sécurité publique, si le pouvoir n'est donc pas en mesure de désarmer effectivement les citoyens, qu'il réfléchisse avant de se lancer dans une aventure aux risques imprévisibles.

La récupération du Quartier Général des Forces Libanaises qui définira une étape dans la politique de l'Etat et que nous traiterons dans un paragraphe ultérieur entrera aussi dans le cadre du ramassage des armes.

III.2 Les événements en rapport avec le Liban-Sud

L'année 1991 prit fin sur des «espérances en suspens» en ce qui concerne le Liban-Sud.

En triant le contenu du magazine en rapport avec l'armée sur la période de 1992, nous avons remarqué que le Sud a occupé une place prépondérante en quantité d'information et sur l'échelle des priorités dans les informations en question, et ce, pour deux raisons majeures :

- Les événements au Sud : percées israéliennes ; assassinats (d'Abbas Moussawi, secrétaire général de Hezbollah), ripostes de la part de la résistance, etc. ... d'où le thème de la sécurité assurée par l'armée, ce qui nous conduit au deuxième axe :

- Le déploiement de l'armée dans la région.

Quant à la nature des informations, celles-ci peuvent être regroupées selon deux ensembles :

- > Informations relatives au commandant en chef de l'armée :

- Le commandant de l'armée au Liban-Sud ;

²⁹⁵ Cf. La Revue Du Liban N° 1691 dans la rubrique "les événements de la semaine".

- Le discours du commandant de l'armée.

> Informations relatives à la situation au Sud :

- Les événements au Sud ;
- Le déploiement de l'armée dans la région ;
- Les élections législatives au Sud.

Dans les trois derniers axes, l'armée est le vecteur principal qui développera les points suivants :

- L'armée étendra son déploiement au Sud ;
- En faveur d'une collaboration armée libanaise-FINUL ;
- La disparition des apparences armées au Liban-Sud ;
- La sécurité exclusive assurée par l'armée ;
- L'armée libanaise renforce ses positions face à celles qu'occupent "Tsahal" et "l'Armée du Liban-Sud" le long du cordon frontalier ;
- Le retour des déplacés ;
- L'ouverture de la route de Jezzine ;
- Kafra et Yater deux villages récupérés.

III.2.a Les informations relatives au commandant en chef de l'armée

➤ Le commandant de l'armée au Liban-Sud

A trois reprises la revue affiche des informations concernant le déplacement du général Lahoud au Sud :

Ainsi, sous le titre : «En inspectant les positions militaires au Sud ; Le général Lahoud annonce une parfaite coordination entre l'armée et la FINUL» ,

le premier numéro²⁹⁶ de la période, objet de notre analyse, relate l'inspection du commandant de l'armée des positions de la troupe au Liban-Sud, notamment à Tyr et Nabatieh, alors que des officiers supérieurs se rendaient à Saida et iklim Al-Teffah.

²⁹⁶ La Revue Du Liban , N° 1667.

Le général Lahoud s'est rendu, tout d'abord, à Kaoussarieh auprès de la troisième brigade puis à Kfartibnite, Zrarieh, Jibchit et Adchit.

Il a également inspecté les positions de la dixième brigade à Tyr, avant de se rendre à Tayr Debba.

Dans un autre numéro²⁹⁷, sous le titre : «Le commandant de l'armée au Liban-Sud», la revue révèle le motif du déplacement du commandant de l'armée dans la région en indiquant qu'il s'y est rendu pour inspecter "les unités militaires qui se sont déployées dans sept villages Sudistes précédemment contrôlés par les Casques Bleus"²⁹⁸.

Accompagné du commandant de la dixième brigade, et d'autres officiers supérieurs, le général Lahoud a pris connaissance sur le terrain des positions que défend la troupe, celle-ci ayant pris la relève de la FINUL dans ses anciennes zones d'opération.

D'autre part sous le titre : « Tournée d'inspection du général Lahoud au Liban-Sud »²⁹⁹, le magazine écrit :

"Tôt dans la matinée du dimanche dernier et au moment où les électeurs se rendaient aux bureaux de vote ,le général Lahoud, commandant de l'armée a effectué une tournée-express au Liban-Sud pour s'assurer du dispositif de sécurité mis en place par le commandement de la zone militaire Sudiste". La dépêche est accompagnée de la photo du général Lahoud devisant avec des officiers supérieurs dans une caserne de saïda.

²⁹⁷ La Revue Du Liban , N° 1670.

²⁹⁸ *Ibid.*

²⁹⁹ La Revue Du Liban , N° 1701.

Le déplacement de Lahoud est coordonné avec la visite du premier ministre Rachid el Solh accompagné de quelques ministres de son cabinet dans la région.

En effet, 12 jours après la mise sur pied de son équipe gouvernementale (cabinet des 24), el Solh se rend au Liban- Sud³⁰⁰. Pour la première fois, un chef de gouvernement effectue³⁰¹ une tournée au Liban-Sud accompagné de plusieurs ministres dans le but de s'enquérir de la situation sur le terrain alors qu'on appréhendait une nouvelle opération israélienne d'envergure dans la partie méridionale du pays.

Le texte est accompagné de deux photos, du Premier Ministre avec les ministres qui l'avaient accompagné ainsi que des forces de l'ordre militaires et des Sudistes.

Toujours dans le cadre des déplacements au Sud, la revue fait état aussi de deux visites :

- Celle de M. Nassib Lahoud³⁰², président de la commission parlementaire de la Défense et de la Sécurité, qui a effectué une visite au Liban-Sud à la tête d'une délégation de députés membres de cette commission³⁰³.

- Et celle de l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU, M. Marrak Goulding , qui est responsable, au sein des Nations Unies de toutes les opérations du maintien de la paix et son adjoint M. Koffi Annan. Ils s'étaient rendus au Sud pour effectuer une tournée sur le terrain, "tournée qui fut marquée par un petit incident fâcheux au niveau de Kafra"³⁰⁴.

³⁰⁰ La Revue Du Liban , N° 1686

³⁰¹ Le 27 mai 1992.

³⁰² Actuellement député à l'Assemblée Nationale.

³⁰³ La Revue Du Liban , N° 1673.

³⁰⁴ *Ibid.* En ce qui concerne l'incident, nous y reviendrons un peu plus loin.

➤ **Le discours du commandant**

Le déplacement du chef de l'armée dans le Sud pour inspecter les troupes et leurs zones ne s'est pas effectué sans afficher deux prises de positions :

-La coordination armée- FINUL

-Le devoir national de l'armée de défendre le territoire face aux agressions israéliennes.

En conséquence, se rendant à Tayr Debba dont il a remercié les habitants de leur appui à la troupe de l'armée, Lahoud annonce que des pourparlers sont en cours avec le commandement de la FINUL en vue d'une parfaite coordination avec l'armée dans la zone de déploiement des Casques Bleus, "dans l'intérêt de la paix"³⁰⁵.

S'adressant aux soldats, son discours met l'accent sur les ordres qui leur ont été donnés précédemment, de riposter aux agressions israéliennes par les moyens et les armes dont ils disposent, leur demandant en plus « de prendre les mesures voulues pour défendre les zones de leur déploiement contre toute incursion de l'ennemi, quelle qu'en soit la nature ».

Et d'ajouter : « En dépit de la disparité des forces en présence, la défense du territoire et du peuple est un droit légitime que nous exercerons et un devoir sacré dont nous nous acquitterons, si lourds que soient les sacrifices à consentir »³⁰⁶.

Dans une de ses visites, le commandant de l'armée « ...a harangué les soldats, les engageant à s'acquitter de leur devoir national³⁰⁷ ». Il est à signaler qu'au-delà du discours, les photos montrant le chef de l'armée au Sud à côté des soldats produit un effet chez le lecteur, un effet positif certes puisque sa

³⁰⁵ La Revue Du Liban , N 1667.

³⁰⁶ *Ibid.*

³⁰⁷ La Revue Du Liban , N° 1670.

présence sur les lieux a pour but aussi d'assurer un appui aux militaires se trouvant dans des endroits à risques ainsi qu'à leurs rôles.

Les points relatés dans le présent paragraphe nous conduisent à un autre point plus important, celui du déploiement des forces régulières dans le Sud.

III.2.b Les informations en rapport avec la situation au Sud

➤ L'armée étendra son déploiement au Liban-Sud

Outre les déclarations du général Lahoud, la revue fait état aussi³⁰⁸ sous le titre :

« L'armée étendra son déploiement au Sud »,

d'une déclaration de M. Ali el-Khahil, ministre des Finances, qui indique déjà en janvier (dans le numéro du 18-25 janvier 1992) que l'Etat s'emploie à fournir toutes les possibilités aux populations Sudistes pour leur permettre de résister à l'ennemi israélien.

“Selon des renseignements parvenus des Nations Unies, dit-il, l'armée libanaise étendra son déploiement de Tayr Debba à d'autres localités voisines, tout en coopérant avec la FINUL et en parfaite coopération entre les commandements de Yarzé et des Casques Bleus”³⁰⁹.

Mais le déploiement au Sud s'effectuera en juillet 1992 (dans une partie du Sud).

➤ Les attaques israéliennes et l'importante percée en dehors de "la zone de sécurité"

Dans la semaine du 15 au 22 février, des développements militaires se sont produits dans le secteur Nord en dehors de la “zone de sécurité” au Sud-Liban, avec l'attaque mortelle hélicoptère contre le secrétaire général du

³⁰⁸ La Revue Du Liban , numéro 1667.

³⁰⁹ *Ibid.*

Hezbollah Abbas Moussaoui³¹⁰, dimanche 16 février, puis le duel d'artillerie entre les "extrémistes" libanais et les militaires israéliens jusqu'à l'incursion de Tsahal vers Kafra et Yater³¹¹, puis son repli³¹².

Cette situation entraînera un nouveau discours politique que reflétera la revue, introduit par un témoignage de reconnaissance à l'égard des forces régulières.

➤ **L'hommage rendu à l'armée libanaise**

Dans ce climat, des hommes politiques ou religieux rendent hommage à l'armée. Ainsi, la R.D.L. cite : M. Nabih Berri³¹³, ministre d'Etat et chef du parti Amal, qui rend hommage³¹⁴ à l'action dont s'acquitte l'armée au Liban-Sud.

Elle cite également, Cheikh Abdel-Amir Kabalan, Mufti Jaafarite, qui rend hommage à l'armée libanaise et "à l'attitude dont elle a fait preuve face à la nouvelle agression israélienne contre les villages Sudistes"³¹⁵.

Dans le prêche qu'il a prononcé dimanche à Zoukak el-Blatt, au cours d'une cérémonie organisée une semaine après la disparition de cheikh Abbas Moussawi, le dignitaire chiite invite le Conseil de Sécurité à œuvrer aux fins d'appliquer la résolution 425³¹⁶, "faute de quoi, assure-t-il, le Liban-Sud ne connaîtra pas la quiétude"³¹⁷.

Et d'ajouter : "Nous restons sur le qui-vive, disposés à affronter quiconque tenterait de violer notre territoire. C'est pourquoi, nous devons

³¹⁰ L'attaque israélienne hélicoptérée au Sud Liban (près de Nabatiyeh) contre le convoi de Moussaoui a coûté la vie à ce dernier, à son épouse et à treize de ses compagnons.

³¹¹ Deux villages au Sud.

³¹² La Revue Du Liban, N° 1672.

³¹³ Actuellement président de l'Assemblée Nationale.

³¹⁴ La Revue Du Liban, N° 1673.

³¹⁵ *Ibid.*

³¹⁶ Cf. le texte de la résolution qui figure en annexe.

³¹⁷ *La Revue Du Liban*, N° 1673.

soutenir l'armée et les forces internationales, la résistance à l'ennemi israélien devant être opérée à l'intérieur des territoires occupés"³¹⁸.

➤ **Un nouveau discours politique**

En fait, Washington se disait préoccupé de la situation au Liban-Sud, parce qu'elle risquait de mettre en péril le processus de paix engagé à Madrid³¹⁹. Et la Maison-Blanche avait fait pression sur Tel-Aviv, Damas et Beyrouth pour apaiser la tempête militaire dernièrement déclenchée dans la partie méridionale du pays.

Occupé par ses prochaines élections législatives, Israël avait favorablement accueilli l'appel à la trêve lancé par Washington. L'ONU a accouru à la rescousse essayant d'agir dans la mesure de ses moyens, et l'Europe, la France en tête, faisait ce qu'elle pouvait.

Qu'en est-il alors du pouvoir légal libanais ?

Réuni sous la présidence du chef de l'Etat, M. Elias Hraoui, le Conseil Supérieur de Défense tenait à peu près le même langage, affirmant que "l'armée libanaise interdit formellement dans les régions qu'elle contrôle, toute présence et action armée, et que les tirs de roquettes, quel qu'en soit le point de départ, ne sont en aucune façon considérés comme un acte de résistance et sont donc rejetés"³²⁰.

Le conseil supérieur ajoutait qu' « à l'instar du gouvernement libanais, il considère que la résistance est un acte légitime tant qu'il y a un territoire occupé et que la résistance est celle qui opère au sein même des territoires occupés »³²¹.

Ces prises de positions de M. Berri et du Conseil Supérieur de Défense et ce nouveau discours politique, qui traduisent sans nul doute une concordance de point de vues entre Beyrouth et Damas, se sont traduits sur le terrain par la

³¹⁸ *Ibid.*

³¹⁹ *Ibid.*

³²⁰ *Ibid.*

³²¹ *Ibid.*

formation d'une commission quadripartite composée de militaires libanais et syriens représentants du mouvement Amal et du Hezbollah³²², avec pour objectif de faire cesser toutes les manifestations armées de forces non-régulières à partir du Liban-Sud.

En vertu aussi de l'accord conclu au sein de cette commission quadripartite, près de 200 miliciens se sont alors retirés du secteur qui fut le théâtre des affrontements avec l'armée israélienne.

Mais beaucoup d'autres combattants sont demeurés sur place dans les villages de Yater, Kafra et Siddikine, soit en civil soit en tenue militaire. Les habitants, qui avaient déserté en masse leurs villages étaient aussitôt invités à réintégrer leurs foyers³²³.

Quant à l'armée libanaise, elle s'applique à mettre en pratique la nouvelle stratégie militaire décidée au Sud, et a déjà démantelé une rampe de lancement de "Katiouchas" installée dans le secteur de Nabatiyeh à quelques km. au Nord de la zone de sécurité.

Notons que Washington réclamait depuis si longtemps l'arrêt, en priorité, des opérations de guérilla anti-israélienne au Sud, afin que puisse être engagé le processus d'application de la résolution 425.

– *La résistance doit être libanaise ...*

Face aux développements de la situation au Sud, le Conseil supérieur de Défense décide d'interdire le lancement de "katiouchas" contre les positions de

³²² L'accord sur la nouvelle tactique intervenu à Rmailé entre "Amal" et Hezbollah", sous l'égide de membres du gouvernement et du commandant en chef de l'Armée, consacre de précédents accords conclus sous les auspices de la Syrie et de l'Iran.

³²³ D'après les affirmations du président du Conseil du Sud, M. Hassan Youssef près de 80% des habitants du Sud auraient regagné leurs domiciles.

“Tsahal” dans la zone Nord d’Israël. *La Revue Du Liban* rapporte à cet effet les opinions des hommes politiques.

Ainsi, invité à commenter la décision du Conseil Supérieur de Défense, M. Berri, qui est le chef de “Amal”, insiste sur le fait que "la résistance à l’ennemi israélien dans la région frontalière doit être libanaise, les Palestiniens devant entreprendre leurs opérations anti-israéliennes dans les territoires occupés"³²⁴.

Il a émis ces réflexions : "Depuis sa création, notre mouvement ne considère pas une telle opération comme faisant partie des procédés de la résistance. Nous ne cessons de soutenir qu’il faut user de procédés capables de causer un préjudice réel à l’Etat hébreu, alors que le fait de lancer les “katiouchas” fournit à ce dernier un prétexte tout trouvé pour riposter en pilonnant les villages Sudistes, dont les populations civiles pâtissent le plus de ces bombardements meurtriers"³²⁵.

– ***La disparition des apparitions armées au Liban-Sud***

Le pouvoir libanais est enfin décidé à adopter une stratégie militaire musclée au Liban-Sud capable de mettre un terme à l’action de la résistance "palestino-intégriste" à partir du territoire libanais, et d’ôter à Israël toute opportunité d’incursion ou d’invasion au Sud.

Dans ce cadre, *la Revue du Liban* se demande s’il faut attendre encore plus longtemps pour fermer à jamais cet ultime front arabe toujours actif face à Israël ³²⁶?

Le magazine rapporte une déclaration de M. Nassib Lahoud qui a souhaité voir toutes les parties se conformer à la décision du Conseil Supérieur de Défense interdisant les apparitions armées dans la région frontalière.

³²⁴ La Revue Du Liban, N° 1673.

³²⁵ *Ibid.*

³²⁶ Et ce, dans le cadre d’un article de deux pages sur le Sud-liban dans le N° 1673.

“Nous avons accueilli avec satisfaction, dit-il, cette décision, car le lancement de “katiouchas” provoque de violentes ripostes de la part de l’armée israélienne dont pâtissent les populations civiles. L’armée a reçu l’ordre de réprimer toute apparition armée dans les dix zones placées sous son contrôle”³²⁷.

Cependant, M. Lahoud, le député du Metn a fait état de l’insuffisance des équipements logistiques dont disposent les forces régulières.

La conjoncture en ce moment semble-t-il est favorable à une trêve au Sud. La RDL avance : "Le pouvoir central libanais ne devrait-il pas profiter de cette opportunité pour élargir et consolider sa présence militaire légale sur l’ensemble de la partie méridionale du pays, pour désarmer au même moment intégristes et palestiniens et pour s’engager dans un processus diplomatique tous azimuts, en vue d’aboutir à la libération du Liban du Nord au Sud, de la Békaa jusqu’au Mont-Liban et Beyrouth, de toute présence israélienne, palestinienne et intégriste”³²⁸.

Dans cette phase, le magazine ne cessait aussi de répéter dans ses éditoriaux que l’unité des rangs est indispensable "... si l’on veut réellement sauver l’entité libanaise et son intégrité territoriale des multiples dangers qui la menacent”³²⁹.

Après le cycle infernal de violence qui a enveloppé le Sud, la tempête militaire s’est calmée et le Liban est appelé à la faveur de cette trêve, encore précaire, d’après la revue "de tirer les leçons de l’escalade militaire pour s’engager dans un processus rationnel et réaliste à la fois, capable de ramener à jamais la paix au Sud et de libérer le pays dans sa totalité”³³⁰.

³²⁷ La Revue Du Liban, N° 1673.

³²⁸ *Ibid.*

³²⁹ *Ibid.*

³³⁰ *Ibid.*

Dans l'ensemble, le magazine trouve tout d'abord, qu'il est impératif de reconnaître ouvertement que les opérations de guérillas menées par les "intégristes" et les Palestiniens au Liban-Sud n'ont servi, dans la présente phase, comme par le passé, qu'à provoquer une incursion israélienne à l'extérieur de la "zone de sécurité", à semer la mort, la destruction et l'exode dans les villages Sudistes et à déstabiliser le pays sur tous les plans. En conséquence, n'est-il pas temps, selon la RDL, de comprendre, après quinze années de guerre, et plus encore, que le langage des armes ne peut pas réellement servir à libérer le territoire alors que l'action diplomatique serait de loin plus efficace à cet effet ?

La grande leçon qu'invite le magazine à tirer surtout de cette flambée militaire au Sud de la semaine du 15 au 22 février est que la sécurité de la région méridionale du pays doit être du ressort unique de l'armée libanaise, à l'exclusion de toute autre formation paramilitaire libanaise ou non-libanaise y compris le Hezbollah et les Palestiniens. Sinon, "on ne pourra jamais s'en sortir du cycle infernal dans lequel est plongé le Sud depuis près de 25 ans, et qui pourrait se poursuivre indéfiniment si l'Etat libanais ne veut pas se décider à imposer sa propre autorité légale sur cette région du pays. Les faits sont là pour le prouver et l'Etat hébreu se dit déterminé à mettre lui-même un terme à sa manière, certes, à l'action de la guérilla palestino-intégriste, tant que le pouvoir libanais brillera par son absence"³³¹.

Les développements militaires qui se sont produits dans le secteur Nord en dehors de la "zone de sécurité" avec l'attaque mortelle de Moussaoui, puis le duel d'artillerie entre les intégristes et les militaires israéliens jusqu'à l'incursion de Tsahal vers Kafra et Yater puis son repli, sont avancés par la R.D.L. comme preuve³³².

³³¹ *Ibid.* .

³³² Cependant il est important de revenir sur le rôle de la résistance libanaise qui a pu réaliser la libération du territoire libanais des troupes israéliennes en mai 2000.

➤ **Le rôle de l'ONU en faveur d'une collaboration armée libanaise - FINUL**

Sur ces faits, est arrivé à Beyrouth, le lundi 24 février, l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU, M. Marrak Goulding, qui est responsable au sein des Nations Unies de toutes les opérations du maintien de la paix. Accompagné de M. Koffi Annan, qui deviendra son adjoint à partir du premier mars, M. Goulding s'est longuement entretenu avec les différents responsables libanais de la situation au Sud et a surtout prêté une oreille très attentive à leur demande relative à un renforcement de la coopération entre l'armée libanaise et la FINUL. "Coopération, qui, affirme le ministre des Affaires étrangères M. Farès Bouez, devrait permettre de stabiliser la situation afin que le Liban-Sud ne serve plus de détonateur ayant des effets négatifs sur les négociations de paix"³³³.

L'idée d'une coopération étroite entre l'armée libanaise et la FINUL semble faire de plus en plus son chemin pour maintes raisons :

- Tout d'abord, dans la zone FINUL, les Casques bleus de l'ONU ne sont pas en mesure de mettre fin aux tirs de Katiouchas qui partent des régions placées sous leur contrôle en direction d'Israël, et c'est ce qui se produit souvent ;
- Par ailleurs, la FINUL n'est pas en mesure d'empêcher les incursions israéliennes ;
- Dès lors, un déploiement de l'armée libanaise aux côtés des Casques Bleus serait utile et efficace pour maintenir la stabilité au Sud ;
- Dans un deuxième temps et si cette coopération a lieu, l'armée pourrait prendre, à elle seule, le contrôle de la zone FINUL dans le cadre d'un calendrier-programme de la mise en application de la résolution 425.

³³³ La Revue Du Liban, N° 1673.

De Beyrouth, M. Goulding et son adjoint s'étaient alors rendus au Sud, pour effectuer une tournée sur le terrain. Cette tournée fut marquée par un petit incident qui s'est produit au niveau de Kafra.

Différentes versions furent données sur cet incident qui se résume par le fait qu'à l'entrée du village de Kafra, des miliciens du Hezbollah ont empêché le responsable onusien de poursuivre sa visite. Certaines agences de presse ont rapporté que des éléments intégristes ont tiré des coups de feu au-dessus de la tête de M. Goulding alors qu'il sortait de sa voiture à l'entrée du village, lui ordonnant de ne pas aller plus loin, en signe de désapprobation de tout ce qui se passe au Sud. Par contre, les éléments du mouvement Amal lui ont réservé un accueil des plus chaleureux. N'empêche que M. Goulding a pu rencontrer les maires des villages de Yater et de Kafra qui lui ont présenté une pétition en faveur d'un déploiement de l'armée libanaise aux côtés de la FINUL³³⁴.

La phase présente est donc primordiale pour la consolidation de la trêve au Sud. Elle dépend essentiellement de la capacité du pouvoir central d'éliminer toute présence armée illégale au Sud, non seulement des régions contrôlées par l'armée libanaise, mais aussi dans le secteur de la FINUL. Seul l'arrêt total de toute action de la résistance palestino-intégriste à partir du Sud peut permettre la mise en marche d'une solution de paix et de stabilité dans cette région et dans l'ensemble du pays.

➤ **La sécurité exclusivement assurée par l'armée**

Le déploiement de l'armée en juillet 1992 a permis la réalisation de deux grands objectifs :

1- Le démantèlement du réseau de la "résistance palestinienne" à partir du sol libanais.

³³⁴ *Ibid.*

2 - La prise en main par l'armée de la région dite de Charki-Saïda (Saida-Est) pour, par la suite, faciliter le retour des milliers de déplacés - exilés chrétiens.

Cependant cette opération est demeurée selon la *revue* "incomplète" laissant des lacunes importantes, certaines puisant directement leur source dans la réalité libanaise, d'autres liées à de multiples facteurs étrangers :

-Le fait pour l'Etat de n'avoir pas su "mâter" doucement mais fermement une résistance qui tout en étant "nationale" ne fait qu'aggraver les choses et attirer des représailles. Combattre l'ennemi devant être uniquement la mission des forces légales.

- N'avoir pu obtenir - par le biais de la diplomatie - l'ouverture de la route Jezzine-Kfarfalous. De même que la prise en charge, par l'armée conjointement avec la FINUL - dans un premier temps - de la zone de sécurité.

D'où les problèmes de la recrudescence de violence qui se sont reflétés à chaque embûche sur laquelle butait la conférence de paix, et ont fidèlement ponctué les négociations dans leurs multiples phases.

Grosso modo, "l'aventure" Sudiste de la Grande Muette n'aura réussi, conclut la RDL, que dans Saïda et ses banlieues ; nonobstant la plaie cachée reliée à Jezzine³³⁵.

C'est l'impression recueillie huit mois après le déploiement des forces légales.

Quant aux Palestiniens, "solidement gardés" dans leur camp à Aïn-el-Héloué et Miyé-Miyé, ils n'interviennent plus dans la vie de la cité, "bien occupés qu'ils sont à régler leurs comptes entre eux"³³⁶, selon une affirmation à

³³⁵ *Ibid.*

³³⁶ *Ibid.*

la revue de la part d'un officier libanais de la 6ème brigade, responsable de la sécurité autour des camps.

– *Des positions qui se font face à cent mètres près*

A quelques minutes du cœur de Saïda, des routes en lacets mènent aux villages désertés par les habitants suite à l'opération de déplacement massif des chrétiens en 1985.

Là, le décor change instantanément décrit la revue³³⁷ qui s'est rendue sur les lieux : de cité il devient village, souvent sinistre face aux champs d'oliviers brûlés, aux décombres (les habitations démolies comme des châteaux de cartes).

Sur cet axe qui s'étend de Salhiyé, Kfarjarra, Lebaa, Aïn-el Mir, Kfarfalous, à Bater, les éléments de la 6ème brigade, bataillon 63, compagnie 633, sont aux aguets. En face, à quelque cent mètres, les positions de L'A.L.S., jouxtant l'église du village, et la colline sur laquelle est tapi leur escadron d'infanterie.

De part et d'autre, les positions sont à découvert.

"Le front" depuis sa prise en charge par l'armée est calme. Ponctué uniquement par des survols de l'aviation israélienne et de lancement de fusées éclairantes, qui sont aussitôt soumises au tir nourri des soldats.

Car tels sont les ordres du commandant en chef, riposter à toute "manifestation" de Tsahal, qu'elle soit dirigée vers Charki-Saïda ou les camps palestiniens.

Lors de l'opération de Kafra et de Yater l'armée était en état d'alerte, vu les informations certifiant la possibilité d'une attaque sur grande échelle. Mais le front est demeuré tranquille et de là tout Saïda avec lui, qui a continué à vaquer à ses occupations normalement.

La R.D.L. qui s'est rendu sur les lieux écrit : "A quelques pas en retrait de cette position avancée de l'armée, toujours à Aïn-el-Mir, plus à droite les couleurs nationales flottent sur un terrain surélevé et une route sinueuse, jonchée

³³⁷ *Ibid.*

de ronces et, plus loin, entravée par des fils barbelés, minée sans doute, car le soldat en faction nous recommande la prudence. C'est ici sur ce sentier de montagne que prennent fin les "frontières" de l'Etat légal³³⁸, certes pendant cette période.

Cette route, "sur laquelle l'herbe folle s'en donne à coeur joie depuis sept ans"³³⁹, concrétise la "coupure" entre Saïda et Jezzine et creuse le clivage entre ces deux mêmes parties du Liban-Sud.

– *L'axe Saïda -Jezzine*

Cette route est décrite de la sorte par *la revue* : "Une route caillouteuse creusée à flanc de montagne, qui serpente dans un décor tantôt rires, tantôt larmes, entrecoupé de fleurs de champs qui surgissent par plaques et adoucissent la tension impalpable de l'atmosphère.

Car, ici, sous ces allures paisibles et sereines, accentuées par un climat vivifiant, la guerre tapie dans l'ombre peut à tout moment faire jaillir le fer et le feu et basculer brutalement cette quiète scène de village en tragédie grecque.

Car là, à quelques minutes à vol d'oiseau du chef-lieu du Sud, bruyant et prospère, un axe frontalier oppose la Grande Muette à L'ALS et étire une ligne de démarcation impraticable - semblable à l'ex-ligne verte qui scindait Beyrouth en deux - isolant pour le moment Saïda et ses banlieues de son prolongement naturel, Jezzine"³⁴⁰.

L'ouverture de la route de Jezzine a été plus d'une fois mise "sur le tapis" des entretiens et des démarches.

En effet, depuis le succès de "l'opération de Charki-Saïda", qui a prouvé la capacité, la solidité et l'unité de la Grande Muette qui sans être épaulée et

³³⁸ *Ibid.*

³³⁹ *Ibid.*

³⁴⁰ La Revue Du Liban , N° 1674. La RDL consacre à ce sujet quatre pages.

bénéficiant d'un feu vert international et régional a pu mener à terme sa mission, on s'attendait ou en espérait - dans les milieux politiques - que la seconde étape serait l'élargissement du secteur de déploiement de l'armée libanaise quitte à englober Jezzine ; puisque cette dernière relève de l'A.L.S et ne fait pas partie de la ceinture de sécurité.

L'ouverture de cette route qui relie Saïda à Jezzine est vitale à plus d'un titre :

1 - Elle permettrait le retour des déplacés chrétiens qui n'attendent plus que cette démarche pour rentrer chez eux, car sans Jezzine ils se sentent "isolés" dans leurs localités ;

2 - Le front est calme depuis plus de huit mois. Implicitement c'est l'attente et même la trêve dans l'expectative d'un règlement qui du même coup revitaliserait Jezzine, ses habitants et les villages d'alentour.

Pourtant, le régime libanais dans ses négociations et ses démarches axées sur le Sud du pays a concentré tous ses efforts sur l'application de la résolution 425, ne voulant pas subdiviser ses requêtes, par crainte de ne pas les obtenir toutes.

L'application de la résolution 425 et la fin de l'occupation mettraient inmanquablement fin elles aussi à cet état de fait existant entre Saïda et Jezzine.

Accepter l'ouverture de cette route pour servir les intérêts de l'occupant et s'arrêter sur cet acquis, c'est ce que cherche à éviter le pouvoir libanais : servir l'intérêt de l'israélien dans le sens que ce dernier sera déchargé de la pression de la population révoltée par cette situation.

➤ **Le retour des déplacés**

En attendant "l'élargissement" de sa mission, la sixième brigade présente dans le chef-lieu Sudiste, s'est fixé pour objectif : faciliter le retour des déplacés chrétiens et assurer leur sécurité.

Le colonel Issam Attoueih, grand gaillard brun³⁴¹, commandant de la 6^{ème} brigade a donné des instructions très strictes à ce sujet.

"D'une main de fer il a imposé l'autorité de la légalité, éloignant Saïda et son "Est" des "enjeux extrémistes"³⁴².

Depuis, des dizaines de familles à Leba'a, Bayssour, Bater Miyé-Miyé, Kraya et Aïn el Delb, ont retrouvé leur foyer, reconstruisant leurs maisons assistés par les soldats.

L'infrastructure interne des villages étant détruite, c'est l'armée qui assure le ravitaillement en eau.

Revenus des groupes épars même s'ils sont installés, les déplacés - outre l'assistance financière - attendent pour être complètement sécurisés l'ouverture de l'axe Kfarfalous.

La RDL rapporte des témoignage de la région : "Pouvez-vous imaginer, confie un bonhomme ... au verbe haut, que pour aller voir ma famille à Dejr Mechmech, je dois remonter vers le Chouf et emprunter la voie de Bater, alors que d'ici ils sont à quelques minutes de trajet. N'est-ce pas une flagrante injustice ? Grâce à l'armée, bénie soit-elle, et à nos vaillants soldats nous avons pu retrouver nos maisons. Ils s'occupent de nous et nous nous sentons en sécurité. Mais il faut que l'Etat ouvre la route de Jezzine, sinon personne ne rentrera définitivement chez lui car la plupart des habitants de Charki-Saida ont des intérêts à Jezzine et vice-versa. Jezzine est vitale pour nous, c'est un centre.

³⁴¹ Agé de quarante-deux ans, il est le plus jeune chef de brigade de l'armée libanaise, de même qu'il est son plus jeune colonel.

³⁴² La Revue Du Liban , N° 1674.

Vous avez remarqué d'ailleurs que toute la région qui mène vers elle est une artère marchande. Les rideaux des magasins sont baissés. Certains sont détruits. Mais toute l'activité commerciale reprendra à nouveau sitôt l'obstacle aplani"³⁴³.

En attendant les "ex-habitants" vont et viennent, inspectent leurs habitations ou ce qui en reste, leurs champs ravagés ...

La RDL décrit³⁴⁴ la situation qui sévit dans le Sud du pays, ainsi dans ce cadre, elle note un renforcement des positions israéliennes et de celles de l'A.L.S dans les secteurs : méridional, de l'Iqlim el-Touffah et de la Békaa-Ouest.

Les observateurs, selon le magazine, ont enregistré une présence massive israélienne et des mesures défensives exceptionnelles. A l'intérieur de la "ceinture de sécurité" les responsables "locaux" se déplacent très prudemment à bord de voitures blindées et ont renforcé les mesures de leur sécurité personnelle.

Les Israéliens, de leur côté, craignent les opérations des "extrémistes" qui en temps de jeûne se multiplient.

La *revue* avance que l'opération de Kafra-Yater - qui visait selon Tsahal à enrayer définitivement les groupements islamiques - n'aura servi qu'à les renforcer. Ces derniers, écrit la R.D.L, "revenus en force à Kafra et Yater, imposent à nouveau leur loi et se déclarent "les vainqueurs" de l'opération "avortée" de l'Etat hébreu"³⁴⁵.

³⁴³ *Ibid.*

³⁴⁴ *Ibid.*

³⁴⁵ *Ibid.*

➤ **Kafra et Yater : deux villages récupérés**

Une enquête³⁴⁶ de 4 pages et 22 photos fait suite à un article qui figure dans le numéro précédent.

Les photos font état :

- du dernier check-point de l'armée libanaise à Houch basmé-tyr, face au camp al Rachidiyé ;
- de Tyr ;
- des deux villages ;
- de la FINUL ;
- de la fouille minutieuse ;
- de fidjiens qui quadrillent de leurs barricades blanches et bleues tous les villages menant à Yater ;
- de Cana et Seddekine ;
- du poste frontière de la FINUL ;
- d'un soldat de la FINUL monte la garde, etc...

La RDL se rend à Kafra et Yater, deux villages envahis par "Tساهل" en février 1992, évacués quelques heures après, suite aux pressions américaines . La présence de la légalité se réduit à Kafra et Yater outre un commissariat à Tebnine, deux ou trois "moukhtars"(maires) et à des officiers de liaison de l'armée pour assurer le contact entre la population et la FINUL. En 1979, l'armée avait établi un Poste de Commandement à Arzoun. Après l'invasion de 1982, sa présence a été réduite à quelques éléments. Il en est de même pour les Forces de Sécurité Intérieure qui après cette date ont quitté la région. Rien donc que des soldats fidjiens ou népalais.

Le moukhtar de Yater où le Hezbollah détient le monopole raconte à la revue : "le salut ? il ne peut être possible que par l'intermédiaire de l'armée. Sans elle ni espérance ni dignité"³⁴⁷.

³⁴⁶ L'enquête est menée par Sabine Farra.

³⁴⁷ La Revue Du Liban , N° 1675.

A Kafra ,c'est Amal qui détient le monopole : "Nous voulons que l'armée libanaise se déploie chez nous, explique un vieil homme. Mercredi dernier, nous nous sommes rassemblés et avons manifesté pour qu'il n'y ait plus de tirs de katioucha à partir de notre sol et pour l'application de la résolution 425"³⁴⁸.

➤ **Les réactions négatives aux appels du Liban**

Les réactions suscitées par les appels réitérés du Liban aux Nations Unies et aux capitales où se prennent les décisions, demandant à la communauté internationale de mettre un terme aux agressions israéliennes contre la région frontalière, ont été négatives.

L'ONU et les grandes puissances se disent incapables d'exercer des pressions sur l'Etat hébreu et insistent sur le désarmement des milices, "dont les opérations anti-israéliennes provoquent des raids de représailles de la part de "Tsahal" et de l'Armée du Liban-Sud"³⁴⁹.

Par ailleurs, la communauté internationale met en garde, si la résistance devait poursuivre ses opérations contre les positions israéliennes le long du cordon frontalier, contre une riposte israélienne de grande envergure ...³⁵⁰

➤ **L'armée renforce ses positions face au cordon frontalier**

Eu égard cette situation, l'armée libanaise a renforcé ses positions face à celles qu'occupent "Tsahal" et l'Armée du Liban-Sud le long du cordon frontalier³⁵¹.

Le commandement militaire y a dépêché des renforts en hommes et en matériel, pour faire face à de nouvelles agressions israéliennes contre les villages Sudistes. Et ce, à la suite d'informations selon lesquelles le

³⁴⁸ Article de Sabine Farra in La Revue Du Liban , N° 1675.

³⁴⁹ La Revue Du Liban , N° 1675.

³⁵⁰ La Revue Du Liban , N° 1688.

³⁵¹ La Revue Du Liban , N° 1690.

gouvernement Shamir pourrait entreprendre une opération d'envergure à l'occasion des élections générales en Israël.

Pendant ce temps, l'aviation et l'artillerie israélienne de longue portée s'acharnent sur les localités proches du cordon frontalier qu'elles frappent à titre de représailles contre les opérations anti-israéliennes effectuées par le Hezbollah.

La dernière agression israélienne a pris pour cible kfar-Remmane, où plusieurs maisons ont été détruites, alors que les habitants ont repris le chemin de l'exode.

III.3 Les élections législatives et la sécurité assurée par l'armée

Pour ce qui est du thème des élections législatives, la revue émet ses réflexions qu'elle introduit sous le titre : "La Grande Muette pourra t-elle prendre la relève toute seule après septembre ?³⁵²"

Quant à ses observations elle les regroupe en deux points :

a- Les forces légales sont incapables d'assumer à elles seules la sécurité et l'ordre à l'intérieur du territoire national. Par conséquent le soutien syrien est une urgence et il n'est nullement question d'un redéploiement dans la Békaa³⁵³.

b- S'agissant du problème des déplacés, leur retour, qui va s'effectuer par étapes, devra commencer avant la tenue des élections législatives.

Dans la semaine du 30 mai au 6 juin,³⁵⁴ la revue informe que concernant le vote de confiance, la situation au Sud a atténué les réticences. Et de signaler que le débat de confiance a été institué à l'Assemblée Nationale sur base de la déclaration ministérielle concentrée essentiellement sur la crise économico-

³⁵² Par Sabine Farra. dans le N° 1681.

³⁵³ Cette observation correspond à une déclaration du ministre de la Défense et du ministre de l'Agriculture à l'époque.

³⁵⁴ La Revue Du Liban , N° 1686.

monétaire, la situation au Liban-Sud, le cas des personnes déplacées, sans omettre la réforme administrative et les élections générales.

L'ambiance dans la région consiste à une guerre verbale ces derniers jours entre Damas et Tel Aviv, et la R.D.L. se demande³⁵⁵ si elle risque de revêtir un aspect plus belliqueux et se traduire par une confrontation militaire sur le terrain .

Mais surtout elle met l'accent sur la visite , 12 jours après la mise sur pied de son équipe gouvernementale (cabinet des 24), de Rachid el Solh au Liban- Sud³⁵⁶.

Pour la première fois, un chef de gouvernement s'y est rendu accompagné de plusieurs ministres pour s'informer de la situation sur le terrain alors qu'on appréhendait une nouvelle opération israélienne d'envergure dans la partie méridionale du pays.

Dans un article intitulé "Complots"³⁵⁷ la revue revient sur un point qu'elle avait soulevé auparavant :

"Est-il prudent d'échauffer, en permanence, notre zone frontalière, alors que les frontières des autres Etats arabes limitrophes d'Israël sont verrouillées, hermétiquement?"³⁵⁸

Et de revenir sur le fait qu'au Liban " Il pleut ... des complots qu'on dénonce à cor et à cri, sans jamais en définir la nature et, surtout, sans parvenir à identifier leurs planificateurs et leurs exécutants".

Dans ce cadre la revue écrit que "Le président Omar Karamé n'a cessé de parler, durant des mois, "d'un complot ourdi contre la patrie, visant à compromettre le processus de normalisation et à en ébranler les assises".

³⁵⁵ *Ibid.*

³⁵⁶ *Ibid.* dans un article "le Sud et la Békaa-ouest pris dans l'engrenage de la violence militaire et des surenchères politiques régionales " de Nelly hélou.

³⁵⁷ Analyse écrite par Edward Bassil dans le N° 1686.

³⁵⁸ *Ibid.*

Et "Justifiant l'action (désordonnée) de la résistance islamo-nationale au Liban-Sud, un dignitaire religieux met en garde "contre le complot dont l'armée libanaise est la cible directe dans les zones de son déploiement".

De plus, il accuse l'Etat hébreu "d'empêcher nos forces régulières de maintenir la sécurité dans la partie méridionale du pays"...

Et l'éditorialiste écrit : "Qui les en empêche au juste ? Ne sont-ce pas ces prétendus résistants, qualifiés" d'incontrôlables", qui déstabilisent la région frontalière, par leurs opérations plus préjudiciables aux populations civiles qu'à notre voisin du Sud ?³⁵⁹"

L'attitude de la revue peut se résumer de la sorte :

"... Il est de notoriété publique que l'occupation par "Tsahal" de larges portions de notre territoire légalise la résistance. Cependant, étant donné les moyens dont disposent les Israéliens, l'action de la guérilla s'avère inopérante, voire dangereuse, surtout en l'absence d'une stratégie arabe unifiée³⁶⁰.

Dans le cadre des élections ? mais cette fois ci celles qui ont eu lieu au sein du parti Kataeb, la RDL introduit une déclaration qui rassure en ce qui concerne les élections législatives et ce selon l'avis du gouvernement quant à la sécurité et à la liberté garantie par l'armée. Ainsi sous le titre³⁶¹ :

³⁵⁹ *Ibid.*

³⁶⁰ *Ibid.* L'article continue dans son développement du thème du "complot" :

"A Rabat, le roi Hassan II soutenait lundi: "Le Liban est l'objet d'un complot. car comment expliquer que son peuple se trouve, aujourd'hui, en butte à des difficultés économique-financières dont il n'avait pas connu de pareilles en pleine guerre?"

La réflexion de Sa Majesté n'atténue pas l'acuité de notre crise. C'est pourquoi nous voudrions demander au souverain Saoudien, en sa qualité de président de la "troïka arabe", de hâter la constitution du Fonds international d'aide au Liban, sans lequel notre pays ne peut remonter la pente".

³⁶¹ Dans la rubrique d'une semaine à l'autre de Nadim el Hachem dans le N° 1688.

"Murr : l'armée est capable", la revue rapporte la déclaration de M. Michel Murr, vice-président du Conseil, ministre de la Défense : "L'Etat a prouvé aux citoyens qu'il est capable de leur assurer la sécurité et la liberté, ainsi que l'ont montré les élections du parti Kataeb"³⁶².

"L'important, ajoute-t-il, est que l'armée se préoccupe de préserver la sécurité à cent pour cent. Aussi, a-t-elle reçu les remerciements et les félicitations des deux parties en lice.

"Je peux ajouter, enchaîne, M. Murr, que les élections des Kataeb servent de test aux élections législatives. En ce sens que l'Etat est en mesure d'assurer la sécurité du citoyen au cours d'une consultation populaire, de même que la liberté du scrutin"³⁶³.

Mais après le premier tour ,la revue expose sur la couverture, et d'ailleurs elle a accordé ses couvertures pour les plusieurs tours des élections, le titre³⁶⁴ :

"Elections : Amère déception après le premier tour ... ",

accompagné de six photos dont deux sur des militaires et des blindés.

A l'intérieur, un article³⁶⁵ sur les élections³⁶⁶ de dix pages sur "Les élections au mohafazat du Liban-Nord". Les photos qui y figurent sont axées sur l'armée :

- "A l'entrée de Tripoli l'armée monte la garde" ;
- " ... et établit des barrages de contrôle " ;
- "une certaine agitation se manifeste soudain devant ce bureau de vote à tripoli" (on voit des militaires armés dans la rue) ;
- "A Zghorta des femmes en noir et peu de fièvre électorale" (en vue deux militaires armée dans la rue) ;

³⁶² *Ibid.*

³⁶³ *Ibid.*

³⁶⁴ La Revue Du Liban , N° 1699.

³⁶⁵ Ecrit par Nelly Hélou.

³⁶⁶ *Ibid.* P.P. 16-25.

- "dernière étape : le koura peu avant la fermeture des bureaux de vote".

Un autre article sur la Békaa : "Déficit populaire pour le pouvoir"³⁶⁷ fait état dans ses photos de la présence militaire. Parmi elles une qui montre le chef de l'Etat M. Elias Hraoui sortant de l'isoloir après avoir fait son choix, qu'il a rendu public, celui de "l'entente nationale", et à ses côtés un militaire.

Une autre montrant des soldats dans la rue avec la légende : "L'armée avait une chambre d'opération prête à intervenir".

Et une où l'on voit des militaires dans la rue et des blindés, avec comme légende : "Ici à Saadnayel pour étouffer un incident qui a risqué de dégénérer en conflit armé". Etc ...

S'agissant de la deuxième étape des élections, la R.D.L. intitule son dossier sur la couverture : "Elections II : Mise en cause de la légitimité des élus ou les élus sont-ils légitimes ? "³⁶⁸

Le magazine rapporte la déclaration du général Sami el Khatib qui affirme que si "la proportion des votants était inférieure à 50 %, l'Assemblée serait illégitime ... tout en étant légale"³⁶⁹.

La revue avait créé une rubrique pour accompagner l'événement "En coulisse les élections"³⁷⁰, dans laquelle³⁷¹ figure des photos sur les FSI se déployant à Saida au Liban-Sud.

Dans un article intitulé " Beyrouth bataille électorale serrée ...", l'armée figure en photo : "l'armée à grand renfort contrôlait le déroulement du scrutin". L'article signale qu'à "11 heures - Dans le périmètre du patriarcat les effectifs de

³⁶⁷ *Ibid.*

³⁶⁸ La Revue Du Liban , N° 1700. Sur la couverture figurent 11 photos parmi elles une de l'armée dans une rue et des blindés.

³⁶⁹ *Ibid.* Par Ed Bassil, dans la rubrique Les événements de la semaine.

³⁷⁰ par Sabine Farra.

³⁷¹ La Revue Du Liban , N° 1700.

la Grande Muette, 2^{ème} unité d'intervention sur leur char d'assaut sont aux aguets ; ils viennent d'arrêter un homme muni d'un revolver " .

Figurent en photo :

- "A Kraitem, un militaire et un FSI".

- A Baabda, Aley et le Chouf : "la 8^{ème} brigade avaient en charge la sécurité de la banlieue -Sud et ont fait circuler des patrouilles dans ses rues".

Concernant les élections III, la couverture est titré : "A la conquête du leadership Sudiste"³⁷². Sur les dix photos présentes ,deux mettent en premier plan la présence de l'armée.

A l'intérieur, la RDL relate la tournée d'inspection du général Lahoud au Liban-Sud.

Tôt dans la matinée ... et au moment où les électeurs se rendaient aux bureaux de vote, le commandant de l'armée a effectué une tournée-express au Liban-Sud "pour s'assurer du dispositif de sécurité mis en place par le commandement de la zone militaire Sudiste"³⁷³. En photo, le général Lahoud discute avec des officiers supérieurs dans une caserne de Saida.

Et en s'arrêtant sur les élections à Tyr, Nabatiyeh et la zone FINUL, le magazine rapporte que la 7^{ème} brigade de l'armée est en charge de la sécurité de la ville de Tyr et a établi des barrages fixes tout en faisant circuler des patrouilles.

A Zahrani comme à l'entrée de Mohafazat de Nabatiyeh, les commandos de l'armée sont déployés en force, et tel qu'on le constatera tout au long de la journée, l'armée est présente partout pour éviter tout dérapage. Les FSI sont aussi déployés en force.

Deux photos accompagnent le texte :

³⁷² La Revue Du Liban , N° 1701.

³⁷³ *Ibid.*

- une sur "les commandos de l'armée déployés en force sur la route côtière" ;
- et une autre sur une " patrouille de l'armée dans les rues de Tyr".

Dans la dernière étape sous le titre "Elections : Le dimanche de tous les affronts ; législatives : finale en Débandade"³⁷⁴ la revue expose une photo de l'armée déployée en force dans tout le Kesrouan et fait état des dispositifs pris par l'armée, barrage et contrôle strict des voitures.

Les dossiers qui traitent des élections ne donnent pas tous et en détail des informations liées à l'armée mais, par contre, exposent des photos et les légendes qui les accompagnent traitent de la présence et du rôle de l'armée dans la préservation de l'ordre. C'est pourquoi nous avons signalé le contenu de ces quelques photos parce que nous les avons considérées comme informatives.

III.4 L'armée au secours de la population

Le magazine rapporte quelques exemples sur la contribution de l'armée au secours des civils. Ainsi, lors d'une vague de froid³⁷⁵ qui s'est abattue sur le Liban depuis début février 92, " l'armée libanaise et des éléments de la FINUL ont assuré le pompage de l'eau de tout un quartier populaire dans la région de Tyr "³⁷⁶.

³⁷⁴ La Revue Du Liban , N° 1706.

³⁷⁵ De très longue date le pays n'avait connu une telle vague de froid, de neige et de pluie : En février 1920, certains hivers particulièrement durs dans les années quarante ou à la fin des années cinquante, ainsi que la catastrophe humaine de l'hiver 1983 qui a provoqué des pertes en vie humaine et a causé de graves dégâts matériels dans le domaine agricole, de l'infrastructure et de l'habitat.

³⁷⁶ La Revue Du Liban , N° 1971 un article sur la vague de froid de 3 pages écrit par Nelly Hélou.

De même pendant le premier retour des déplacés au chouf, la revue rapporte que cela s'est produit sans aucun incident grâce au soutien du gouvernement libanais, et particulièrement grâce à l'armée, aux forces de gendarmerie et aux membres du parti socialiste progressiste ainsi qu'aux populations des villages avoisinants druze, sunnite et autres qui ont accueilli chaleureusement ce retour³⁷⁷.

Et quand des dizaines de familles à Leba'a Baysour, Bater, Miyé-Miyé, Kraya et Aïn el Delb (au Sud), ont retrouvé leur foyer, elles ont reconstruit leurs maisons assistées par les soldats.

L'infrastructure interne des villages étant détruite, c'est l'armée qui assure le ravitaillement en eau³⁷⁸.

III.5 La récupération du Quartier Général des Forces Libanaises

Cette récupération entre certes dans le cadre du rétablissement de l'ordre et du ramassage des armes. Toutefois elle ne s'est pas déroulée sans soulever une certaine polémique quant à la nature de l'opération et à la manière dont elle a été effectuée.

Les informations relatives à l'armée que relate *la revue* comprennent aussi des communiqués signés par le chef de l'institution. Ainsi au lendemain des perquisitions effectuées par l'armée dans les dépôts des Forces Libanaises, pour confisques des armes, à Antoura et Amchit et suite au communiqué diffusé par ces dernières, le chef de l'armée signe un communiqué pour mettre l'opinion publique à l'abri des propagandes mensongères ou selon ses propos pour "mettre un terme aux campagnes suspectes". Et c'est dans ce cadre que le

³⁷⁷ La Revue Du Liban , N°1706.

³⁷⁸ La Revue Du Liban , N° 1674.

commandement de l'armée fournit les précisions suivantes sous le titre : "Mise au point du commandement militaire : L'armée prendra les mesures légales pour mettre un terme aux campagnes suspectes".

“Le commandement confirme la teneur du communiqué du ministre de la Défense sur cette opération. La plupart des armements confisqués appartenaient à l'armée, notamment les véhicules de combat, les tanks, les moteurs et les hélices d'hélicoptères ou les pièces détachées".

"C'est pourquoi, le commandement de l'armée assure que les indications contenues dans la déclaration des Forces Libanaises sont inexactes; elles reposent sur des informations dénuées de fondement dans le but d'induire l'opinion publique en erreur et de se dérober à leur responsabilité".

Les ordres de perquisition ont été donnés après la réception de renseignement autour de la présence de ces armements dans les dépôts en vue de leur vente .

"Il y a lieu de signaler que de précédentes perquisitions de matériel militaire avaient été effectuées dans des dépôts situés en différentes régions, sans qu'il en soit fait état, d'autant qu'elles sont intervenues après le délai imparti aux milices pour livrer les armes moyennes, lourdes et les munitions".

“Comment est-il possible que l'armée s'abstienne de prendre livraison d'équipements militaires dont elle a un pressant besoin dans les circonstances présentes?"

"Face à cette tentative délibérée d'induire l'opinion en erreur, le commandement de l'armée sera contraint de prendre les diverses mesures légales pour mettre un terme à ces campagnes suspectes et d'engager les poursuites devant la justice militaire, en vertu des lois en vigueur"³⁷⁹.

Dans cette période la situation économique est intenable. Le dollar a dépassé le seuil de 2 000 L.L. et était coté la veille de la grève générale (tenue

³⁷⁹ La Revue Du Liban , N° 1688.

le 29 juillet, lancée par la CGTL pour cause de dépréciation de la livre libanaise et du pouvoir d'achat), par la banque centrale à 2035LL. Le salaire minimum qui est de 120 000 L, équivaut désormais à 60 dollars, chose qui n'existe même pas dans les pays les plus pauvres du Tiers Monde. .

Toutefois la R.D.L. critique le pouvoir ou l'armée dans quelques situations et ce dans le cadre de la réalisation de l'union nationale. Ainsi, dans un article intitulé "Entre le peuple et le pouvoir le fossé ne fait que s'élargir"³⁸⁰ elle critique la manière dont l'armée a récupéré la Quarantaine, quartier général des F.L. et où résidait le leader des Forces Libanaises Samir Geagea avec son épouse en écrivant qu'elle est "injustifiable". L'article est accompagné de deux photos qui portent sur l'armée :

- L'armée libanaise déploie un important dispositif militaire autour de la quarantaine, QG des FL. Des milliers de manifestants affluent vers Bkerké pour protester contre l'encerclement de la Quarantaine ;
- Une famille évacuant les lieux à l'ombre des blindés.

En fait, dans la nuit du vendredi au samedi 25 juillet, l'armée pénètre à l'intérieur du Q.G. des F.L. et déploie aux alentours du bâtiment de la Quarantaine un impressionnant dispositif militaire, dont sept chars d'assaut et un blindé M-113. Pendant que des soldats patrouillent tout autour fouillant les voitures et les passants.

Dans la soirée du samedi, l'affaire était réglée sans problèmes. Samir Geagea, son épouse et ses collaborateurs quittaient la Quarantaine vers Ghodress, escortés par une unité des forces spéciales de l'armée ; et le leader des F.L. déclarait aussitôt :

³⁸⁰ Article de Hélou Nelly *in* La Revue Du Liban , N° 1695.

"Il s'agit d'une intimidation d'envergure. Ils ont fait cela pour me pousser à changer d'attitude vis-à-vis des élections, mais je ne changerai pas d'attitude. Tout cela aura été sans résultat"³⁸¹.

Et d'ajouter toujours dans le cadre de l'opération de la Quarantaine, "la troupe va aussi interdire, pendant quelques jours l'accès aux bureaux de la revue des F.L. "Al-Massira". Ces bureaux sont pourtant dans un immeuble qui n'appartient pas à l'Etat. La question fut réglée par la suite et le travail a repris à "Al-Massira". Les F.L. affirment aussi que les locaux de leur Q.G. à la Quarantaine ne sont pas la propriété de l'Etat.

La revue fait son analyse. Selon elle, toutes ces sommations et mesures vexatoires à l'encontre des F.L. indiquent que l'Etat cherche par tous les moyens à intimider l'opposition, à faire pression sur elle, pour la force surtout à accepter son propre processus concernant les élections législatives.

En se comportant de la sorte, le pouvoir ne fait que renforcer le sentiment de frustration de l'entité chrétienne et de réveiller son instinct de défense. L'Etat a, par ironie des choses, aussi contribué à redonner un regain de popularité aux Forces Libanaises qui avaient perdu du terrain, face aux Aounistes (les partisans du général Aoun). Il renforce aussi la détermination de tout courant d'opposition.

Les Libanais sentent que les libertés publiques sont en danger. D'autant plus qu'il y a des arrestations qui se font de manière arbitraire.

Il faut dire ajouter que le ministre et leader druze, M. Walid Joumblatt était lui aussi indigné de la manière dont s'est faite la récupération par l'armée du palais de Beiteddine. A l'aube du dimanche 26 juillet 1992, une unité militaire s'est déployée autour du palais où toute activité fut suspendue. Il semble toutefois que l'opération avait été négociée au préalable et d'ailleurs, elle n'a pas eu le caractère de provocation qu'elle a revêtu face à la récupération de la LBC(Lebanese Broadcasting Corporation) et de la Quarantaine.

³⁸¹ La Revue Du Liban , N° 1695.

Le gouvernement semble aussi éviter toute provocation avec le Hezbollah. La récupération de la caserne Cheikh Abdallah à Baalbeck qui appartient à l'armée libanaise et que les intégristes occupent, se fait à l'amiable. L'Etat ira-t-il jusqu'à faire des perquisition dans la banlieue-Sud, tel qu'il le fait à Sin-el-fil et ailleurs? Ou va-t-il adopter vis-à-vis des citoyens deux poids et deux mesures?

On avait cru que l'accord de Taëf était basé sur un consensus national. Pourquoi donc le gouvernement est-il en train de dévier des lignes de base tracées par cet accord. Cela ne fera que renforcer les clivages et exacerber les sentiments alors qu'on a besoin d'une véritable union nationale pour affronter les difficultés de la vie quotidienne.

Il est toutefois important de signaler que la RDL, si elle critique la politique du pouvoir, ne met pas en cause l'armée, ni son commandement dans l'application de cette politique.

III.6 L'opposition politique

Pour forger son opinion sur le fossé existant entre le pouvoir d'une part et le peuple et l'opposition chrétienne "matée" d'autre part, le magazine va procéder à une série d'interviews avec des leaders de l'opposition.

Et c'est le général Aoun qui dominera quantitativement l'espace que la revue va accorder à l'élaboration de ce thème.

C'est ainsi que la RDL réalise une entrevue³⁸² avec l'ambassadeur de la France au Liban, Daniel Husson³⁸³. Parmi les thèmes discutés avec celui-ci, figure la position exacte de la France quant au général Aoun. "Serait-ce pour le protéger qu'elle le barricade chez elle ou par mesure de complaisance envers le

³⁸² La Revue Du Liban , N° 1672. Interview accordée à Evelyne Perucic-Massoud.

³⁸³ Il a pris ses fonctions au Liban le 2 juillet 1991.

gouvernement libanais ? En fait Aoun serait-il prisonnier en France ?"³⁸⁴ lui demande le magazine.

L'ambassadeur réplique : "Le Général Aoun a pu quitter Beyrouth grâce au Législatif et à l'Exécutif libanais dans des conditions satisfaisantes. C'est bien sûr pour assurer sa sécurité qu'il est protégé en France par de nombreuses forces de police. Parallèlement, le gouvernement français s'efforce de faire respecter l'engagement pris par le Général Aoun de ne rien faire qui puisse nuire aux bonnes relations existant entre le Liban et la France. Jusqu'à présent, si l'on ne tient pas compte des mauvaises surprises au début du séjour en France de l'intéressé, il faut reconnaître qu'il n'y a pas eu trop de dérapages. Espérons qu'il en sera ainsi tant que le général séjournera dans notre pays. Bien entendu c'est déformer la vérité que de prétendre qu'il serait actuellement "prisonnier en France"³⁸⁵.

Dans une interview³⁸⁶ avec le président Hraoui, ce dernier annonce qu'après la réalisation du Grand Beyrouth et la formation du "cabinet des 30", en ce qui concerne les décisions sécuritaires, " nous les avons prises sans honte ni hésitation. Nous avons unifié l'armée et les régions et avons déployé les forces armées sur l'ensemble du territoire libanais, surtout au Liban Sud, pour la première fois. Ce fut un défi à tous les groupes ayant des positions au Sud où il n'est plus resté que la résistance..."³⁸⁷

Sous le titre " Aminee Gemayel, Michel Aoun, Raymond Eddé ; les trois inconciliables", *la revue* expose le texte intégral des trois entretiens accordés en

³⁸⁴ La Revue Du Liban , N° 1672.

³⁸⁵ *Ibid.*

³⁸⁶ La Revue Du Liban , N° 1676, interview accordée à Melhem karam.

³⁸⁷ *Ibid.*

exclusivité à “*la Revue du Liban*”³⁸⁸; lors de communications téléphoniques laborieuses entre Beyrouth et Paris.

L'interview se situe dans le cadre des élections législatives qui s'annoncent. Toutefois nous rapportons comment la RDL a introduit l'entrevue pour revenir en substance sur les importants propos des trois interviewés quant au thème principal :

"Au premier abord, écrit le magazine, leurs “ressemblances” sautent aux yeux. Maronites tous les trois, leaders-dirigeants que ce soit à des niveaux et dans des contextes différents, Aminee Gemayel, Michel Aoun et Raymond Eddé suscitent les passions et avivent les interrogations. En exil “provisoire” ou “forcé”, interdits de manœuvre ou de (franc)-parler, ces trois personnalités qui s'érigent en terre étrangère -mais hospitalière - chacun à sa manière, contre Taëf, ses acquis et ses établis, se retrouvent une fois de plus, en dépit de leur “non-échange”, comme des ambassadeurs derrière la même “barricade”, celle du refus de la tenue du scrutin.

"(...) Peut-on ignorer le poids politique de ces trois hommes, dont deux puisent leurs racines d'une lignée illustre de politiciens et d'un certain parcours bien personnel ; quant au troisième, l'engouement “phénoménal” pour lui, d'une grande partie de la population libanaise est une évidence flagrante, qui s'impose - qu'on le veuille ou non- d'elle-même.

Toujours est-il que Gemayel, Aoun et Eddé constituent des “réalités” - à des degrés différents - qu'on ne peut contourner et que des années d'éloignement ne sauraient “pâlir”³⁸⁹.

Minée par les guerres successives et notamment internes, désillusionnée par Taëf, craintive face aux élections législatives qui s'annoncent, la fraction chrétienne dite “autonome” tente de se “refaire” un poids politique et de rassembler ses rangs, en vue de faire front commun et de réfuter ce qui est à leurs yeux “*maktoub*” “dicté” ; sous l'égide du patriarche maronite Sfeir.

³⁸⁸ La Revue Du Liban , N° 1690 Interview réalisée par Sabine Farra.

³⁸⁹ *Ibid.*

Le document présenté par la commission des bons offices - qui s'est rendue en France comporte essentiellement deux points importants :

- 1 - Création d'une référence chrétienne afin de ne plus monopoliser la décision ;
- 2 - Non recours à la violence en cas de différend.

Quant aux positions des trois personnalités interviewées "Chacun est de son côté, indépendant dans sa pensée, autonome dans ses positions.

Solitaires oui, sans être pourtant solidaires ; sauf par "accident".

Même en exil, ils sont aussi inconciliables les anti-chef"³⁹⁰.

En un mot, le président Gemayel, très réservé par rapport à Taëf, rejette les élections "telles qu'on nous les promet" ... et se déclare prêt "à une position commune, sous l'aile de Bkerké"³⁹¹.

Beaucoup moins conciliant, tout en étant très conscient de la gravité de l'heure, le général Michel Aoun, ex-président du gouvernement transitoire (1988-1990) et ex-commandant en chef de l'armée, appelle à un "boycott généralisé des élections législatives pour exprimer le refus du peuple et ne pas "leur" donner crédibilité. Les empêchements à la réconciliation sont tous du ressort national et non personnel"³⁹² affirme-t-il.

Plus virulent, M. Raymond Eddé, député (1972-1992) et leader du Bloc National, refuse "le principe selon lui ridicule, de cette réconciliation", s'interroge sur la tenue des élections "à l'ombre de l'occupation et œuvre en vue "de leur report"³⁹³.

³⁹⁰ *Ibid.*

³⁹¹ *Ibid.*

³⁹² *Ibid.*

³⁹³ *Ibid.*

Et de continuer, la RDL sur l'opposition en titrant un article "L'opposition, un mouvement actif privé de ses animateurs"³⁹⁴ illustré par des photos de Geagea, Aoun, Eddé et Dory Chamoun en se demandant : " Où sont les leaders de l'Opposition ?"³⁹⁵. L'opposition dont les grands partis chrétiens constituent l'armature ...

La revue développe que l'"opposition confie à son porte-parole, en l'occurrence, M.Farouk Abillama, le soin de mener la barque, à jouer au coordonnateur et au chef d'orchestre, alors que les leaders des partis sont invisibles.

"De fait, le président Gemayel est arrivé en trombe (...), a fait "trois petits tours" avant de disparaître (...)"³⁹⁶.

Raymond Eddé "refuse de quitter son lieu "d'exil volontaire", mais soutient ses nouveaux alliés et donne ses directives à son parti, le Bloc National"³⁹⁷ ...

Geagea, "depuis plusieurs semaines ne donne pas signe de vie et (...) le commandant Fouad Malek représente les Forces Libanaises à toutes les réunions des Opposants"³⁹⁸.

Aoun est "empêché de se manifester"³⁹⁹ ...

L'émir Farouk "qui s'interdit de parler au nom du Général, ne peut (...) assumer seul la lourde charge que constitue le rassemblement des différentes composantes d'un large mouvement national. Celui-ci risque de perdre de son élan et de sa pugnacité"⁴⁰⁰ ...

³⁹⁴ La Revue Du Liban , N° 1699.

³⁹⁵ *Ibid.* Dans la rubrique "Les événements de la semaine" rédigée par Edward Bassil.

³⁹⁶ *Ibid.*

³⁹⁷ *Ibid.*

³⁹⁸ *Ibid.*

³⁹⁹ *Ibid.*

⁴⁰⁰ *Ibid.*

Dans la rubrique qui a été créée pour couvrir les élections législatives "En coulisses ... les élections", figure une dépêche en encadré qui informe que dans "la nuit qui a suivi le 23 août, les habitants des régions-Est se sont réveillés sidérés, au bruit de manifestations qui scandaient le nom du général Michel Aoun et des slogans hostiles aux législatives.

Les manifestants brandissaient aussi des portraits du général"⁴⁰¹. Et d'ajouter que des manifestants ont été arrêtés. "Les interpellations par les forces de l'ordre se sont accrues ces derniers temps; elles visaient toutes des personnes distribuant des tracts hostiles aux élections, ou placardant des photos du général Aoun"⁴⁰².

Et dans son numéro du 13 octobre le magazine publie une interview⁴⁰³ en exclusivité d' Aoun (13 octobre 1990⁴⁰⁴ -13 octobre 1992)⁴⁰⁵ de six pages, accompagnées de deux photos de Aoun à Marseille et une de sa résidence, la villa Gaby.

Ainsi que d'une photo du général en 1988 en tenue militaire quand Gemayel le désigna chef du gouvernement par intérim, et une autre dans son bureau du palais de Baabda avec à sa droite le général Issam Abou Jamra et à sa gauche le général Edgar Maalouf⁴⁰⁶, photo prise en 1988. Ainsi qu'une photo d'une manifestation d'appui au général Aoun dans l'enceinte du palais Baabda.

⁴⁰¹ *Ibid.*

⁴⁰² *Ibid.*

⁴⁰³ La Revue Du Liban , N°1706. Interview accordée à Nelly Hélou.

⁴⁰⁴ Date de l'exclusion du général Aoun.

⁴⁰⁵ Date anniversaire : le numéro du 17 au 24 octobre 1992.

⁴⁰⁶ Les deux généraux étaient ministres au sein du cabinet Aoun.

III.7 Les célébrations nationales

III.7.a La fête de l'armée

La RDL a rendu un hommage à l'armée en lui consacrant sa couverture à l'occasion du 47ème anniversaire de l'armée libanaise, et en lui offrant à l'intérieur une transmission de l'événement en couleur sur des papiers de qualité qui diffèrent de l'ensemble de la revue. Ainsi sous le titre :

"A l'occasion du 47ème anniversaire de l'armée
Hraoui : La Grande Muette protège les loyalistes et les opposants"⁴⁰⁷,

la revue rapporte le discours qu'a prononcé le président Elias Hraoui au cours de la cérémonie de l'anniversaire et de la remise des épées à la nouvelle promotion de l'Ecole militaire qui comptait trente-deux femmes-officiers.

Dans son discours le président a évoqué les problèmes de l'heure. En substance, il a tout d'abord défendu la décision du gouvernement relative à la récupération des biens de l'Etat dont il a justifié l'application, disant que l'Armée s'acquitte à la perfection des missions qui lui sont confiées.

Et d'ajouter : « La Grande Muette protégera les loyalistes et les opposants de manière à assurer un climat de liberté et de démocratie propice au déroulement des élections législatives dans les meilleures conditions. Je serai moi-même témoin de leur régularité »⁴⁰⁸.

“Nul ne saurait être plus fort que l'Etat,” poursuit le Premier libanais qui se dit favorable “à une opposition qui construit, non à une opposition qui sème la destruction et le doute.. La paix ne saurait être instaurée sur une logique de

⁴⁰⁷ La Revue Du Liban , N° 1696. Article rédigé par S.N.

⁴⁰⁸ *Ibid.*

guerre. Nous tendons la main à toutes les composantes de la classe politique, parce que nous voulons que l'Etat soit au service de la nation toute entière"⁴⁰⁹.

Le président Hraoui ne partage pas l'avis de ceux qui soutiennent que "l'accord de Taëf est dépassé"⁴¹⁰ et souligne la gravité des prochaines échéances.

Du retour des personnes déplacées, il affirme que l'opération a démarré et sera menée jusqu'à son terme, celle-ci nécessitant du temps et des fonds que l'Etat se propose de se procurer.

La cérémonie donne aussi l'occasion au président d'évoquer le retrait des troupes syriennes du Liban.

Ainsi, à propos du redéploiement des troupes syriennes vers la Békaa en septembre, comme le stipule l'accord de Taëf, il précise qu'une telle question fait l'objet de consultations avec des pays frères et amis. Sans manquer de faire état de sa récente rencontre avec M. James Baker, secrétaire d'Etat des Etats Unis d'Amérique à Zahlé, celui-ci ayant réaffirmé le soutien des USA au Liban, à son indépendance, à sa souveraineté et à son intégrité territoriale.

D'autre part, il s'engage à prendre les dispositions voulues aux fins de freiner la dégradation de la situation économique-financière, en soutenant que "la crise actuelle a des causes d'ordre politique".

Après la remise des épées à la "promotion du lieutenant-martyr Antoine Nasser", des unités des différentes armes ont défilé dans la cour de l'Ecole militaire. Puis, les personnalités présentes se sont retrouvées au mess des officiers où fut servi un vin d'honneur.

⁴⁰⁹ *Ibid.*

⁴¹⁰ *Ibid.*

La RDL accompagne l'article qui est de deux pages, de 7 photos en couleurs outre celle qui figure sur la couverture. Ces photos mettent l'accent sur :

1- une vue de la tribune officielle. Au premier plan les présidents Hraoui, Hussein et Solh. Derrière eux, les ministres et les députés. A droite, le général Emile Lahoud et les officiers supérieurs de l'armée.

2 -Le chef de l'Etat prononçant son discours.

3 -La première des trente-deux officiers de sexe féminin recevant son épée.

4 -Le Premier libanais signant le registre d'or de l'école militaire à la fin de la cérémonie.

5 -Le Président de la République discutant avec le président Hussein, Solh, Michel Murr, ministre de la défense et le général Emile Lahoud lors du cocktail offert au mess des officiers.

6-Le président Hraoui échangeant une poignée de main avec un jeune officier...

7-Les personnalités officielles et les officiers supérieurs devant le monument dédié aux martyrs de l'armée.

Le commandant en chef a soutenu, quant à lui, que "la défense de la terre et du peuple est la responsabilité de l'armée seule.. A cette fin, elle a le devoir d'exécuter la décision prise par l'autorité politique"⁴¹¹.

➤ **Le rôle de l'armée et du pouvoir**

Après avoir exposé ces discours, *la revue* écrit « on est en droit de se demander si la Grande Mulette a une mission autre que celle de protéger la patrie et de la défendre contre ses ennemis!

⁴¹¹ *Ibid.*

Les propos tenus par le commandant en chef de l'armée et ceux formulés par le président de la République selon lesquels "l'armée est la protectrice des loyalistes autant que des opposants" n'ont pas manqué de "susciter la crainte d'une large fraction du peuple libanais, de voir utiliser :

L'Armée en tant que partie dans les conflits politiques, alors que beaucoup de points d'interrogation se posent sur l'action de l'Etat.

Car il est difficile de définir le rôle de l'institution militaire, lorsque celui de la République n'est pas clairement défini"⁴¹².

Il va sans dire que les citoyens sont moins divisés sur le rôle de la Grande Muette que sur la politique du Pouvoir, lequel n'est pas encore parvenu à dégager une ligne de conduite susceptible de réaliser ne serait-ce qu'un consensus minimum. Et nous revenons ici sur ce que nous avons signalé un peu plus loin, que la revue ne met pas en cause le rôle de l'armée, ni les citoyens d'ailleurs.

L'affaire des élections législatives en est un exemple parmi tant d'autres pour le magazine qui soutient que "le président Hraoui a eu raison de soutenir que "les crises s'avèrent plus grandes que n'importe quelle fraction prise à part et plus énorme que l'Etat lui-même, si le peuple ne se regroupe pas autour de l'Autorité"⁴¹³.

Et de continuer "s'il en est ainsi, pourquoi le Premier libanais n'opte-t-il pas pour une politique de nature à rassembler les citoyens, alors que la politique actuelle de la Deuxième République les divise au point de menacer d'approfondir les clivages inter-communautaires et, parlant, de replonger le pays dans la fournaise dont ses fils ont trop pâti au cours des dix-sept dernières années ?

Pour prévenir un nouveau drame, il importe de mettre un terme à ce dialogue de sourds qui s'est institué au niveau des leaderhips politiques et

⁴¹² *Ibid.*

⁴¹³ *Ibid.*

d'arrêter cette partie de bras de fer dont le pauvre peuple paye les frais et subit les conséquences⁴¹⁴.

III.7.b La fête de l'Indépendance

La RDL a consacré à cette célébration qui a lieu le 22 novembre de chaque année, deux numéros.

Dans le premier, elle titre l'article « L'armée en ce 22 novembre » et l'illustre avec trois photos :

- une du général Lahoud : dans l'ordre du jour diffusé à l'occasion de la fête nationale, le général Emile Lahoud a exhorté la Grande Muette à rester unie et solidaire pour défendre la patrie ;

- une des fantassins photographiés lors de la répétition du défilé la veille du 22 novembre;

- une d'un bataillon défilant entre deux rangées de chars.

A cette occasion la revue met en relief "les dangers qui menacent la partie méridionale du pays et accrédite la thèse de ceux parmi les officiels qui soutiennent que "l'Etat ne peut couvrir ni admettre les opérations de groupuscules sur lesquels il n'exerce aucun contrôle"⁴¹⁵.

Aussi, la revue demande à la Résistance, tant nationale qu'islamique, d'harmoniser son action avec la stratégie de l'Etat, pour prémunir les populations Sudistes contre les raids de représailles dont elles sont les principales victimes.

Et dans le même cadre, atteste que le rôle de la Grande Muette apparaît encore avec plus d'éclat, la tendance étant en faveur d'un large déploiement de nos forces régulières jusqu'aux frontières du Liban internationalement

⁴¹⁴ La Revue Du Liban , N° 1696 Eid.Bassil dans la rubrique "Echos et réflexions" dans "les événements de la semaine".

⁴¹⁵ La Revue Du Liban , N° 1711.

reconnues, elles seules devant avoir en charge la défense du territoire et de la patrie.

En ce 49^{ème} anniversaire de l'indépendance, l'armée libanaise s'apprête à célébrer avec faste cet événement mémorable, comme elle l'a toujours fait depuis 1943, sauf durant les douloureux événements.

La traditionnelle retraite aux flambeaux qui se déroulait, la veille de la fête nationale n'aura pas lieu. Mais le défilé militaire habituel offrira aux citoyens le spectacle, combien enthousiasmant, d'une troupe qui se distingue autant par sa discipline, que par la tenue de ses effectifs qui font belle allure dans la parade.

Ceux-ci défilent, impeccablement, devant la tribune officielle où prendront place les présidents de la République, de l'Assemblée et du Conseil, les ministres, les députés, les hauts fonctionnaires, les diplomates et les représentants des corps constitués.

Le général Emile Lahoud aura adressé aux officiers et aux soldats l'ordre du jour qui revêtira une grande signification, au moment où la situation au Liban-Sud se dégrade, au point qu'on y appréhende un embrassement généralisé. Car, rapporte la RDL, « en plus du "Hezbollah", un second groupe extrémiste, le Parti syrien national social (PPS), a effectué une opération anti-israélienne contre la "zone de sécurité", entraînant une virulente riposte de "Tsahal" »⁴¹⁶.

Et d'ajouter « Une autre attaque a été revendiquée dans la nuit de mercredi à jeudi, par un groupement jusqu'ici inconnu, la "Résistance croyante": il s'agit d'une organisation chiite dans la mouvance du "parti de Dieu" ».

⁴¹⁶ *Ibid.*

Dans le numéro suivant, la revue consacre aussi trois page à cette occasion et titre son article : « Vœux promesses et festivités pour le 49ème anniversaire de l'indépendance »⁴¹⁷

Sept photos accompagnent l'article :

1 - A la tribune d'honneur les présidents Hraoui, Berri et M. Michel Murr, vice président du conseil, représentant le président Hariri assistent à la parade militaire. Derrière eux les ministres les députés et le corps diplomatique ;

2 - La garde républicaine tenue bleu marine et guêtres blanches, défilent avec prestance ;

3 - La fanfare de l'armée ouvre la parade ;

4 - Un bataillon de fantassin ;

5 - Une unité de commandos traverse l'avenue Abdallah Yafi au pas de course ;

6 - Deux canons auto-tractés passent devant la tribune officielle ;

7 - Le général Lahoud en conversation avec M. Mohsen Dalloul, ministre de la Défense.

Le 22 novembre 1992 a été placé sous le signe de l'espoir ;celui de voir le Liban retrouver sa pleine souveraineté dans un proche avenir et sa prospérité économique. De multiples manifestations, cérémonies traditionnelles et messages ont marqué cet anniversaire de l'indépendance, en tête desquels le message que le président de la République. M. Elias Hraoui, a adressé aux libanais.

S'adressant à la Nation, le chef de l'Etat devait entamer son message en ces termes : « libanais, l'édification de la paix, aujourd'hui, est le renouvellement de l'édification de l'indépendance d'hier et ce qui se passe, actuellement, démontre que cette patrie est une réalité plus forte que la mort. Nous sommes face à une nouvelle étape qui, toutefois, affronte des échéances

⁴¹⁷ La Revue Du Liban , N° 1712.

héritées du passé (...) le défi de l'Etat étant dans sa capacité à tracer l'avenir à travers les solutions apportées aux problèmes actuels. (...) La réalisation de la paix économique, sociale, culturelle et nationale est l'autre face qui complète la réalisation de la sécurité sur le plan politique. La responsabilité est une et indivisible. Si l'application de la résolution 425 nécessite de grands efforts afin que toutes les données internationales et régionales soient remplies en vue de restaurer le Liban dans son droit, ceci ne veut pas dire que l'Etat doit négliger ses obligations internes."⁴¹⁸

Le chef de l'Etat invite, alors, tous les libanais à participer par la recherche, la réflexion et le dialogue au processus de relèvement et de réédification de l'Etat, affirmant : nous devons nous comporter en libanais à l'heure des échéances, tout comme on s'est comporté en libanais au temps de la prospérité ... C'est par l'édification de l'Etat que nous nous libérerons et par la réalisation du développement économique que nous deviendrons forts"⁴¹⁹.

➤ **La libération du Sud et de la Békaa-Ouest est un hommage rendu aux militaires**

Le président ajoute : « Notre préoccupation des problèmes internes ne signifie pas pour autant qu'on écarte la poursuite du processus de Taëf et la consolidation de l'unité du Liban et sa libération.

⁴¹⁸ *Ibid.*

⁴¹⁹ *Ibid.* Le président Hraoui évoque les multiples tâches qui attendent le gouvernement sur le plan des dossiers internes, au niveau de la santé, de l'hospitalisation, de l'éducation, de l'information, de la réforme administrative en vue de la décentralisation, du développement harmonieux des régions et, en toute priorité, du retour des déplacés à leur terre et leur foyer, ce qui constituera une victoire de la paix nationale. De même, il affirme que l'amélioration du taux d'échange de la monnaie nationale qui, de septembre à novembre a gagné 1000 L.L. sur le dollar, est le signe de l'appui populaire et spontané au gouvernement et montre à quel point le libanais aspire au salut.

La libération du Sud et de la Békaa-Ouest est la responsabilité de tous les citoyens; c'est la responsabilité de l'Etat, tout comme elle est une responsabilité arabe et internationale. De même, il est demandé d'entretenir toujours les meilleurs relations avec les forces de l'ONU qui doivent être remerciées pour tous les sacrifices et l'aide déployée en vue de nous aider à récupérer notre droit en vertu de la résolution 425. De même, le devoir de la libération suppose la cohésion des rangs internes"⁴²⁰.

Puis, le président de la République rend un vibrant hommage à l'armée libanaise disant aux militaires: "Avec la réorganisation de votre institution, vous serez confrontés à des missions importantes..."⁴²¹

Comme la tradition l'a institué, le président de la République s'est rendu, la veille de la fête, au ministère de la Défense à Yarzé, où une cérémonie de circonstance s'est déroulée, en présence du chef de Législatif, M. Nabih Berri; du vice-président du Conseil des ministres, M. Michel Murr, représentant le chef du gouvernement, des ministres de la Défense et de l'information MM. Mohsen Dalloul et Michel Samaha, du commandant en chef de l'armée, le général Emile Lahoud, des responsables et officiers supérieurs de l'armée, des F.S.I. de la Sûreté générale et des divers organismes de sécurité.

Dans un discours improvisé et prononcé d'un ton ferme, le président Hraoui devait affirmer en s'adressant aux officiers et à travers eux à tout le Liban :

« L'armée est au service de la loi, une loi qui s'applique indistinctement à tous les libanais de la base de la pyramide au sommet. J'aimerais dire au peuple dont je fais partie, qu'il n'y aura pas deux poids et deux mesures. La loi est au-dessus de tous et sera appliquée à tous.»⁴²²

⁴²⁰ *Ibid.*

⁴²¹ *Ibid.*

⁴²² *Ibid.*

(...) “Vous appartenez, dit-il aux militaires, au Liban et non à une fraction. Qui porte atteinte à l’armée, porte atteinte au Liban. Frappez d’une main de fer. (...)”⁴²³

Evoquant les perquisitions qu’effectue l’armée dans le village de Fneidek au Nord, le chef de l’Etat explique : “L’armée est déployée, aujourd’hui, dans le jurd du Akkar, non pour avoir des gens à l’usure ou arrêter quelqu’un en violation de la loi, mais parce que l’institution militaire a été agressée. Qu’on se le dise aussi : l’autorité politique est désormais unifiée”⁴²⁴.

Hraoui conclut : “ Je tiens, comme tout le monde, à ce que nulle portion du territoire ne soit fermée à l’armée et aux forces de sécurité. Nous sommes prêts, en cas d’impasse dans les pourparlers, à nous mobiliser tous pour libérer notre Sud. J’en fais le serment”⁴²⁵.

➤ **L’ordre du cèdre au général Lahoud**

A cette occasion, le président Hraoui a décerné au commandant en chef de l’armée le général Emile Lahoud le Grand Cordon de l’Ordre du Cèdre disant : « Il faut que tout le monde sache que cette distinction est destinée à chaque élément de cette institution, qu’il soit officier ou simple soldat. »⁴²⁶

➤ **La parade**

Pour la traditionnelle parade du 22 novembre, les différentes unités de l’armée de terre, de l’air, de la marine, des FSI, de la Sûreté générale et de la Sûreté de l’Etat ont défilé, sous une pluie battante. De même, que les délégations des anciens combattants.

⁴²³ *Ibid.*

⁴²⁴ *Ibid.*

⁴²⁵ *Ibid.*

⁴²⁶ *Ibid.*

La Croix-Rouge libanaise, la direction de la Jeunesse et des Sports et la fédération des universités y ont pris part. Les troupes de choc, les commandos, les unités d'intervention qui ont défilé au pas de course ont été vivement applaudis.

Pour les libanais, cette parade a renforcé leur foi et leur confiance dans leur armée et l'espoir de voir le pays recouvrer un jour sa souveraineté et son indépendance.

Tel que la tradition le veut aussi, dans la journée du 21, les tombes des héros de l'indépendance ont été fleuries par des représentants des trois présidents⁴²⁷.

➤ **L'ordre du jour**

La revue expose l'ordre du jour adressé par le chef de l'armée aux effectifs de l'armée le 22 novembre.

⁴²⁷ Le 22 au soir, le président du Conseil a, de son côté, adressé un message aux libanais affirmant son attachement "à la liberté, à la démocratie, à l'égalité dans les obligations, comme dans les droits, sans discrimination aucune".

M. Rafic Hariri définit, ensuite, les objectifs de son action :

- "Priorité à la libération du Sud et de la Békaa-Ouest occupés par Israël".
- Régulation des relations libano-syriennes en base du document d'entente nationale, comme du traité de fraternité et de coopération. Cette organisation des rapports doit compléter l'indépendance".
- "L'Edification de l'Etat, dans les domaines politiques administratif et économique; reste l'instrument requis pour récupérer notre indépendance et notre souveraineté."
- "Parachever l'application de l'accord de Taef; réaliser la réconciliation nationale, pour conforter l'entente à travers le retour des déplacés."
- "Promouvoir nos forces armées qui sont le bouclier de la patrie et de son indépendance." Cf. La Revue Du Liban , N° 1712.

A l'occasion du 49ème anniversaire de l'indépendance, le commandant de l'Armée a adressé à la troupe un ordre du jour, dans lequel il met l'accent sur la part active et déterminante prise par la Grande Muette dans la restauration de la sécurité, de la paix et de l'unité nationale. Il s'adresse aux militaires en ces termes :

« Comme vous avez supprimé à l'intérieur les lignes de la démarcation qui séparaient les citoyens, détruisaient l'homme et l'édifice, fermaient l'école, le commerce et l'usine, semant la mort, la famine et la terreur, vous avez affronté au Sud un ennemi occupant la terre et spoliant le droit.

Les obstacles internes ne vous ont pas empêchés d'accomplir votre devoir. De même, la disparité des possibilités au Liban-Sud n'ont pas atténué votre détermination à réprimer l'agression, à protéger le citoyen et à renforcer sa résistance sur sa terre.

Entre vos sacrifices à l'intérieur et votre héroïsme au Sud, vous meniez dans vos rangs la bataille de l'intégration véritable, à travers la restructuration de l'armée, afin d'en extirper le cachet imprimé par les événements. Vous avez réussi dans le pari de la fusion qui est le pari de l'unité; aucun bataillon n'est plus tributaire d'une communauté, d'une confession ou d'une région. Vous êtes redevenus toute la patrie.

Etant concernés par la restauration de ce qui a été démoli et ayant pris sur vous de sauver ceux qui ont été induits en erreur, vous avez accueilli dans vos rangs des jeunes recrues de toutes les tendances et les affiliations, séparés par les luttes fratricides; vous en avez refait des frères unifiés par l'objectif et le destin »⁴²⁸.

⁴²⁸ *Ibid.*

➤ **Une politique sécuritaire**

Le général Lahoud se félicite de ce que la troupe ait suivi une politique sécuritaire, en application des décisions de l’Autorité politique. “Vous avez dit aux citoyens : Quiconque rejette la sécurité, rejette en même temps la patrie et quiconque porte atteinte à la sécurité, s’attaque à la patrie”.

“Telle est la devise que vous avez appliquée dans l’étape des échéances décisives. Vous avez assuré le climat propice au bon déroulement des élections législatives, cette importante opération ayant ouvert la voie, ultérieurement, à la relance des institutions constitutionnelles de l’Etat”.

“Loin de tous les paris, vous avez proclamé que la liberté de la pratique politique et démocratique est un droit légal à tous les citoyens et qu’il n’y a plus lieu, désormais, de compromettre la sécurité à des fins politiques”.

“Vous avez affirmé que la terre, sa stabilité et sa sécurité sont un droit au citoyen et à l’Etat. Elles sont donc un dépôt confié à l’Armée qui est tenue d’empêcher leur dissection, pour tenter d’imposer un état de fait politique aux dépens de la patrie, comme cela se passait dans le passé”.

“Loin de tous les paris, vous avez défini l’ami, assurant que votre armée ne poignarde pas le frère dans le dos; que vous êtes concernés par la coordination et l’entente permanente avec lui, à travers toute opération futuriste, pour parachever l’extension de l’autorité étatique”.

“Comme vous avez distingué l’ami, vous avez également montré du doigt l’ennemi, affirmant que la stabilité de la patrie commence par la récupération de la portion occupée du Liban-Sud qu’il faut libérer, pacifiquement si possible et, si nécessaire, par la résistance”.

Le général Lahoud termine son ordre du jour comme suit : « Vous avez donné à l’indépendance, cette année, sa valeur dans l’effort que vous avez déployé et les sacrifices que vous avez consentis. Il vous est encore beaucoup

demandé et les espoirs sont fondés sur vous, car vous êtes le pilier de cette maison prestigieuse: votre patrie. Avec vous, elle grandit, par vous elle se renforcera avec vous elle redeviendra la perle des deux Orient »⁴²⁹.

III.8 Des activités différentes

La revue fait aussi part des informations en relation avec des activités diverses des militaires en service ou des retraités.

- Ainsi , elle consacre un article au président de la Croix Rouge Libanaise, un ex- général de l'armée⁴³⁰ sous le titre :

« Le général Georges Harrouk président de la C.R.L. ».

Une institution qui contre vents et marées a su préserver son image de marque, profondément humanitaire, certainement apolitique. Telle est le reflet que présente la Croix-Rouge libanaise⁴³¹.

La R.D.L. écrit qu'en dépit de la meurtrissure des années de guerre qui ont laissé leurs séquelles sur la façade et à l'intérieur du bâtiment tristement délabré du siège social à la rue Spears et malgré le handicap causé par la perte d'effectifs humains tombés au "champ de l'abnégation", la CRL demeure, présence réconfortante en temps de tourment comme en temps de calme.

A sa tête, ajoute la revue "récemment"⁴³², "l'homme des missions impossibles" un ex-général de l'armée libanaise qui après une carrière remplie et réussie au sein de la Grande Muette, tente de reconquérir" et de restructurer une "armée" d'un autre genre, égale en dévouement à celle qu'il a servie fidèlement des années durant.

⁴²⁹ *Ibid.*

⁴³⁰ Dans *La Revue Du Liban* , N° 1670, écrit par Sabine Farra.

⁴³¹ *Elle a été créée en 1950. Son slogan: "Je suis au service de mon pays".*

⁴³² Un décret a été promulgué le 5-11-91 désignant le président de la CRL ainsi que les membres du comité central (au nombre de 34) et ceux du comité exécutif (au nombre de 10%).

Dans l'interview, le Général Georges Harrouk met l'accent sur les circonstances de sa nomination à la tête de la C.R.L. Et expose à la revue la situation actuelle de la C.R.L. surtout après la guerre.

Par ailleurs, *la revue* lui demande de présenter les divers secteurs d'activité de la C.R.L. actuellement⁴³³ et de s'exprimer sur les difficultés auxquelles doit faire face la C.R.L.

Le magazine donne un petit aperçu sur la vie du général Harrouk .

Mais surtout met l'accent sur le fait que le nouveau président de la C.R.L. ne trouve nullement incongru, qu'un ex-officier soit à la tête d'un organisme humanitaire car d'après lui : "L'armée et la C.R. sont deux associations qui se rejoignent dans le fond. Toutes deux sont au service d'autrui. Souvent on fait la guerre pour avoir la paix. L'officier est le père de famille de tout un régiment - d'où sa préoccupation qui se calque à celle d'un volontaire de la C.R. Dans l'histoire mondiale de la C.R., reprend le général Harrouk, quand la C.R.I. a vu le jour, l'un des cinq membres fondateurs était un officier suisse, le général

⁴³³ Qui sont :

1- La banque du sang qui compte sept branches (Beyrouth, Jounieh, Zahlé, Tripoli, Antélias, Saïda, Beiteddine)

2- Les dispensaires: au nombre de pays". quarante-deux répartis sur l'ensemble du territoire libanais.

3- Les Centres d'ambulanciers.

4- L'école des infirmières; qui octroie une licence après quatre années d'études.

5- La section de l'information de la publicité et de la diffusion, créée en 1952 pour faire connaître aux citoyens les principes de notre association.

6- Les secouristes: qui ont été les véritables héros de cette guerre qui a secoué le pays. Beaucoup d'entre eux ont payé leur dévouement au prix de leur sang. D'ailleurs les secouristes de qui doivent nous parvenir la C.R.L. ont remporté le prix de incessamment, secourisme de la C.R.I.

7- La section du volontariat et de la jeunesse: qui groupe des milliers de jeunes réunis sous la bannière de l'entraide.

Georges Duffour. C'est dire que la mission d'officier n'a jamais été aux antipodes du travail de la C.R. et de ses principes"⁴³⁴.

- *La revue* relate des informations en rapport avec une messe du souvenir au cours du dixième anniversaire du président Bachir Gemayel assassiné⁴³⁵. On notait la présence de nombreuses personnalités politiques avec en photo un représentant du commandant de l'armée.

- Et lors du décès de Rose Renée Eliane Boitieu (française), la veuve du général Chéhab, la revue⁴³⁶ présente "ses sincères condoléances et l'expression de sa sympathie émue" ... aux "familles Chéhab, Boitieu et en particulier à Mme Vve l'émir Farid Chéhab et à ses fils les Emirs Abdallah et Taleb Chéhab, ainsi qu'à Mme Vve l'Emir Chakib Chéhab et sa fille Mme Kayssar Abillama, et à leurs alliés»⁴³⁷.

Par ailleurs le magazine renseigne sur les jours où seront reçues les condoléances, ainsi que sur les lieux⁴³⁸ et évoquera plus longuement la vie et l'action de cette grande dame dans sa prochaine livraison.

⁴³⁴ La Revue Du Liban , N° 1670.

⁴³⁵ La Revue Du Liban , N°1702.

⁴³⁶ La Revue Du Liban , N° 1972.

⁴³⁷ *Ibid.*

⁴³⁸ La revue écrit d'elle : « Ayant vécu discrètement aux côtés du chef de l'Etat disparu, depuis le temps où il était officier; puis, commandant en chef de l'armée libanaise, la défunte s'est signalée par sa bonté de cœur et son souci d'améliorer le sort des familles nécessiteuses.

Elle impressionnait par sa modestie et par son refus d'apparaître à l'avant-scène, alors qu'elle en avait les moyens et la possibilité, surtout au temps où elle était la Première Dame du Liban. Elle s'est toujours maintenue loin de la politique et des cercles où gravitent ceux qui la pratiquent, limitant son rôle à celui de compagne aimante et attentionnée, d'un homme qui fut un grand militaire et un chef d'Etat exemplaire, toujours préoccupé par la bonne marche des institutions,

Chose faite, puisque dans le numéro suivant⁴³⁹ la revue accorde un article sur la veuve du général Chéhab écrit par le général François Génadry, ancien ministre et commandant de l'école militaire.

- Dans le même cadre la revue revient sur la disparition du professeur Elias Haswany, "homme exceptionnel ayant servi son pays dans l'armée, la magistrature et l'enseignement"⁴⁴⁰. Son ami, le brigadier Genadry signe un article le 19 mai 1992 le jour de sa disparition dans "l'Orient le jour".

Dans un autre cadre, la revue fait état des parutions des livres :

- sur le général Aoun : une dépêche⁴⁴¹ sur la signature de l'ouvrage "Les paris du général " de Carole Dagher au nouveau siège des Fiches du Monde Arabe.

- sur l'ouvrage du colonel Bassam Saad "La propagande politique " une page et demi⁴⁴².

- Activités de l'épouse du général Emile lahoud qui a assisté à une cérémonie⁴⁴³ en hommage à la mère du martyr, ainsi que le colonel Michel Sleiman⁴⁴⁴ etc... Un hommage a été rendu aux mères des martyrs sans oublier l'action de la Grande Muette et ses sacrifices. Le colonel Sleiman a clôturé la cérémonie par une allocution de circonstance mettant l'accent sur la nécessité d'honorer la mère du martyr en permanence pour le don le plus précieux qu'elle consent à la patrie.

la consolidation de la convivialité entre les libanais et l'établissement de bonnes relations avec tous les Etats frères et amis.

⁴³⁹ La Revue Du Liban , N° 1674.

⁴⁴⁰ La Revue Du Liban , N° 1691.

⁴⁴¹ La Revue Du Liban , N° 1678.

⁴⁴² La Revue Du Liban , N° 1687 Par Abdallah Azar.

⁴⁴³ La Revue Du Liban , N° 1678.

⁴⁴⁴ Le commandant en chef actuel de l'armée.

- Et la revue rapporte qu'à l'occasion de la réouverture de l'église st Jean Chrysostome⁴⁴⁵, dans les locaux de l'archevêché grec-melkite de Beyrouth, la fanfare de l'armée a joué l'hymne national, suivi du celui non moins célèbre dédié à l'armée et que l'on doit à Zaki Nassif sous la baguette du lieutenant Joseph Souidan. Ce rendez-vous musical réunissait pour l'occasion de nombreux artistes qui ont prêté bénévolement leur concours.

⁴⁴⁵ La Revue Du Liban , N°1691.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Après avoir compulsé les informations relatives à l'armée dans le magazine, au cours de la période, objet de notre analyse, nous remarquons que la revue a axé en premier lieu ses articles concernant l'armée sur les multiples services rendus par cette dernière à l'intérieur du pays, et dans les différents domaines de sécurité, de secours, d'assistance et d'aide aux citoyens.

Une lecture de ces informations a révélé comme nous l'avons signalé auparavant, que celles-ci se regroupent de part leur sémantique en : l'armée et l'unité nationale à travers l'enrôlement d'anciens miliciens dans l'armée et le ramassage des armes ; les événements en rapport avec le Liban-Sud ; les élections législatives et la sécurité assurée par l'armée ; des célébrations (anniversaire de l'armée et fête de l'Indépendance) ; les aides sociales fournies par l'armée à la population en dehors des temps de crise comme dans une période d'intempérie par exemple, etc ; le retour des déplacés ; l'opposition ; la récupération du QG des "Forces Libanaises" et des informations en rapport avec des activités des militaires ou des retraités.

Pour ce qui est de l'enrôlement des anciens combattants, *la Revue du Liban* de son côté intensifie ce fait en lui consacrant la couverture.

Mais l'ampleur de cet événement réside dans son symbole. L'armée paraît rassurante et les citoyens commençaient à se sentir rassurés. En fait, si le peuple libanais critiquait les politiciens, il ne critiquait jamais l'armée, au contraire il lui demandait plus de présence sur tout le territoire parce qu'il voit en elle l'unique moyen d'assurer la sécurité territoriale et l'unique planche de salut.

Les militaires sont aux yeux du citoyen libanais et sous l'angle dont la RDL les représentent, le symbole de la discipline et l'exemple de la bonne conduite et assumeront la responsabilité du droit et de l'obligation en tout mérite.

Ici nous notons l'importance des photos prises des soldats en mission ou dans leurs zones de combat, ainsi que la portée de l'image du commandant qui inspecte ses troupes et les photos des unités militaires rassemblées pour être passées en revue ou qui défilent devant une autorité ou un public, comme lors des cérémonies de l'anniversaire de l'armée ou de la fête de l'Indépendance.

Sur le plan de la sécurité, l'armée apparaît comme le gardien du Liban, de son régime, de sa Constitution et de son indépendance, et comme l'œil qui veille toujours sur la sécurité et la stabilité du pays.

L'armée a rétabli l'ordre dans le pays à plusieurs reprises et elle a toujours agi en silence. Elle a su se faire respecter par les citoyens, car si elle a été divisée pendant la guerre, elle a pu, en l'espace d'une courte durée, se réunifier, se reconstituer et donner l'exemple de la cohésion nationale pour rejouer son rôle, celui de les protéger en période de crise et de les sécuriser. A chaque fois que l'ordre se troublait dans la capitale ou dans n'importe quelle autre région libanaise, l'armée accourait pour circonscrire le fait et pour ramener les choses dans l'ordre. Ainsi l'armée étendra son déploiement au Sud.

De même ses troupes ont joué un rôle important en se chargeant, depuis mars 1992, d'assurer la sécurité de l'Iqlim-el-Touffah, à la suite d'un accord visant à mettre fin aux affrontements inter-chiites, remontant à plus d'un an dans la région.

Au Liban, l'armée ne se contente pas de défendre le pays de toute attaque extérieure, mais elle contribue à assurer la sécurité à l'intérieur du pays et à restaurer l'ordre chaque fois que ce dernier se trouve troublé. Ainsi, l'armée participe avec les forces de la gendarmerie à la recherche des éléments subversifs, afin de les arrêter et de rétablir l'ordre.

Face aux crises traversées par le pays et les dangers qui ont menacé l'Etat et son indépendance, et exposé l'unité nationale à une expérience dure, le Liban a pu, grâce à la neutralité et à la discipline de l'armée, les surmonter.

Tout ce qui précède a raffermi les liens de confiance entre l'armée et le peuple libanais. Ainsi, avec l'enrôlement des anciens miliciens dans l'armée et les unités composées de multiples confessions, l'institution a donné un exemple magnifique d'union nationale et d'impartialité car elle estimait qu'elle était issue du peuple et appartenait à tout ce peuple sans distinction, et que la véritable volonté du peuple devait se réaliser sans que l'armée n'entrave à sa réalisation.

Ainsi, l'armée a pu manifester sa position forte et sa discipline. En effet, elle a pu traverser les temps de crise grâce à l'unité de ses rangs, et a pu surmonter les difficultés qui ont ébranlé l'unité nationale et celle des citoyens. Elle a rétabli l'ordre et la tranquillité dans le pays. Elle était le symbole de l'unité nationale et la protectrice des fondements sur lesquels repose le pays.

Le premier combat de l'armée "réunifiée" après la guerre a eu lieu dans l'Est de la ville de Saïda. En l'espace de quatre jours, le fief palestinien est démantelé et le ramassage des armes palestiniennes se poursuit.

L'armée, au cours des crises traversées par le pays, a été le bouclier de l'Indépendance et de l'état, grâce à son esprit de discipline, à son éducation civique saine et à sa position de force dans la défense de la justice, de la démocratie et de la liberté. Elle a sacrifié ses soldats pour apaiser l'épreuve subie par le pays. Au sortir de la guerre, elle a fait preuve de tous les principes d'éducation et de morale appris, et les a appliqués en traitant avec beaucoup de convivialité les citoyens à côté des barrages et des barricades.

La confiance du peuple et son amitié envers son armée se sont accrues.

Sur le plan social, la RDL a souligné les actions de l'armée dans le domaine de secours, d'aide. Ainsi, lors d'une vague de froid qui s'est abattu sur

le Liban, l'armée libanaise a assuré le pompage de l'eau de tout un quartier populaire dans la région de Tyr.

De même, le premier retour des déplacés au Chouf s'est produit sans aucun incident grâce au soutien du gouvernement libanais et particulièrement à l'armée, aux forces de gendarmerie et aux membres du parti socialiste progressiste ainsi qu'aux populations des villages avoisinants druze, sunnite et autres. Et quand des dizaines de familles au Sud ont retrouvé leur foyer, elles ont pu reconstruire leurs maisons, aidées par les soldats qui assuraient le ravitaillement en eau dans les villages. Rappelons que le président de la République avait inscrit en tête des priorités de l'année 1992, le retour des personnes déplacées à leurs foyers et l'organisation d'élections législatives.

➤ **L'armée est capable**

Sur le plan public, la R.D.L. a parlé de la coopération de l'armée à assurer une atmosphère calme, lors du déroulement des élections législatives, et à assurer la liberté aux électeurs et aux candidats. L'armée est apparue ainsi l'exemple de l'impartialité et de la discipline, et a accru la considération des électeurs, qui ont réclamé aux autorités le déroulement d'élections libres, sous la supervision de l'armée et la presse a accueilli cette demande avec enthousiasme à travers toutes les tendances qu'elle présentait. L'armée a été ainsi le gardien de la démocratie et la garantie de la tranquillité de tous les citoyens, de ceux qui ont voté et de ceux qui se sont abstenus.

A l'occasion de la fête de l'Indépendance, le commandement de l'armée organisa un défilé militaire. Des unités symboliques de différentes armes de l'armée ainsi que certaines unités symboliques de la gendarmerie et de la police ont défilé devant le président de la République.

La fête a donné plus d'éclat à l'image positive de l'armée.

Après avoir lu les articles de la RDL à cette occasion, il nous apparaît que les cérémonies du 22 novembre à l'occasion de la fête de l'Indépendance et de l'anniversaire de l'armée n'étaient pas un événement habituel, mais une grande

manifestation nationale, au cours de laquelle des milliers de citoyens venus en délégations populaires de toutes les régions libanaises, assistaient à la parade et acclamaient avec enthousiasme l'armée et l'applaudissaient avec chaleur exprimant ainsi l'attachement et le respect du peuple libanais à l'armée et sa confiance en elle. A cette occasion, les rues de la capitale et des villes principales du Liban relataient un air de fête. Partout, on voyait les arcs de triomphe, les drapeaux, et les photos du président de la République et du commandant en chef de l'armée, et les pancartes d'appui au Liban, à son armée et à son commandant en chef. Le défilé militaire à l'occasion de l'Indépendance suscitait chez les citoyens des sentiments d'honneur et de fierté, surtout que l'armée est le premier pilier et fondement de L'indépendance.

La fête était marquée par la présence d'une foule de spectateurs qui sont venus dès le matin pour assister à ce défilé. Cette foule qui assiste sur le lieu au défilé ou à travers la télévision qui transmet en direct la cérémonie témoigne de son approbation à l'image de l'armée et à ce qu'elle représente.

Le défilé suscitait aussi la tranquillité, surtout que les spectateurs voyaient passer les différentes unités de l'armée, avec tout l'armement. L'organisation était parfaite, et les rangs des militaires étaient unis et harmonieux. L'armement de l'armée qui participait au défilé suscitait les sentiments d'admiration des experts militaires.

Symbole du dévouement et du courage, l'armée a mérité ainsi l'éloge des responsables et la confiance des citoyens.

Le magazine a décrit l'armée comme une unité solidaire et organisée, le symbole de la discipline et d'une forte obéissance et l'expression de l'unité nationale. L'armée est apparue à travers *la revue* comme la force protectrice de l'indépendance du Liban de la Constitution libanaise et de l'état libanais.

Une image de l'armée prête à défendre toute parcelle du Liban en cas du danger qui menacerait l'état et la RDL a reflété l'attachement du citoyen à son armée vaillante.

La presse a pu convaincre les citoyens de l'unité de l'armée et de la capacité de l'institution à consolider leur dignité et la dignité de la patrie.

➤ **Le Sud est au cœur de l'armée**

La partie qui traite des informations en rapport avec le Sud pourrait bien s'intituler "L'armée reste la solution" et être sous-titrée "Un nouveau discours politique" et ce pour deux raisons :

- Sur le plan international l'armée est la solution, pour l'ONU (et les grands pays surtout les Etats-Unis d'Amérique). Sur le plan régional, Israël attaque sans cesse le Liban-Sud sous prétexte des activités de la résistance. Sur le plan national, l'armée en étendant son déploiement dans le Sud et en interdisant le lancement des roquettes contre Israël par la résistance retire tout prétexte pour une éventuelle attaque de la part d'Israël contre le Liban. Notons dans ce cadre la réclamation avec insistance de la part des habitants des localités Sudistes de l'application de la résolution 425 du Conseil de Sécurité et du déploiement de l'armée libanaise jusqu'aux frontières internationalement reconnues⁴⁴⁶. L'armée au Sud est une demande gouvernementale (et ici le travail de l'armée en coordination avec la FINUL rejoint l'international) et une réclamation du côté du peuple.

- Les responsables libanais marquent un tournant en utilisant un discours nouveau quant à la décision du Conseil Supérieur de Défense interdisant les apparitions armées dans la région frontalière.

Pour accentuer cette optique la revue d'ailleurs fait la différence entre «résistance» et «terrorisme» qui sont après les événements du 11 septembre à la une au Liban, du fait de la clarification des activités du Hezbollah, accusé d'avoir un lien avec le « Hamas » palestinien.

⁴⁴⁶ Se référer au numéro 1666, du 11 au 18 janvier 1992.

Dans l'année 1992, répondant au délégué permanent d'Israël aux Nations Unies qui a tenté de susciter des doutes sur la capacité de l'armée libanaise de rétablir l'ordre et la sécurité dans la région frontalière et pousse l'outrecuidance jusqu'à taxer nos forces régulières de complicité avec les "groupes terroristes" M. Khalil Mekkaoui, ambassadeur du Liban à l'ONU, a réfuté les allégations israéliennes avec une extrême vigueur.

Il a soutenu, à juste raison, que l'Etat hébreu invoque ce prétexte pour ne pas retirer ses troupes des portions du Liban-Sud qu'elles occupent, en application de la résolution 425 du Conseil de Sécurité.

Le délégué du Liban a rappelé l'engagement du gouvernement de Beyrouth de prendre en charge le maintien de la sécurité à nos frontières méridionales dès le moment où Israël évacuera notre territoire.

"Il faut, a-t-il ajouté, établir une distinction entre résistance et terrorisme: la première est tolérée quand elle est pratiquée par un peuple sur son propre territoire afin d'en extirper l'occupant et l'agresseur. Dans ce cas, la résistance est un devoir national.

"Quant au terrorisme, observe M. Mekkaoui, il est exercé par les forces d'occupation contre les populations civiles démunies de défense. Celles-ci souffrent et pâtissent des attaques quasi-quotidiennes de "Tsayal" qui pilonne les villages Sudistes sans pitié, contraignant leurs habitants à prendre le chemin de l'exode⁴⁴⁷".

Ainsi, le magazine fait savoir qu'il y a lieu d'attirer l'attention sur le fait que les forces israéliennes font fi de la légalité internationale, en refusant d'appliquer les résolutions du Conseil de Sécurité relatives au Liban-Sud et à d'autres régions que ses forces occupent, illégalement, depuis 1967⁴⁴⁸.

Certes la revue prend position et la défend quant aux accusations israéliennes et la négligence américaine.

⁴⁴⁷ Cf. La Revue Du Liban , N° 1670.

⁴⁴⁸ *Ibid.* Editorial intitulé «Résistance et terrorisme" par Nadim el Hachem.

➤ **L'armée reste la solution**

L'armée reste le moyen de résoudre la crise au Liban, comme le Sud en est la clé. Cela était le cas en 1992 et continue de l'être, dix ans après. Les cercles diplomatiques, tant arabes qu'internationaux, affirment que la sécurité n'y sera pas instaurée, ni la souveraineté, tant que l'armée n'y revient pas en force et d'une manière inconditionnelle.

La RDL avance que "quiconque croit que l'armée n'est pas prête pour cette mission, se trompe car les événements ont prouvé le contraire. Nul ne peut nier le haut moral de ses effectifs, l'abnégation de son commandement et sa crédibilité"⁴⁴⁹.

Si d'aucuns prétendent que, dans le passé, la présence de la Grande Muette dans une région déterminée suscitait des susceptibilités ou constituait une pression, il est clairement apparu après les opérations israéliennes au Sud, que le regroupement populaire autour de nos forces régulières consolide leur position déjà renforcée militairement. Puis, l'unanimité qui s'est dégagée au niveau politique autour du rôle de l'armée dans cette étape fournit à l'institution militaire une couverture lui permettant d'accomplir son devoir.

L'appui international à l'armée et la confiance nantie à son commandement dissipent les "feux rouges" posés par des instances internationales qui l'empêchaient de se mouvoir dans la partie méridionale du pays.

Après avoir bénéficié de l'appui unanime sur le plan intérieur, tant officiel que populaire et du feu vert international, la revue se demande : "qu'est-ce qui empêche l'armée de se déployer partout au Liban-Sud"⁴⁵⁰ ?

Et d'ajouter que "ceux qui désirent entretenir la tension dans la région frontalière tentent aujourd'hui secrètement ou publiquement, de porter atteinte

⁴⁴⁹ Cf. La Revue Du Liban , N° 1673, Nadim el Hachem.

⁴⁵⁰ *Ibid.*

au rôle de l'armée en suscitant le doute autour de son orientation nationale et en posant des points d'interrogation sur ce rôle"⁴⁵¹.

Et de conclure que "cette politique disons-le en toute franchise, provoquera à brève ou longue échéance, la désintégration de l'armée et la dissipation de l'espoir en un retour rapide de l'Etat au Sud, car il ne suffit pas pour rassurer les citoyens et, tout particulièrement, les Sudistes, de visites ministérielles, de déclarations fanfaronnes de politiciens, ni de promesses des leaderships. Tout cela est beau ; mais le plus beau est de répondre au désir des Sudistes de voir leur armée se déployer partout et, les éléments armés, disparaître pour lui laisser toute latitude d'accomplir sa mission"⁴⁵².

On ne peut prétendre que la décision est neutralisée, preuve en est que le commandant de l'armée s'est trouvé au Sud avant tous les responsables, le jour où l'armée israélienne a envahi Kafra et Yater. C'est le premier chef militaire à se rendre sur-le-champ de la bataille en s'exclamant : "Suivez-moi" refusant de se cacher dans les tranchées ou les abris à Beyrouth et à Yarzé pour donner les ordres.

Et pour ce qui est du déploiement de l'armée au Sud, cette initiative s'inscrit dans les efforts déployés à plus d'un niveau, en vue d'appliquer la résolution 425 du Conseil de Sécurité, celle-ci stipulant que les forces internationales sont appelées à aider l'autorité libanaise à imposer la souveraineté de l'Etat à l'ensemble du Liban-Sud, jusqu'aux frontières internationalement reconnues.

⁴⁵¹ *Ibid.*

⁴⁵² *Ibid.*

CONCLUSION GENERALE

Dans notre travail, il a été question de l'histoire de l'armée et de sa reconstruction avant de traiter de l'image que véhiculait la *Revue Du Liban* de l'institution militaire .

Nous sommes partis, à partir de notre introduction, d'une problématique qui avait placé l'image de l'armée fragile et brisée face à l'acquisition dans l'esprit des citoyens de l'image d'une armée dotée d'une crédibilité, qui se porte garante du citoyen, de la paix et de l'ordre et ayant l'autorité sur le territoire.

Pour ce qui est de la reconstruction de l'armée, disons que cette dernière a relevé le défi de sa réunification et a reflété l'image de l'armée unie après avoir été le signe de la fragmentation du pays pendant la crise.

En fait, la période examinée dans notre étude sur le Liban après 1990 porte sur le moment exceptionnel de sortie de crise que constitue la fin d'une guerre. Ce moment est celui où se croisent les deux axes principaux de notre recherche : d'une part, l'image de l'armée divisée, signe de fragmentation sociale, par opposition d'autre part à l'image de l'armée, signe impératif de consolidation de la société.

La problématique de la reconstruction adoptée dans le cas libanais⁴⁵³, accorde une toute autre place aux forces armées que celle qu'elles avaient auparavant dans la problématique du développement politique. C'est une place tout aussi importante mais au lieu d'être considérée comme un agent, combien puissant, de modernisation, l'armée de cet Etat dévasté est devenue à travers une guerre le reflet des divisions de la société, ainsi que le témoin du recul du respect de la loi puisqu'elle a perdu son monopole de la violence légitime à l'intérieur.

C'est pourquoi "l'étude des forces armées dans la reconstruction politique passe d'abord par l'examen de la reconstruction des forces armées elles-

⁴⁵³ Comme celle au Salvador, au Cambodge ou au Mozambique, d'après une étude de Hubert Dupont *La Nouvelle Armée libanaise: instrument de pouvoir ou acteur politique?* Publiée dans la revue "Confluences Méditerranée" n°29 (Printemps 1999).

mêmes"⁴⁵⁴. Le processus et les modalités de cette reconstruction fournissent à la fois les indices du rétablissement du pouvoir d'Etat et les signes de la recomposition sociétale au sortir de la guerre. En même temps, cette reconstruction, dont l'enjeu apparaît à tous, est une des préoccupations majeures du pouvoir et l'objet de ses soins. Elle constitue donc un analyseur qui nous permet d'apprécier la reconstruction politique globale. Quant à la société, elle façonne, à travers sa vision de la sécurité et le mode de relation qu'elle entretient avec les militaires comme groupe social et avec l'armée comme institution, une image qui aura un effet réel sur le redéveloppement de l'armée.

En menant à terme notre travail, nous avons pu saisir à travers l'histoire du Liban et de l'armée que cette dernière a retrouvé son autorité et sa crédibilité. En effet, la reconstruction de l'institution militaire a garanti la stabilité de la sécurité, l'affrontement de l'occupation israélienne, la fortification de la fusion nationale et le soutien à la résistance vaillante. Ainsi, la plupart du territoire libanais occupé était libéré.

La mission nationale exécutée par l'armée sur les plans sécuritaire, de défense et de reconstruction, a débouché sur la constitution d'une puissance bienveillante, soutenant sans faillir la position forte et courageuse du gouvernement et servant de bouclier permanent à la souveraineté et l'indépendance de la nation.

Grâce au respect des ordres du gouvernement, la chargeant de lutter contre l'agression de l'ennemi israélien, l'armée a réussi à protéger et à consolider l'indépendance nationale tout en jouant un rôle majeur dans la consolidation de la scène intérieure afin de mieux faire face aux dangers et aux défis environnants.

⁴⁵⁴ Hubert Dupont *Ibid.*

- L'unité de l'armée est une force pour la patrie

Avec sa foi inébranlable dans le Liban en tant que patrie définitive pour tous ses fils, jointe aux énormes sacrifices consentis à cette fin, l'armée a réussi à mettre un terme à la série de sabotages et de destructions. Dans les missions qu'elle a accomplies, l'armée a donné la preuve, de sa capacité exceptionnelle de surmonter les difficultés et d'aplanir les obstacles. De même, elle a affirmé en toute clarté son engagement à se limiter à son rôle en tant qu'institution soumise à la loi, tirant sa légalité de son allégeance à l'Etat et de son engagement vis-à-vis des décisions politiques émanant du Conseil des ministres. Partant de là, elle n'est pas en position de rivalité politique avec qui que ce soit, étant donné sa qualité d'institution nationale unificatrice, ayant prêté le serment de fidélité à la légalité et à la patrie.

Les missions réussies qui ont été confiées à l'armée, ont eu pour conséquence d'accroître la capacité de l'Etat, sa crédibilité et son prestige. Cela lui a permis d'imposer sa volonté nationale avec fermeté et courage. L'armée qui a, en permanence, été la première à consentir des sacrifices et le don de soi, affrontant les dangers et les défis, que ce soit à l'intérieur ou aux fronts du Sud et de la Békaa-Ouest, a traduit ainsi son attachement à l'unité du Liban et à son indépendance.

En résumé, la transition de l'état de guerre à l'état de paix et du désordre et de l'anarchie à la sécurité inébranlable n'aurait pu se produire si la patrie ne disposait pas d'une armée forte, sous forme d'un édifice national homogène, édifié sur des bases saines, une doctrine claire et la discipline. L'opération de reconstruction de l'armée s'est appuyée sur des bases qui en ont fait une armée pour tous et sans discrimination, prouvant que la force de la nation est dans l'unité et dans l'attachement à la terre.

Dans la mesure où le citoyen sent que cette armée est la sienne, l'édification de l'institution militaire aura atteint son objectif, celui d'être le

bouclier de la patrie et son bras puissant et le dénominateur commun autour duquel se regroupent les libanais.

Dans son discours aux militaires, le président Lahoud, jadis commandant en chef de l'armée, le déclare : «vous vous êtes affirmés comme garantie pour la patrie, dignes de la confiance de l'Etat et du citoyen⁴⁵⁵».

- Des constantes nationales

L'armée a déclaré au nom de son commandant, le général Michel Sleiman⁴⁵⁶, qu'elle ne jouera pas le rôle de gendarme de frontière pour l'occupant et qu'elle ne sera pas entraînée dans le jeu de l'ennemi visant à séparer les deux volets libanais et syrien en vue de négocier avec chaque pays à part et de lui dicter ses conditions. En même temps, le commandant en chef de l'armée a affirmé que l'institution, par son soutien à la résistance nationale vaillante et à la ténacité du peuple, exécute son devoir en adoptant la politique de l'Etat qui exige une solution globale et juste selon les résolutions internationales, en vue de soutenir le processus de paix globale qui unit le Liban et la Syrie et les autres volets arabes selon l'équation de Madrid (le principe de la terre en contrepartie de la paix).

De même, il a affirmé que l'armée poursuit la coopération avec la Syrie, sœur dans le cadre de la concomitance des deux volets afin de garantir leurs intérêts réciproques à égalité.

En effet, la multiplication des tentatives destructives et dévastatrices de l'ennemi contre la patrie résultait directement de l'engagement de l'armée aux constantes nationales affirmées par le président Lahoud. L'institution militaire, au nom de son commandant le général Sleiman, a statué que ces agressions, quoique dues, ne vont pas nous détourner de nos constantes nationales ; la confrontation de l'ennemi israélien, le soutien de la résistance, et la coopération continue avec la

⁴⁵⁵ Le discours prononcé le 1^{er} août 1997, à l'occasion de la fête de l'armée figure en annexe.

⁴⁵⁶ L'ordre du jour du commandant Sleiman lors de la première fête de l'Indépendance figure en annexe.

Syrie, sœur dans le cadre de la concomitance des deux volets. Tout cela se base sur la perception de l'intérêt libanais en premier lieu et du concept d'une paix qui doit être globale et juste. En effet, la protection de cette paix est assurée par sa globalité et sa justice; dans le cas contraire, elle sera fictive et les armes du monde entier ne pourront par la suite la sauvegarder.

Par ses positions concrétisées à travers des mesures quotidiennes de l'armée, l'institution militaire a été la garantie essentielle de la patrie et le premier responsable de l'exécution de la politique de l'Etat et de son projet national.

En affrontant les agressions israéliennes répétées et en soutenant la résistance libanaise en vue de la restitution de la terre occupée, l'armée a toujours été la citadelle inaccessible de la structure de l'Etat. Elle a combattu avec les armes modestes disponibles, a aidé les citoyens, a éteint les incendies, a sauvé les blessés, a levé les décombres, a aidé les déplacés et a sauvegardé leurs biens. Aussi a-t-elle construit des ponts pour attacher les régions que les hostilités avaient séparées.

Le rôle de l'armée ne se limite pas aux responsabilités relatives à la défense et à la sécurité, mais touche également les secteurs de développement et de reconstruction. Dans cette optique, l'armée mène des campagnes dans la capitale et les diverses régions en vue d'éliminer toutes les traces de guerre et de réhabiliter l'infrastructure.

En outre, elle continue le processus de fusion nationale en ayant recours à des manifestations culturelles ou à des camps d'éducation, dans le cadre de son rôle national et son désir d'affermir l'indépendance.

- Les titres de l'étape actuelle

Aujourd'hui, l'armée est entrée dans sa 57^{ème} année, profitant des expériences et des leçons passées ; œuvrant avec discipline et lucidité à appliquer les ordres de son commandement et ses directives, en vue de réactiver et de consolider ses structures institutionnelles et pour préserver la souveraineté de la patrie, son indépendance et sa sécurité, tout en protégeant le processus de sa

progression vers les horizons de la construction et de la productivité. En fait, depuis la prise de la grande décision politique le 13 octobre 1990, l'armée poursuit le processus de sa restructuration et appuie les différentes institutions de la patrie, ses ministères et ses administrations.

Les militaires continuent à exécuter les missions qui leur sont confiées par les autorités libanaises responsables, pour défendre la patrie, assurer sa sécurité intérieure et développer ses ressources, aux fins de mieux les exploiter et de renforcer ses possibilités.

Le rôle de l'armée, protectrice de la légalité et de la Constitution, de la terre et du peuple, garante du processus de la reconstruction sous l'ombrelle de la sécurité nationale stabilisée, apparaît sous de larges titres dont voici les plus éminents :

- Poursuite de l'opération de l'édification de l'institution sur des bases nationales saines ainsi que sa réhabilitation et son rééquipement ;
- Perpétuation de rétablissement et du raffinement de la confiance du citoyen dans l'Etat en lui assurant la sécurité légale et les climats adéquats, en vue de l'édification de l'Etat civil légal et de sa protection ;
- Elimination des causes de la guerre dans la patrie en assurant les éléments de la confiance en soi, tout en semant les facteurs de l'immunité nationale ;
- Entretien de la coordination en cours avec la Syrie au niveau politique dans le domaine des négociations et au niveau logistique quotidien entre les deux armées sœurs, ce qui garantit la stabilité à l'intérieur et permet à l'armée d'affronter les agressions extérieures ;
- Poursuite du processus de l'intégration nationale à divers niveaux et domaines, notamment celui du Service du Drapeau, l'intégration des jeunes libanais étant le pilier de l'intégration nationale globale qui constitue la force véritable de la patrie et son immunité face aux difficultés et aux épreuves.

- L'armée de la souveraineté et de l'indépendance

Grâce au respect des ordres du gouvernement la chargeant de lutter contre l'agression de l'ennemi israélien, l'armée a réussi à protéger et à consolider l'indépendance nationale tout en jouant un rôle majeur dans la consolidation de la scène intérieure afin de mieux faire face aux dangers et aux défis environnants.

A l'aube du 57ème anniversaire de l'indépendance nationale, l'armée réaffirme sa volonté de remplir son devoir national et patriotique dans le même esprit de discipline et de fermeté qui l'a caractérisée tout au long de sa période de reconstruction, car elle constitue le pilier de la reconstruction et de l'indépendance nationale.

- La reconstruction achevée

Pour ce qui est de la reconstruction, le commandement a fait son possible pour transformer l'armée en une institution soumise au pouvoir politique représenté constitutionnellement par «Le Conseil des Ministres», et se conformant aux règlements et aux applications en cours, loin de tout confessionnalisme, intérêts personnels ou interventions extérieures. De même, la compétence est devenue le critère essentiel à la base de toute promotion, nomination et stage d'étude à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, et ce loin de toute autre influence, ce qui a fait naître chez les militaires la profonde conviction que leur réussite et leur avancement dans la vie militaire dépendaient essentiellement de leur compétence, de leurs capacités et de leur rendement. Cette conviction a également consacré la confiance qu'ils ont dans leur commandement qui est leur seul recours pour les questions militaires, ce qui a poussé les militaires à l'entraînement et à acquérir le savoir nécessaire pour augmenter leurs capacités en vue de leur avancement et afin de faire preuve de plus de responsabilité.

La défense, la sécurité et le développement résument l'action que l'armée a effectuée au service de la nation tout au long des cinq décennies passées. Par ses

sacrifices et ses martyrs, elle a fait face à l'ennemi et a défendu la souveraineté et l'indépendance du pays afin que règnent la sécurité et la paix intérieure.

Avec ses 57 ans d'histoire, l'armée incarne aujourd'hui l'ambition du citoyen de voir s'édifier l'état de droit et régner l'ordre et la sécurité. Dotée d'un courage inébranlable et d'un grand sens de la responsabilité, l'armée s'est déterminée à étouffer l'implosion du pays, et a pu, grâce à la même détermination, redonner vie aux institutions et administrations publiques, ainsi que sauvegarder la paix intérieure et la sécurité. De plus, elle a su soutenir les habitants des régions occupées par l'armée israélienne, tout en affrontant avec bravoure cet ennemi juré ; c'est ainsi qu'elle a offert son appui à la résistance et s'est complètement investie dans la libération du territoire.

Après avoir vaillamment vaincu l'ennemi, l'armée s'est précipitée à protéger cette victoire précieuse, toujours prête à exécuter les ordres et à assumer les responsabilités que lui confient les autorités politiques et exécutives du pays.

Alors que l'ennemi fut hors du pays, l'armée a commencé à protéger cette gloire en appliquant, comme toujours, les ordres de l'autorité exécutive dans la limite de son rôle déterminé par la loi et les normes.

- L'armée soupape de sûreté et garantie de l'entente

Il est évident que, sans les grands efforts permanents et efficaces que le commandement a fourni pour reconstruire l'institution militaire affaiblie et paralysée par les guerres absurdes, l'armée n'aurait pas pu lever le défi ni réussir les missions qui lui sont confiées. La renaissance de l'armée qui veille sur les intérêts du pays et possède la capacité de contrer toute agression ennemie a été possible grâce à un long et dur chemin de réforme qui a débuté le 28 novembre 1989, suite à l'accord de Taëf. Etant donné que l'absence du rôle actif de l'armée a entraîné les guerres destructives au Liban, on était convaincu que redonner vie aux institutions et à la nation était intimement lié à la reconstruction de l'armée qui constitue une soupape de sûreté et un garant de la survie de toute entente nationale.

Protecteur de la patrie et du citoyen, gardien des valeurs démocratiques et des libertés, facteur de transition entre l'anarchie et la sécurité et la souveraineté, l'armée est le véritable bouclier de la nation et de l'indépendance.

Tout en célébrant les 59 années de son indépendance nationale, le peuple libanais se rappelle certains des faits marquants de son histoire, lorsque ses ancêtres, les libérateurs, avec à leur tête les militaires, sont allés à l'assaut des obstacles et ont défié les forces du Protectorat, en réclamant d'une voix unie leur indépendance nationale et en luttant avec leurs modestes moyens jusqu'à son obtention.

La jeune et nouvelle armée nationale a depuis pris en charge la protection de cette indépendance tant désirée, s'évertuant à sauvegarder la sécurité et la stabilité nationales.

Depuis l'indépendance, l'armée est demeurée la pierre angulaire de la nation ainsi que la base de son unité et de sa stabilité, lui servant de bouclier contre les nombreux dangers, et accomplissant son devoir de défense national au mépris de la mort.

L'institution militaire a réussi à protéger et à consolider l'indépendance car ses membres ont toujours respecté l'honneur militaire et leur devoir national, obéissant sans faillir aux ordres et aux instructions de leur commandement tout en faisant montrer d'une volonté responsable et inébranlable dans l'accomplissement de leur devoir sécuritaire, de protection et de reconstruction dans le strict respect de la loi et de la Constitution. Elle a toujours été, par son dogme national clair et son engagement circonspect au rôle qui lui incombe, le facteur de l'unité et la stabilité du pays.

Aujourd'hui, l'armée se tient avec plus de fermeté face aux défis auxquels la patrie est confrontée ; plus immunisée dans la défense de la terre et des citoyens; mieux disposée à accomplir son devoir et à exécuter les directives de la

direction politique responsable, avec le même esprit de détermination et de discipline ayant marqué son action depuis le début des années quatre-vingt dix.

Les militaires sont invités à se tenir toujours prêts et "à être disponibles et déterminés en permanence pour faire face à ses menaces (de l'ennemi), et affronter ses agressions avec tous les moyens disponibles"⁴⁵⁷.

- L'armée comme référence nationale

L'enjeu de cette reconstruction rapide, de cette croissance remarquable et de cette montée en puissance est bien plus social et politique que militaire. Une preuve en est que, parallèlement à cette croissance, la puissance de feu de l'armée libanaise reste à la fois classique et limitée. Par exemple, ce n'est qu'en 1995 que les Etats-Unis se sont résolus à fournir à ses forces aériennes quelques hélicoptères ⁴⁵⁸. Et même si le Liban refuse que l'armée exerce la mission première qui est celle d'une armée régulière, défendre les frontières du territoire (au Sud), ce n'est pas la capacité militaire de l'armée qui est en cause, mais les effets politiques et autres de l'envoi de l'armée sur la frontière avec Israël. Le rôle militaire de cette institution est coordonné avec celui de l'armée syrienne en vertu du "destin mêlé" des deux pays.

L'homme de la rue s'adresse au soldat à un barrage ou dans un service, etc., en l'appelant "watan" (*patrie*), et ce terme porte des connotations territoriales, unitaires, de supériorité aussi, qui sont implicitement comprises par tous. Ainsi la place de l'armée dans l'échelle des institutions et dans la représentation des valeurs collectives s'est inversée par rapport à ce qu'elle était avant (et encore plus pendant) la guerre, où le pays avait fait de la faiblesse et de la marginalité de ses forces armées la condition de la paix civile et de la sécurité dans la région, tandis

⁴⁵⁷ Dans son ordre du jour, à l'occasion de la première fête de l'Indépendance après la libération, le 20/11/2001. Le discours figure en annexe.

⁴⁵⁸ Al-Wasat 7 août 1995. Le Congrès s'opposait jusque-là à de telles ventes.

que la population nourrissait une grande méfiance envers les services de sécurité⁴⁵⁹.

La mise en œuvre du service militaire obligatoire a largement contribué à illustrer et renforcer la position des forces armées dans la société. On se rappelle que, décrété une première fois le 1er juin 1974, il n'avait guère eu le temps d'être mis en place à l'aube de la guerre. Lors de l'accalmie de 1979, sa durée prévue était de 18 mois et, en 1983, sous la présidence de Amine Gemayel, le commandement avait réussi, durant quelques mois, à faire venir sous les drapeaux quelque 2 000 recrues.

La Loi 97 du 21 septembre 1991 rétablissant le service ouvrait la possibilité du rachat, pour 1 500 000 LL, entre autres parce que l'armée, en phase d'épuration et de réintégration des ex-miliciens, n'aurait pas été en mesure de prendre en charge de nouvelles recrues, malgré sa volonté affichée de lever simultanément plusieurs classes d'âge et de les garder dix-huit mois. Lors de la mise en place définitive du service militaire, en 1993, le rachat fut supprimé⁴⁶⁰. Appelés vers l'âge de 19 ans, les jeunes gens restent une année sous les drapeaux. Théoriquement, ils font six mois de classes, dont trois de spécialisation, et six mois de service proprement dit. Le chiffre du recrutement annuel est de l'ordre de 3 000 et nombreux sont ceux qui sont casernés loin de leur région d'origine.

Est-ce à dire que l'armée libanaise est embarquée dans la grande entreprise de transmission de codes, de valeurs et de normes vantées par les partisans de l'armée de conscription ?

Des intellectuels et des universitaires sont convaincus de la contribution de l'armée à la réconciliation nationale et à la naissance d'une culture civique. Ils

⁴⁵⁹ Le texte de l'accord de Taëf mentionne expressément dans sa partie II titre 3 e, la nécessité de "procéder à une réorganisation des services de renseignement de l'armée afin qu'ils servent des objectifs uniquement militaires."

⁴⁶⁰ Loi 245 du 12 juillet 1993 supprimant la Loi 97 de 1991. Décret-loi 102 du 16 septembre 1983.

participent à la rédaction d'un manuel destiné à l'armée et à l'élaboration des programmes de formation.

Il est trop tôt encore pour mesurer les effets profonds du système et, en l'absence d'étude sociologique, on ne peut que spéculer sur le fonctionnement d'une organisation lourde et coûteuse, dans une phase où l'armée de métier elle-même, qui doit encadrer ces jeunes, est en restructuration.

- Le modèle de "l'armée neutre"

Institution d'un Etat marqué par le communautarisme politique, corps social issu d'une société pluricommunautaire, l'armée libanaise n'allait pas échapper aux tendances centrifuges, aux clivages et même aux antagonismes internes qui marquent le pays. De par sa naissance même, l'armée de l'Etat de 1943 était héritière d'unités constituées par la puissance coloniale sur une base confessionnelle.

Cette intimité avec la société communautaire posait une limite structurelle à son engagement en politique. L'armée neutre, dont l'attitude contrastait si fortement avec celle des armées de la majorité des pays du Moyen-Orient à la même période, s'abstint par exemple de toute intervention dans la première guerre civile de 1958. Elle alla jusqu'à refuser son assistance au chef de l'Etat dans une grave crise intérieure, comme le fit le général Chéhab au président Béchara al Khoury en 1952⁴⁶¹. La guerre de 1975 a mené à son éclatement puisqu'elle n'a pas pu garder sa neutralité à l'égard de toutes les parties et les forces politiques que constituaient le pays.

- Unifier et consolider

En 1991, l'armée libanaise est épuisée, moins par les affrontements auxquels elle a pris part⁴⁶² que par l'ampleur des défections, la destruction de ses

⁴⁶¹ Cf. dans première partie, I - III - 2 Le général Chéhab.

⁴⁶² En 1976, en 1984 surtout, et en 1989-90.

infrastructures et l'éclatement de ses brigades en autant d'unités plus ou moins autonomes. Elle symbolise bien à elle seule la destruction du pays et c'est pourquoi sa résurrection passe par deux impératifs, supérieurs même à celui de la reconquête de la souveraineté nationale : la réunification et la consolidation, qui font écho à la réunification de la société et à la restauration de l'Etat. La démobilisation des milices et l'intégration d'anciens miliciens dans l'armée répondent à la première exigence, selon des modalités aujourd'hui communes dans les sorties de guerre civile. Elles impliquent la reconversion des combattants ainsi qu'un processus complexe de négociation entre le pouvoir légitime et les forces centrifuges, impliquant la médiation de divers protagonistes civils et politiques. C'est pourquoi elles constituent une étape décisive du retour à la vie civile et de la reconstitution des élites, autant que du rééquilibrage des forces politiques du pays.

Mais la démobilisation soulève aussi le problème de la réintégration sociale, celle des combattants et celle de la société tout entière. Elle implique une rupture avec l'économie et la culture de guerre qui dominèrent le pays pendant quinze ans. Elle met en exergue les difficiles questions de l'amnistie pour les crimes commis durant la guerre et de l'élaboration d'une mémoire commune aux populations libanaises, sur laquelle pourra se fonder la reconstruction nationale.

Finalement, sur le plan politique, elle constitue le test par excellence de la récupération par l'Etat de ses pouvoirs et de ses fonctions, à commencer par le monopole de la violence légitime.

La dissolution des milices et la réintégration de miliciens dans l'armée sont intervenues rapidement⁴⁶³. La décision a été prise par le Conseil des ministres du 28 mars 1991, qui donna aux milices jusqu'au 30 avril pour rendre leurs armes lourdes et fermer leurs quartiers généraux, leurs casernes et leurs centres d'entraînement. La Loi 88, votée par le Parlement le 13 juin 1991, spécifiait que

⁴⁶³ Les points 1, 2 & 3 de la deuxième partie de l'accord de Taef adopté le 22 octobre 1989 traitent de la démobilisation des milices et du renforcement de l'armée régulière. Cf. Joseph Maila, "The Document of National Reconciliation: A Commentary", *Prospects for Lebanon* n°4, Oxford: Centre for Lebanese Studies, 1992.

6 000 miliciens seraient réintégrés dans un premier temps. Le 19 octobre, une allocation spéciale de 500 000 dollars fut attribuée à l'armée pour mener à bien l'opération. A cette époque, l'armée libanaise n'avait plus que dix brigades opérationnelles et ne comptait que de 25 000 à 30 000 hommes. C'est pourquoi en octobre 1993, lorsque les résultats de la première et seule vague d'intégration furent rendus publics, moins de 6 000 ex-miliciens (4 000 selon la plupart des estimations) et quelques douzaines d'officiers seulement avaient intégré l'armée régulière.

Sans doute la rigueur imposée à certaines milices répondait à la nécessité de restaurer l'honneur et la position hégémonique de l'armée, mis à mal durant la guerre d'élimination de 1989-1990. Elle constituait ainsi une condition de la réconciliation de l'armée avec elle-même. Mais c'est toute la thématique de l'amnistie⁴⁶⁴ et de la réconciliation nationale qui est là-dedans.

Beaucoup plus rare sur la scène internationale des années 1990 est le processus qui consiste à unifier et restructurer en moins de sept ans une armée dévastée par le factionnalisme et le confessionnalisme.

"Les comparaisons avec le Salvador ou l'Union Sud-Africaine, pour ne parler que de deux cas de réussite, soulignent d'autant le succès apparent du Liban : mise à l'écart ou à la retraite de dizaines d'officiers ; formation intensive tant à l'école de Fayadiyah que dans les écoles de guerre amies (Etats-Unis ,France et surtout en Syrie ...)"; promotions accélérées ; élévation de la discipline et de la préparation de troupes qui étaient restées confinées de longues années dans leurs casernes - quand leurs hommes n'étaient pas chez eux en attendant la fin de la tourmente ; recrutement sélectif visant à rétablir l'équilibre communautaire et affectations visant à mixer des unités qui avaient fonctionné

⁴⁶⁴ En particulier de la Loi 84 du 26 août 1991.

⁴⁶⁵ Opération prévue par l'accord de Taef (Titre II point 3) ; décision prise en décembre 1990. La mise en oeuvre débute en décembre 1991 au sein des onze brigades actives, et se poursuivait encore.

durant quinze ans sur une base localiste. "Expertise, responsabilité, esprit de corps" apparaissent comme les mots d'ordre affichés par cette armée de la reconstruction"⁴⁶⁶.

Aucun moment de l'histoire du Liban n'est comparable s'agissant de l'armée, et aucune autre institution du pays n'a connu un tel succès formel dans la démarche volontariste, un succès que n'expliquent à eux seuls ni l'accord du pouvoir politique ni le soutien décisif de puissances extérieures, ni même l'ampleur des moyens dont l'armée a disposé⁴⁶⁷.

C'est plutôt dans le caractère même de l'institution militaire qu'il faut chercher l'explication, en mettant en regard la fragmentation persistante d'une société résolument pluraliste dont les points de discorde sont encore existants et la neutralité silencieuse observée par l'armée comme un seul homme, ou encore en considérant les obstacles humains et politiques qui font reculer le gouvernement à la perspective des implications d'une réforme de la fonction publique civile, pourtant indispensable au sauvetage économique du Liban.

On observe que l'armée s'oppose au fonctionnement sociétal communautaire en se posant en modèle d'unité et de discipline, de rigueur et d'honnêteté.

Une étude sociologique serait nécessaire pour dépasser les aspects formels et suivre la mise en œuvre de la réunification de l'armée, en prenant en compte les différences de temporalité qui affectent les décisions juridiques et administratives, d'une part, et, de l'autre, la domestication des pratiques collectives et les changements dans les mentalités et les croyances. Certes, la sociologie militaire

⁴⁶⁶ Hubert Dupont, *Ibid.*

⁴⁶⁷ 25,9% du budget en 1992 et 22,9% en 1993. C'est alors le premier poste de dépense avant l'éducation (13,3% et 10,2% réciproquement). Encore 11,33% et 12,78% en 1996 et 1997 mais, à ce moment, le service de la dette occupe la première place avec 40,26% et 42,16% réciproquement. Chiffres de The Lebanon Report. Environ 20% en 1998, et 28% si on inclut les avantages sociaux accordés aux militaires (retraites en particulier).

nous enseigne qu'une telle rigidité organisationnelle nourrit un fort corporatisme au sein de l'armée.

Cependant, entre la réunification de l'armée et la constitution d'une armée homogène⁴⁶⁸, il y a une faille dont certains chefs miliciens avaient d'ailleurs conscience et qu'ils avaient la volonté d'exploiter, lorsqu'ils décidèrent d'accepter les conditions de la démobilisation et de l'intégration.

Il y a surtout les attaches primordiales et les dynamiques communautaires de la société dont sont originaires les militaires, qui font qu'ils restent sensibles à ses tensions et pris dans la toile d'araignée de ses réseaux de solidarité, et qui mettent des obstacles à la constitution d'un corps militaire libéré de ces attaches, ayant ses normes, son éthique et ses intérêts propres⁴⁶⁹.

Il y a enfin la tradition implicite de faire de chaque fonction, de chaque instance créée au sein de l'institution, le fief d'une communauté ou d'une région. C'est seulement à l'épreuve du temps et surtout de la confrontation armée qu'on pourrait apprécier les effets profonds de la mise en œuvre formelle. Il faut pourtant bien parler de corps et même de corporatisme à propos d'une institution dont les effectifs ont triplé en l'espace de sept ans⁴⁷⁰, qui emploierait près d'un dixième des salariés libanais, toucherait environ un demi-million de personnes, et dont le développement et la complexification ont été remarquables. Il ne s'agit pas seulement de la récupération et de la réhabilitation rapide des

⁴⁶⁸ Colonel Ahmad Allaou, *Al-Muassasa alaskariyya el lubnaniyya, L'institution militaire libanaise*, 1994.

⁴⁶⁹ L'armée a vocation à constituer une institution totale autosuffisante, centrée sur la notion d'obéissance, à laquelle ne s'applique pas la notion de contre-pouvoir, et qui entretient le minimum de relations latérales avec la société. Cf. Amitai Etzioni, *A Comparative analysis of complex organization on power involvement and their correlates*, New York, 1975, p. 78-85.

⁴⁷⁰ Une estimation vraisemblable tourne autour de 45 000 hommes d'active et 22 000 retraités pour les forces armées proprement dites.

casernes et des centres administratifs⁴⁷¹, mais de tout un ensemble de services, de l'organisation de services sociaux et médicaux, d'une formation poursuivie à l'étranger dans d'excellentes conditions, de l'approvisionnement, du système de retraite après un régime de salaires particulier, etc.⁴⁷² qui font des officiers des fonctionnaires privilégiés y compris dans leurs loisirs et leurs vacances.

L'armée au Liban jouit d'un prestige élevé, et les efforts que fournit le service de l'orientation pour populariser son image - affiches, spots télévisés, distributions de documents, décoration suggestive autour de ses casernes et de ses barrages - rencontre un indéniable succès⁴⁷³. A défaut d'action armée, elle a pris en charge la défense civile ; elle s'est engagée dans des entreprises très médiatisées de dégagement de ruines archéologiques, de nettoyage de sites naturels, d'encadrement de jeunes et d'appui à la reconstruction, en particulier pour aider le retour des déplacés dans leurs villages d'origine⁴⁷⁴. Au total, elle revendique de nouvelles compétences en matière d'action culturelle et de développement, à la fois socialement utiles et inspiratrices d'une morale publique. Or, l'inspiration est peut-être ce qui manque le plus à cette société fragmentée, désillusionnée, et qui est à la recherche de nouvelles raisons et de nouveaux principes de la vie commune⁴⁷⁵. Dans le vide idéologique et le désordre politique de l'après-guerre, l'armée a vite fait d'être érigée en un symbole national de patriotisme et d'intégrité, qui contraste avec l'image des forces miliciennes, un temps valorisées et finalement honnies.

⁴⁷¹ Dont 85% auraient été détruits d'après Julie Abi Ghanim, *Le rôle de l'armée dans le développement au Liban, 1990-1994*, Mémoire non publié, Université libanaise, 1994.

⁴⁷² Al-Anwâr 25 octobre 1993.

⁴⁷³ Adnan al-Amine, "*Al-Jaysh wal-mujtama'*", *L'armée et la société*, Al-Difaa al-watani 13 juillet 1995, p.121-127.

⁴⁷⁴ Pour ce qui est des œuvres accomplies par l'armée et qui sont la base de la reconstruction, se référer au chapitre cinq de la première partie de la thèse.

⁴⁷⁵ Ghassan Salamé "*La démocratie comme instrument de paix civile*", in Gh. Salamé (ss la dir. de), *Démocratie sans démocrates*, Paris, Fayard, 1994, p. 155.

Dans l'ambiance morose liée à une crise économique persistante, aiguisée par des inégalités flagrantes, elle représente idéalement un choix social alternatif qu'on peut qualifier de populiste en l'opposant au libéralisme et à la logique spéculative encouragés par le gouvernement.

Enfin notons que la réussite de la reconstruction de l'armée constitue un indice du rétablissement du pouvoir d'Etat et un signe de la recomposition sociétale au sortir de la guerre. Elle est le reflet de la vision de la société de l'armée comme institution, et cette vision remonte même à l'époque de sa création d'ailleurs.

- L'image du militaire "héros" dans la *Revue Du Liban*

Une analyse des couvertures et ensuite une étude du discours de la RDL relatif aux militaires au cours de l'année 1992 et à travers une série d'échéances majeures de l'histoire militaire libanaise, a montré que le média attribue certaines fonctions aux acteurs d'un événement. Il s'agit des formes que confère la revue (et d'ailleurs une étude élargie sur les différents médias révélera le même constat) aux hommes qui font l'actualité⁴⁷⁶, et concernant les militaires, puisque c'était à eux de gérer sur le terrain la paix. Une consultation du magazine a permis d'identifier quatre fonctions propres au militaire : dramatique, combative, culturelle et sociale, ainsi qu'une fonction onirique dont il est ici question.

Cette fonction onirique renvoie le militaire à une mythologie du sacré. Elle le transcende dans sa mission. La résistance à l'ennemi, la lutte, le corps à corps, la victime et la mort transforment l'homme ordinaire en un être exceptionnel. Les combattants font preuve d'un « héroïsme » et sont dotés d'un « esprit de sacrifice ». Le « merveilleux » côtoie « la foi et la gloire ». Bien que modestes au niveau de l'équipement, ils démontrent « une héroïque résistance qui fait l'admiration du peuple ».

⁴⁷⁶ Ici nous ne revenons plus sur le classement et les études détaillées des informations militaires rédigées par la revue et que nous avons développés dans notre travail.

Même en négatif, cette dimension « surhumaine » trouve son écho dans tous les autres événements surtout lorsque la mort s'abat sur les soldats, « le sacrifice suprême recouvre toute la nation libanaise ». Les opérations au Sud ou même à Dennyé au Liban nord⁴⁷⁷, dans une tentative de s'attaquer au terrorisme et où l'armée est intervenue fin 1999-début 2000 pour briser un groupe islamiste extrémiste, renvoient de façon identique à une histoire en marche. Toutefois le prix que l'armée a payé a été très cher, à savoir onze martyrs dont un lieutenant-colonel.

Ainsi, comme dans un conte⁴⁷⁸ contemporain, le discours et l'image installent le militaire dans une logique narrative classique : l'éloignement physique (l'opération extérieure loin de son foyer), l'avènement du malheur (la guerre, la prise d'otages, la rébellion, ...), l'avènement du méfait (la défaite et ses conséquences, les prisonniers, les victimes, ...), la médiation qui transforme la victime en héros (tous les combattants avec leur chef, la résistance, le conflit, la conquête, ...), la réparation du méfait initial (la paix, l'ordre rétabli), le retour du héros mort ou vivant (défilé, cérémonies, décorations), la reconnaissance du héros (l'hommage de la nation).

La persistance du thème religieux est aussi significative. Les militaires sont des «missionnaires» au sens littéral. L'accomplissement d'une mission surhumaine, voire impossible, les transcende. Les termes employés pour la décrire confinent presque au registre mystique :

« Habités d'une vocation très profonde, beaucoup d'officiers tendent à donner un sens élevé à leur engagement militaire qui fait du sacrifice par avance consenti un geste aux résonances religieuses bien affirmées. S'inscrire dans l'histoire en choisissant d'offrir sa vie pour maintenir la continuité nationale se

⁴⁷⁷ Cf. Première partie, chapitre cinquième.

⁴⁷⁸ Propp Vladimir, *Morphologie du conte*, Paris, Le Seuil, 1970, p. 35.

conçoit alors comme un geste peu éloigné de celui qui vous fait œuvrer pour la gloire divine"⁴⁷⁹.

Le discours présente la mort des militaires comme la réalisation d'une passion au sens religieux du terme. Chaque combattant ainsi glorifié devient idole pour les autres parce qu'il contribue comme exemple à exalter et renforcer l'unité. Plus prosaïquement, l'on conclut : "puis, quelques fois, la baraka les abandonne (les combattants) et ils sont fauchés. C'est vrai ... mais c'est grandiose aussi. On s'élève au-dessus de la pauvre vie de tous les jours : on se dit que ce qu'on fait est grand"⁴⁸⁰.

⁴⁷⁹ Destremau C., Hélie J., *Les militaires*, Paris, Olivier Orban, 1990, p. 39.

⁴⁸⁰ Chabanis Christian, *La mort*, p. 147.

BIBLIOGRAPHIE

1-OUVRAGES GENERAUX

Abou Diab Khattar, La rôle de la Force Multinationale au Liban, PUF, Paris, 1986.

Abou Rjaili et Labaki B, *Bilan des guerres du Liban, 1975-1990*, coll. Comprendre le Moyen-Orient, L'Harmattan, Paris, 1993.

Alberni F., *Le choc amoureux*, Paris Ramsay, 1981.

Amitai Etzione , *A Comparative analysis of complex organization on power involvement and their correlates*, New York, 1975.

Banque Audi , Economie «Amélioration des performances économiques au Liban», in *Rapport économique trimestriel: 3^e trimestre 1993*, Centre d'analyse économique, Banque Audi S.A.L., Beyrouth, 1993.

Banque mondiale, *Le développement au seuil du XXI^e siècle, rapport sur le développement dans le monde, 1999/2000*, World Bank-Oxford University Press, New York, août 1999.

Barrat Jacques, *Géopolitique de la francophonie*, PUF, 1997, Paris P. 44.

Beydoun A., *Identité confessionnelle et temps social chez les historiens libanais contemporains*, Librairie orientale, Beyrouth, 1984.

Beyhum N. dir., *Reconstruire Beyrouth. Les paris sur le possible*, Maison de l'Orient, Lyon, 1991.

Bourgey A., «La Guerre et ses conséquences géographiques au Liban», in *Annales de géographie*, n° 521, p. 1, 1985.

Carré Olivier, *L'Orient arabe aujourd'hui, le conflit israélo-arabe (1947-1989)* in *Universalis*, édition 1990.

Centre d'Études et de Recherches sur le Moyen Orient Contemporain, *Etat et perspectives de l'industrie au Liban*, Cermoc, Beyrouth, 1978.

Chabanis Christian, *la mort*, Stock 1973.

Chamoun Camile, *Crise au Moyen-Orient*, Gallimard, Paris, 1963.

- Chevallier Dominique**, *La Société du Mont-Liban à l'époque de la révolution industrielle en Europe*, Geuthner, Paris, 1971. **CIA**
- Clausewitz Carl Von** , *De la guerre*, Editions Minuit, Paris, 1963.
- Clausewitz C. V.**, *de la révolution à la restauration*, Editions Gallimard, France, 1976.
- Corm Georges**, *Liban, l'impact de l'échéance présidentielle dans Etude*, mai 1988.
- Corm G.**, *Le Proche-Orient éclaté, 1956-1991*, éditions Gallimard, Folio Histoire 30, 1991.
- Corm G.**, *Liban, les guerres de l'Europe et de l'Orient, 1840-1992*, coll. Folio, Actuel, Gallimard, 1992.
- Corm G.**, *Liban : les guerres de l'Europe et de l'Orient, 1840-1992*, éditions Gallimard (collection Folio/Actuel), 1992. Cet ouvrage est l'édition refondue et augmentée de Géopolitique du conflit libanais originellement publié par les éditions La Découverte en 1986.
- Corm G.**, *Reconstruction du centre-ville de Beyrouth : la solution alternative*, conférence, Paris, 1993.
- Courbages J. et Fargues P.**, *La Situation démographique au Liban*, t. II, *Analyse des données*, Librairie orientale, 1974.
- Daher D.**, «2 000 Souscripteurs aux actions de Solidère», in *Al-Hayat*, Londres, 1994
- Darwish Bassma**, *Liban; Espoirs et Réalités*, Institut Français des Relations Internationales, 1988.
- Darwish Bassma, Chartuni Dubarry**, *Golfe et Moyen Orient - les conflits*, IFRI, Ramses Points, Paris 1991.
- Davet Michel Christian**, *La double affaire de Syrie*, Les grandes études contemporaines, Paris Fayard, 1967.

- Davie M.-F.**, *Urbanisation et reconstruction du Liban*, colloque, Institut du monde arabe, Paris, 1993.
- Diminiant Antoine et Mongin Olivier**, entretien avec Maila Joseph, *L'avenir syrien au Liban*, dans *Esprit*, déc. 1990.
- Eberharld Kienle**, *Crise du Golfe et ordre politique au Moyen-orient*, Collection "Etude de l'annuaire de l'Afrique du Nord", Institut de recherche sur le monde arabe et musulman, CNRS éditions, Paris 1993.
- El Ezzi Ghassan**, *L'invasion israélienne du Liban*, 1982, L'Harmattan, 1990.
- El Khazen Farid**, *Une place pour le Liban : la marginalisation de l'Etat dans un espace régional réduit*, dans Kiwan Fadia, *Le Liban aujourd'hui*, CERMOC, CNRS éditions, Paris 1994.
- El khoury Béchara** *Vérités libanaises* (en arabe), Beyrouth, Ad Dar Al Loubnaniya lil nachr, 1983, tome II.
- L'Etat du monde 2000.**
- Farah E.**, «*La Souscription au capital de Solidère*», in *Commerce du Levant*, n° 5320, Beyrouth, 1993.
- Jacques Nantet**, Complexité de la géopolitique libanaise, dans *Revue des deux mondes* sept. 1990.
- Jisr Bassem**, *La charte de 1943*, en arabe, Beyrouth, Dar an nahar, 1978, p. 485.
- Joumblatt Kamal**, *Pour le Liban*, Stock, Paris, 1978.
- Kiwan Fadia** dir., *Le Liban aujourd'hui*, Editions CNRS, Paris, 1994.
- Le Gag Daniel**, *La Syrie du général Assad*, Editions Complexe, Bruxelles, 1991.
- Maasry N. G.**, *The Lebanese Banking System: Political and Social Implications*, Halim Barakat Edition, Londres, 1988.
- Maila Joseph**, *Liban Syrie Israël ou le ménage à trois*, in *Les cahiers de l'Orient*, troisième trimestre, 1988.
- Maila Joseph**, *Avant que l'espoir ne meurt*, dans *Etudes*, mai 1989, T 370, n° 5.
- Maila Joseph**, *Mourir pour Taëf*, dans *Etudes*, juin 1990, T 372, n° 6.

- Maila Joseph**, "The Document of National Reconciliation: A Commentary", *Prospects for Lebanon n°4*, Oxford: Centre for Lebanese Studies, 1992.
- Messarra Antoine Nasry**, *Le modèle politique libanais et sa survie*, Publication de l'Université libanaise, Beyrouth, 1983, p. 64.
- Milner Jean-Claude**, *Les noms indistincts*, Paris, Le Seuil, 1983.
- Nassib Sélim**, *L'Etat du monde*, 1988-1990.
- Pakradouni Karim**, *La Paix manquée*, F.M.A., 1984.
- Pakradouni K.**, *Le piège, De la malédiction libanaise à la guerre du Golfe*, Grasset & Fasquelle éditions FMA, Paris, 1991.
- Picard Elizabeth.**, *Liban, État de discorde*, Flammarion, Paris, 1988.
- Picard E.**, Universalis, 1993.
- Picaudou Nadine**, *La Déchirure libanaise*, coll. Questions du XX^e siècle, éd. Complexe, Bruxelles, 1989
- Picaudou N.**, La question libanaise, dans *Les nouvelles questions d'Orient*, éditions Pluriel, Les Cahiers de l'Orient, Hachette, 1991.
- Rabbath E.**, *La Formation historique du Liban politique et constitutionnel: essai de synthèse*, Librairie orientale, 1986
- Randal J.**, *La Guerre de mille ans. Jusqu'au dernier chrétien, jusqu'au dernier marchand, la tragédie du Liban*, Grasset, Paris, 1984
- Rapport du PNUD** sur le développement humain 1999
- Rondot P.**, *Les Institutions politiques du Liban. Des communautés traditionnelles à l'État moderne*, Maisonneuve, Paris, 1947
- Salamé Ghassan**, "La démocratie comme instrument de paix civile", in Gh. Salamé (ss la dir. de), *Démocratie sans démocrates*, Paris, Fayard, 1994.
- Salibi Kamal** *Histoire contemporaine du Liban* Dar an Nahar, Beyrouth, 3^{ème} édition, 1972.
- Salibi Kamal.**, *Histoire du Liban, du XVII^e siècle à nos jours*, Naufal, Paris, 1988.
- Sarkis Jean**, *Histoire de la guerre du Liban*, PUF, 1993.

Sobh S., «*L'Économie libanaise en danger de paix*», in *Arabies*, n° 83, Paris, 1993.

Treigner Michel, *Guerre et paix au Moyen-Orient*, Editions Hatier, Paris, janvier 1993.

Xavier Baron, *Proche-Orient, du refus à la paix. Les documents de références*, 1994, Hachette Série " Intervention " dans le cadre d'Hachette pluriel.

Ziade Pierre, *L'Histoire diplomatique de l'indépendance du Liban*, (en arabe), document n° 5, Beyrouth, 1969.

Zinoviev Alexandre *L'antichambre du paradis*, L'Age d'Homme, 1979.

2-OUVRAGES SPECIALISES SUR L'ARMEE

Allaou Ahmad, *L'institution militaire* (en arabe), à la base de l'ouvrage un mémoire pour le magistère en Histoire, Université libanaise, 1983.

Allaou Ahmad, *Al-Muassasa alaskariyya el lubnaniyya, L'institution militaire libanaise*, 1994.

Abi Ghanim Julie, *Le rôle de l'armée dans le développement au Liban, 1990-1994*, Mémoire non publié, Université libanaise, 1994.

Abi Ghanem July, *L'armée libanaise, un autre rôle*, (en arabe) 1996.

Ahdab Aziz général, "Jaich loubnan wa manakibiatuhu" *L'Armée libanaise et sa valeur militaire*, en arabe, droits réservés, Beyrouth, 1975.

Al-Amine Adnan, "Al-Jaysh wal-mujtamaa", *L'armée et la société*, Al-Difaa al-watani 13 juillet 1995, p.121-127.

Aoun Fouad, *Et l'armée reste la solution*, (en arabe) août 1988.

Archives de l'armée libanaise, Yarzé.

Archives de l'Ecole militaire de Fayadieh (Liban)

Atwi Mohammad, "L'armée libanaise, un rôle distinct", in *an Nahar*, 12/8/97.

Catroux, Général *Dans la bataille de méditerranée 1940-1941*, Paris, René Julliard, 1949.

Chéhab Jamil "al harb bain al jaich al baritani wa al jaich al farancy fi loubnan wa al chark al awsat wa al balkan" *La guerre entre l'armée britannique et l'armée française vichyste au Liban, au Moyen-Orient et au Balkan*, Dar Nehman, Jounieh Liban, 1985.

Chouman Rachid Joumana, *Les mass-media et l'armée au Liban de 1946 à 1964*, thèse de doctorat de III ème cycle, 1982.

Le Commandement de l'armée, *l'Education civique nationale* Beyrouth, 1963 (en langue arabe).

publication du **commandement de l'armée libanaise**. *La marche militaire dans le vingtième siècle*.

Les Conférences du Cénacle "L'Armée et son rôle dans le cadre national", 21 février, Beyrouth, 1966, p.15. En langue arabe.

Dagher Sami, "Jeunesse libanaise, service militaire et sens de l'Etat" in *La génération de la Relève*, T. 1 Colloque Bureau pédagogique des Saints Cœurs, Beyrouth, 1989.

De Gaulle Charles, *Lettres notes et carnets, 1905-1918*, Paris, Plon 1980, tome1.

Destremau C., Hélie J., *Les militaires*, Paris, Olivier Orban, 1990.

La Direction de l'Orientation, Le commandant en chef de l'armée le général Emile Lahoud, les discours et les ordres du jour.

La Direction de l'Orientation, Le commandant en chef de l'armée le général Michel Sleiman, les discours et les ordres du jour.

Dupont Hubert , *La Nouvelle Armée libanaise: instrument de pouvoir ou acteur politique?* Publiée dans la revue "Confluences Méditerranée" n°29 (Printemps 1999).

Eid Nassib, *Commandement et contrôle* (en arabe), Edition librairie du Liban , 2000.

Freiha Adel, *L'armée et l'Etat au Liban*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1980.

Hamon Léo, *Le rôle extra militaire de l'armée dans le Tiers Monde*, PUF, Paris, 1996.

Jabbour Milia, *L'armée libanaise entre le professionnalisme et le destin national, 1945-1989*, mémoire de maîtrise en science politique, Université Saint Joseph octobre 1989.

Lahoud Fouad, *Tragédie de l'Armée libanaise*, (en arabe), droits réservés, Beyrouth, 1976.

Longrigg, S. H. *Syria and Lebanon under French Mandate*, London, Oxford University Press, 1952.

La République libanaise, *Les discours de Chéhab*, p. 12 et 15, en langue arabe.

Rihana Sami, *Histoire de l'armée libanaise contemporaine*, Tome II, Editions VISA, Liban, 1988.

Ségaud Dominique "*L'armée libanaise, éclatement ou destin national*" ; *Les Cahiers de l'Orient*, 3^{ème} trimestre n° 11, 1988.

Takieddine Mounir, "*Wiladat Istiklal*" *La naissance d'une indépendance*, en arabe, Beyrouth, Dar aannahar , 1972.

3-OUVRAGES SPECIALISES SUR L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Argentin G, et Giglioni R. , "Le système de communication" in Ghiglioni R., *L'homme communiquant*, A. Colin, Paris, 1986.

Bardin Laurence, *L'analyse de contenu*, PUF, Paris, 1977.

Baudrillard J. *Le système des objets*, Denoël, 1976.

Bourdieu Pierre , *ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Editions Fayard, Paris 1982.

Brémond Claude, *Le rôle d'influenceur*, in *Communication 1970*.

Chalumeau Jean-Luc, *Les relations publiques de l'Etat*, Bibliothèque des attachés de presse 2 Editions SEDES, Paris.

Choumley Jean et Huisman Denis, *Les relations publiques*, Que Sais-Je N° 966.

David D., Quintric J.M., Shroeder H.-CH., *Le marketing politique*, PUF, Paris, 1983.

- Denner A.** *Principes et pratiques du marketing*, Delmas, 1971.
- Dieucourt Jacques**, *La propagande nouvelle force politique*, Editions Librairie Armand Colin, 1950.
- Dordor Xavier**, *La presse fonctionnelle*, DUNOD, 1993.
- Dufour Arnaud**, *Internet Que sais-je*, P. U. F., 1995.
- Gaussel A.** *Un panier de mensonges*, Editions du Seuil, 1972.
- Huisman D. et Lougovoy C.** , *Traité de Relations Publiques*, PUF, Paris, 1989.
- Hussein Farouk**, *Le réseau international d'information*, Dar Al Rateb Al Jamiiah, 1997.
- Landowski Eric**, *La société réfléchie*, Le seuil, 1989 Paris.
- Mainguenu Dominique**, *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Hachette, Paris, 1987.
- Moussalem Anis**, *La presse libanaise, expression du Liban politique et confessionnel et forum des pays arabes*, La préface, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, R. Pichon et R. Durand-Auzias, 1977.
- Propp Vladimir**, *Morphologie du conte*, Paris, Le Seuil, 1970.

4-OUVRAGES PUBLIES PAR LE SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMÉE DE TERRE FRANÇAISE (S.H.A.T.)

- Les Armées françaises dans la grande guerre*, Volume IX avec un volume d'annexes et un volume de cartes, Paris, Imprimerie nationale, 1934.
- De Hays général**, *Les armées françaises du Levant, 1919-1939*, Tome 1 et 2, SHAT Vincennes, 1978-1979.
- Rapports à la Société des Nations** sur la situation de la Syrie et du Liban rédigé par les Tfl, années 1923 à 1933, SHAT, section moderne, cartons 7N4174 et 7N4175).

5-QUOTIDIENS ET REVUES

Al Anwar (quotidien libanais),

Al-Moustakbal (quotidien libanais)

An Nahar (quotidien libanais),

As-Safir (quotidien libanais),

L'Express,

Le Monde,

Le Nouvel Observateur,

L'Orient le Jour (quotidien libanais francophone),

Al jaich « L'armée » (mensuel libanais)

Al-Wasat (revue libanaise)

Arabies,

Les Cahiers de l'Orient (revue spécialisée dans le proche orient)

Commerce du Levant ,

La Défense Nationale (trimestriel libanais),

Esprit,

Etudes,

Jeune Afrique,

Magazine (hebdomadaire libanais francophone)

Le Monde Diplomatique,

Newsweek (hebdomadaire américain),

Politique Etrangère de la France,

Revue Des Deux Mondes,

Revue Du Liban (hebdomadaire libanais francophone),

6-SITES INTERNET VISITES :

www.lebarmy.gov.lb

<http://www.audi.com.lb/geteconomy/quarterly/frametop.html>

<http://medintelligence.free.fr/liban.htm>

<http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/bi18353f.html>

<http://lebhack.multimania.com/guerre.htm>

http://fr.encyclopedia.yahoo.com/articles/cl/cl_810_p0.html#cl_810.37

<http://www.cidse.org/pubs/tg2fres.htm>

<http://medintelligence.free.fr/liban.htm>

<http://www.cidse.org/pubs/tg2fres.htm>

<http://www.eiu.com/>

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Les communautés religieuses au Liban.....	381
ANNEXE 2 : Les principaux partis politiques au Liban	383
ANNEXE 3 : La résolution 425 du conseil de sécurité (19 mars 1978).....	384
ANNEXE 4 : L' accord de Taëf du 22 octobre 1989	385
ANNEXE 5 : Indicateurs démographiques.....	398
ANNEXE 6 : Indicateurs économiques généraux	399
ANNEXE 7 : Commerce extérieur, balance et réserves	400
ANNEXE 8 : Indicateurs socioculturels	401
ANNEXE 9 : Le discours du général Emile Lahoud aux militaires	402
ANNEXE 10 : L'ordre du jour du général Michel Sleiman (20/11/00)	404

ANNEXE 1 : Les communautés religieuses au Liban

Les communautés légalement reconnues et organisées par les lois et décrets sont au nombre de 17 :

Les communautés chrétiennes reconnaissant l'autorité de Rome (6) :

- la communauté maronite (qui tire son nom d'un anachorète du IX^e siècle, Maroun, vivant dans le Nord de la Syrie)
- la communauté grecque catholique
- la communauté arménienne catholique
- la communauté syrienne catholique
- la communauté chaldéenne
- la communauté latine.

Les communautés chrétiennes non rattachées à Rome (5) :

- la communauté grecque orthodoxe
- la communauté syrienne orthodoxe (jacobite)
- la communauté arménienne géorgienne
- la communauté nestorienne
- la communauté évangélique.

Les communautés musulmanes (3) :

- la communauté sunnite
- la communauté chiite
- la communauté druze.

La communauté israélite.

A côté de ces communautés organisées par des lois et décrets, il existe deux autres communautés officiellement reconnues mais non organisées en raison de leur faible importance numérique :

- les Ismaéliens
- les Alaouites.

A ces 17 communautés on peut ajouter aussi les Coptes .

LA RÉPARTITION COMMUNAUTAIRE DE LA POPULATION

Pour apprécier le poids démographique de chaque communauté, l'outil statistique fait défaut.

Le dernier recensement date de 1932 et donnait une majorité importante aux chrétiens (+ de 56 %).

Selon des données récentes (des estimations), les musulmans seraient devenus nettement majoritaires.

Sans doute le refus d'organiser un nouveau recensement de l'ensemble de la population correspond-il à la volonté de ne pas toucher à l'équilibre institutionnel entre les chrétiens et les musulmans ?

Quoi qu'il en soit, l'accord de Taëf a pris en compte la baisse sensible de la part relative des chrétiens dans la population libanaise en instituant la parité entre chrétiens et musulmans pour la répartition des 108 sièges de la Chambre des Députés qui comprenait auparavant 55 chrétiens et 44 musulmans.

ANNEXE 2 : Les principaux partis politiques au Liban

Bloc National

Hezbollah (Parti de Dieu)

Maradas (Rebelles)

Mouvement Amal (les Régiments de la Résistance Libanaise)

Parti Communiste

Parti National Libéral

Parti National Social Syrien

Parti Kataëb (Phalangiste)

Parti Socialiste Progressiste

Parti Tashnak (Arménien)

Parti Hanshak (Arménien)

Parti AL-Waad (Promesse)

Parti Baas Syrien

Parti des Forces Libanaises (dissout)

Source : <http://medintelligence.free.fr/liban.htm>

ANNEXE 3 : La résolution 425 du conseil de sécurité (19 mars 1978)

Le conseil de sécurité ,

Prenant note des lettres du représentant permanent du Liban et du représentant permanent d'Israël ,

Ayant entendu les déclarations des représentants permanents du Liban et d'Israël ,

Gravement préoccupé par la détérioration de la situation au Moyen-Orient et ses conséquences pour le maintien de la paix internationale ,

Convaincu que la présente situation entrave l'instauration d'une juste paix au Moyen-Orient ,

1-Demande que soient strictement respectées l'intégrité territoriale ,la souveraineté et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues ;

2-Demande à Israël de cesser immédiatement son action militaire contre l'intégrité territoriale du Liban et de retirer sans délais ses forces de tout le territoire libanais ;

3-Décide ,compte tenu de la demande du gouvernement libanais ,d'établir immédiatement sous son autorité une force intérimaire des Nations Unies pour le Sud du Liban aux fins de confirmer le retrait des forces israéliennes ,de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région ,cette force étant composée de personnels fournis par des Etats membres de l'organisation des Nations Unies ;

4-Prie le secrétaire général de lui faire rapport dans les vingt-quatre heures sur l'application de la présente résolution .

Source :*Xavier Baron ,proche orient ;du refus à la paix ;les documents*

De référence 1994.page 183

ANNEXE 4 : L' accord de Taëf du 22 octobre 1989

Premièrement : Les principes généraux et les réformes

I - Les principes généraux

Le Liban est une nation souveraine, libre et indépendante, une patrie définitive pour tous ses fils, une et unique terre, peuple et institutions, dans les frontières délimitées par la constitution et reconnues internationalement.

Le Liban est un pays arabe, d'appartenance et d'identité, et est membre fondateur de la ligue arabe dont il respecte les chartes. Il est également membre fondateur et actif des Nations Unies dont il respecte les chartes. Il est enfin membre du mouvement des non-alignés. L'Etat libanais incarne ces principes dans tous les domaines sans exception.

Le Liban est une République démocratique parlementaire, fondée sur le principe du respect des libertés, de la liberté d'opinion et des croyances, ainsi que sur la justice sociale, l'égalité des droits et des obligations entre tous les citoyens, sans discrimination.

Le peuple est la source du pouvoir et de la souveraineté et exerce ses droits à travers les institutions constitutionnelles.

Le système est basé sur le principe de la séparation entre les pouvoirs.

Le système économique est libre et favorise l'initiative personnelle et la propriété privée.

Le développement équilibré des régions au niveau culturel, social et économique est un pilier principal de l'Etat et de la stabilité du régime.

L'Etat devra œuvrer à réaliser la justice sociale totale à travers les réformes financières, économiques et sociales.

La terre libanaise est une et appartient à tous les libanais. Tout libanais a le droit de résider dans n'importe quelle région libanaise pour y jouir de tous ses droits, à l'ombre de la souveraineté de la loi. Il ne peut y avoir de déplacement de population sur la base d'appartenance, ni démembrement, ni partition, ni implantation.

Il ne peut y avoir de légalité reconnue pour tout pouvoir qui contrevient au pacte de la coexistence.

II - Les réformes politiques

a - La chambre des députés

La chambre des députés est le pouvoir législatif et contrôle la politique du gouvernement et ses travaux :

1° Le président de la chambre et son assistant sont élus pour une période égale à celle de la chambre

2° La chambre a le droit pour une seule fois deux ans après l'élection du président de chambre et de son assistant et dès la première séance, de ne pas accorder sa confiance au président de chambre et/ou à son assistant par une majorité des deux tiers des membres de l'Assemblée nationale et cela sur la base d'une demande écrite présentée par dix députés au moins. Dans ce cas, l'assemblée devra se réunir immédiatement afin d'élire un nouveau président de chambre.

3° Tout projet de loi à caractère d'urgence transmis par le Conseil des ministres au parlement ne peut être publié que dans le cadre d'une Assemblée générale, dans les délais prévus par la constitution et après l'approbation du conseil des ministres.

4° Les mohafazat sont considérés comme circonscriptions électorales.

5° En attendant que la Chambre des députés vote une loi électorale en dehors du système confessionnel les sièges au sein du parlement sont attribués sur la base suivante :

- a) en égalité entre les chrétiens et les musulmans ;
- b) proportionnellement aux communautés de chaque groupe ;
- c) proportionnellement entre toutes les régions.

6° Le nombre des membres du parlement sera porté à 108, à égalité entre chrétiens et musulmans. Les sièges ajoutés sur la base du présent document et les sièges vacants avant la promulgation de ce document, seront exceptionnellement pourvus, et pour une

seule fois, par nomination par le gouvernement d'entente nationale dont la formation est prévue.

7° A la suite de l'élection du premier Parlement non confessionnel, un sénat groupant toutes les familles spirituelles sera créé. Ses prérogatives seront limitées aux affaires ayant une portée vitale.

b - Le président de la République.

Le président de la République est le chef de l'Etat et tient lieu de symbole de l'unité nationale. Il veille à faire respecter la Constitution, à préserver l'indépendance du Liban, son unité et l'intégrité de son territoire conformément aux textes de la Constitution. Il est le commandant suprême des forces armées qui sont soumises à

2° Il préside le Conseil supérieur de défense.

3 l'autorité du Conseil des ministres. Le président exerce ses prérogatives comme suit :

1° Il préside le Conseil des ministres quand il le désire mais ne participe pas au vote °

Il promulgue les décrets et demande leur publication. Il a le droit de demander au Conseil des ministres de reconsidérer toute décision adoptée par celui-ci dans un délai de quinze jours suivant sa transmission à la présidence de la République. Si le Conseil des ministres insiste sur la décision prise ou si le délai est dépassé sans que le décret soit publié, ce décret ou décision est applicable d'office et doit être publié.

4° Il promulgue les lois suivant les délais prévus par la Constitution et demande leur publication. Il peut aussi renvoyer toute loi à la Chambre pour réexamen dans les délais prévus par la Constitution. Une fois ce délai passé, la loi devient exécutoire et devra être publiée.

5° Il communique à l'Assemblée les projets de loi élaborés par le Conseil des ministres.

6° Il nomme le président désigné du gouvernement après consultation du président de la Chambre et sur la base de consultations parlementaires obligatoires. Le président est tenu d'informer le président de la Chambre des résultats de ces consultations.

7° Il promulgue seul le décret nommant le président du Conseil.

8° Il promulgue en accord avec le président du conseil le décret annonçant la formation du gouvernement.

9° Il promulgue les décrets acceptant la démission du gouvernement, ou des ministres à titre individuel ou leur révocation.

10° Il accrédite les ambassadeurs, reçoit leurs lettres de créances et décerne les distinctions honorifiques de l'Etat.

11° Il entreprend la négociation des traités et y appose sa signature en accord avec le président du Conseil. Ces traités ne seront exécutoires qu'après approbation du Conseil des ministres. Le Conseil des ministres est tenu d'informer l'Assemblée de la teneur de ces traités chaque fois que l'intérêt et la sécurité de l'Etat le nécessitent. Quant aux traités relatifs à des accords financiers et commerciaux internationaux ou aux autres formes de traités, ils peuvent être signés sans l'approbation de l'Assemblée nationale.

12° Il peut adresser des messages à l'Assemblée nationale chaque fois que cela est nécessaire.

13° Il invite par décret l'Assemblée nationale, en accord avec le président du Conseil, à tenir des sessions extraordinaires.

14° Il détient le droit d'inscrire n'importe quel sujet urgent à l'ordre du jour du Conseil des ministres.

15° Il peut demander la tenue d'une réunion extraordinaire du Conseil des ministres chaque fois qu'il le juge nécessaire, en accord avec le chef du gouvernement.

16° Il accorde par décret la grâce individuelle.

17° Il n'assume la responsabilité dans l'exercice de ses pouvoirs que dans le cas d'infraction à la Constitution ou pour haute trahison.

c - Le président du Conseil des ministres

Le président du conseil est le chef du gouvernement, qu'il représente et au nom duquel il s'exprime. Il est responsable de l'exécution de la politique générale du conseil des ministres et exerce ses prérogatives comme suit:

1° Il préside le Conseil des ministres

2° Il procède à des consultations parlementaires pour former le gouvernement et co-signe avec le président de la République le décret annonçant la formation du gouvernement. Le gouvernement est tenu de présenter à l'Assemblée sa déclaration ministérielle sur la base de laquelle il demandera un vote de confiance dans un délai de trente jours. Le gouvernement ne peut pas exercer ses prérogatives ni avant le vote de confiance ni après sa démission, que dans le cadre de l'expédition des affaires courantes.

3° Il définit la politique générale de son gouvernement devant l'Assemblée.

4° Il signe tous les décrets, à l'exception de celui qui nomme le chef du gouvernement ou qui accepte la démission du gouvernement ou qui le considère démissionnaire.

5° Il signe les décrets invitant l'Assemblée à tenir des réunions extraordinaires, ainsi que les décrets promulguant les lois.

6° Il invite le Conseil des ministres à se réunir, élabore l'ordre du jour, informe à l'avance le président de la République des sujets à traiter et signe le texte original du procès-verbal de ces réunions.

7° Il suit les travaux des administrations et des institutions et coordonne les activités avec tous les ministres. Il donne ses instructions pour la bonne marche des travaux dans les ministères.

8° Il tient des réunions de travail avec des équipes spécialisées faisant partie de l'Etat et cela en présence du ministre concerné.

9° Il est d'office le vice-président du Conseil suprême de défense.

d - Le conseil des ministres

Le pouvoir exécutif est confié au Conseil des ministres dont les prérogatives sont les suivantes :

1° Il élabore la politique générale de l'Etat dans tous les domaines, rédige les projets de lois, et veille à leur exécution.

2° Il veille à l'exécution des lois et supervise les travaux de chaque département de l'Etat, y compris les administrations civiles, militaires et sécuritaires.

3° Les forces armées sont soumises au pouvoir du Conseil des ministres.

4° Il nomme les fonctionnaires de l'Etat, les licencie et accepte leur démission suivant les dispositions de la loi.

5° Il a le droit de dissoudre l'assemblée nationale sur la demande du président de la République, si la Chambre s'est abstenue de se réunir tout le long de la session ordinaire ou extraordinaire, en dépit de deux appels consécutifs, ou par le cas du renvoi par la Chambre du décret relatif au budget annuel dans le but de paralyser le gouvernement. Ce droit ne peut s'exercer que deux fois pour les mêmes raisons.

6° Si le président de la République assiste aux réunions du conseil, c'est lui qui préside la séance.

Les réunions du conseil des ministres sont tenues à un siège qui lui sera attribué. Le quorum requis est de deux tiers des membres.

Les décisions sont prises à l'amiable et en cas d'impossibilité, par vote, à la majorité absolue, à l'exception des sujets essentiels pour lesquels une majorité des deux tiers est requise. Sont considérés sujets essentiels : la proclamation et l'abolition de l'état d'urgence, la guerre et la paix, la mobilisation générale, les traités et les accords internationaux, le budget général de l'Etat, les plans de développement globaux à long terme, la nomination des fonctionnaires de la première catégorie ou l'équivalent, la restructuration administrative, la dissolution de la Chambre, la loi électorale, la loi sur les naturalisations, l'état civil et la révocation des ministres

a) Le ministre

Les prérogatives du ministre sont renforcées en fonction de la politique générale du gouvernement et du principe de la responsabilité collective. Il ne peut être révoqué que par décision du Conseil des ministres ou par un vote de défiance individuel décidé par la Chambre des députés.

b) La démission du gouvernement et la révocation des ministres.

1° Le gouvernement est considéré démissionnaire dans les cas suivants :

a - Si son président démissionne ;

b - S'il perd plus d'un tiers de ses membres sur la base du décret annonçant sa

formation ;

c - En cas de décès du président du Conseil ;

d - A la prise en charge d'un nouveau président de la République ;

e - Au début du mandat de la Chambre ;

f - Si la Chambre lui refuse la confiance au cours du vote de confiance ou sur l'initiative de l'Assemblée nationale.

2° Un ministre peut être révoqué par décret portant les signatures du président de la République et du président du Conseil, après l'approbation du Conseil.

3° A la suite de la démission du gouvernement ou s'il est considéré comme démissionnaire, la Chambre est d'office en session extraordinaire jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement et jusqu'au vote de confiance.

De l'abolition du confessionnalisme politique

L'abolition du confessionnalisme politique est un objectif national primordial et se fera selon un plan par étapes. La Chambre élue en base de la parité entre musulmans et chrétiens aura le soin de prendre les mesures menant à cet objectif et de former un Conseil national présidé par le chef de l'Etat et regroupant outre le Premier ministre et le président de la Chambre, des personnalités du monde socio-politique, culturel et universitaire. La tâche de ce conseil sera d'étudier et de proposer au Conseil des ministres et au Parlement, les moyens à mettre en œuvre pour l'abolition, par étapes, du confessionnalisme. Dans la période transitoire, il sera veillé à ce qui suit :

a - Dans la fonction publique : Suppression de la règle de la représentation confessionnelle dans les administrations, dans la magistrature, dans les institutions militaires et sécuritaires, à l'exception des postes de la première catégorie ou équivalents dans les institutions publiques mixtes ,ou les offices autonomes, ces postes de première catégorie devant être répartis à égalité entre chrétiens et musulmans, sans toutefois qu'un poste soit exclusivement réservé aux uns ou aux

autres.

b - Suppression de la mention relative à l'appartenance communautaire et au rite sur les papiers d'identité.

III Les autres réformes

A - La décentralisation administrative :

1° L'Etat libanais est un Etat unitaire et unifié, avec un pouvoir central puissant.

2° Elargir les prérogatives des mohafaz et des caïmacams et assurer la représentation de toutes les administrations étatiques dans les régions administratives au plus haut niveau possible, afin de faciliter la vie des citoyens et de répondre localement à leurs besoins.

3° Reconsidérer le découpage administratif de manière à assurer la cohésion nationale et à sauvegarder la coexistence, ainsi que de l'unité du territoire, du peuple et des institutions.

4° Adopter la décentralisation administrative élargie au niveau des petites unités administratives (cazas et en dessous) en procédant à l'élection d'un conseil dans chaque caza, présidé par le caïmacam, pour mieux assurer la participation locale.

5° Adopter un programme unifié de développement, englobant l'ensemble du pays et susceptible de favoriser l'épanouissement social et économique des régions libanaises, et d'accroître les recettes des municipalités, des municipalités unifiées et des fédérations de municipalités, par les moyens financiers adéquats.

B- Les tribunaux :

Afin de garantir la soumission des responsables et des citoyens à la souveraineté de la loi et d'harmoniser le travail des deux autorités exécutive et législative avec les règles de la coexistence et avec les droits fondamentaux des libanais, tels que prévus dans la Constitution :

1° Une Haute Cour de justice, prévue par la Constitution, sera formée et aura pour tâche de juger les présidents et les ministres. La procédure suivie par cette Cour à cet effet fera l'objet d'une législation spéciale.

2° Un Conseil constitutionnel sera formé et aura pour tâche d'interpréter la Constitution, de veiller à la constitutionnalité des lois, et de connaître du contentieux électoral présidentiel ou législatif.

3° Il appartiendra au président de la République, au président de l'Assemblée, au Premier ministre et à une majorité définie du Parlement de saisir le conseil constitutionnel pour ce qui a trait à l'interprétation de la Constitution et au contrôle de la constitutionnalité des lois.

En vertu du principe de l'harmonisation de l'Etat et de la religion, les chefs spirituels des communautés libanaises sont habilités à saisir le Conseil constitutionnel dans les cas relatifs :

1° au statut personnel ;

2° à la liberté de conscience et au libre culte religieux ;

3° à la liberté de l'enseignement religieux ;

pour conforter l'indépendance du pouvoir judiciaire, un nombre déterminé des membres dont se compose la Haute Cour de justice sera élu parmi le corps des magistrats.

C - La loi sur les élections législatives :

Les élections législatives auront lieu, conformément à la nouvelle loi électorale, sur la base du mohafazat, et dans le respect des principes de coexistence entre les libanais. Elles devront assurer une représentation politique saine et effective des différentes catégories et générations du peuple, après redécoupage administratif effectué dans le cadre de l'unité de la terre, du peuple et des institutions.

D- Création du conseil de développement économique et social :

Ce Conseil sera formé afin d'assurer la participation des représentants des divers secteurs à l'élaboration de la politique économique et sociale de l'Etat, et ce par le biais de consultations et propositions.

E- Enseignement et pédagogie :

1° L'enseignement devra être prodigué à tous et sera obligatoire dans le cycle élémentaire au moins.

2° La liberté d'enseignement sera respectée en vertu de la loi et des règlements généraux.

3° L'enseignement privé sera protégé et le contrôle de l'Etat sur les établissements privés et le livre scolaire sera renforcé.

4° Réformer l'enseignement officiel public, technique et professionnel, le soutenir et le développer en fonction des impératifs de reconstruction et de développement du pays. Améliorer la situation de l'Université libanaise et lui fournir l'aide nécessaire, notamment dans ses branches scientifiques.

5° Réévaluer les programmes scolaires de manière à conforter l'appartenance et l'intégration nationales ainsi que l'ouverture spirituelle et culturelle, et unifier le programme d'histoire et d'éducation civique.

F- L'information :

Réorganiser les médias dans le cadre de la loi et de la liberté responsable de sorte à servir l'orientation vers l'entente qui vise à mettre fin à l'état de guerre.

Deuxièmement : instauration de la souveraineté de l'Etat libanais sur l'ensemble du territoire

Du moment que les parties libanaises sont d'accord pour l'édification d'un Etat fort, fondé sur l'entente nationale, le Cabinet d'union établira un plan de sécurité détaillé échelonné sur un an, dont le but est de rétablir progressivement l'autorité de l'Etat libanais sur l'ensemble du territoire grâce à ses forces légales. Les lignes directrices de ce plan seront les suivantes :

1° Dissolution de toutes les milices, libanaises et non libanaises, dont les armes seront remises à l'Etat libanais dans un délai de six mois à dater de l'approbation du document d'entente nationale, l'élection d'un président de la République, la mise sur pied d'un Cabinet d'union nationale et la promulgation constitutionnelle des réformes.

2° Renforcement des forces de sécurité intérieure à travers :

a) Un recrutement de volontaires ouvert à tous les libanais sans exception, qui seront entraînés centralement avant d'être répartis sur les unités des mohafazat pour de nouveaux cycles de formation.

b) Renforcement des services de la Sûreté générale pour contrôler l'entrée et la sortie à l'intérieur et hors des frontières terrestres, aériennes et maritimes.

3° renforcement des forces armées :

a) La mission principale de ces forces est la protection de la patrie et, au besoin, du système public exposé à un danger auquel les FSI ne pourraient parer seules ;

b) Les forces armées épauleront les FSI dans le maintien de l'ordre dans les circonstances déterminées par le Conseil des ministres.

c) La réunification et le recyclage des forces armées seront organisés de manière à ce qu'elles puissent assumer leurs responsabilités nationales face à l'agression israélienne.

d) Quand les FSI seront en mesure d'assurer l'ordre, les forces armées réintégreront leurs casernes.

e) Les services de renseignement des forces armées seront réorganisés de manière à ne plus servir que des objectifs militaires.

4° Le problème des réfugiés libanais sera résolu radicalement, tout réfugié depuis 1975 ayant le droit de regagner le lieu d'où il a été déplacé, des législations devant être établies pour garantir ce droit et les moyens nécessaires pour la reconstruction.

Du moment que l'objectif de l'Etat libanais est de restaurer son autorité sur l'ensemble du territoire par le moyen de ses forces propres, représentées au premier chef par les FSI et à partir de la relation fraternelle qui lie la Syrie au Liban, les forces syriennes - qu'elles en soient remerciées - aideront les forces légales libanaises à étendre l'autorité de l'Etat libanais au cours d'une période maximale de deux ans, à dater de l'approbation du document d'entente nationale, de l'élection d'un président de la République, de la formation d'un Cabinet d'entente nationale et de l'approbation constitutionnelle des réformes. A la fin de cette période, les deux gouvernements - le gouvernement syrien et le gouvernement libanais d'entente nationale - décideront le regroupement des forces syriennes dans la Bekaa, l'entrée de la Bekaa-Ouest, à Dahr el Baïdar et jusqu'à la ligne Hammana-Mdeirej Aïn Dara, et si besoin est, en d'autres points qui seraient déterminés par un comité militaire mixte syro-libanais. Les deux gouvernements signeront un accord prévoyant le volume des forces syriennes et la durée de leur présence dans les régions susmentionnées et déterminant les relations de ces forces avec les autorités libanaises, dans les zones de leur présence. Le comité supérieur tripartite arabe est disposé à aider les deux Etats à conclure un tel accord s'ils le souhaitent.

Troisièmement : La libération du Liban de l'occupation israélienne

La récupération de l'autorité de l'Etat jusqu'aux frontières avec Israël requiert :

- a) Une action pour l'application de la résolution 425 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui enjoint une abolition totale de l'occupation israélienne.
- b) L'attachement à la convention d'armistice du 22 mars 1949.
- c) L'adoption de toutes les mesures nécessaires pour libérer le territoire libanais de l'occupation israélienne et pour étendre l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire en déployant l'armée libanaise dans la région frontalière reconnue internationalement et en renforçant la présence de la FINUL au Liban-Sud afin de pouvoir assurer le retrait israélien et d'établir la sécurité et la stabilité dans la

région frontalière.

Quatrièmement : les relations libano-syriennes

Le Liban, qui est d'appartenance et d'identité arabe, entretient des liens fraternels et d'amitié avec tous les pays arabes. Il entretient avec la Syrie des relations privilégiées qui tirent leur force du voisinage, de l'Histoire et des intérêts fraternels communs. C'est sur ce concept que se fondent la coordination et la coopération entre les deux pays. Ce concept sera concrétisé par des accords entre les deux pays dans des domaines divers dans le cadre de la souveraineté et de l'indépendance de chacun des deux pays. Sur cette base, et parce que la consolidation de la sécurité assure le climat requis pour l'épanouissement de ces liens privilégiés, il est nécessaire de veiller à ce que le Liban ne soit en aucun cas une source de menace pour la Syrie, ni la Syrie pour le Liban. Le Liban ne permettra donc pas que son territoire soit utilisé comme lieu de passage ou comme foyer, pour toute force, tout Etat ou toute organisation qui auraient pour but de mettre en danger sa propre sécurité ou celle de la Syrie. De son côté, la Syrie, soucieuse de la sécurité du Liban, de son indépendance, de son unité et de l'entente entre ses fils, ne permettra aucune action qui pourrait menacer la sécurité, l'indépendance et la souveraineté du Liban.

ANNEXE 5 : Indicateurs démographiques

	Sources	1999
Population (en millions d'habitants)	1	3,563
Croissance de la population	2	1,6
Croissance du PIB	3	2,0
Année de doublement de la population	4	2 028
Densité de population (habitants / km ²)	2	312
Population urbaine en % de la population totale	4	90,0
Taux de croissance de la population urbaine 1994 – 2000	4	2,9
% de population en dessous du seuil de pauvreté	5	nc
Population active (en millions)	5	1
% d'actifs	5	28,0
Taux de croissance annuelle des actifs	5	2,9
% de femmes actives	5	29,0
% d'enfants de 10 à 14 ans actifs	5	0
Taux de chômage	1	18,0
% de population de 0 à 14 ans	1	30,0
% de population de 15 à 64 ans	1	64,0
% de population au delà de 65 ans	1	6,0
Espérance de vie à la naissance	1	70,9
Taux de natalité pour mille habitants	1	22,5
Taux de mortalité pour mille habitants	1	6,45
Taux de mortalité infantile pour mille habitants	1	30,53
Taux de fécondité (nombre d'enfants par femme)	1	2,25
% de femmes de 15 à 49 ans usant de contraception	5	nc

Sources : 1 CIA factbook - 2 L'état du monde 2000 - 3 The Economist Intelligence Unit - 4 Rapport mondial sur le développement humain PNUD - 5 Rapport sur le développement dans le monde, Banque mondiale -

(nc) = chiffre non connu - (est) = estimation.

ANNEXE 6 : Indicateurs économiques généraux

	Sources	1999
PIB en milliards de dollars courants	3	16,712
Taux annuel de croissance	3	2,0
PIB en \$ par habitant	5	4 500
Evolution des salaires réels de 1980 à 1992	4	nc
Taux d'inflation	3	3,8
Part de l'agriculture en % du PIB	1	4,0
Part de l'industrie en % du PIB	1	23,0
Part des services en % du PIB	1	76,0
Consommation privée en % du PIB	5	101,0
Consommation des administrations en % du PIB	5	16,0
Epargne brute intérieure en % du PIB	5	- 17,0
Exportations de biens et services en % du PIB	5	10,0
Formation brute de capital fixe en % du PIB	3	30,1
Croissance de la FBCF de 1990 à 1997	5	nc
Part des investissements privés dans la FBCF en %	5	71,8
Investissements directs étrangers en % du PNB	4	nc
Aide au développement en % du PIB	5	1,8
Aide au développement en \$ par habitant	5	3
Dépenses budgétaires courantes en % du PIB	5	7,9
Excédent ou déficit budgétaire en % du PIB	est.	- 17,9
Dépenses militaires en % du PIB	4	4,5
Dépenses militaires en \$ par habitant	4	nc

Sources : 1 CIA factbook - 2 L'état du monde 2000 - 3 The Economist Intelligence Unit - 4 Rapport mondial sur le développement humain PNUD - 5 Rapport sur le développement dans le monde, Banque mondiale -

(nc) = chiffre non connu - (est) = estimation.

ANNEXE 7 : Commerce extérieur, balance et réserves

	Sources	1999
Exportations FOB en milliards de dollars courants	3	0,716
Importations FOB en milliards de dollars courants	3	6,510
Solde de la balance courante en millions de dollars	3	- 2 690
Part des échanges extérieurs en % du PIB	5	69,0
Réserves de change, or exclu, en millions de dollars	3	6 556
Dette extérieure en milliards de dollars	3	6,446
Dette extérieure en % du PIB	1	37,5
Service de la dette extérieure / Exportations	4	8,6

Sources : 1 CIA factbook - 2 L'état du monde 2000 - 3 The Economist Intelligence Unit - 4 Rapport mondial sur le développement humain PNUD - 5 Rapport sur le développement dans le monde, Banque mondiale -

(nc) = chiffre non connu - (est) = estimation.

ANNEXE 8 : Indicateurs socioculturels

	Sources	1999
Dépenses publiques d'éducation en % du PIB	2	2,5
Nombre d'années d'enseignement obligatoire	4	nc
% des élèves atteignant la 4ème année d'enseignement	5	nc
Taux de scolarisation tous niveaux confondus	4	75,0
Taux de scolarisation primaire	est.	90,0
Taux de scolarisation secondaire	5	73,0
Taux de scolarisation en technique secondaire	4	nc
% de population universitaire dans la cohorte pertinente	2	27,0
Scientifiques travaillant en R & D	4	nc
Téléviseurs pour mille habitants	5	335
Téléphones filaires pour mille habitants	5	149
PC pour mille habitants	5	65
Nombre de brevets déposés en 1995 par des résidents	5	nc
Taux d'alphabétisation	1	86,4
Accès à une eau salubre en 1995	5	nc
Indice de développement humain	4	0,794
Rang mondial IDH	4	65

Sources : 1 CIA factbook - 2 L'état du monde 2000 - 3 The Economist Intelligence Unit - 4 Rapport mondial sur le développement humain PNUD - 5 Rapport sur le développement dans le monde, Banque mondiale -

(nc) = chiffre non connu - (est) = estimation.

ANNEXE 9 : L'ordre du jour du général Emile Lahoud aux militaires

Soldats,

La fête de l'Armée nous apparaît après une autre année riche en dons et en sacrifices, au cours de laquelle vous vous êtes affirmés en tant que garantie pour la patrie, dignes de la confiance de l'Etat et du citoyen, source de satisfaction pour tous les libanais et leur espoir en un lendemain meilleur.

Soldats,

L'ennemi israélien ne cesse d'occuper une partie chère de notre sol au Sud et dans la Békaa Ouest, faisant fi des résolutions de la légalité internationale, des pactes et des accords. De fait, il maintient son occupation et élargit le cercle de ses agressions qui ont atteint d'innocents citoyens. Vous lui avez fait face avec fermeté et détermination en dépit de la disparité des possibilités et des moyens. Vous lui avez tenu tête dans vos positions, en soutenant la résistance des citoyens dont vous avez été le refuge et pour la patrie son bouclier.

Soldats,

L'ennemi continue à élaborer, de temps à autre, des projets suspects dénotant ses intentions agressives, visant à surprendre le Liban seul, à porter atteinte au processus de la sécurité et de la stabilité. Le tout dernier de ces projets a consisté en une tentative de la part de ses agents de poser des conditions ou de créer un fait accompli au cours des négociations. Ces tentatives n'empêcheront pas votre commandement de s'attacher aux constantes nationales, de rejeter les conditions de l'ennemi et de tous ceux qui traitent avec lui. L'ennemi propose, aussi, des formules variées, multiples et camouflées, à travers lesquelles il vise à dissocier les volets libanais et syrien. Ces subterfuges sont désormais connus et ont pour conséquence de renforcer davantage la coopération et la coordination naturelles entre les deux armées sœurs dans l'intérêt des deux pays.

Soldats,

Autant vous étiez en perpétuel éveil, ayant une vision claire sur le front de la confrontation avec l'ennemi, autant vous étiez à l'intérieur avec le soutien des forces

arabes syriennes sœurs, l'œil vigilant, veillant sur la sécurité, la stabilité et le bien-être général, au point que vous êtes devenus une garantie pour la liberté du citoyen et sa sécurité. Ceci est apparu avec éclat à travers les échéances sécuritaires successives, ayant exigé d'assurer la sécurité à des collectivités formées de centaines de milliers de citoyens dans les circonstances politiques, sociales, religieuses, sportives et nationales. Vous avez soutenu, en même temps, les forces légales de la sécurité intérieure, de la Sûreté générale, de la sécurité d'Etat et d'autres encore. Tous ont témoigné de votre bonne organisation, de l'exécution minutieuse des consignes et de votre discipline, ce qui a évité bien des incidents et donné une image civilisatrice de votre pays, tout en raffermissant la confiance en vous du citoyen et de l'Etat.

Soldats,

La première pierre dans l'édification de l'institution militaire a été l'engagement vis-à-vis de la loi dont vous tirez votre autorité, à la lumière de laquelle vous accomplissez vos missions. C'est ce qui gère vos rapports, chefs et subordonnés, tout en incarnant pour vous les limites du devoir et de la responsabilité avec l'Etat et vos concitoyens. Car elle est au-dessus de tous et doit être appliquée envers et contre tous, sans aucune discrimination. De plus, elle constitue l'unique garantie permettant aux institutions de s'acquitter de leur rôle dans les différents domaines.

Le 1er août 1997.

Le général Emile Lahoud

Commandant en chef de l'armée

ANNEXE 10 : L'ordre du jour du général Michel Sleiman (20/11/00)

Soldats

Nous célébrons aujourd'hui la première fête de l'indépendance après la libération du Sud et de la Békaa Ouest de l'occupation israélienne. Cette libération est considérée comme le témoignage le plus éloquent de la volonté nationale qui a réalisé l'indépendance. Malgré la débâcle de l'ennemi, grâce aux frappes de la résistance et la ténacité de l'armée et du peuple, il se comporte toujours d'une manière hostile et agressive, et cela en occupant les fermes de Chébaa et en détenant les prisonniers. De même, il n'a pas cessé de violer la ligne de retrait et de commettre les agressions. Tout cela pour s'enfuir de l'impasse de l'Intifada, le sursaut du peuple palestinien contre son occupant, qu'il réprime avec atrocité, ce qui a incité la répugnance du monde entier. Ce fait vous incite alors à être disponibles et déterminés en permanence pour faire face à ses menaces, et affronter ses agressions avec tous les moyens disponibles.

Soldats

Avec la première fête de l'Indépendance après la libération, on ne peut qu'apprécier fortement les sacrifices de l'armée syrienne sœur pour préserver l'union du Liban en tant que territoire, peuple et institutions et pour son aide fraternelle pour la reconstruction d'une armée nationale forte. Et si l'union du destin avec la Syrie est nécessaire pour faire face aux agressions israéliennes en toutes ses formes, elle est encore plus nécessaire pour faire face aux défis de la paix et pour affronter les projets sionistes visant notre sécurité, stabilité, prospérité et nos valeurs. Je vous invite donc à rendre la coordination avec l'armée sœur plus solide afin d'assumer l'intérêt national vital se reflétant sur notre armée et notre patrie.

Soldats

Vous avez affronté les agressions israéliennes avec détermination et sans hésitation malgré la divergence des moyens. Vous avez de même préservé la sécurité surtout durant les dernières élections avec toute objectivité et fermeté, en s'appuyant sur un rassemblement populaire autour de votre rôle national. Votre institution s'avère alors

la meilleure à incarner l'union nationale. Grâce à votre acquittement particulier, vous avez prouvé que vous n'allez pas décevoir les espérances de votre peuple, incités par des qualités hautaines, en dédaignant tout intérêt instantané et étroit, en mettant devant vos yeux toujours l'avenir de la patrie et l'intérêt de son peuple.

Vous êtes les fils d'une grande institution nationale se conformant au procédé national qu'a affermi son Excellence le Président de la République le Général Emile Lahoud, et en exécutant les résolutions de l'autorité exécutive incarnée par le Conseil des Ministres.

Soumis à la loi et à ses dispositions que vous respectez toujours, vous êtes arrivés à progresser votre acquittement jusqu'au moment où la libération s'est réalisée et devenue le témoignage de l'indépendance.

Yarzé 20/11/2000

Le Général Michel Sleiman

Commandant en chef de l'armée

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	3
DÉDICACE	4
PRÉCAUTIONS	5
SOMMAIRE.....	6
LISTE DES ABREVIATIONS	8
CARTE DU LIBAN	9
LE LIBAN EN CHIFFRES.....	10
AVERTISSEMENT	11
INTRODUCTION.....	17
PREMIERE PARTIE	21
DE LA GUERRE DU LIBAN JUSQU'A LA LIBÉRATION DU SUD DE LA CONSTITUTION DE L'ARMÉE JUSQU'A SA RESTRUCTURATION	21
I PREMIER CHAPITRE	
LE LIBAN EN GUERRE (1975 –1988) : L'ARMÉE DIVISÉE.....	22
I.1 Du déclenchement jusqu'à l'invasion israélienne (1975–1982).....	22
I.1.a La « guerre des deux ans » (1975-1976).....	22
I.1.b Entre guerre et paix (1977-1981)	28
I.2 L'invasion israélienne de 1982 et ses conséquences	29
I.2.a Le Liban lié à la question palestinienne	29
I.2.b La première invasion d'Israël du Liban : L'Opération du Litani (14 mars 1978)	30

I.2.c	L'opération «Paix en Galilée» (6 juin 1982)	36
I.2.d	La médiation de la Force Multinationale	38
	➤ La solution est américaine.....	38
	➤ La Force Multinationale d'Interposition à Beyrouth (F.M.I.B.).....	39
	➤ La Force Multinationale de Sécurité à Beyrouth (F.M.S.B.)	42
I.2.e	Les négociations libano-israéliennes et ses conséquences.....	43
I.2.f	La conférence de Genève : L'annulation de l'accord du 17 mai 1983 entre le Liban et Israël.....	44
I.2.g	Le retrait de la Force Multinationale de Sécurité à Beyrouth	45

II DEUXIEME CHAPITRE

UNE GUERRE QUI N'EN FINIT PAS (1988-1990) : DEUX GOUVERNEMENTS CONCURRENTS.....50

II.1	Des élections inachevées	50
	II.1.a L'engagement syro-américain dans les présidentielles.....	51
	II.1.b L'intervention de la France	55
II.2	" La guerre de libération " (14 mars 1989).....	57
II.3	Le sommet de Casablanca	60
II.4	Vers un échec arabe ?	62
II.5	L'accord de Taëf et la II ^{ème} République	64
II.6	L'élection présidentielle (5 novembre 1989).....	68
II.7	" La guerre d'élimination " (1990).....	70
II.8	Le « communiqué-programme » du 11 juillet 1990.....	72
II.9	La reddition du général Aoun.....	74

III TROISIEME CHAPITRE

LA PÉRIODE POST-1990 : REHABILITATION ET RECONSTRUCTION76

III.1	Les nouvelles bases politiques.....	77
	III.1.a L'accord de Taëf (22 octobre 1989)	77
	III.1.b Restaurer l'Etat !.....	79
	III.1.c Le traité syro-libanais du 22 Mai 1991	81
	III.1.d Les premières élections législatives depuis vingt ans.....	84
III.2	Les conséquences démographiques de la guerre	85
III.3	Les débuts de la reconstruction	85

III.4	Les difficultés économiques aux lendemains de la guerre	88
III.5	Les retombées sociales de la guerre	93
III.6	Dix ans après	97
III.6.a	Le chômage au Liban serait-il en forte progression ?.....	100
III.6.b	Le premier ministre joue le long terme ?.....	101
➤	Comment éloigner le spectre de l'effondrement monétaire ?.....	102
III.7	La liberté, enfin : Le Sud et la Bekaa Ouest tournent la page israélienne.....	105
 IV QUATRIEME CHAPITRE		
LA CONSTITUTION DE L'ARMÉE LIBANAISE		110
IV.1	L'armée avant 1945.....	110
IV.1.a	La constitution de la Légion d'Orient : 1916-1920	110
IV.1.b	Les Troupes Auxiliaires du Levant : 1920-1926	111
IV.1.c	Les Troupes supplétives chasseurs libanais : 1926-1930	111
IV.1.d	Les Troupes Spéciales du Levant : 1930-1945	112
➤	Leur création	112
➤	Leur organisation.....	114
IV.2	La deuxième guerre mondiale au Levant	116
IV.2.a	Le contexte géopolitique.....	116
IV.2.b	Le contexte géostratégique	117
IV.2.c	La prise en charge des Troupes spéciales par les Forces Françaises Libres.....	121
IV.2.d	Vers l'Indépendance !.....	122
IV.2.e	Les arrestations	124
IV.2.f	Le Pacte National.....	126
IV.3	La naissance de l'armée libanaise (1 août 1945).....	129
IV.3.a	Le rôle des officiers libanais dans l'accomplissement de l'indépendance...136	
IV.3.b	Le général Chéhab (le fondateur)	136
 V CINQUIÈME CHAPITRE		
LA RECONSTRUCTION DE L'ARMÉE		143
V.1	Les bases de la reconstruction	143
V.1.a	La réunification de l'armée.....	144
V.1.b	L'unité nationale.....	145

➤ Le service militaire.....	145
➤ Les conséquences du service militaire à l'échelle du pays	146
➤ La garantie du retour des déplacés	149
➤ La défense des libertés individuelles et collectives.....	150
V.2 Le travail institutionnel.....	150
V.3 Le rééquipement et la formation de l'armée	151
V.3.a Le rééquipement.....	151
V.3.b La formation.....	153
➤ Au niveau national	153
➤ Au niveau de l'armée.....	154
V.4 Les effectifs	154
V.5 La structure actuelle de l'armée	155
V.6 L'état des institutions	156
V.7 L'armée exécute les décisions de l'autorité politique.....	157
V.8 Le rôle de l'armée au double plan de la sécurité et de la défense.....	159
V.8.a Consolider la sécurité intérieure.....	159
V.8.b La volonté de résister à toute agression extérieure	162
➤ Défendre la nation	164
➤ L'armée de la résistance et de la libération.....	166
➤ La sauvegarde des acquis de la libération	170
➤ Ni conditions de sécurité ni garanties à Israël.....	171
➤ La libération et l'indépendance.....	173
V.9 Le rôle social et de développement de l'armée.....	174
V.10 La situation sociale des militaires.....	176
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....	178
DEUXIEME PARTIE	181
LE SYSTÈME D'INFORMATION AU SEIN DE L'ARMÉE LIBANAISE.....	181
I PREMIER CHAPITRE	
L'INFORMATION DANS L'ARMÉE	182
I.1 La notion d'information dans l'armée	182
I.2 Les lois relatives à l'information	185

I.3	Le service d'information dans l'armée	186
I.3.a	L'orientation avant l'année 1971.....	186
➤	La première étape : 1945-1952.....	190
➤	La deuxième étape : 1952 - 1958	190
➤	La troisième étape : 1958 - 1970.....	190
I.3.b	L'orientation après la guerre du Liban (1975-1990).....	191

II DEUXIÈME CHAPITRE

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'INFORMATION DE L'ARMÉE

LIBANAISE.....193

II.1	La Direction de l'Orientation	193
II.1.a	Les fonctions de la direction de l'orientation.....	193
➤	La préparation des programmes d'information et d'orientation au sein de l'armée	193
➤	Le service des organes d'information et d'orientation propres à l'armée.....	194
➤	La documentation de l'histoire militaire dans toutes ses branches	194
➤	La direction du musée de l'armée	194
➤	La direction de l'imprimerie militaire.....	194
II.1.b	La Direction et ses actions	195
➤	Le directeur de l'orientation :	195
➤	L'adjoint au directeur :.....	195
➤	Le secrétariat :	195
II.1.c	Les sections de la direction et leurs fonctions :.....	196
➤	La section de l'Administration.....	196
➤	La section de la photographie et des programmes	196
➤	La section de la presse et des relations publiques	197
➤	La section des études et du perfectionnement.....	198
➤	La section des imprimés.....	199
–	La revue de l'armée	200
–	La revue de la défense nationale :.....	201
–	l'écho des casernes :.....	201
–	le repos du guerrier :	201
–	les publications exceptionnelles :.....	201

➤ La section du patrimoine militaire	202
➤ La section du théâtre militaire:.....	202
II.2 Le service des relations publiques et de l'information au Ministère de la Défense Nationale.....	205
II.3 La section de l'information à la Direction de Renseignements.....	205
III TROISIEME CHAPITRE	
L'ORIENTATION MENEES AU SEIN	
DU SERVICE MILITAIRE.....	
208	
III.1 Les objectifs de l'orientation des conscrits :	210
III.1.a Les objectifs au plan national :	210
III.1.b Les objectifs au plan personnel :.....	211
III.2 Les méthodes employées dans l'orientation des conscrits et leur préparation morale :.....	213
III.3 Les résultats obtenus par le service militaire :.....	216
IV QUATRIEME CHAPITRE	
LES EFFETS MEDIATIQUES DES ACTIVITES DE L'ARMEE ET LEUR	
IMPACT SUR L'OPINION PUBLIQUE.....	
222	
IV.1 Les activités culturelles	223
IV.2 Les activités de développement civil.....	227
IV.3 Les activités médicales et l'assistance aux Sinistrés	231
IV.4 L'impact de la communication militaire sur l'opinion publique.....	235
IV.4.a L'impact de la communication militaire en temps de paix	236
IV.4.b L'impact en temps de guerre.....	237
V CINQUIEME CHAPITRE	
LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE	
L'INFORMATION DE L'ARMEE LIBANAISE.....	
240	
V.1 L'armée, peut-elle se déconnecter du système médiatique mondial à l'ère de la communication interplanétaire ?	240
V.2 Les fonctions de l'information militaire.....	242
V.3 Vers un système médiatique avec des moyens de communication de masse....	244
V.3.a L' Internet.....	247

V.3.b	Des satellites de communication ?	248
V.3.c	Une chaîne de télévision militaire ?	248
V.3.d	Une radio militaire ?	249
	CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	250
	TROISIEME PARTIE	254
	L'IMAGE DE L'ARMÉE A TRAVERS LA REVUE DU LIBAN.....	254
	I PREMIER CHAPITRE	
	PANORAMA DES MEDIAS LIBANAIS.....	255
I.1.	La construction de l'image.....	255
I.2.	Les médias libanais et francophones	258
I.3.	<i>La Revue Du Liban</i>	259
I.1.a	Les principales rubriques de la RDL en 1992 :	261
I.1.b	Le corpus	262
	II DEUXIEME CHAPITRE	
	LA RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 1991 : L'IMPORTANCE	
	FONDAMENTALE DE 1992.....	265
II.1	Le bilan de l'année 1991	265
II.1.a	L'année 1991 : une année décisive	265
II.1.b	Les désaccords internes.....	266
II.1.c	Signature de l'accord de fraternité, de coopération et de coordination	267
II.1.d	Le premier combat de l'armée "réunifiée"	268
II.1.e	Le général Aoun part en exil vers la France.....	268
II.1.f	Le Liban dans les entretiens de la troïka à New York	269
II.1.g	La libération des otages	269
II.2	Pourquoi l'année 1992 ? quels sont ses priorités ?	272
II.3	L'impact sur le corpus	274
	III TROISIEME CHAPITRE	
	LES INFORMATIONS RELATIVES A L'ARMEE PUBLIEES PAR LA REVUE	
	DU LIBAN AU COURS DE L'ANNEE 1992	278
III.1	L'armée et l'union nationale.....	279

III.1.a	Le premier groupe de miliciens enrôlés dans l'armée.....	279
III.1.b	Le ramassage des armes.....	281
III.2	Les événements en rapport avec le Liban-Sud.....	281
III.2.a	Les informations relatives au commandant en chef de l'armée.....	282
➤	Le commandant de l'armée au Liban-Sud.....	282
➤	Le discours du commandant.....	285
III.2.b	Les informations en rapport avec la situation au Sud.....	286
➤	L'armée étendra son déploiement au Liban-Sud.....	286
➤	Les attaques israéliennes et l'importante percée en dehors de "la zone de sécurité".....	286
➤	L'hommage rendu à l'armée libanaise.....	287
➤	Un nouveau discours politique.....	288
–	La résistance doit être libanaise ...	289
–	La disparition des apparitions armées au Liban-Sud.....	290
➤	Le rôle de l'ONU en faveur d'une collaboration armée libanaise - FINUL.....	293
➤	La sécurité exclusivement assurée par l'armée.....	294
–	Des positions qui se font face à cent mètres près.....	296
–	L'axe Saida -Jezzine.....	297
➤	Le retour des déplacés.....	299
➤	Kafra et Yater : deux villages récupérés.....	301
➤	Les réactions négatives aux appels du Liban.....	302
➤	L'armée renforce ses positions face au cordon frontalier.....	302
III.3	Les élections législatives et la sécurité assurée par l'armée.....	303
III.4	L'armée au secours de la population.....	309
III.5	La récupération du Quartier Général des Forces Libanaises.....	310
III.6	L'opposition politique.....	314
III.7	Les célébrations nationales.....	320
III.7.a	La fête de l'armée.....	320
➤	Le rôle de l'armée et du pouvoir.....	322
III.7.b	La fête de l'Indépendance.....	324
➤	La libération du Sud et de la Békaa-Ouest est un hommage rendu aux militaires.....	327
➤	L'ordre du cèdre au général Lahoud.....	329

➤ La parade	329
➤ L'ordre du jour	330
➤ Une politique sécuritaire	332
III.8 Des activités différentes.....	333
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	338
➤ L'armée est capable	341
➤ Le Sud est au cœur de l'armée	343
➤ L'armée reste la solution.....	345
CONCLUSION GENERALE	347
BIBLIOGRAPHIE.....	368
ANNEXES	379
TABLE DES MATIERES.....	407